### **MERCREDI 25 NOVEMBRE 2009**

### PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

### 1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 h 05)

- 2. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 3. Mesures d'exécution (article 88 du règlement): voir procès-verbal
- 4. Indemnisation des passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne (propositions de résolution déposées): voir procès-verbal
- 5. Marquage d'origine (propositions de résolution déposées): voir procès-verbal
- 6. Préparation du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2009 (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la préparation du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2009.

**Cecilia Malmström,** présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, honorables députés, je suis ravie d'avoir l'occasion de discuter avec vous du prochain Conseil européen. Bien entendu, il s'agira du second Conseil ordinaire tenu pendant la Présidence suédoise et ce sera également la dernière fois qu'il sera dirigé par une présidence tournante.

Comme vous le savez, le traité de Lisbonne entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre, mais conformément à la déclaration adoptée au Conseil européen de décembre 2008, la présidence tournante continuera de présider le Conseil européen jusqu'à ce que s'achève la Présidence suédoise, à la fin de l'année. Tous les États membres ont maintenant ratifié le Traité et déposé leurs instruments de ratification à Rome. C'est donc avec plaisir que je suis en mesure de confirmer que le traité de Lisbonne pourra en effet entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre.

Le travail accompli pour en arriver là a été long et complexe, comme le Parlement le sait bien. Le nouveau Traité va changer la manière dont l'Union européenne travaille à maints égards. Grâce à ce Traité, nous bénéficierons de meilleures conditions pour nous attaquer aux problèmes importants auxquels l'Union est confrontée, et nous pourrons le faire d'une manière plus démocratique, transparente et efficace. Il introduit aussi beaucoup de réformes importantes qui vous concernent tous au sein de cette Assemblée.

La semaine dernière, lors de la réunion extraordinaire du Conseil européen, les chefs d'État ou de gouvernement se sont mis d'accord pour nommer Herman van Rompuy président du Conseil européen. Il dirigera les travaux du Conseil européen et lui donnera une nouvelle impulsion à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Un accord a également été trouvé, après approbation du président de la Commission, sur la désignation de Catherine Ashton comme nouvelle haute représentante pour les affaires étrangère et la politique de sécurité. Conformément au Traité, M<sup>me</sup> Ashton prendra ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> décembre et sera également vice-présidente de la Commission. Bien entendu, au moment même où le Parlement européen se prononcera sur chacun des candidats commissaires, vous auditionnerez aussi M<sup>me</sup> Ashton. J'ai cru comprendre qu'elle se présentera sous peu à la commission des affaires étrangères pour répondre à ses questions.

Le Conseil européen a également approuvé la désignation de Pierre de Boissieu comme secrétaire général du Conseil.

Les préparatifs d'entrée en vigueur du traité de Lisbonne se sont poursuivis comme précisé en octobre par la Présidence dans son rapport au Conseil européen. Le 1<sup>er</sup> décembre, plusieurs décisions seront prises afin de mettre complètement en place le traité de Lisbonne, par exemple, en ce qui concerne les règlements intérieurs révisés du Conseil et du Conseil européen. À la réunion du Conseil européen de décembre, nous présenterons un nouveau rapport faisant le point sur les questions que nous avons traitées concernant la mise en œuvre et l'application pratique du traité de Lisbonne. La question du service européen pour l'action extérieure sera également abordée. Le rapport comportera aussi une feuille de route indiquant la voie à suivre pour les travaux en la matière.

Lors de la réunion du Conseil européen de décembre, l'attention portera principalement sur les questions économiques et financières. Les conséquences de la crise se feront sentir encore longtemps – en particulier sur le marché du travail. Toutefois, il est également important d'avoir une approche à long terme et de relever les défis importants à moyen et à long terme.

L'Union européenne, les États membres et les banques centrales européennes ont pris de nombreuses mesures, notamment des programmes de garanties pour les banques et le plan européen de relance économique. Ces dispositions ont largement contribué à accroître la stabilité financière et à réduire les conséquences de la crise sur la croissance et l'emploi.

Les perspectives économiques s'éclaircissent, mais des risques importants subsistent. C'est pourquoi, le temps n'est pas encore venu de retirer les mesures de soutien qui ont été prises. Toutefois, nous avons engagé au sein du Conseil une discussion pour savoir comment ces mesures de crise spéciales pourraient être progressivement retirées et à partir de quand. Le Conseil européen va examiner le travail accompli par le Conseil en ce qui concerne les stratégies de retour à la normale. Nous surveillerons également le plan de relance économique de l'Union européenne.

En ce qui concerne les marchés financiers, il est agréable de constater que la situation s'est considérablement améliorée. Les besoins du secteur financier en mesures de soutien ont diminué. Il nous faut donc élaborer des stratégies pour savoir comment on peut supprimer progressivement ces mesures de manière coordonnée. Cependant, il importe de souligner qu'il est encore trop tôt pour engager une suppression progressive générale des mesures de soutien dans le secteur financier.

La Présidence suédoise recherche un accord sur un certain nombre de principes de base concernant le calendrier, la coordination et le séquencement de la suppression graduelle des mesures de soutien.

J'en viens maintenant à la supervision financière. Il est convenu qu'une coopération accrue et améliorée concernant la supervision financière au sein de l'UE est nécessaire, notamment en raison des expériences que nous avons acquises pendant la crise financière.

La proposition visant à structurer et concentrer les travaux au sein du Conseil du risque systémique a été adoptée par les ministres des finances de l'Union lors de la réunion Ecofin du 20 octobre. La Présidence a reçu alors la mission d'engager des négociations avec le Parlement européen, ce que nous avons fait.

Quant aux trois «micro-autorités», le but de la Présidence est de parvenir à une approche globale les concernant ainsi que la totalité du paquet supervision lors de la prochaine réunion Ecofin du 2 décembre, de sorte que nous puissions en rendre compte pour le Conseil de décembre.

L'avantage de disposer d'une structure en place est significatif pour l'industrie des services financiers, pour le monde, en dehors de l'Europe, et pour nos concitoyens. Ce paquet comportera la nécessité de revoir le plan d'ici trois ans. Nous serons alors à même de rectifier les défauts de fonctionnement ou de rendement.

La stratégie actuelle de l'Union pour les emplois et la croissance, la stratégie de Lisbonne, expire l'année prochaine. Il est donc essentiel que l'UE décide d'une nouvelle stratégie capable de promouvoir la vision d'une croissance et d'une prospérité à long terme. Ce sera l'une des questions les plus importantes au cours des prochains mois et l'une des questions prioritaires pour la Présidence espagnole à venir.

La crise économique et financière nous a obligés à entreprendre des actions immédiates pour réduire autant que possible son impact sur la croissance et le marché du travail. En même temps, les défaillances structurelles et les défis à long terme pour nos économies sont apparus en plein jour.

Le maintien et le renforcement de la compétitivité de l'Europe sur les marchés mondiaux, la lutte contre le changement climatique et la réponse aux défis que sont les conséquences du vieillissement de la population constituent des tâches exigeantes pour l'Union européenne et ses États membres à moyen et à long terme. Elles requièrent des solutions communes et coordonnées, une vision commune et un programme de réforme européen consolidé pour les dix années à venir.

La situation actuelle doit nous inciter à tirer profit des défis qu'elle représente. Il s'agit de réaliser pleinement le potentiel du marché intérieur et d'exploiter les avantages du commerce extérieur et de l'ouverture. Il s'agit de reconnaître les possibilités d'avenir qu'apporteront la transformation de l'Europe en une économie éco-efficace et intelligente sur le plan climatique, la création d'un marché du travail connaissant des niveaux élevés d'emploi et des finances publiques et une cohésion sociale durables.

Au cours de la Présidence suédoise, une seconde évaluation du suivi de la stratégie de l'Union pour la durabilité a été réalisée. Des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines. Il en est toutefois plusieurs dans lesquels des tendances incompatibles avec le développement durable ont été identifiées. Ces domaines problématiques sont l'augmentation rapide de la demande en ressources naturelles, la diminution de la diversité biologique, l'accroissement de la consommation d'énergie par le secteur des transports et la persistance de la pauvreté mondiale.

Nous avons mis sur la table la question de savoir comment nous pourrions assurer le contrôle et le suivi de la stratégie de l'Union de manière plus efficace, y compris celle de savoir comment nous pourrions utiliser les avantages de la coordination résultant de l'interaction avec d'autres stratégies de l'Union, notamment la stratégie de Lisbonne.

La politique maritime intégrée sera également abordée lors de la réunion du Conseil européen. La Commission a soumis récemment son rapport d'avancement. Le Conseil européen va examiner ce rapport et se prononcer sur la direction future de cet important travail intersectoriel. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur notre conception d'une croissance économique durable et d'une action et d'une innovation éco-efficaces.

Au cours du Conseil européen, j'évoquerai un autre point très important, à savoir l'adoption d'un nouveau programme de travail quinquennal dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Le programme de Stockholm vise à succéder au programme de La Haye, actuellement en vigueur et adopté en 2004.

La vision du programme de Stockholm est celle d'une Europe plus sûre et ouverte, où les droits des individus sont protégés. Ce programme résulte d'un contact intensif et de discussions au Conseil et avec le Parlement européen. Il y a eu également de précieuses contributions des parlements nationaux, de la société civile, d'organismes et de diverses agences et autorités de l'Union.

Mes collègues suédois, le ministre de la justice, Beatrice Ask, et le ministre de la migration, Tobias Billström, étaient ici hier et ont présenté le programme de Stockholm au cours d'un très long débat. Je ne répéterai donc pas ce qu'ils ont dit, mais je voudrais saisir cette occasion pour souligner que le programme de Stockholm porte principalement sur des mesures spécifiques qui apportent une valeur ajoutée à la vie quotidienne des citoyens. Il comprend la coopération à l'extérieur de l'UE. Une Europe plus sûre et plus ouverte requiert un partenariat véritable avec nos partenaires.

L'action future dans ce secteur devrait également être fondée sur un équilibre entre des mesures destinées à créer une Europe sûre et sécurisante et des mesures destinées à protéger les droits des individus.

Le travail ambitieux qui a été réalisé et notre future méthode de travail avec une codécision accrue pour le Parlement devrait nous permettre de disposer d'un plan d'action qui sera mieux à même de relever ces défis maieurs.

En ce qui concerne le changement climatique, alors que se tiendra le Conseil européen, des négociations sur le climat vont, bien entendu, également avoir lieu à Copenhague. Ces questions sont importantes pour l'Europe et pour l'avenir de toute notre planète. Il y a deux semaines, le Premier ministre Fredrik Reinfeldt se trouvait au Parlement à Bruxelles, où il a présenté le résultat du Conseil européen du mois d'octobre, y compris les éléments les plus importants de la position de l'UE avant la conférence de Copenhague. Il est à présent impératif pour nous de continuer de bien faire comprendre à nos partenaires à travers le monde à quel point nous attachons du prix à cette question et de donner l'impulsion nécessaire pour faire avancer les négociations. La Présidence suédoise mettra toute son énergie dans cette tâche.

Le mois prochain, le Conseil européen évaluera la situation lors des négociations qui se poursuivront simultanément, afin de prendre les décisions qui sont nécessaires pour nous permettre d'obtenir un résultat positif à Copenhague.

Comme d'habitude, un certain nombre de questions de politique étrangère pourront également être évoquées lors du Conseil européen, mais il est un peu prématuré de dire sur quoi elles porteront.

Les grandes priorités de la Présidence suédoise ont été d'apporter une réponse aux exigences du changement climatique et de garantir que l'UE garde sa position de chef de file avant les négociations de Copenhague, alors que, dans le même temps, nous devons continuer de nous confronter à la crise économique et financière. Ces questions seront prioritaires lors du sommet final.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, nous avons discuté à maintes reprises des perspectives importantes que le traité de Lisbonne offrira à l'Union européenne; permettez-moi donc de vous faire part, encore une fois, du plaisir que j'aurais à vous retrouver la prochaine fois, sachant que le traité de Lisbonne sera déjà en vigueur. Et, avec l'entrée en vigueur du Traité, le temps sera venu de dépasser les discussions institutionnelles pour nous consacrer résolument aux politiques et obtenir des résultats pour nos concitoyens.

Les nominations auxquelles il a été procédé la semaine dernière, celles d'Herman Van Rompuy comme président du Conseil et de Catherine Ashton comme haute représentante et vice-présidente de la Commission, sont les premières étapes d'une mise en œuvre complète du traité de Lisbonne. Je sais que le président Van Rompuy et la haute représentante et vice-présidente, la baronne Ashton, sont impatients de mettre en œuvre le traité de Lisbonne.

La désignation d'Herman Van Rompuy fait suite à une décision à l'unanimité des chefs d'État ou de gouvernement. C'est une décision dont je me félicite et que, personnellement, j'approuve totalement. Herman Van Rompuy a gagné un immense respect en tant que Premier ministre de la Belgique. Il apporte avec lui une combinaison de l'esprit européen propre à la Belgique – l'un des membres fondateurs de notre Union, un pays qui a toujours été au premier rang du projet européen – et de ses propres compétences en tant qu'homme de consensus: exactement les deux qualités les plus précieuses que doit posséder un président du Conseil européen.

Je suis impatient de travailler en tandem avec lui et de me joindre à lui, ici, aux plénières qui porteront sur le Conseil européen. Alors que chaque institution doit travailler dans le respect de ses propres compétences et de celles des autres institutions, il est essentiel que nous agissions tous ensemble pour le bien commun européen.

Je suis extrêmement fier et heureux que Catherine Ashton ait été désignée en tant que première vice-présidente et haute représentante. C'est une nomination que j'ai soutenue et approuvée pendant le Conseil européen, comme le prévoient les Traités. Nous savons tous qu'elle possède les qualités politiques idoines pour s'acquitter avec compétence et autorité des charges exigeantes de première haute représentante et vice-présidente de la Commission. Sur la base de par ma propre expérience avec elle au sein de la Commission, je puis vous assurer de son engagement profond dans le projet européen.

Comme je l'ai dit hier, toutes les nominations à la Commission sont désormais choses faites. Je suis particulièrement ravi qu'en l'espace d'une semaine, il ait été possible de tripler le nombre des nominations féminines, qui sont passées de trois à neuf. La prochaine Commission comprendra donc neuf membres féminins, soit un de plus que l'actuelle Commission, et je voudrais, encore une fois, remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui m'ont prêté main-forte dans cette tâche difficile qui consistait à désigner au moins un nombre de femmes raisonnable – non pas idéal, mais raisonnable – dans la prochaine Commission.

Je vais maintenant passer à l'attribution des portefeuilles. J'ai l'honneur d'assurer à cette Assemblée que je procéderai dans le plein respect des priorités définies dans les orientations politiques que je vous ai présentées et qui, par votre vote, ont été approuvées par le Parlement, et je respecterai également tous les engagements que j'ai pris auprès du Parlement à cette occasion. Le Parlement pourra alors organiser des auditions en toute indépendance et se prononcer sur le prochain collège en janvier.

Le mois prochain, le Conseil européen aura la première occasion importante de montrer que nous sommes à présent concentrés sur les contenus politiques et de montrer qu'il entend faire avancer les choses et faire la différence. Je voudrais me concentrer très brièvement sur trois dossiers clés qui seront sous le feu des projecteurs.

En premier lieu, le changement climatique. Un Conseil européen une semaine avant les conclusions du sommet de Copenhague vient certainement à point nommé. L'Union européenne s'est montrée elle-même pionnière de l'action en matière de changement climatique. Nous avons été les premiers à montrer que le système de plafonnement et d'échange peut fonctionner. Nous avons été les premiers à proposer un objectif contraignant et rigoureux pour la réduction des émissions. Nous avons ouvert la voie en établissant la manière

dont les pays en développement pourront réellement contribuer au financement des coûts du changement climatique.

Mais, plus la fin des préparatifs à la conférence de Copenhague approche, plus la pression monte. Nous devons demeurer unis et rester concentrés sur notre objectif de réduction des émissions mondiales et disposer des crédits nécessaires; telle est notre tâche. Nous devons affirmer clairement que ce ne peut être uniquement une tâche pour l'Europe: nous avons également besoin des autres, à savoir les économies majeures, pour contribuer à ces objectifs ambitieux.

Quels devraient être les messages clés de ce Conseil européen? En premier lieu, nous voulons voir un accord ambitieux et constructif à Copenhague qui, d'abord et surtout, intègre l'objectif des 2 °C de réchauffement maximal. C'est capital. Nous voyons quelquefois des hommes politiques et des diplomates en train de négocier. Ils peuvent négocier entre eux – nous le pouvons aussi –, mais nous ne pouvons pas négocier avec la science. Nous ne pouvons pas négocier contre les données scientifiques de la nature. Nous ne pouvons pas négocier contre les avis scientifiques, et c'est un minimum: parvenir à un accord compatible avec l'objectif des 2° C. Il nous faut donc définir des objectifs réels et efficaces de réduction des émissions pour les pays développés, en plus d'actions substantielles de la part des pays en développement, en particulier des économies émergentes en développement rapide. Cet accord doit également être complet, en reprenant l'ensemble des points de la feuille de route de Bali.

En deuxième lieu, même si, à Copenhague, il ne sera malheureusement pas possible de finaliser un nouveau traité, un accord opérationnel devra en sortir, qui devra se fonder sur des engagements concrets de toutes les parties, auquel contribueront tous les acteurs majeurs et qui devra être soutenu au plus haut niveau politique. Il nous faut un document politique clair et simple montrant que nous évoluons, que nous ne faisons pas que parler de la lutte contre le changement climatique mais que nous y travaillons. Et il devrait être explicite qu'il deviendra dès que possible un traité à part entière.

L'accord devra être précis. C'est-à-dire qu'il devra comporter des données chiffrées précises sur la réduction des émissions et un paquet financier détaillé, afin de permettre aux pays en développement de mettre au point des programmes d'atténuation et de s'adapter au changement climatique. En particulier, un financement à mise en œuvre rapide sera déterminant.

Enfin, je pense que l'engagement des dirigeants va être essentiel, étant entendu que des décisions difficiles devront être prises au plu haut niveau des États. Je suis heureux d'entendre qu'à la suite de l'invitation du Premier ministre Rasmussen, environ 65 chefs d'État ou de gouvernement projettent déjà de se rendre à Copenhague. Moi-même je m'y rendrai.

Le programme de Stockholm constitue un autre domaine d'action majeur en matière de justice, de liberté et de sécurité. Nos concitoyens veulent vivre dans une Union européenne prospère et pacifique, où leurs droits sont respectés et leur sécurité assurée. Ils veulent pouvoir voyager librement et se rendre, provisoirement ou définitivement, dans un autre pays européen, afin d'y étudier, d'y travailler, d'y fonder une famille, d'y créer une entreprise ou d'y prendre leur retraite.

Nous avons accompli beaucoup de chemin depuis les dix dernières années. La levée des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen permet maintenant à plus de 400 millions de citoyens de 25 pays de voyager de la péninsule ibérique aux États baltes et de la Grèce à la Finlande sans contrôle aux frontières.

Aujourd'hui, le traité de Lisbonne nous donne une nouvelle occasion d'avancer. Nous savons tous que la liberté, la sécurité et la justice vont connaître quelques-unes des transformations les plus importantes du Traité. Il introduit pleinement ce domaine politique dans le champ de nos procédures habituelles. Il clarifie quelle action peut être prise et, en particulier, il élargit le cadre démocratique de ces politiques en y faisant participer pleinement votre Parlement.

Le programme de Stockholm, qui est en grande partie fondé sur la contribution et les propositions de la Commission, sera un levier essentiel pour que cela devienne réalité. Il devrait constituer le décor d'un programme d'action complet, efficace, apportant des changements réels et des bénéfices concrets pour nos concitoyens.

Ce programme, tel qu'il ressort du Conseil européen, doit tracer les lignes directrices pour la justice et les affaires intérieures dans les années à venir et indiquer la manière dont elles seront mises en œuvre. Plus de respect effectif pour les droits fondamentaux; un meilleur accès aux tribunaux; des actions plus déterminées à l'encontre du crime organisé, de la traite des êtres humains et du terrorisme; une gestion efficace des flux migratoires: voici quels sont tous les domaines où le programme de Stockholm devrait présenter une série

d'avancées concrètes. Ceux-ci requièrent également une approche ferme avec nos partenaires des pays tiers, que je suis déterminé à poursuivre, puisque nous travaillons ensemble pour maximaliser nos intérêts au niveau mondial.

Enfin, nous devons rester concentrés sur la lutte contre la crise économique. L'action de l'Union européenne y a grandement contribué au cours de l'année passée. Nous devons maintenant faire preuve de détermination et de compréhension. Nous devons être très attentifs à nos mesures de relance, et d'autant plus que le chômage est toujours en hausse. Notre priorité majeure, c'est de contribuer à ce que les gens conservent leur emploi et d'aider ceux qui l'ont perdu à en retrouver un.

Il nous faut commencer par formuler un programme d'après crise, afin d'exploiter de nouvelles sources de croissance et de trouver de nouvelles perspectives d'emploi. Il s'agit du programme que nous avons esquissé dans la stratégie de 2020, le document de consultation que la Commission a fait circuler hier. J'attends avec beaucoup d'intérêt de connaître les avis des membres du Parlement pour inclure vos points de vue dans le document final.

Les progrès du dispositif de surveillance financière seront un bon moyen de tester l'ambition du Conseil européen. Je sais que cet objectif est partagé par ce Parlement, et je vous invite vivement à travailler avec le Conseil pour permettre son adoption finale vers le milieu de 2010 et la mise en place de nouvelles autorités opérationnelles dès la fin de 2010.

Pour conclure, le changement climatique, la liberté, la sécurité et la justice, ainsi que la réponse à la crise économique et financière représentent trois domaines qui ont des répercussions sur la vie quotidienne des citoyens; ce sont trois domaines dans lesquels le Conseil européen peut montrer que le traité de Lisbonne a en effet ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire du projet européen.

Pour obtenir des résultats significatifs, nous devons travailler en partenariat, en partenariat entre la Commission et le Parlement, à l'égard duquel je suis reconnaissant de son soutien constant aux ambitions politiques mises en avant par la Commission dans ces domaines, en partenariat avec la Présidence suédoise du Conseil, que je félicite pour son bon travail et en partenariat avec nos amis danois qui sont en train de préparer la conférence de Copenhague.

Tirons le meilleur parti de ce qui nous attend. Travaillons ensemble au bien commun européen. La Commission et moi-même sommes prêts à relever ce défi. Je suis sûr que ce Parlement, avec des pouvoirs renforcés par le nouveau Traité, montrera son sens des responsabilités et son engagement en faveur de l'Europe des citoyens.

Joseph Daul, au nom du groupe PPE. – Monsieur le Président, chers collègues, enfin nous y voilà.

Les chefs d'État et de gouvernement ont choisi Herman Van Rompuy comme premier président du Conseil européen et Catherine Ashton comme haute représentante. Merci à Fredrik Reinfeldt, dernier Premier ministre à assurer la présidence tournante du Conseil européen. Merci d'avoir fait émerger un consensus sur les deux personnalités qui auront la lourde charge d'assurer de nouvelles fonctions créées par le traité de Lisbonne.

Aujourd'hui, dans cette enceinte, je tiens à saluer les premières déclarations du président Van Rompuy pour qui - je le cite - «l'image du Conseil sera construite par les résultats», et qui prône une approche pas à pas. C'est dans cette méthode que le PPE se reconnaît, celle que je qualifierai de méthode «Jean Monnet», une façon d'agir sans effet de manches mais efficace. C'est elle qui nous a conduits des conflits d'hier aux échanges d'aujourd'hui. C'est elle qui nous a conduits des longues attentes aux frontières à l'espace Schengen, des taux de change fluctuants à un euro stable. Et, grâce à cette construction de l'Europe, étape par étape, des progrès considérables ont été accomplis, personne ne peut le nier.

Je voudrais vous mettre en garde, Mesdames et Messieurs, contre les critiques faciles que l'on a entendues ces derniers jours. Je pense en particulier à ceux qui, pour le seul plaisir d'un bon mot, se sont disqualifiés dans des déclarations irresponsables.

Les membres du groupe PPE nourrissent aussi des rêves, comme tout un chacun, mais la différence avec d'autres, notre différence, c'est que nous travaillons pour qu'ils deviennent réalité. Nous l'avons fait avec la construction de l'Europe, nous l'avons fait avec la réunification et nous l'avons fait aussi avec le traité de Lisbonne qui, malgré ses imperfections, nous fera avancer encore un peu plus dans la bonne direction. C'est cela, chers collègues, que les Européens attendent et pas seulement des déclarations fracassantes et sans lendemain.

Nous sommes convaincus que le président Van Rompuy va s'atteler à sa tâche avec la même détermination et la même volonté que celles dont il a fait preuve dans son propre pays, autant de qualités couronnées de succès et reconnues par tous. Le président Van Rompuy a toute la confiance du PPE, et je lui adresse nos encouragements pour une tâche qui sera, à l'évidence, très difficile.

J'attends en effet du Conseil qu'il évolue. J'attends qu'il évolue vers plus de transparence, qu'il travaille davantage en confiance avec le Parlement et la Commission. J'attends que les ministres cessent de crier victoire nationale contre leurs partenaires à peine rentrés de Bruxelles et qu'ils cessent d'accuser l'Europe de tous les maux. Et j'attends qu'enfin le Conseil ne varie plus dans ses positions selon la personnalité qui le préside. Tout cela, avec le groupe PPE, je l'attends de la première présidence stable du Conseil. Madame Malmström, vous n'êtes pas concernée puisque vous êtes déjà nommée commissaire par votre pays. Donc vous n'avez même plus le choix, vous devez parler d'Europe.

Au nom du groupe PPE, je félicite aussi Catherine Ashton, nouvelle haute représentante et vice-présidente de la Commission européenne «Barroso I». Nous saluons sa nomination et nous écouterons attentivement ses réponses à nos questions lors de l'audition des commissaires en janvier prochain. C'est à l'issue de ce processus qu'elle sera pleinement investie dans ses fonctions de vice-présidente de la Commission «Barroso II».

Monsieur le Président, chers collègues, je suis heureux que le temps des questions de personnes soit derrière nous et que nous puissions enfin, en toute sérénité, aborder les questions de fond. Nous savons que deux sujets majeurs domineront le Conseil européen de décembre. Le premier, c'est la reprise de la croissance, qui ne doit pas aller sans une reprise de l'emploi. Nous attendons du Conseil européen des engagements concrets dans ce sens.

Le deuxième sujet, c'est le climat. Chacun sait que le Conseil aura lieu en plein milieu de la conférence de Copenhague, qui ne doit pas seulement déboucher sur des objectifs politiques, mais sur des engagements chiffrés. C'est essentiel. Ce premier Conseil européen sous le traité de Lisbonne doit permettre à l'Europe de jouer pleinement son rôle. Je souhaite donc qu'elle puisse user de son influence et faire valoir ses positions avec une détermination plus forte que par le passé.

Martin Schulz, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, présents et absents, au cours des derniers jours depuis le Conseil européen, nous avons beaucoup parlé de personnes et de postes. Monsieur Barroso, je voudrais, une fois encore, vous faire part aujourd'hui de mes observations. Nous estimons qu'il est important de parler personnes et postes. Pour ce qui est des postes, une priorité était claire pour notre groupe. Nous avons dit qu'en tant que deuxième formation la plus importante de cette Assemblée, nous voulions que le deuxième poste à la Commission, autrement dit, celui de haut représentant, qui fait office de vice-président de la Commission, soit attribué à notre parti. Nous estimons en effet que la Commission, qui n'est pas une organisation neutre mais un organe politique, devrait refléter la réalité de ce Parlement. Nous avons obtenu ce pour quoi nous nous sommes battus. Je n'ignore pas que, vous aussi, vous vous êtes battu pour cela, et c'est la raison pour laquelle je voudrais vous adresser mes sincères remerciements, en dépit des critiques que vous essuyez habituellement de ma part au sein de cette Assemblée.

C'est un signal positif, parce qu'il indique que la demande qu'en tant que sociaux-démocrates nous faisons au sein de cette Assemblée est prise au sérieux par vous-même, parce qu'il nous reste encore du chemin avant de nous prononcer définitivement sur la composition de la Commission. Nous nous attendons également à ce que la répartition des portefeuilles que vous allez définir pour les commissaires respectifs reflétera le contenu et les défis auxquels ces personnes seront confrontées. J'estime que c'est bien plus important que les discussions à propos des postes et des personnes.

Bien entendu, nous sommes ravis que Cathy Ashton occupe à présent le poste de haute représentante. Il a suffisamment été question de M. Van Rompuy et je suis d'accord avec les orateurs précédents. Toutefois, plus importante est la question de savoir de quelles tâches ces personnes seront chargées. Je ne crois pas que les citoyens européens soient sérieusement intéressés par la manière dont M. Van Rompuy et M<sup>me</sup> la baronne Ashton ont été élus. Par contre, la question de savoir comment nous pouvons réduire le chômage, qui continue d'augmenter actuellement en Europe, est un sujet important. Savoir si nous pouvons vraiment empêcher le changement climatique et si Copenhague sera un échec ou un succès, c'est cela qui intéresse les gens. Mais tout cela ne suffit pas. J'estime que nous ne parlons pas assez du changement climatique. Nous n'avons pas suffisamment de discussions à propos du fait que, par exemple, dans la maîtrise du changement climatique et l'investissement dans une technologie respectueuse de l'environnement pour l'industrie, il existe un potentiel énorme de création d'emplois; de même, la technologie verte est un projet pour le futur, aussi,

politique industrielle et protection de l'environnement ne sont pas incompatibles, mais peuvent se combiner l'une avec l'autre.

Les idées que vous avez présentées ici à propos de la composition de la Commission pointent dans la bonne direction. C'est une question qui doit être résolue à Copenhague, au même titre que la politique mondiale de la santé, la question de savoir si l'Europe devrait se montrer solidaire avec un continent moribond comme l'Afrique, en luttant contre le sida et en créant des ressources pour le futur. Les problèmes de sécurité énergétique de l'Europe peuvent-ils être résolus pacifiquement? Ou bien sommes-nous menacés par des conflits qui vont aller s'intensifiant aux frontières de l'Europe à cause de l'achat de gaz, de pétrole et d'autres matières premières? Cette tâche concerne la haute représentante de l'Union européenne. La question relative à la mise sous surveillance des marchés financiers est un objectif fondamental de la politique européenne, car il est réellement scandaleux qu'au beau milieu de la période où les contribuables européens continuent de supporter le coût de la crise, le casino ait ouvert à nouveau ses portes et que les joueurs se soient une fois de plus remis à courir le monde. Dans ce cas précis, nous n'avons pas besoin d'un débat sur l'attribution de postes, mais de règles claires pour les marchés financiers dans l'Union européenne. C'est bien plus important.

#### (Applaudissements)

C'est pourquoi je dis: oui, très bien, Herman Van Rompuy et Cathy Ashton ont été élus, mais maintenant ils doivent se mettre au travail, et la Commission doit être mise en place. Je voudrais donc renouveler fermement mes observations à M. Barroso. Nous autres, sociaux-démocrates, vous avons fait part de nos idées. Nous avons eu la satisfaction de constater que l'une de nos demandes avait été respectée, à savoir le poste de la haute représentante. Nous partons du principe que les portefeuilles de l'environnement, des affaires sociales et financières de votre Commission correspondront à ce que les sociaux-démocrates attendent de vous, qu'ils reviendront de préférence à des commissaires sociaux-démocrates, et alors tout ira bien.

**Guy Verhofstadt**, *au nom du groupe ALDE*. – (*EN*) Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur les nominations de la semaine dernière. Permettez-moi seulement de dire qu'il y a eu une bonne et une mauvaise nouvelle. La mauvaise, c'est que ce n'est pas un libéral qui occupe le siège présidentiel, mais la bonne nouvelle, c'est qu'il s'agit d'un Belge. Comme l'a dit le président de la Commission, la Belgique est, de fait, un pays de consensus, assurément en ce qui concerne les questions européennes et l'avenir de l'Europe.

Bien, Monsieur Barroso, ce que nous espérons à présent, c'est d'avoir une nouvelle Commission le plus tôt possible. J'espère qu'elle comptera un grand nombre de commissaires libéraux – certains disent que les libéraux sont trop nombreux, mais, pour moi, 50 %, ce serait bien! Je pense qu'à peu près un tiers de commissaires libéraux serait un bon chiffre. De toute façon, je suis très heureux que, sur les huit commissaires libéraux qui ont été présentés comme candidats pour la Commission, il y ait quatre femmes; il y a donc un équilibre entre les hommes et les femmes dans la présence libérale au sein de la Commission.

Concernant les priorités, je pense qu'il y en a trois majeures pour les jours et les semaines à venir. Tout d'abord, Copenhague. Nous devons en faire une réussite. Je pense que deux questions demeurent: comment répondre aux inquiétudes des pays en développement, et comment disposer d'un traité qui soit juridiquement contraignant, car c'est le problème principal. Ce que sera le fond du traité est important, mais plus important à mes yeux est le caractère juridiquement contraignant de tout cela.

Le deuxième point concerne le programme de Stockholm. Pour notre groupe, le point essentiel ici est l'équilibre entre sécurité et liberté. Il est évident que nous devons protéger nos concitoyens contre le terrorisme et le crime organisé, mais il est possible qu'après le 9 septembre, nous nous soyons trop focalisés sur la sécurité et la protection. Je crois que le programme de Stockholm – et c'est aussi la philosophie de votre Présidence – doit opérer un rééquilibrage vers le respect des droits fondamentaux et aussi vers plus d'ouverture dans la société. Je crois que c'est une grande ambition et ce à quoi doit parvenir le programme de Stockholm. Selon notre groupe, le groupe ALDE, ce programme est plus ambitieux que le programme de Tampere et le programme de La Haye, tout en étant davantage centré sur les droits fondamentaux des citoyens. Il est bon de protéger et d'organiser la sécurité, mais vous devez le faire d'une manière équilibrée, en respectant les droits fondamentaux.

La troisième grande tâche pour les jours à venir, comme l'a dit le président de la Commission, c'est la surveillance financière. M. Barroso, je crois qu'il devient peut-être de plus en plus évident que ce dont nous avons finalement besoin, c'est d'un contrôleur financier unique européen. Il nous faut un bon organisme de surveillance des institutions financières transfrontalières qui associerait micro-surveillance et macro-surveillance, et qui soit peut-être aussi proche que possible de la Banque centrale européenne – pourquoi pas? – et, naturellement, également de ce qui se déroule à la Commission.

Ce qui importe à présent, c'est que le Conseil ne réduise pas la portée des propositions qui se trouvent sur la table. C'est la crainte que je ressens pour le moment. Au Parlement, nous demandons davantage de propositions ambitieuses, mais je crois que la tentation du moment au Conseil va dans la direction opposée. C'est pourquoi il est absolument nécessaire qu'il y ait une bonne entente à ce sujet entre la Commission et le Parlement, nous permettant de dire au Conseil qu'il s'agit de la procédure de codécision; donc, si le Conseil vient avec des propositions moins ambitieuses que celles de la Commission, cela ne fonctionnera pas au Parlement. Nous irons dans la direction contraire.

Je crois qu'une majorité de députés du Parlement souhaite se diriger vers un contrôleur unique. C'est ce dont nous aurons besoin à l'avenir, et je crois que c'est un message important à faire passer à la Présidence, car il y aura certainement une énorme discussion les 10 et 11 décembre lors du prochain Conseil européen.

**Rebecca Harms,** *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, vous comprendrez qu'en tant que chef de file d'un groupe au sein de cette Assemblée, je me félicite, bien entendu, que nous autres femmes ayons réussi à faire en sorte que les femmes aient davantage de visibilité au sommet de l'Union européenne. Toutefois, il nous importe que les femmes ne soient pas seulement considérées en termes de quotas. Vous pouvez compter sur nous pour vous aider à faire en sorte que ces femmes occupent des positions influentes au sein de la Commission. Nous ne voulons pas que des gestes pour la forme.

Il y a eu beaucoup de publicité à propos des personnes qui occupent ces postes à responsabilités, Herman Van Rompuy et la baronne Ashton. Les membres de cette Assemblée connaissent mieux la baronne Ashton qu'Herman Van Rompuy. Nous allons avoir l'occasion de mieux faire leur connaissance au cours de leurs auditions. Je voudrais vous recommander de suggérer à Herman Van Rompuy qu'il vienne rencontrer les groupes de cette Assemblée, de manière à ce que nous puissions mieux le connaître. Tout le monde dit que les Belges en sont très fiers. Pourquoi ne vient-il pas débattre volontairement avec les groupes de cette Assemblée, afin que nous puissions mieux nous connaître au début de sa période d'exercice?

Voici donc quel était mon regard sur la semaine passée. Le prochain sommet approche. Monsieur Schulz, je ne pense pas que nous parlons trop peu de Copenhague. Mais nous tirons trop peu de conclusions logiques de nos discussions. Le Parlement va voter cette semaine une résolution, qui comprend tout ce qui conviendrait pour Copenhague, si l'on en croit les Nations unies et les scientifiques. Avec le temps, les gens en Europe ont pris de plus en plus de distance par rapport à ces recommandations. Mon analyse du problème majeur qui se cache derrière cette attitude, c'est que la protection climatique est considérée comme une charge et que les possibilités offertes par une politique climatique cohérente ne sont pas reconnues.

Un autre point à l'ordre du jour du prochain sommet concerne la stratégie de Lisbonne. Depuis longtemps, l'une des tâches de cette stratégie a été de promouvoir le développement durable, mais nous n'avons pas pu atteindre cet objectif. Les différents piliers de la stratégie de Lisbonne se sont toujours vu attribuer des degrés divers d'importance. L'environnement, la justice sociale et la durabilité ont toujours été marginalisés au profit de priorités de politique industrielle, économique et même de recherche, plus anciennes et, selon moi, dépassées. Si votre intention est de décider lors du prochain sommet que nous devrions adopter la stratégie révisée de Lisbonne au printemps, nous n'aurons pas le temps d'analyser les faiblesses de la stratégie de Lisbonne, qui, comme je le vois, a échoué. Pourquoi avons-nous été plongés dans une crise économique aussi désastreuse? Pourquoi avons-nous autant de problèmes sociaux et d'emploi dans l'Union européenne? Nous ne croyons pas que ce soit une bonne idée de préparer la stratégie de Lisbonne et de la réviser sans une réflexion approfondie, sans autocritique et sans un processus consultatif véritable, tel que l'ont demandé les syndicats et la plate-forme sociale, parce que la stratégie de Lisbonne est très importante pour nous tous et pour l'avenir de l'Union européenne.

Enfin, j'en viens au programme de Stockholm. Comme pour beaucoup de ces grands programmes, cela semble être une bonne chose et c'est ce qui a sans cesse été déclaré à cet égard et ce que les gens semblent en penser. Toutefois, mon groupe a l'impression qu'il y a déséquilibre entre la liberté et la sécurité. Nous sommes contre cette évolution et nous la soulignerons en utilisant l'exemple de SWIFT. C'était une grave erreur de ne pas mettre SWIFT à l'ordre du jour. Monsieur Barroso, vous essayez de court-circuiter le Parlement avec cet accord provisoire SWIFT, tout en ne tenant aucun compte des préoccupations concernant la protection des données. Cela prouve bien qu'il y a actuellement un manque d'équilibre entre la recherche de la sécurité et le respect de la liberté.

**Timothy Kirkhope**, *au nom du groupe ECR*. – (*EN*) Monsieur le Président, pour commencer, je souhaite que tout aille bien pour M. Van Rompuy et pour la baronne Ashton dans leurs nouvelles fonctions, et j'espère qu'ils sauront imprimer à leur poste des modèles durables.

Si le Conseil européen doit avoir un président semi-permanent, il faudrait que ce soit quelqu'un qui ait une approche discrète mais pratique pour construire un consensus entre les États membres quand cela est possible et souhaitable. Si nous devons avoir un haut représentant renforcé aux affaires étrangères, sa tâche principale devrait consister à travailler en collaboration étroite avec les États membres pour coordonner les politiques communes quand les objectifs de ceux-ci sont partagés.

Ces nominations devraient être l'occasion de mettre fin, une fois pour toutes, à cette vision cauchemardesque d'une politique étrangère et de sécurité européenne de plus en plus centralisée et bureaucratique, au profit d'une politique fondée sur une coopération volontaire entre nos États membres.

La nomination de la baronne Ashton, en particulier en tant que commissaire en activité, doit avoir été une source de satisfaction spéciale pour le président Barroso, quoique cela ne doive pas fournir à la Commission l'occasion de s'arroger plus de pouvoirs que les institutions démocratiques européennes.

Toutefois, après avoir passé une décennie dans l'obsession de ses propres institutions, l'Union européenne doit maintenant se remettre au travail. On dit souvent que les citoyens de nos États membres ne comprennent pas l'Europe, et que si c'était le cas, elle serait plus populaire. Mais on omet un point essentiel. Nos concitoyens ne comprennent que trop bien l'égocentrisme de l'Europe. Ce qu'ils ne comprennent pas, c'est pourquoi l'on consacre autant de temps, d'effort et de ressources aux processus institutionnels et si peu aux résultats politiques qui pourraient vraiment apporter des changements dans leur vie.

Nos concitoyens voient bien que nos économies sont en crise, que le chômage est en hausse, que les entreprises ont de plus en plus de difficultés à générer de la croissance, que le changement climatique s'aggrave et que d'autres parties du monde deviennent toujours plus compétitives.

Mais, quand ils se retournent sur l'Europe, ils trouvent une Union qui a consacré plusieurs années à ces bisbilles institutionnelles. Pourquoi devraient-ils s'intéresser aux détails du vote à la majorité qualifiée s'ils ont perdu leur emploi? Pourquoi devraient-ils être intéressés par les subtilités de la codécision si leurs enfants sont confrontés à un avenir incertain?

J'espère que les nominations de la semaine dernières nous permettront de tirer un trait sur ces années d'introspection. L'Union européenne doit à présent poursuivre son chemin et se concentrer sur les tâches concrètes toutes proches, en construisant des économies dynamiques et compétitives et en créant un système d'échanges internationaux solide et, particulièrement au cours des semaines à venir, en obtenant un accord réellement efficace sur le changement climatique.

J'admets que les paroles de la Présidence suédoise et du président Barroso sont encourageantes à cet égard. Souhaitons que des réalisations pratiques dans d'autres domaines, essentielles pour tous nos concitoyens, puissent suivre maintenant.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**John Bufton (EFD).** – (*EN*) Monsieur le Président, après les belles paroles que vient donc de prononcer M. Kirkhope concernant la situation dans laquelle nous nous trouvons nous-mêmes, la question que je lui adresse est la suivante: ne pensez-vous pas avoir refusé au peuple britannique un référendum que David Cameron avait promis au Royaume-Uni? Vous êtes ici maintenant sans mandat et le fait est que les peuples du Royaume-Uni et de la plupart des pays d'Europe n'ont pas eu leur mot à dire sur Lisbonne.

David Cameron devrait avoir honte. Quant aux Conservateurs présents dans cette Assemblée, ils votent en appuyant toujours sur le bouton vert, vert, vert. C'est oui, oui, allons-y, tout le temps. Ils sont pro-UE. Je crois qu'il est temps maintenant de dire la vérité et de vous adresser à vos concitoyens pour leur dire où vous vous situez en réalité.

**Timothy Kirkhope (ECR).** – (*EN*) Monsieur le Président, je suis vraiment désolé que la politique intérieure du Royaume-Uni semble s'être invitée ici ce matin. Ce que je voudrais bien préciser, c'est que je n'ai aucunement honte de ce que dit ou fait le dirigeant du parti conservateur et, en particulier, il est évident pour nous tous que nous avons toujours signalé qu'en cas de non-ratification du traité de Lisbonne, nous aurions voulu qu'il soit soumis au peuple britannique. Je pense que nous ne pouvions pas renoncer à cette position honorable.

Je pense que ces personnes qui parlent d'objectifs irréels par rapport à l'Europe, qui parlent de façon extrême et obsessionnelle, n'apporteront aucun bien à tous les gens dont j'ai parlé dans mon discours – ces citoyens, non seulement de l'Europe, mais ces citoyens de mon pays, qui veulent la prospérité, qui veulent des certitudes

dans leur vie et dans l'avenir. Ce nombrilisme institutionnel est le fait de ces personnes tout autant que de n'importe laquelle des institutions de l'Europe.

**Lothar Bisky,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais féliciter les deux candidats au nom du groupe GUE/NGL. Avant tout, nous nous félicitons du fait qu'une femme a été élue. Nous partons du principe que ces deux candidats à ces postes élevés ne vont pas seulement se concentrer sur leurs tâches spécifiques, mais vont aussi développer une approche coopérative vis-à-vis du Parlement.

Nous attendons du Conseil qu'il s'occupe davantage des questions sociales résultant de la crise et en tire les bonnes conclusions. Jusqu'à présent, des milliards ont été versés aux banquiers, mais l'homme de la rue n'a bénéficié pratiquement d'aucune aide. M. Schulz a raison de dire que le casino a rouvert ses portes, mais au même moment, la pauvreté, notamment la pauvreté enfantine, et le chômage augmentent.

Quatre millions d'emplois ont été perdus dans toute l'Europe en conséquence de la crise. D'après des rapports de la Commission, ce chiffre pourrait monter à sept millions au cours de l'année à venir. Nous savons que ce type d'estimation est souvent inférieur aux chiffres réels. À titre d'exemple, 1,5 million de personnes en Allemagne sont en chômage partiel et il est important de le souligner.

Cependant, la hausse du chômage et de la pauvreté est le signe avant-coureur d'une inégalité des chances encore plus grande, qui aura un impact majeur sur les possibilités de formation. Il nous faut également évoquer ce sujet. La question qui en découle est de savoir si les chefs d'État ou de gouvernement trouveront des moyens de sortir de cette crise qui combinent le concept européen d'intégration et le progrès social et qui aient un impact réel pour les citoyens de l'Europe. Plutôt que de stratégies de sortie des programmes de relance économique et de consolidation budgétaire obligatoire, nous avons besoin d'un changement de politique. J'ai trois remarques à faire à ce sujet. Premièrement, nous attendons du Conseil un positionnement concernant les plans pour la stratégie de 2020, censée remplacer la stratégie de Lisbonne, qui a échoué. L'innovation et la connaissance, la lutte contre l'exclusion, les stratégies économiques vertes, une Europe numérique, comme catalogue de slogans, cela ne sonne pas trop mal. Mais il nous faut de toute urgence des propositions concrètes décrivant la manière dont tout cela sera mis en œuvre.

Deuxièmement, le Conseil doit enfin accepter un système de surveillance stricte des marchés financiers. J'ai un certain nombre de questions légitimes à poser quant à la manière dont le Conseil peut concilier cela et les Traités existants, parce que, dans certains cas, les obstacles aux mouvements des capitaux et à la liberté des paiements ne sont pas autorisés ni même particulièrement souhaités. Nous sommes donc intéressés de voir comment vous allez procéder.

Troisièmement, je voudrais souligner une fois encore que le Conseil doit envoyer un signal clair à Copenhague quant à la nécessité d'un accord contraignant sur le changement climatique. Les engagements volontaires n'ont encore jamais abouti à l'objectif désiré.

**Nigel Farage**, au nom du groupe EFD. – (EN) Monsieur le Président, vous êtes tous très abattus ce matin. J'imaginais que cela allait être un moment de grande fierté! Cela vous a pris huit années et demie de brimades, de mensonges, de mépris des référendums démocratiques. Huit années et demie que cela vous a pris pour faire passer ce Traité, et le 1<sup>er</sup> décembre, vous l'aurez.

Bien entendu, l'architecte de tout ceci, Giscard, voulait, depuis ce traité constitutionnel, que l'Union européenne dispose d'une voix internationale forte, mais j'ai bien peur que les chefs d'État ou de gouvernement n'aient été les proies d'une crise de nerfs collective. Ils ont décidé que leurs visages resteraient au devant de la scène internationale, que ce ne serait pas quelqu'un de l'Union européenne, et donc on nous a désigné un couple de pygmées en politique.

Il n'y a donc pas eu de réponse réelle à Kissinger lorsqu'il demandait: «Qui dois-je appeler en Europe?» Je devine que la réponse ne peut être que M. Barroso, parce qu'il est le seul dont on ait entendu parler dans le monde, et il est sans doute le grand vainqueur derrière ces nominations. Monsieur, il n'est pas étonnant que vous ayez l'air si heureux ce matin.

Et nous avons un nouveau président de l'Europe, Herman Van Rompuy. Son nom n'est pas très facile à prononcer, n'est-ce pas? Je ne le vois pas arrêter la circulation à Pékin ou à Washington; je doute même qu'on puisse le reconnaître à Bruxelles. Et cependant, il va empocher un traitement plus important que celui d'Obama, ce qui vous en dit beaucoup sur cette classe politique européenne et à quel point ils prennent soin d'eux-mêmes.

Mais, au moins, il s'agit d'un homme politique élu, contrairement à la baronne Cathy Ashton, qui vraiment est l'exacte représentation de la classe politique des temps modernes. D'une certaine manière, n'est-elle pas la solution idéale? Elle n'a jamais exercé d'emploi véritable et elle n'a jamais été élue à quoi que ce soit dans sa vie. Je suppose donc qu'elle est parfaite pour cette Union européenne.

(Le Président invite l'orateur à conclure)

Elle n'a jamais été élue à rien et personne ne la connaît! Le Premier ministre lui-même parlait de la baronne «Ashdown» plutôt que Ashton. Je veux dire, personne n'a jamais entendu parler d'elle. Elle est encore moins connue qu'Herman Van Rompuy! Je veux dire, il faut le faire tout de même, non?

Elle s'est élevée sans laisser de traces. Elle fait partie de cette époque post-démocratique. Elle a fait un bon mariage: elle a épousé un conseiller, ami et partisan de Tony Blair et a été nommée à la Chambre des Lords. Lorsqu'elle se trouvait à la Chambre des Lords, elle a reçu une tâche importante, qui était de faire passer le traité de Lisbonne à la Chambre des Lords et de le faire en prétendant qu'il n'avait absolument rien à voir avec la Constitution de l'Union européenne. Elle a les nerfs solides et sait affecter des airs sérieux, et elle a énergiquement réduit à néant toutes les tentatives faites à la Chambre des Lords pour que le peuple britannique ait un référendum.

La voici donc: elle ne s'est jamais présentée à une fonction publique, elle n'a jamais exercé d'emploi véritable, et la voici qui obtient l'un des plus hauts postes de l'Union. Sa nomination est une source d'embarras pour la Grande-Bretagne.

(Interruption dans l'Assemblée)

Eh bien, moi au moins j'ai été élu, Monsieur, contrairement à elle! Elle n'a pas été élue, et le peuple n'a pas le pouvoir de la révoquer.

Mais écoutez seulement ce qui suit. Il y a quelque chose de plus grave encore. Cathy Ashton a été un membre actif de la campagne pour le désarmement nucléaire (CND). Elle était en fait la trésorière de la campagne pour le désarmement nucléaire à une époque où la CND acceptait des donations très importantes en refusant d'en révéler la source. Ce que l'on sait, c'est que ces donations étaient obtenues par un dénommé Will Howard, qui était membre du parti communiste en Grande-Bretagne. La baronne Ashton va-t-elle nier que, tandis qu'elle était trésorière, elle recevait des fonds d'organisations qui étaient hostiles au capitalisme et à la démocratie à l'occidentale? Cette question doit être posée.

Et sommes-nous réellement satisfaits d'apprendre que quelqu'un qui va s'occuper de notre politique de sécurité extérieure était, il y a quelques années, activiste au sein d'un mouvement comme la CND? Si nous le sommes alors, franchement, nous méritons de nous faire botter l'arrière-train! Car je ne crois pas qu'elle soit la bonne personne pour remplir cette tâche. Elle n'a pas d'expérience et elle doit répondre à ces questions. A-t-elle accepté de l'argent des ennemis de l'Occident? Cette question doit recevoir une réponse.

Bon, nous avons nos deux pygmées. Ce sera un aveugle guidant un autre aveugle, mais je ne veux pas fêter ça, parce qu'ils vont pousser à l'union politique et si nos dirigeants, en ce qui les concerne, ont peut-être réussi à sauver la face pour l'instant sur la scène internationale, ils ont tous trahi leurs démocraties nationales. L'État européen est ici. Nous sommes sur le point de prendre une avalanche de nouvelles lois sur la tête à cause de ce traité de Lisbonne et dans mon esprit, il ne fait aucun doute qu'il doit y avoir un référendum large, libre et loyal au Royaume-Uni, afin de décider si nous faisons partie ou non de cette Union. J'espère et je prie pour que nous votions la sortie, mais, dans les deux cas, la question doit simplement être posée au peuple.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**Le Président.** – Je voudrais dire un mot à M. Farage. Il serait très apprécié que nous calmions un peu l'atmosphère, parce que certaines paroles et expressions ne sont pas toujours faciles à accepter.

**Edit Herczog (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, M. Farage a dit que les personnes qui ont été élues la semaine dernière ne sont pas des personnes pour lesquelles la circulation s'arrêterait. C'est pourquoi nous les avons élues – parce que nous voulions élire des personnes qui permettraient justement à tous les citoyens européens d'être libres de leurs mouvements en vue d'une vie meilleure pour eux-mêmes, et c'est ce que ces personnes feront.

M. Van Rompuy et M<sup>me</sup> Cathy Ashton défendent les citoyens, et les 480 millions d'Européens le sauront bientôt. Tel est l'enjeu, je le pense. Nous devons les défendre. Nous devons sauvegarder leur intégrité

personnelle. Et, Monsieur Farage, je voudrais vous citer un dicton hongrois. Il est bon que vous soyez ici, parce que quand le singe grimpe à l'arbre, il est plus facile de voir son derrière!

Nigel Farage (EFD). – (EN) Monsieur le Président, avec tout le respect que je lui dois, je pense que l'honorable députée n'a absolument rien compris, parce qu'elle a parlé à deux reprises des «personnes qui ont été élues la semaine dernière». Elles n'ont pas été élues. C'est là où je veux en venir, et dans le cas de la baronne Ashton, elle n'a jamais été élue à une fonction publique de toute sa vie. Elle occupe un poste extrêmement important, et les peuples d'Europe, de Grande-Bretagne et de partout ailleurs n'ont pas le pouvoir de lui faire rendre des comptes et de la faire révoquer, et cela, c'est essentiellement ce qui ne va pas dans cette Union européenne. C'est la bureaucratie contre la démocratie. Les choses ont horriblement, mais horriblement mal tourné.

Mais puis-je revenir en arrière et vous poser une question, Monsieur le Président? Vous sembliez avoir laissé entendre que j'avais dit quelque chose de déplacé, ou d'exagéré ou de faux. Pourriez-vous m'expliquer de quoi il s'agissait? J'aimerais le savoir.

**Le Président.** – La façon dont vous avez qualifié le choix de personnes qui sont si importantes pour l'Union européenne et ce que vous avez dit de l'ensemble des questions qui y sont liées sont, à mon avis, absolument inadéquats à l'ensemble de la situation.

(Protestations)

C'est mon opinion, chers collègues.

**Nigel Farage (EFD).** – (EN) Monsieur le Président, quand vous avez été élu Président, vous avez dit que vous agiriez en Président neutre, afin de garantir à tous leur droit à la parole. Si vous me critiquez sur le contenu politique de ce que je dis, alors vous ne faites pas votre travail en tant que Président neutre.

**Andreas Mölzer (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, après toute cette agitation, nous aurions peut-être besoin d'une approche plus concrète des problèmes. Les économies émergentes avides d'énergie et les pays industrialisés qui la gaspillent n'étaient même pas prêts à mettre en œuvre le protocole de Kyoto. Je doute donc que quelque chose change après la conférence de Copenhague. La raison d'être des échanges commerciaux de certificats est également discutable, quand on songe aux millions dépensés pour cela, alors que l'on se débarrasse des véritables alternatives telles que les énergies renouvelables en leur consacrant des clopinettes. Il ne faudrait pas que tout cela aboutisse à la promotion des centrales nucléaires comme alternative compatible avec Kyoto.

Le deuxième thème de crise à aborder d'urgence, en d'autres termes, la course aux subventions pour le fabricant d'automobiles en faillite Opel, est un sujet tout aussi explosif. Des signaux tels que la baisse des commandes n'ont pas été suffisamment pris au sérieux et l'Union européenne a probablement contribué au déclin d'une industrie autrefois prospère avec sa masse de règlements. La leçon à en tirer pour l'avenir, c'est qu'il nous faut établir des conditions de base qui puissent être planifiées et prévisibles pour toutes les industries, et tant que nous ne disposons pas de concepts pleinement développés en place, il est irresponsable de gaspiller des milliards d'euros provenant de l'argent des contribuables européens dans ce problème. Il est important de s'assurer au moins que cet argent ne partira pas aux États-Unis. De plus, des clauses de remboursement doivent être introduites.

Au moins, il devrait être possible de jeter les bases de la finalisation du citoyen européen «transparent» lors de la prochaine réunion. En effet, le programme de Stockholm accorde aux gens moins de droits, pas plus, car ils ne peuvent exercer aucun contrôle sur la manière dont les données sont utilisées. Il n'y a aucun signe d'arrêt concernant la surveillance des voyageurs, le sujet controversé de la protection des données n'a pas encore été résolu, et si nous devons introduire un régime d'asile européen, nous devrions, selon moi, appliquer les critères les plus stricts, tels que ceux qui sont en usage au Danemark.

**Cecilia Malmström,** présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, je remercie les présidents des groupes politiques pour leurs contributions passionnantes. Une très large majorité d'entre eux, pas tous, semble, à l'instar de la Présidence suédoise, satisfaite que nous ayons pu procéder avec succès aux désignations d'Herman Van Rompuy et de Catherine Ashton. Ces deux personnalités contribueront à la cohérence, à la stabilité et à la coordination accrue dans l'Union européenne, choses nécessaires si nous voulons être en mesure de nous concentrer sur les défis importants qui coïncideront avec les présidences semestrielles. Je crois que cela est très bien.

Comme l'a dit M. Schulz, maintenant qu'ils ont été désignés, ils vont pouvoir s'atteler à leurs tâches et nous pourrons dépasser ce débat. Peut-être qu'une fois le traité de Lisbonne définitivement entré en vigueur, le 1<sup>er</sup> décembre, le débat de politique intérieure britannique pourra également rester aux portes de cette Assemblée? L'Union européenne a besoin de procédures modernes et le traité de Lisbonne nous les fournira. Nous serons mieux armés pour nous attaquer aux problèmes importants qui nous attendent.

Dans la période qui va maintenant précéder le sommet européen, il y a trois questions essentielles sur lesquelles la Présidence suédoise espère progresser, en collaboration avec vous et avec l'aide de la Commission. La question climatique, à propos de laquelle nous faisons tout notre possible pour parvenir à un accord politique ambitieux comportant un calendrier, de façon à ce qu'il puisse, en fin de compte, devenir juridiquement contraignant. Il nous faudra vivre longtemps avec le résultat de Copenhague et ce qu'il va arriver après, et nous devrons transformer peu à peu nos sociétés pour mieux les adapter au changement climatique.

En ce qui concerne les questions économiques, bien que les choses semblent s'éclaircir sur les marchés financier, nous sommes confrontés à des taux élevés de chômage dans beaucoup de pays et ce sera un trait caractéristique de nos économies pendant plusieurs années.

Pour ce qui est des questions de M. Verhofstadt concernant la surveillance, je suis satisfaite que nous ayons pourtant fait des progrès en la matière. Le problème que nous avons eu jusqu'à maintenant, concernant la surveillance financière, c'est que celle-ci a trop porté sur certaines sociétés et trop peu sur le système financier dans son ensemble. La coopération entre les différentes autorités de contrôle n'a pas fonctionné non plus. La mise en œuvre des nouveaux organes de contrôle européens va nous permettre d'y remédier. Ils bénéficieront d'une vue d'ensemble et d'une coopération renforcée. Ils seront, bien entendu, responsables devant le Conseil et le Parlement européen. Les autres détails en la matière seront débattus lors de la réunion Ecofin du 2 décembre au cours de laquelle, je l'espère, nous progresserons encore.

Enfin, en ce qui concerne le programme de Stockholm, il s'agit d'une décision très importante avec laquelle il nous faudra vivre pendant longtemps encore et à propos de laquelle le Parlement européen aura une très grande influence à l'avenir. Comme plusieurs d'entre vous l'ont dit, il s'agira de trouver des solutions aux terribles problèmes que représentent la criminalité transfrontalière, les trafics illicites et la menace terroriste, auxquels nous sommes confrontés, et de mettre tout cela en balance avec une politique qui place les citoyens au premier plan et garantisse le respect de la vie privée des individus.

J'espère que nous pourrons établir un programme à long terme pour traiter toutes ces questions dans le cadre du programme de Stockholm. Ces trois questions, ainsi qu'un certain nombre d'autres, ont été les priorités de la Présidence suédoise et je suis heureuse de constater que nous allons, je l'espère, les mener à une conclusion positive en décembre. Merci beaucoup. Bien entendu, je prendrai à nouveau la parole au terme de ce débat.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, pour répondre à cette question concrète concernant SWIFT, je voudrais clarifier notre position en la matière, car j'estime qu'elle est extrêmement importante. Elle a également un lien avec le programme de Stockholm.

Le programme SWIFT est, en effet, un instrument très précieux pour les États membres dans leur combat contre le terrorisme. Il a permis aux autorités des États membres de prévenir des attaques terroristes en Europe. Il n'est pas question ici de cas théoriques. Nous parlons de cas concrets.

Le projet d'accord Union européenne-États-Unis, qui est en cours de discussion, est un accord provisoire d'une durée maximale de 12 mois. Il est nécessaire afin de remplacer juridiquement celui qui existe après le transfert du stockage de données hors des États-Unis.

Si l'accord provisoire est adopté avant le 1<sup>er</sup> décembre et si la base juridique est modifiée, il évitera des lacunes en matière de sécurité et un coup terrible aux relations Union européenne-États-Unis dans ce domaine.

Lors de la dernière réunion que nous avons eue, entre l'Union européenne et le président Obama, la première question que celui-ci a soulevée concernait la coopération États-Unis-Europe en matière de lutte contre le terrorisme. Il nous a cité les noms de pays européens qui, concrètement, ont échappé récemment à des attaques terroristes grâce à la coopération en la matière entre eux et nous.

Si vous le souhaitez, je puis vous donner quelques informations à ce sujet. Plus de 5 450 cas, dans le cadre du programme de surveillance du financement du terrorisme, ont été transmis à ce jour aux gouvernements européens, et plus de 100 nouveaux indices produits ont été fournis à des pays européens de janvier à septembre de cette année.

Je peux vous donner des exemples concrets. Ces informations ont apporté une aide considérable aux gouvernements européens au cours de l'enquête menée dans le complot dirigé par Al-Qaïda, qui visait des vols transatlantiques reliant le Royaume-Uni et les États-Unis.

À la mi-septembre 2009, trois individus ont été reconnus coupables, et chacun a été condamné à une peine d'au moins 30 années de prison. Début 2009, ce système a été exploité pour identifier les activités financières d'un membre d'Al-Qaïda basé en Europe, qui a joué un rôle dans la planification d'une attaque présumée sur un avion. L'information a été transmise aux gouvernements de pays européens et du Moyen-Orient.

Au cours de l'été 2007, le même système a été utilisé pour identifier les activités financières de membres de l'Union du djihad islamique basés en Allemagne. Cette information a contribué à l'enquête et à l'arrestation qui a suivi de membres de l'Union du djihad islamique, qui planifiaient d'attaquer des sites en Allemagne. Ils ont, par la suite, reconnu ces activités.

Donc, ce système a déjà sauvé de nombreuses vies en Europe et ailleurs dans le monde. Il s'agit d'un sujet extrêmement grave. J'admets tout à fait que toute cette lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect total des droits fondamentaux et des garanties offertes par nos sociétés libres et ouvertes. Les Européens ont été les premiers au monde à dire au président Bush qu'il devait fermer le camp de Guantánamo. Et nous avons défendu cette position avec fermeté. Cependant, il nous faut veiller à rester unis et engagés dans la lutte contre le terrorisme.

C'est pourquoi je voudrais vous donner toute garantie que, sur la base du nouveau traité de Lisbonne, nous vous présenterons un nouveau mandat, précisément dans le but de traiter cette question, qui permettra au Parlement européen d'exercer ses pleins pouvoirs.

Ainsi, début 2010, nous viendrons avec une nouvelle base respectant le traité de Lisbonne, qui, bien entendu, donnera au Parlement toute sa capacité d'agir en la matière, parce que nous voulons que le Parlement soit également au premier rang de cette action contre le terrorisme et pour la sécurité, en respectant, bien sûr, pleinement nos droits fondamentaux et nos garanties juridiques.

Enfin, comme tant d'entre vous ont évoqué – et je vous remercie de vos observations – la question de l'équilibre entre les hommes et les femmes, qui est si importante pour moi, pour la Commission et pour les institutions

européennes, permettez-moi de vous signaler qu'aujourd'hui est le  $10^{\rm e}$  anniversaire de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Je crois que c'est un point sur lequel nous aussi devons faire quelque chose en Europe. Malheureusement, les cas sont toujours nombreux en Europe où des femmes sont victimes d'agressions de la part de leurs compagnons ou ex-compagnons. Je tiens à profiter de cette occasion pour montrer notre engagement dans cette question très importante, qui intéresse également notre société européenne.

**Mario Mauro (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, en commentant les nominations qui ont ouvert cette nouvelle saison de l'Union européenne, la presse a très souvent utilisé des expressions du genre «candidats pas à la hauteur» ou «candidats inadéquats».

Je voudrais aller à l'encontre de cette tendance. M. Verhofstadt n'a jamais été si près de la vérité que lorsqu'il déclarait qu'un verre pouvait être vu comme à moitié plein ou à moitié vide. Je me demande donc quelle était la logique du Conseil lorsqu'il a choisi ces personnes. Je crois qu'il s'agissait d'une logique communautaire, et je vais essayer d'expliquer ce que j'entends par là. Le choix d'un membre sortant de la Commission européenne pour exercer le rôle de ministre européen des affaires étrangères envoie un message clair: il dit l'intention de mener une politique étrangère communautaire et non une politique étrangère adhérant aux philosophies de n'importe quelle nation en particulier. Pour ma part, la nouvelle, ce n'est donc pas le fait que

M<sup>me</sup> Ashton soit britannique, mais qu'elle vienne de la Commission. Autrement dit, elle va adopter, dans les questions de politique étrangère, une approche communautaire qui ne sera pas liée au point de vue particulier d'une nation.

Quant à la candidature du Premier ministre belge, elle a été mise en doute en la comparant à celle de personnalités plus renommées. Je crois que ce que nous attendons du président du Conseil européen, qui sera en fonctions pendant deux ans et demi, ce n'est pas qu'il crie plus fort que les autres ou qu'il affirme son autorité plus que les autres, mais qu'il persuade les autres de parler d'une seule voix. C'est pourquoi je crois que c'était un bon choix de proposer la candidature de M. Van Rompuy.

Nous devons être inspirés par une approche communautaire, parce que si nous voulons vraiment construire l'Europe, il est juste que nous choisissions ces personnes en fonction de ce critère. Nous serons en mesure

de vérifier l'opportunité et l'efficacité de ce choix quand nous les verrons à l'œuvre, mais je demande à chacun de soutenir fermement leur travail, parce qu'autrement, nous aurions véritablement gâché la meilleure occasion de notre vie.

### PRÉSIDENCE DE M. GIANNI PITTELLA

Vice-président

**Juan Fernando López Aguilar (S&D).** – (ES) Monsieur le Président, j'ai pris la parole, hier, en séance plénière, pour souligner l'importance du programme de Stockholm, qui est à l'ordre du jour du Conseil européen du 10 décembre. Je l'ai fait pour attirer l'attention sur son contenu et, en particulier, pour demander le soutien parlementaire le plus large possible pour faire avancer le rapport établi par trois commissions qui y ont travaillé ensemble, à savoir la commission des affaires juridiques, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et la commission des affaires constitutionnelles. Hier, donc, j'ai mis l'accent sur l'importance qu'il y a à construire une Europe des citoyens, en plus de construire un marché.

Je pense maintenant que le moment est favorable pour souligner l'importance de cette question d'un point de vue constitutionnel dans l'ordre du jour du Conseil européen qui se tiendra les 10 et 11 décembre. Finalement, conformément au traité de Lisbonne, le Parlement va être renforcé.

Il va l'être notamment dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, et grâce au développement du plan d'action qui va être adopté pendant la Présidence espagnole. Conformément à l'article 17 du traité sur l'Union européenne et à l'article 295 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, nous sommes invités à prendre part à la coopération interinstitutionnelle et à parvenir à un accord la concernant, afin de développer conjointement une stratégie pour la mise en œuvre du traité de Lisbonne. En outre, il nous est demandé d'agir ainsi en nous conformant aux principes de la transparence la plus grande possible, de la subsidiarité et de la coopération avec les parlements nationaux. Ces derniers seront donc associés au développement de l'agenda de Lisbonne.

Cela veut dire qu'il nous faudra travailler encore plus. Nous n'allons pas avoir la vie facile. Bien au contraire, elle va se compliquer davantage. Nous serons également obligés de mettre en œuvre une procédure d'évaluation pour apprendre de nos expériences. Le but premier de l'exercice consistera à garantir que nous respectons le modèle européen et les droits fondamentaux. Le Parlement européen devra également être davantage impliqué en ce qui concerne la protection des données. Je pense au suivi de l'accord SWIFT, mentionné précédemment, qui est si important dans le contexte de nos relations bilatérales avec les États-Unis.

Mais avant tout, le Parlement européen va être associé à l'évaluation et au suivi des performances des agences au sein de la structure institutionnelle de l'Europe. Je veux parler d'Europol, du Bureau européen d'appui en matière d'asile, d'Eurojust et de Frontex.

Pour toutes ces raisons, je voudrais que le programme du Conseil européen reflète l'importance du renforcement de l'engagement d'agir et de travailler en coopération avec le Parlement européen, notamment par rapport à la préparation et au suivi du plan d'action à adopter au cours des six mois à venir de la Présidence espagnole.

**Alexander Graf Lambsdorff (ALDE).** – (*DE*) Monsieur le Président, voilà, nous l'avons fait – le traité de Lisbonne est entré en vigueur. Je voudrais remercier Cecilia Malmström, la Présidence suédoise et toute l'équipe qui y a travaillé d'arrache-pied. C'est une vraie réussite.

Dans ce contexte, je voudrais m'exprimer brièvement à propos de deux points qui ont constitué le sujet de ce débat. Le premier concerne le président du Conseil. Monsieur Barroso, vous venez de dire que vous vouliez travailler en tandem avec Herman Van Rompuy. Je pense que c'est une très bonne idée. Il est juste que vous travailliez en coopération avec le Conseil. Il y a, pourtant, une chose que je voudrais bien préciser: le président du Conseil ne doit répondre d'aucun de ses actes devant le Parlement européen ni aucun autre parlement. Cela signifie que, dans votre rôle de président de la Commission, vous êtes l'institution démocratique légitime et le président démocratique légitime de l'Europe. C'est pourquoi, travaillez en tandem, bien sûr, mais assurez-vous de prendre la place de devant et d'être au volant du véhicule.

Mon deuxième point concerne ce qu'a dit la représentante du Conseil, à savoir que Cathy Ashton occuperait et la fonction de haute représentante et celle de vice-présidente de la Commission le 1<sup>er</sup> décembre 2009. En premier lieu, il ne s'agit que d'une seule fonction – haute représentante et vice-présidente de la Commission – et, en second lieu, elle ne peut occuper une fonction sans l'accord du Parlement. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, la

première Commission Barroso se trouve dans un no man's land juridique entre la fin du traité de Nice et le début du traité de Lisbonne. Cathy Ashton n'entrera pleinement en fonction qu'après avoir obtenu le consentement du Parlement, à la fin du mois de janvier 2010.

Un dernier mot sur la culture du débat dans cette Assemblée. Il nous suffit d'écouter M. Farage. Si lui et son parti devaient un jour se trouver aux rênes du gouvernement au Royaume-Uni, les Britanniques en viendraient réellement à apprécier la liberté d'établissement dans l'Union européenne, car un nombre considérable d'entre eux déménageraient en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie et au Portugal, Monsieur Barroso.

Jill Evans (Verts/ALE). – (EN) Monsieur le Président, le Conseil va se tenir moins de deux semaines après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et, comme l'a dit la ministre, il nous a fallu passer par un processus long et difficile pour atteindre cet objectif. Mais beaucoup d'entre nous pensent que nous avons manqué une occasion unique. Il y a encore un chaînon manquant, un élément démocratique essentiel dans les relations entre l'Union européenne et les nations d'Europe, et c'est le niveau infra-étatique, ou régional, de gouvernement.

Un grand nombre d'administrés pensent que l'Europe est plus distante qu'elle ne l'a jamais été, et nous devons examiner cela sans attendre. Parmi nous, tous n'ont pas eu de référendum ni la possibilité de donner leurs avis à propos de l'évolution future de l'Europe, mais des choses se passent dans toute l'Union européenne qui ont des conséquences directes sur notre tâche, qui est de relever les défis qui nous attendent et de faire face à toutes ces questions politiques déjà mentionnées – chômage, droits sociaux, réglementation économique, lutte contre le terrorisme, paix et justice – et, à ce propos, je suis fière de prendre la parole en tant que présidente de la campagne pour le désarmement nucléaire au pays de Galles.

Nous sommes à quelques semaines du sommet de Copenhague, qui représente le plus grand de tous les défis. Jusqu'à 80 % des politiques d'atténuation et d'adaptation seront mises en œuvre à l'échelle locale et régionale. Et plusieurs gouvernements régionaux, comme le gouvernement du pays de Galles, ont montré le chemin en adoptant des politiques radicales pour combattre le changement climatique. C'est à ce niveau que porteront les accords internationaux conclus. Nous devons donc tourner nos regards au-delà du niveau des États membres vers les peuples d'Europe.

Dimanche 13 décembre, plus de 150 municipalités de Catalogne vont organiser des référendums sur l'indépendance vis-à-vis de l'Espagne. Comment l'Union réagit-elle à cela? Ce point sera-t-il à l'ordre du jour du Conseil? J'en doute beaucoup, mais il devrait l'être. L'Europe change et j'espère que le nouveau président va le reconnaître et y apporter une réponse.

**Peter van Dalen (ECR).** – (*NL*) Avant toute chose, je voudrais adresser mes félicitations à la Présidence suédoise pour les efforts qu'elle a accomplis au cours de ces derniers mois. Elle mérite une reconnaissance particulière pour la façon dont elle a solutionné le casse-tête chinois des nominations de M. Van Rompuy et de Lady Ashton.

Je me félicite de ces nominations, parce que M. Van Rompuy a déjà dit que ses opinions personnelles n'étaient absolument pas pertinentes dans le cas présent. Ses paroles sont un témoignage de la sagesse et du bon sens de ses vues. Je félicite M. Van Rompuy de cette approche euro-réaliste et ne manquerai pas, si nécessaire, de la lui rappeler à l'avenir.

Malheureusement, j'ai également entendu des expressions de désapprobation venant de ceux qui craignent que le premier président permanent du Conseil n'ait pas les compétences requises par la fonction. De toute évidence, certains espéraient une espèce de super- héros européen. Assurément, je ne partage pas de tels points de vue, et les premières déclarations de M. Van Rompuy m'ont tranquillisé. Il n'a jamais fait savoir qu'il voulait devenir un super-héros européen de ce genre.

Monsieur le Président, lors de la prochaine réunion du Conseil, les chefs d'État ou de gouvernement devront mettre les points sur les i de leur stratégie de Copenhague et la fignoler, afin de pouvoir atteindre le meilleur résultat possible. Je souhaite au président Van Rompuy et à M. Reinfeldt, président en exercice du Conseil, tout le succès technique que requiert cette tâche importante. De plus, je nous souhaite à nous tous des résultats positifs et, surtout, prometteurs pour l'avenir.

**Takis Hatzigeorgiou (GUE/NGL)**. – (*EL*) Monsieur le Président, le prochain Conseil va faire face à un problème majeur, celui de l'élargissement. Quand nous parlons d'élargissement, nous entendons que la Turquie constitue un chapitre important de ce débat. Nous, Chypre et mon parti – et je souhaite le dire très clairement devant le Parlement européen – sommes tout à fait favorables à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Toutefois, nous ne nous lasserons pas de répéter que cette adhésion ne peut avoir lieu si la

Turquie ne parvient pas, comme tous les autres pays qui y ont adhéré, à remplir l'ensemble des engagements qu'elle a contractés vis-à-vis de Chypre et de l'Union européenne.

Des négociations sont en cours à Chypre entre les deux dirigeants et si une solution est trouvée, ce sera une victoire symbolique pour toute l'Union européenne. Cette victoire incitera l'Union européenne à reprendre sa place dans le monde moderne. Cependant, il faut dire la vérité, et la vérité, c'est que la Turquie occupe une moitié de Chypre avec 40 000 soldats censés protéger 80 000 Chypriotes turcs. Ce qui équivaut à un soldat turc extérieur à Chypre pour deux Chypriotes turcs. Je ne connais pas de député européen qui soit aussi bien protégé. Nous parlons donc de l'isolement des Chypriotes turcs et nous sommes publiquement favorables à la suppression de cet isolement des Chypriotes turcs, qui est le fait de l'armée d'occupation.

Pour conclure, je voudrais faire observer que tout en soutenant l'adhésion de la Turquie, Chypre ne peut consentir à l'ouverture du chapitre énergétique tant que la Turquie n'a pas honoré ses engagements à l'égard de l'Union européenne et de Chypre et tant qu'elle n'a pas levé les obstacles qu'elle oppose à la République de Chypre dans ses tentatives pour élargir son champ d'action économique.

**Zoltán Balczó (NI).** – (*HU*) Il y a eu deux décisions importantes toutes récentes prises conformément au traité de Lisbonne. L'Union européenne dispose à présent d'un président permanent et d'une haute représentante pour la politique étrangère. Ces décisions nous transmettent-elles un message important? Assurément. Nous parlons beaucoup dans cette Assemblée de l'équilibre existant entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement. À mon avis, il y a un déséquilibre dans le gouvernement de l'Union, la Commission disposant d'un monopole sur l'initiative législative. Dans certains cas, elle agit quasiment comme un juge. Elle dispose du pouvoir principal, tandis que cette Assemblée ne fait qu'entériner ses décisions. Le traité de Lisbonne ne précise pas les fonctions du président permanent. Celles-ci dépendront, de toute évidence, du charisme et de la détermination de la personne qui se retrouve à ce poste. On peut l'interpréter comme la décision que le pouvoir et le contrôle devraient rester, selon vos propres mots, entre les mains de la Commission, qui représente l'intérêt commun supranational. Cependant, ce que nous disons, c'est qu'ils continuent de dépendre de la tête d'un empire qui contrôle, de manière centralisée, les vies de 500 millions de personnes.

Par ailleurs, il serait également très important de veiller à ce que nous soyons décisifs là où notre action immédiate est requise, au moment où nous parlons de la conférence sur le climat. Toutefois, cela implique de se montrer fermes à l'encontre des États-Unis. Je suis presque sûr que la raison pour laquelle le président Barroso vient de sortir est qu'il voulait passer un coup de fil à ce propos.

Marietta Giannakou (PPE). – (EL) Monsieur le Président, il est important que le traité de Lisbonne soit enfin entré en vigueur. Bien sûr, les citoyens européens attendent cela depuis dix ans, étant donné que l'Union européenne n'arrivait pas à trouver les moyens de garantir que les institutions fonctionnent efficacement à la suite de l'élargissement et de l'adhésion de douze nouveaux États membres. Mais aujourd'hui, les choses ont changé. Nous avons un président du Conseil – et chacun nous assure qu'il s'agit d'une personne de consensus – et nous avons également une haute représentante pour la politique étrangère.

Faire des commentaires *ex ante* sur la question de savoir si, oui ou non, ce sont les personnes qui conviennent, par rapport à celles dont les noms circulaient auparavant ou par rapport à celles qu'on disait spécialisées dans ces domaines, est sans importance. Ce qui est important, c'est de savoir comment le Traité sera mis en œuvre. La coopération entre la Commission européenne et le Parlement européen est d'une extrême importance ici. Le rôle du Parlement a été renforcé mais, pour qu'il soit véritablement renforcé et que les citoyens européens le comprennent, la Commission européenne doit d'urgence évoquer certaines questions, étant donné qu'elle a l'initiative au Conseil européen.

On dit que le Conseil fonctionnera plus rapidement, étant donné qu'il ne fonctionnera plus comme auparavant sous les présidences des divers États membres, et que les gouvernements n'auront pas la possibilité de manipuler les Conseils pour pouvoir prétendre que tout ce qui est positif vient des gouvernements et que tout ce qui est négatif et contrariant vient de Bruxelles.

Il est clair que, lors du Conseil de décembre, il y aura des questions sur l'élargissement, mais ni la ministre ni le président de la Commission ne nous ont fourni de détails; ils ne nous ont parlé qu'en termes généraux à propos d'autres sujets. Il est bien connu que l'élargissement aux Balkans occidentaux et à la Turquie, sur la base des propositions avancées par la Commission européenne, fait l'objet de beaucoup de doutes et de critiques, malgré que l'objectif soit d'intégrer ces pays dans l'Union européenne.

**Catherine Trautmann (S&D).** - Monsieur le Président, Madame la Commissaire, l'Union européenne a désigné, jeudi, M. Van Rompuy comme son premier président stable du Conseil, et Catherine Ashton pour diriger sa diplomatie. Je souhaitais, chers collègues, revenir avec vous sur le débat qui agite nos institutions depuis l'annonce de ces nominations.

En effet, selon, moi, au-delà de la question des noms et des fonctions, il y a la question centrale des États. Je m'explique. On assiste à ce qui pourrait être le pire cauchemar de ceux qui ont porté l'idéal de l'Europe communautaire et leur désir d'union. À cette époque, on croyait que les racines de l'Union se trouvaient dans la légitimité étatique et que son avenir était dans le dépassement de l'égoïsme national. Une tension entre deux vecteurs contradictoires, parfois douloureuse, souvent créatrice de mécanismes originaux, mais surtout au service d'une méthode politique unique au monde.

Ce cauchemar, mes chers collègues, c'est celui d'une Europe qui se réduirait aux acquêts de l'intergouvernemental. Le résultat, on le voit aujourd'hui, suspicion d'incompétence, présomption d'illégitimité, tensions dans les familles politiques.

Le sens de mon intervention n'est pas, et vous l'aurez compris, de rentrer dans ces procès d'intention. Je préfère avec vous rappeler les droits et devoirs des parlementaires européens que nous sommes. Notre devoir, c'est de nous interroger sur les marchandages opaques qui entourent la désignation des postes issus du traité de Lisbonne. Notre droit, à l'avenir, c'est de forcer le Conseil à en finir avec ce mode de désignation non démocratique, archaïque, qui alimente l'idée que l'Europe se ferait à l'abri des peuples.

Notre devoir, c'est d'utiliser toutes nos nouvelles prérogatives parlementaires pour peser sur les politiques qui découleront des nouvelles compétences que nous garantit le traité de Lisbonne.

Le Parlement, entre une Commission moins puissante et un pôle intergouvernemental renforcé, doit devenir le point d'équilibre institutionnel. À ce sujet, je souhaite que la vice-présidente de la Commission connaisse le même processus d'audition par le Parlement européen que les autres commissaires. Nous en avons en effet le droit, conféré par les Traités. Je soutiens aussi la proposition de M<sup>me</sup> Harms, qui a proposé une rencontre entre le nouveau président et l'ensemble des groupes.

Notre devoir, c'est de relancer la construction européenne, qui est sérieusement mal en point. Personne ne peut raisonnablement souhaiter l'échec des mandats qui ont été confiés à M. Van Rompuy ou à M<sup>me</sup> Ashton, et je souhaite tout particulièrement plein succès à M<sup>me</sup> Ashton car je suis fière qu'une femme ait été nommée à ce poste de haut représentant.

Marielle De Sarnez (ALDE). - Monsieur le Président, tout d'abord, merci à la Présidence suédoise de nous laisser, à la fin de l'année, le meilleur d'elle-même. C'est une bonne nouvelle pour la Commission et une bonne nouvelle pour notre Parlement.

Ceci dit, je vais aborder quelques points. D'abord, la question des nominations. Je ne mets pas en doute la question des personnes, mais celle des procédures. Et j'espère vraiment que c'est la dernière fois que cela se passera de cette façon. Les Européens attendaient de la transparence, de la démocratie, de la clarté dans le débat et, au fond, ils ont eu de l'opacité et des négociations de dernière minute dans le huis clos d'un Conseil européen. Ceci ne doit pas se reproduire, et je pense qu'il reviendra à notre Parlement de proposer pour l'avenir de nouvelles procédures et de nouvelles règles.

Sur le changement climatique, je forme le vœu que l'Union parlera d'une seule voix et agira unie au lendemain de Copenhague, quelle que soit l'ampleur du résultat de la conférence. Avançons! Fixons-nous le cap d'une réduction effective de 30 % des gaz à effet de serre! Et quand je dis «effective», cela veut dire qu'il faudra se poser, à terme, un jour, la question des dérogations et des droits à polluer. Avançons et prenons, là aussi, un engagement financier ferme à l'égard des pays en voie de développement! Nous le leur devons.

Enfin, sur la situation économique et sociale, nous devons travailler à l'émergence d'un nouveau modèle économique, qui privilégie l'emploi, le progrès social et le long terme, c'est-à-dire le durable sous toutes ses formes. Nous avons donc besoin de supervision et de régulation, d'une politique plus favorable aux petites et moyennes entreprises et d'une réflexion commune sur la fiscalité privilégiant le long terme sur le court terme.

**Gerald Häfner (Verts/ALE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, où en sommes-nous en Europe avant ce sommet? Certains discours ont laissé entendre que tout irait pour le mieux, si seulement nous avions suffisamment de commissaires sociaux-démocrates ou libéraux – oui, Monsieur

Schulz. Je pense que c'est une erreur. Tout irait bien si nous nous mettions d'accord sur les tâches importantes qui attendent l'Europe.

Il y a 20 ans, nous avons fait tomber le rideau de fer en Europe, et il me paraît significatif que ce soient les gens, les citoyens qui ont accompli cela, et non les forces armées, les gouvernements ou les services secrets. Je crois qu'à l'avenir aussi, nous ne pourrons bâtir l'Europe ensemble qu'avec les citoyens.

Deuxièmement, il y a d'autres murs à faire tomber, notamment ceux qui sont dans nos têtes. Par exemple, beaucoup pensent encore que nous pouvons jouer la sécurité contre la liberté, bien que nous sachions que la liberté ne fonctionne que si nous la protégeons. Mais cette protection ne peut pas se faire au détriment de nos droits fondamentaux ni conduire à la création d'un État surveillant, pour citer SWIFT et d'autres exemples.

Beaucoup pensent également qu'il est possible de jouer l'Europe contre la démocratie. Mais seule une Europe démocratique peut réussir à long terme. Beaucoup pensent que l'environnement et l'économie sont des concepts qui s'opposent, alors que la seule manière de garantir une prospérité à long terme est de créer une économie de l'environnement.

Je voudrais ajouter une dernière chose. Stockholm approche, et si nous ne faisons pas tout ce qui est possible là-bas, quel qu'en soit le coût – et nombreux sont ceux qui sont prêts à dépenser des centaines de milliards pour tirer d'affaire les banques, mais mégottent sur le climat – si nous n'agissons pas vite et de manière responsable, il arrivera alors à l'humanité ce qu'il m'arrive maintenant en tant qu'orateur. Son temps sera écoulé, il sera trop tard.

Roberts Zīle (ECR). – (LV) Merci, Monsieur le Président. La semaine dernière, les citoyens européens ont assisté à deux événements. Le monde du football a vu comment un arbitre a choisi l'équipe qui participerait à la phase finale de la coupe du monde, mais la société dans son ensemble n'a pas vu ni compris comment et pourquoi certains arbitres ont choisi leurs champions à de hautes fonctions européennes. Cependant, à la question de savoir quelle personne le locataire de la Maison blanche ou du Kremlin appellera à l'avenir, la réponse est qu'ils continueront d'appeler les personnes qu'ils appelaient auparavant. Quant aux mesures du Conseil en décembre, compte tenu de la situation économique, financière et de l'emploi, j'invite la Présidence suédoise à ne pas oublier la situation bien connue des États baltes à ce propos. Étant donné l'investissement massif dans ces pays, ils se sont vus obligés d'adhérer à l'indexation, stricte et favorable aux investisseurs, de leurs devises nationales à l'euro. Il en a résulté en réalité une dévaluation de leur économie, si bien que les peuples baltes deviennent les champions du chômage, tandis que leur démographie est durement touchée. De quelle sorte de solidarité européenne pouvons-nous parler à nos concitoyens, si leur situation sociale et économique est encore plus à la traîne de la moyenne européenne qu'elle ne l'était avant qu'ils rejoignent l'Union?

**Andrey Kovatchev (PPE).** – (*BG*) L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne devrait permettre une plus grande transparence, une plus grande démocratie et une plus grande efficacité pour le processus décisionnel. Cependant, comme nous le savons bien, l'efficacité et la démocratie ne vont pas toujours dans la même direction, en particulier s'il y a une absence de coordination entre les institutions et dans les relations avec les citoyens. Il serait, sans aucun doute, plus démocratique de trouver un moyen approprié d'impliquer les citoyens européens dans l'élection d'un président du Conseil, afin que l'Union européenne puisse réellement être plus proche de ses citoyens. Je pense que cela sera une tâche pour l'avenir. Malgré tout cela, je souhaite beaucoup de succès aux candidats nommés aux postes de président du Conseil et de haute représentante.

En ce qui concerne le Conseil à venir des 10 et 11 décembre, j'espère beaucoup qu'un programme ambitieux de questions institutionnelles liées au traité de Lisbonne y sera adopté. Je pense au service européen pour l'action extérieure. Il nous faut avoir une compréhension claire de sa composition, de son statut juridique et de ses compétences. À cet égard, notre Parlement se prononcera sur le rapport de M. Brok. Je m'attends aussi à recevoir de la part du Conseil une explication claire sur les résultats des stratégies coordonnées, qui ont été proposées et mises en œuvre pour sortir de la crise, notamment les différentes mesures économiques et financières. Je voudrais connaître notamment la position du Conseil concernant les futures autorités européennes de contrôle prudentiel, qui devraient réduire à l'avenir le risque des délits financiers qui ont contribué globalement au déclenchement de la crise actuelle.

Il est un autre point important à propos duquel je voudrais connaître la décision du Conseil: il concerne notamment une stratégie intégrée post-Lisbonne dont nous avons entendu qu'elle devrait être adoptée en mars 2010. J'espère que le Parlement prendra un rôle actif à cette stratégie. Les citoyens européens doivent être au cœur de cette stratégie. La création d'emplois via l'investissement, la recherche, l'innovation, les technologies vertes et l'éco-efficacité doit être un facteur contribuant au développement économique durable,

et non le contraire. En ce qui concerne la stratégie de Stockholm, je voudrais aussi que la zone Schengen s'étendent, bien sûr, afin d'inclure au plus tôt la Bulgarie et la Roumanie. Je vous remercie et vous souhaite beaucoup de succès lors de cette réunion.

**Glenis Willmott (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, je voudrais dire, avant tout, que je me félicite de la nomination récente de M. Van Rompuy et que je suis particulièrement fière que nous ayons en la personne de Cathy Ashton une femme britannique extrêmement capable et talentueuse comme première haute représentante.

Pour ce qui est du Conseil de décembre, nous avons vu, cette semaine, les effets des intempéries dans le comté de Cumbrie, au nord-ouest de l'Angleterre, qui a été frappé par de graves inondations, et ce n'est pas seulement en Europe que le temps est à l'origine d'épreuves imprévues. Le mauvais temps provoque d'autres tragédies humaines inattendues à travers notre planète.

Le déni est la solution de facilité, mais je ne me suis pas engagée dans la lutte politique pour trouver des solutions faciles. Je ne veux pas que mes enfants ou mes petits-enfants me demandent pourquoi je n'ai rien fait. Dans ma région, les conservateurs sont représentés par Roger Helmer, qui qualifie de mythe le changement climatique produit par l'homme. Bien que le chef du parti conservateur, David Cameron, prétende que son parti est un parti de l'environnement, Helmer représente le danger et la non-fiabilité de la politique environnementale des Conservateurs.

Nous devons agir, mais lutter sur ce point uniquement ne suffira pas. Nous avons besoin d'action à tous les niveaux, ce qui implique de réduire la quantité de carbone que nous produisons d'au moins 20 %. Je soutiens ceux qui, comme notre Premier ministre, se sont engagés à réduire les émissions de carbone de 80 % d'ici 2050. Le gouvernement travailliste du Royaume-Uni veut un compromis qui soit ambitieux, efficace et juste; il veut aider les pays les plus pauvres à réduire leurs émissions et à s'adapter au changement climatique.

Les financements accordés pour la lutte contre le changement climatique doivent être complémentaires aux objectifs d'aide au développement actuels et ne doivent pas provenir des budgets existants. Les financements octroyés à Copenhague doivent être consacrés spécifiquement aux conséquences du changement climatique dans les pays en développement et ne devraient pas remplacer les autres flux d'aide importants. Actuellement, l'attention semble porter principalement sur le financement à court terme et à mise en œuvre rapide, mais nous avons aussi besoin d'engagements à long terme. M. Barroso peut-il nous assurer qu'il fera des engagements financiers d'après 2012 une priorité pour tout accord à Copenhague?

**Diana Wallis (ALDE).** – (EN) Monsieur le Président, nous sommes au commencement d'une nouvelle ère, et nous devrions peut-être nous poser trois questions: qui, comment et quoi? Concernant le «qui», on y a plus ou moins répondu la semaine dernière, et j'en suis satisfaite plus que quiconque. Nous terminons avec neuf femmes à la Commission une semaine que nous avions commencée avec seulement trois femmes.

Je peux vous signaler que les femmes députées en costumes et cravates se sont retirées pour le moment, mais elles reviendront dans cinq ans, si la procédure ne s'améliore pas. Pourrions-nous, la prochaine fois, disposer d'une procédure où tous les États membres désigneraient une femme et un homme comme candidats, pour ne pas assister à ce rush de dernière minute?

C'est également ce dont je veux parler: le «comment». Cette procédure n'a pas été transparente. On nous a fait remarquer que nous devions à présent réfléchir aux implications pratiques du traité de Lisbonne. Faisons de la transparence le mot d'ordre de nos trois institutions, dans nos relations avec chacune d'elles et dans notre ouverture vis-à-vis du public. La transparence doit régner à l'avenir.

Le «quoi» doit porter principalement sur nos concitoyens. Le nouveau programme de Stockholm est un bon début, bien plus centré sur les citoyens que ses prédécesseurs, mais nous devons continuer de défendre les droits de nos concitoyens, en les protégeant, mais aussi en veillant à ce que leur vie quotidienne soit plus facile dans toute l'Europe.

**Mirosław Piotrowski (ECR).** – (*PL*) Monsieur le Président, le prochain sommet du Conseil européen sera encore marqué par les élections récentes du président du Conseil et de la responsable de la diplomatie de l'Union. Pour beaucoup, l'élection de ces personnalités a signifié non seulement une surprise, mais aussi l'absence d'une indication claire de leurs responsabilités. Longtemps, on nous a dit que le nouveau traité de Lisbonne améliorerait le travail de l'Union européenne, mais maintenant, dès le départ, il est réduit à l'évocation de conflits de personnes. Aucun des candidats n'a présenté de programme, contrairement à M. Barroso, par exemple, qui a présenté un programme avant son élection.

Nous entrons dans une phase expérimentale où beaucoup de choses vont dépendre de la personnalité et de l'imagination des nouveaux dirigeants. Il nous faut souhaiter que, lorsqu'ils s'occuperont de questions telles que les remaniements de la Commission et les changements cycliques de la nature, lesquels sont en grande partie indépendants de l'activité humaine, ils s'occuperont aussi de résoudre les problèmes spécifiques des citoyens de l'Union, tels que la crise économique, l'aide aux régions les plus défavorisées de l'UE et la lutte contre le terrorisme.

**Gunnar Hökmark (PPE).** – (EN) Monsieur le Président, je crois qu'après le traité de Lisbonne devenu réalité, le Conseil européen la semaine dernière et la désignation des commissaires, le temps est venu de fixer de nouvelles perspectives et d'examiner les nouveaux défis qui nous attendent.

L'un d'eux est évident, et c'est l'après-Copenhague, qui sera aussi difficile que l'avant-Copenhague. Il continuera d'être l'une des tâches principales de l'Union européenne et de la nouvelle Commission. Mais il nous faut en plus tenir compte du fait que le temps est maintenant également venu d'oublier les concepts anciens d'Est et d'Ouest en Europe, ou de nouveau et d'ancien, et de penser qu'il y a une seule Europe.

Et le temps est également venu de comprendre que, maintenant, après toutes ces discussions concernant le traité de Lisbonne, il nous faut un nouvel élan pour le processus d'élargissement.

La Croatie et l'Islande – je voudrais qu'elles se portent candidates pour être le 28<sup>e</sup> État membre. Mais également les Balkans occidentaux et, bien sûr, les négociations avec la Turquie doivent être examinées. Voilà les questions qui nous attendent et qui constituent un moyen de renforcer la puissance de l'Union européenne dans un monde nouveau, où nous devons être forts et montrer l'exemple en termes d'idées et de valeurs.

Mais il s'agit également de nous assurer dès maintenant que nous disposerons d'un nouveau programme pour une Europe sociale – c'est-à-dire pour les emplois, l'innovation et la prospérité – et le seul moyen d'y parvenir, c'est de nous assurer qu'après la crise, nous pourrons devenir une économie compétitive et de pointe.

Et je voudrais insister pour que la nouvelle Commission s'engage à garantir qu'il n'y aura pas de protectionnisme, qu'il sera facile pour les petites et moyennes entreprises de grandir, d'émerger et d'agir partout en Europe, et que nous pourrons garantir que l'Europe sera une économie dynamique. C'est important, et je le dis au président de la Commission et à tous les commissaires: nous devons nous assurer que l'économie européenne sera concurrentielle, pour pouvoir avoir une Europe sociale.

**Csaba Sándor Tabajdi (S&D).** – (*HU*) Monsieur le Président, Madame Wallström, le processus de ratification du traité de Lisbonne est maintenant derrière nous, et les chefs d'État ou de gouvernement ont élu la commissaire Catherine Ashton comme première ministre des affaires étrangères de l'Union européenne, bien que ce ne soit pas là son titre officiel.

La prochaine tâche sera maintenant de mettre en place le service de l'Union européenne pour l'action extérieure. Il est une chose que je crois importante de garder à l'esprit au moment de mettre en place ce service – et je demande à la Présidence suédoise, et à Cecilia Malmström en particulier, d'y prêter attention dans le cas du service d'action extérieure – c'est que le niveau de représentation des nouveaux États membres à la direction générale des relations extérieures et à la direction générale de l'élargissement est extrêmement bas. Quand les quotas nationaux sont affectés aux États membres, tenez compte du fait que les nouveaux États membres sont, pour l'essentiel, très peu représentés dans ces deux directions générales. Aucune discrimination ne devrait donc être appliquée, car, pour que le service d'action extérieure soit crédible aux yeux des gens, il faut tenir compte de cette proportionnalité. Il est très important de mettre en œuvre ces principes de proportionnalité et d'égalité de traitement au sein du service d'action extérieure. Il en va de notre intérêt commun.

J'exhorte la Commission européenne et aussi le Conseil à considérer de près cet aspect. Sur les 143 représentations extérieures de l'Union européenne, il n'y a qu'un seul ambassadeur en provenance d'un nouvel État membre. Ce fait parle de lui-même.

**Charles Goerens (ALDE).** - Monsieur le Président, ce que je vais dire ne concerne pas la Présidence suédoise en exercice du Conseil, qui a fait une excellente présidence, et je tiens à l'en féliciter, mais mes remarques concernent plus particulièrement l'ensemble du Collège des membres du Conseil européen.

Que n'a-t-on pas fait pour sauver le traité de Lisbonne? On s'est battu pendant des années pour rendre l'Europe plus transparente, plus efficace, plus visible, plus proche du citoyen.

Dans notre logique, le Conseil européen extraordinaire du 19 novembre 2009 n'aurait pas trahi l'esprit du traité de Lisbonne en ne procédant à la nomination du président du Conseil et du haut représentant qu'après l'entrée en vigueur du nouveau Traité. On a lutté pendant dix ans pour ce Traité, et le Conseil n'a pas voulu attendre dix jours pour appliquer les nouvelles dispositions relatives aux nominations des deux postes.

On n'aurait pas trahi l'esprit du traité de Lisbonne, pour lequel on s'est tant battu, en confiant le poste de président à Jean-Claude Juncker, Européen convaincu, bon pédagogue, un passionné de l'Europe, disposant d'une expérience et d'une expertise remarquables. Il est rare de rencontrer quelqu'un incarnant tant de qualités. On ne nous a pas encore expliqué en quoi ses qualités incontestables ont constitué un obstacle à sa nomination, parce que tel semble bien être le cas. Je ne suis pas le seul qui aimerait être éclairé à ce propos.

De Conseil européen ordinaire en Conseil européen extraordinaire, la rencontre de jeudi dernier n'a pas été, elle non plus, en mesure de masquer le clivage sous-jacent entre l'esprit intergouvernemental et la méthode communautaire. Je ne suis pas le seul à déplorer cet état de choses. Alors qu'après le référendum en Irlande, on était nombreux à croire à un nouveau souffle de l'Europe, on est aussi nombreux à regretter le départ peu convaincant de ce début de législature.

Un mot pour conclure: il ne me reste plus qu'à souhaiter que le président désigné, dont les qualités humaines et l'habileté politique sont notoires, arrive à donner le plus rapidement possible des impulsions nouvelles à une Europe qui en a tant besoin.

**Simon Busuttil (PPE).** – (*MT*) Nous sommes parfois tellement pris par la routine de notre travail quotidien que nous n'arrivons pas à prendre pleinement la mesure des moments historiques qui défilent au cours de notre existence. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne est l'un de ces événements qui resteront dans l'histoire et que nos enfants et les générations futures étudieront en fin de compte. Mais en de telles circonstances, nous devons réfléchir à la signification d'un moment si historique. Et je voudrais me livrer à deux brèves réflexions.

Premièrement, grâce au Traité, nous allons enfin assister à la fin de ce que je crois être de vaines discussions sur les institutions européennes et sur la constitution de l'Union européenne. Nous allons plutôt nous trouver dans une meilleure position pour faire face aux réalités dont l'Europe doit s'occuper, qu'il s'agisse de la situation économique, de l'emploi, du changement climatique ou de l'immigration. Ce sont là les défis que nos électeurs veulent nous voir relever.

La deuxième remarque concerne le rôle du Parlement. C'est la dernière fois que le Parlement se réunira en session plénière avec les pouvoirs dont il a disposé jusqu'à présent. Ce Parlement a vu le jour il y a cinquante ans et à cette époque, ses membres étaient nommés par les parlements nationaux. Aujourd'hui, c'est un Parlement élu qui partage le pouvoir de décider, de légiférer et de rédiger des textes de loi avec le Conseil des ministres. Je crois que cela aura pour résultat la création de législations de l'Union européenne qui reflèteront mieux les intérêts de nos concitoyens. Ce Parlement s'attachera à défendre les intérêts des citoyens dans les lois que nous adopterons.

Je prévois que le Conseil qui se réunira la semaine prochaine s'attardera sur la signification historique de ce moment et qu'ensemble, nous travaillerons à surmonter les défis qui se présentent à nous.

Jörg Leichtfried (S&D). – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, il existe une priorité claire pour moi, pour nous tous et pour l'Union européenne toute entière à l'avenir, et c'est le marché du travail. Nous devons prêter plus, bien plus d'attention à la création de nouveaux emplois et à la préservation de ceux qui existent. Ce secteur extrêmement important peut être la clé d'une Europe compétitive et durable et, à mon avis, il a été gravement négligé au cours des derniers mois. Nous devons savoir qu'un taux de chômage faible a une influence positive sur beaucoup d'autres secteurs. Assurons-nous que nous plaçons le levier au bon endroit.

Autre chose, je n'arrive pas à comprendre de nombreux orateurs dans cette Assemblée qui se plaignent que certains hommes politiques européens n'aient pas joui d'une renommée mondiale avant leur élection. Pourquoi devraient-ils être célèbres? Nous devons avoir suffisamment de confiance en nous-mêmes en tant qu'Européens pour dire qui nous aimons et pensons être compétents et pour élire ensuite ces personnes et non décider en fonction de ce que d'autres ont ou n'ont pas entendu à propos d'eux ou parce qu'ils conviennent ou pas à nos partenaires à travers le monde. Toute autre approche serait ridicule, tout aussi ridicule que maints discours de maintes personnes qui, si elles sont encore ici, se cachent derrière leurs drapeaux aux couleurs flamboyantes.

**Tunne Kelam (PPE).** – (EN) Monsieur le Président, c'est un bon début pour la période de l'Avent que d'attendre l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

En revanche, ça n'est pas seulement un cadeau tombé du ciel. Nous devons faire un effort résolu, afin d'obtenir une valeur ajoutée pour notre projet européen. D'abord et surtout, la voie est maintenant ouverte pour des politiques européennes communes. Il n'y a plus d'excuses formelles pour s'en abstenir. Il revient maintenant au Conseil de lancer des politiques communes vigoureuses en termes de sécurité extérieure et d'énergie, qui puissent être vraiment crédibles pour nos partenaires. L'une des tâches les plus pressantes sera d'achever le marché unique de l'énergie, en développant des réseaux d'approvisionnement énergétique paneuropéens et des installations d'entreposage, et en mettant également en œuvre une clause de solidarité énergétique.

Le deuxième problème découle de la crise économique. En fait, les pays extérieurs à la zone euro ont été les plus touchés par la diminution considérable des investissements et la hausse du chômage. Ils sont également devenus plus vulnérables en raison de leur perte de compétitivité par rapport aux membres de la zone euro. C'est pourquoi des mesures temporaires de l'Union européenne, comme les systèmes de prêts supplémentaires destinés à soutenir les PME et les projets énergétiques et d'infrastructures sont clairement nécessaires. En outre, un meilleur accès aux fonds européens pourrait être facilité par une réduction temporaire des exigences nationales de cofinancement.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, mon pays, l'Estonie, fait des efforts résolus pour rejoindre la zone euro d'ici 2011. L'Estonie a l'un des taux d'endettement extérieur les plus bas et a réussi à contrôler son déficit budgétaire. La reconnaissance récente des efforts de l'Estonie par l'OCDE et le commissaire Almunia sont des signes encourageants, qui nous indiquent que nous sommes sur la bonne voie.

**Zoran Thaler (S&D).** – (*SL*) Au mois de décembre, le Conseil européen va s'attaquer à des questions très importantes. Ce sera le premier Conseil après la ratification du traité de Lisbonne, et mes collègues de cette Assemblée ont déjà évoqué ce que seront ces questions.

Pour ma part, je voudrais attirer votre attention sur une question très importante, que l'on a parfois tendance à négliger, mais qui concerne la stabilité de l'Europe et de l'Union européenne dans son ensemble: il s'agit de la question de l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine est candidate à l'entrée depuis quatre ans, et depuis 18 ans ce pays est pratiquement en guerre froide avec la Grèce, sa voisine méridionale, membre de longue date de l'Union européenne. Autrement dit, nous avons une guerre froide cœur de l'Europe.

Cette année a été très bonne pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine. En 2009, elle a réalisé des progrès significatifs. Elle a reçu un rapport positif de la Commission, qui a recommandé au Conseil de donner à ce pays le feu vert pour commencer les négociations d'adhésion à part entière. Le 20 décembre, l'obligation de visa la concernant sera levée et par ailleurs, il y a eu il y a peu des élections en Grèce.

Je demande aux représentants du Conseil et de la Commission, d'une part, et aux États membres, d'autre part, d'apporter leur soutien aux Premiers ministres, MM. Papandreou et Gruevski, deux hommes courageux, pour qu'ils puissent enfin trouver une solution et que l'ancienne République yougoslave de Macédoine puisse rejoindre la grande famille européenne.

**Andrzej Grzyb (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, le Conseil européen des 11 et 12 décembre prochain récapitulera une Présidence suédoise fructueuse. Je voudrais féliciter la ministre et tout le gouvernement d'avoir conduit à son terme ce processus de ratification très complexe. En deuxième lieu, la mise en œuvre du traité de Lisbonne va commencer. Celui-ci inaugure de nouvelles institutions, notamment les postes de président du Conseil européen et de haut représentant pour la politique étrangère. Nous savons bien que ces nominations ont suscité débats et controverses, y compris dans les rangs de cette Assemblée.

Nous souhaitons aux candidats désignés de réussir, mais nous voudrions ajouter que le test véritable, ce sera, entre autres, la qualité de la politique orientale de l'Union et le processus de création du service européen d'action extérieure. Ceci étant, nous regrettons qu'il n'y ait personne au sein de cette équipe pour représenter l'Europe centrale et orientale. Je pense qu'un autre remaniement pourrait certainement répondre à cette demande dans l'avenir.

Le sommet de Copenhague sur le climat est sur le point d'approuver, entre autres choses, les objectifs ambitieux mis en avant par l'Union européenne. C'est également une question pour le Conseil à venir et il en va de même du programme de Stockholm, qui est important du point de vue de la sécurité, pour les citoyens et

les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne. À cela s'ajoutent toutes les questions liées à la crise économique.

Avec l'introduction du traité de Lisbonne, nous espérons, avant tout, une Union européenne plus efficace, à même de réussir d'autres élargissements et de bénéficier aux citoyens et aux États membres. Nous comptons que le traité de Lisbonne relancera le marché commun en éliminant l'abîme qui sépare l'intégration politique de l'intégration économique. Nous voudrions aussi que la nomination de la nouvelle Commission ait lieu dans le respect des prérogatives du Parlement européen et que la mise en œuvre du nouveau rôle des parlements nationaux passe par la préservation du principe de subsidiarité, et qu'il y ait un débat sur la façon dont on veut construire l'Europe après Lisbonne. Cependant, la mise en œuvre pratique du traité de Lisbonne signifie la reconnaissance que les politiques de solidarité et d'énergie sont également à l'ordre du jour de la législation actuelle, notamment le règlement concernant la sécurité de l'approvisionnement en gaz.

**Ivari Padar (S&D).** – (ET) Monsieur le Président, en premier lieu, je voudrais dire quelques mots à propos de la haute représentante désignée la semaine dernière. Des orateurs précédents ont émis, à propos du président et de la haute représentante, des critiques que, pour ma part, je trouve déplacées. On ne peut jamais être entièrement satisfait, mais, à titre personnel, la nomination de nos deux représentants m'apparaît sous une lumière positive, puisqu'un équilibre a été trouvé entre les intérêts de chacun: entre les grands et les petits pays, entre les hommes et les femmes et entre les différents courants politiques.

La seule chose qui, personnellement, me contrarie, c'est peut-être qu'aucun représentant des nouveaux États membres n'ait obtenu l'un de ces postes, mais ce sera peut-être possible la prochaine fois. En tout cas, je veux remercier tous les candidats de ma région, notamment le président estonien, Toomas Hendrik Ilves, et le président letton, Vaira Vīķe-Freiberga. Je pense pourtant que nous devrions à présent poursuivre sur l'essentiel et cesser d'occuper notre temps avec les problèmes de personnes.

Le second point important que je voudrais aborder concerne le traitement de la crise financière dont le Conseil me semble avoir fait une priorité. Les citoyens européens nous demandent de nous occuper des problèmes du chômage et du dispositif de surveillance financière. À ce propos, il est important de savoir quel type de Commission incarnera la nouvelle Commission, et quel sera son degré d'efficacité. C'est également vrai pour mon pays, l'Estonie, car, pour nous, l'objectif le plus clair, c'est d'assurer une nouvelle croissance économique, afin de devenir un membre à part entière de la zone euro, ce dont nous sommes très proches, puisque l'éventualité est forte que nous remplissions les critères de Maastricht. Je vous remercie.

**Alojz Peterle.** (**PPE**). – (*SL*) Je suis heureux de voir s'approcher le premier Conseil qui se tiendra conformément aux règles du traité de Lisbonne. Je souhaite à M. Herman Van Rompuy, premier président du Conseil, tout le succès possible. Nous partageons à peu près les mêmes opinions sur la manière dont nous devrions agir, en harmonie et en tenant compte de notre diversité.

Les nouvelles dispositions institutionnelles ont été adoptées pour rendre notre processus décisionnel plus accessible aux citoyens, plus simple, plus démocratique, plus transparent et plus efficace. À cet égard, nous avons beaucoup entendu parler d'Europe puissante. Cependant, la question essentielle, qui doit être ici posée, est de savoir quel concept du pouvoir nous devrions développer et sur quelles fondations nous pouvons bâtir une Europe puissante. Jusqu'à présent, la force et la réussite de l'Union européenne sont le résultat de deux idées maîtresses des pères fondateurs de l'Europe, la première étant le respect de la dignité humaine et la seconde la coopération. Autrement dit, en même temps que nous œuvrons pour protéger nos intérêts, nous devrions également tenir compte d'autrui, qu'il s'agisse de personnes, de peuples, de minorités ou de pays.

Aujourd'hui, il nous faut, une fois encore, nous demander sérieusement ce que veut dire respecter la dignité humaine et ce que veut dire mettre la personne humaine au cœur de nos préoccupations. Cette question est très étroitement liée au programme de Stockholm. Nombre d'entre vous ici ont attiré notre attention sur les libertés fondamentales et la nécessité de les défendre, mais il semble que nous ayons des avis assez divergents quant à la question de savoir où commencent en fait les droits de l'homme. J'espère que nous pouvons du moins convenir que les droits de l'homme commencent avant qu'une personne ne se voie octroyer la citoyenneté d'un pays donné.

Je suis de ceux qui croient fermement que l'article premier de la Charte européenne des droits fondamentaux devrait s'appliquer à la vie humaine dans sa totalité, à savoir depuis le commencement jusqu'à la fin de la vie d'une personne. Nous devons notamment protéger ceux qui ne peuvent pas se défendre. Avant de pouvoir protéger les libertés humaines, nous devons protéger la vie humaine.

J'étais heureux d'entendre un si grand nombre d'entre vous utiliser ces mots «agir ensemble» et «agir en partenariat». La force de l'Europe réside dans ses efforts conjugués, que nous parlions de méthode humanitaire ou de méthode intergouvernementale. Il se peut que nous devions relever un nombre croissant de défis, qui exigeront que nous fassions preuve d'une volonté politique commune, mais plus de coopération ne signifie pas que nous y perdrons nos identités.

**Göran Färm (S&D).** – (*SV*) Monsieur le Président, nous entendons s'exprimer la critique que deux personnalités tout à fait inconnues ont été nommées à de hautes fonctions au sein de l'Union. Je pense que cette critique est injuste. Au Parlement, du moins, nous reconnaissons M<sup>me</sup> Ashton comme une excellente dirigeante. Toutefois, il faut tenir compte des critiques, car beaucoup en déduisent maintenant que les États membres veulent voir en l'Union européenne un organe de coordination intergouvernementale plutôt qu'une entité politique distincte dont la tâche serait de trouver des solutions communes aux défis majeurs que constituent la croissance, l'emploi, la paix et l'environnement. Si cela était vrai, ce serait proprement absurde.

Dans ce contexte, il est préoccupant que la Commission et le Conseil aient éprouvé tant de difficultés à se montrer aptes à agir eu égard à l'un des défis internes les plus importants auquel l'Union se trouve confrontée, à savoir la réforme du cadre financier à long terme de l'Union européenne. Nous devons maintenant prévoir les ressources nécessaires, afin d'investir dans le marché intérieur. Le transport et l'infrastructure énergétiques sont ici en cause. Nous devons prévoir les ressources nécessaires pour pouvoir étayer ce que nous disons dans la nouvelle stratégie de Lisbonne en vue de 2020. Nous devons résoudre le problème du financement de la lutte contre le changement climatique, du moins jusqu'à un certain point, en recourant au budget communautaire, et nous devons nous préparer au prochain élargissement.

Ma question à la Présidence et à la Commission est donc la suivante: quand verrons-nous des propositions tangibles pour une évaluation à mi-parcours qui aura un impact sur les marges budgétaires inexistantes pour les trois années restantes de cette perspective financière, alors que les plafonds actuels empêchent d'entreprendre toute action raisonnable pour relever les défis, qui ne peuvent attendre au-delà de 2013, et quand verrons-nous aussi une proposition établissant des lignes directrices pour une réforme budgétaire à long terme?

**Seán Kelly (PPE).** – (*GA*) Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au nom de l'Irlande en cette occasion historique pour l'Union européenne.

(EN) La ratification du traité de Lisbonne, en particulier à la suite du vote favorable des Irlandais à 67 % de votants irlandais qui l'ont approuvé, et c'est un grand coup de pouce pour tout le monde dans l'Union européenne. Je crois que cela reflète le soutien dont les citoyens témoignent pour le bon travail accompli par le projet européen depuis de nombreuses années.

Malheureusement, la nomination du président et celle de la haute représentante ont suscité un certain nombre de critiques négatives que je trouve quelque peu injustes

Tout d'abord, lorsque des personnes sont nommées à un poste, on devrait leur accorder un peu de temps pour s'installer et elles devraient être jugées sur des résultats et non sur des idées préconçues sur leur aptitude à effectuer le travail.

Dans le cas de M. Van Rompuy, il a été dit de lui que c'est un homme de consensus et un habile négociateur, comme s'il s'agissait d'attributs négatifs. Ce sont des qualités très importantes à l'époque où nous vivons. Que voulons-nous? Un gourou à l'allure présidentielle arpentant la scène mondiale en se pavanant, en semant le trouble? Un destructeur, un perturbateur? Non, ce dont nous avons besoin, c'est d'un bon président, efficace et raisonnable, et je pense que nous l'avons. Je lui souhaite beaucoup de réussite.

En ce qui concerne la baronne Ashton, il a été dit qu'elle n'a jamais été élue à une fonction publique, et c'est vrai, mais, en soi, cette critique ne nuit en aucune façon à ses qualités en tant que personne ou femme politique habile. Je ne l'ai vue à l'œuvre qu'ici, depuis que j'y suis moi-même et, je l'ai notamment interrogée à propos de l'accord commercial avec la Corée du Sud et j'ai jugé alors qu'elle s'en était très bien sortie.

Je crois que certains des propos tenus aujourd'hui par M. Farage, malheureusement, étaient plus qu'excessifs, mais, à ce stade, je suis conscient du fait que M. Farage est comme un disque usé. Il répète et répète le même programme politique, en en revenant inlassablement au bon temps du *Rule, Britannia!* et du combat des nations. Ces temps-là sont révolus! L'Union européenne est le processus politique pacifique le plus important que l'Histoire ait jamais connu. Elle continuera sur cette voie et nous autres, parlementaires, devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir que c'est bien ainsi que cela se passera, dès aujourd'hui.

**Diogo Feio (PPE).** – (*PT*) Monsieur le Président, ce débat est important, puisque je crois que ce sera le dernier au cours duquel nous parlerons de personnes. En effet, il est temps de tourner la page, de parler des politiques et des défis qui attendent l'Union européenne. Je voudrais relever l'un de ceux-ci, à savoir le domaine de la lutte contre la crise. C'est l'un de ces domaines à propos desquels les institutions européennes ont été le plus unies.

Le moment est venu de féliciter le Conseil pour son implication et, en particulier, la Présidence suédoise. C'est aussi le moment de complimenter la Commission et son président, qui a toujours fait preuve d'un grand intérêt dans la lutte contre cette crise, et de souligner que le Parlement a lui aussi montré un grand empressement à traiter cette question, avec la mise en place d'une commission spéciale.

Mais il y a eu également des moments de divergences entre les déclarations des dirigeants politiques et celles des gouverneurs des banques centrales, à l'échelle nationale et à l'échelle européenne.

Avant tout, il faut faire preuve de prudence en ce qui concerne la fin de la crise. Ce n'est pas le moment de supprimer les mesures de soutien aux économies publiques et aux entreprises. C'est aussi le moment de montrer la voie. Les responsables des banques centrales ont sensibilisé les gouvernements à la mise en œuvre d'un plan ambitieux de correction des déficits.

Les temps changent. Ils ont en outre, dans un message adressé à plusieurs gouvernements, révélé leur opposition à certaines mesures politiques, comme la baisse des impôts. Je regrette que le gouvernement portugais ne s'engage pas sur la voie d'une baisse des impôts. Cette voie doit être celle de la compétitivité, et le message qu'elle implique doit être clair: plus de compétitivité, plus d'incitations, plus de croissance, plus de soutien pour les entreprises, plus d'Europe pour appuyer la croissance et les emplois.

János Áder (PPE). – (HU) Monsieur le Président, la conférence de Copenhague figure au quatrième point à l'ordre du jour du Conseil européen. Il y a deux points de litige importants qui empêchent l'Union européenne d'adopter une position commune sur cette question. L'un concerne la vente des quotas de dioxyde de carbone après 2012. La Commission et certains des anciens États membres veulent interdire la vente des quotas après 2012. Mais neuf pays – la République tchèque, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, les trois États baltes, la Slovaquie et la Bulgarie – insistent pour pouvoir continuer de vendre leurs quotas après 2012 aussi.

Les pays mentionnés, dont la Hongrie, ont satisfait, ou n'y sont pas parvenus ou ont plus que satisfait à leurs engagements vis-à-vis de Kyoto. La Hongrie, par exemple, qui s'était engagée à une réduction de 8 %, a réalisé une diminution de 23 %. C'est pourquoi la Hongrie juge la position de la Commission parfaitement inacceptable et insiste avec la plus grande fermeté pour pouvoir vendre ses quotas de dioxyde de carbone après 2012. Aussi, je voudrais inviter mes collègues députés de Bulgarie, de Pologne, de la République tchèque, de Slovaquie et des États baltes, quelle que soit leur appartenance politique, de s'associer à ce point de vue, en faisant preuve d'autant de fermeté.

**Othmar Karas (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, tout d'abord, je voudrais, Madame Malmström, vous faire part de mes sincères félicitations d'être passée, pour ainsi dire, du Parlement au gouvernement et du gouvernement à la Commission européenne. Je vous souhaite bonne chance.

C'est notre dernière session sous les auspices du traité de Nice et nous parlons de notre première session après Lisbonne. Ce grand bond en avant, ce changement, ce nouveau chapitre doit être perceptible dès le premier sommet. L'Europe a changé. Le débat sur les institutions est terminé, de même que le débat sur les personnes, je l'espère. Nous allons pouvoir à nouveau construire des politiques, dans un nouveau cadre. Les droits des citoyens et les parlements vont être renforcés, la marge de manœuvre de l'Union européenne et des institutions va être renforcée, et nos trois institutions vont obtenir des droits qui nous permettront de mieux représenter notre continent dans le monde.

Le papier souffre de tout et ne rougit de rien. Cependant, il dépendra de toutes ces réunions des semaines à venir que nous puissions convaincre les gens de notre volonté politique d'agir, de formuler de nouveaux objectifs et d'impliquer les citoyens dans nos projets. J'attends de ce sommet qu'il génère une nouvelle dynamique, un nouveau sens des responsabilités et plus de sérieux dans la façon d'aborder les différents thèmes. Car ce que nous avons vu au cours des derniers jours était la recherche du plus petit dénominateur commun: nationalisation et politisation. Le traité de Lisbonne, au contraire, en appelle à l'européanisation et l'élaboration de politiques.

C'est pourquoi j'espère que nous savons ce que nous ferons du modèle de l'économie sociale de marché. Comment allons-nous gérer la crise économique et financière? Nous ne pouvons le faire en défendant les droits existants, mais en recherchant des solutions globales. J'espère aussi que nous allons contrôler nos finances. Il est capital que nous sachions de combien d'argent nous disposons pour nos politiques. Le sommet doit charger la Commission de ce contrôle financier. Nous devons discuter sérieusement, honnêtement et ouvertement de ces divers sujets, et nous fixer de nouveaux objectifs. Je vous souhaite bonne chance à tous.

**Jean-Pierre Audy (PPE).** - Monsieur le Président, Madame la Commissaire, nous devrions aujourd'hui être heureux, car nous sortons d'une difficulté institutionnelle. Nous avons le traité de Lisbonne, nous avons la parité, nous avons des visages, et pourtant, comment vous exprimer ce malaise que je ressens?

Aujourd'hui, dans cette Assemblée quasiment vide, je ne sens pas de souffle, nous assistons à un débat décevant pour la préparation de ce Conseil européen. Je ne m'explique pas ce sentiment de malaise pour la préparation de ce dernier Conseil européen de présidence tournante.

Quelle différence avec la joie des peuples en 2004, lorsque les anciens pays communistes ont rejoint l'Union! Quelle différence avec les festivités des vingt ans de la chute du mur de Berlin! Oui, nous savons aujourd'hui que la solution ne viendra pas des États membres. La solution viendra des peuples, elle viendra du Parlement européen.

Et je me tourne vers la Commission, qui devra, non pas choisir son camp, mais trouver l'alliance politique avec le Parlement européen, pour que l'alliance des peuples fasse en sorte que nous puissions faire rêver pour cette Union européenne que nous souhaitons, l'Union des peuples.

**Andreas Mölzer (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, avec la majorité des orateurs précédents, je suis d'accord pour dire que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne représente une nouvelle étape historique dans l'intégration européenne. Cependant, les gens, les citoyens à travers l'Europe ne sont pas toujours d'humeur à commémorer lorsqu'ils pensent à cela. Beaucoup de gens craignent que le traité de Lisbonne ait pour résultat un centralisme accru en Europe.

Beaucoup craignent que les petits États membres de l'Union, notamment le mien, l'Autriche, aient moins d'influence, parce que les grands États membres seront en mesure de tout décider en vertu des nouvelles modalités de vote. Les gens ont également l'impression que le choix des personnes qui occupent les postes à responsabilités de l'Union européenne s'est appuyé sur le plus faible et plus petit dénominateur commun. On ne parle pas des qualités personnelles de M. Van Rompuy et de la baronne Ashton. Mais les gens se sont rendu compte que la procédure n'a pas résulté d'un choix démocratique.

Si nous voulons conduire l'Union européenne vers un avenir fécond, il nous faut prôner, au sein de ce Parlement, plus de démocratie, notamment dans le processus d'élection des personnes destinées à remplir les plus hautes fonctions.

**Rachida Dati (PPE).** - Monsieur le Président, Madame la Présidente du Conseil, Madame la Commissaire, mes chers collègues, l'Union européenne renoue avec la croissance au troisième trimestre 2009, ce qui pourrait nous laisser croire que le pire est derrière nous.

Or, une réalité inquiétante demeure, celle de l'explosion du chômage et il faut donc rester extrêmement prudent. La Commission d'ailleurs, dans un rapport du 23 novembre dernier, indique que la crise financière a détruit plus de 4 millions d'emplois entre le second trimestre 2008 et la mi-2009.

Il est plus que nécessaire aujourd'hui que soit discutée, lors du prochain Conseil européen, la question de l'emploi dans le contexte de la stratégie de Lisbonne post-2010. Des objectifs audacieux et des mesures novatrices devront absolument y être intégrés.

Je pense que le débat doit désormais porter sur l'adaptation de cette stratégie de Lisbonne à cette période trouble. Nos concitoyens attendent de l'Europe – et on le voit sur le terrain tous les jours – des solutions à la crise de l'emploi. Sachons ne pas les décevoir.

Mais mon observation et ma déception rejoignent celles de mon collègue Jean-Pierre Audy face à un hémicycle quasiment vide, devant une réalité extrêmement inquiétante pour nos concitoyens européens.

**Aldo Patriciello (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je voudrais, avant tout, remercier la Présidence suédoise pour les efforts importants qu'elle a consentis au cours des derniers mois, et qui ont abouti, entre autres choses, à l'adoption du traité de Lisbonne.

Enfin, après dix années d'impasse institutionnelle, l'Union européenne, grâce au renforcement de la procédure de codécision, pourra poursuivre sa trajectoire de croissance, qui a été inopinément interrompue il y a un certain temps.

En dehors de tout débat sur les qualités des personnes choisies, les nominations effectuées dernièrement ont montré assurément que les procédures de désignation sont très éloignées des principes de transparence et de responsabilité à l'égard des citoyens que défend l'Union européenne. Cette Assemblée doit s'engager à garantir sa plus grande implication à l'avenir dans des négociations que les États au sein du Conseil ne peuvent ni ne doivent mener à huis clos.

En dernier lieu, j'espère que nous pourrons finir 2009 par la conclusion d'un accord ambitieux à la conférence de Copenhague, où l'Union européenne devra parler d'une seule voix pour exprimer son opinion sur le changement climatique.

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (PL) Monsieur le Président, l'ouvrage le plus important de la Présidence suédoise a été, plus que toute autre chose, le traité de Lisbonne, qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'Europe. Son introduction nécessite que nous établissions une feuille de route. Attribuer des postes n'est qu'un début. Dans un deuxième temps, nous devons adopter un plan de reprise de l'activité économique. Nous ne devons pas oublier, non seulement d'aider les banques, mais aussi les couches populaires, notamment en matière de réduction du chômage. Troisièmement, nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le changement climatique – et c'est une bonne chose. Nous sommes en train de décider ce qui devrait être fait en ce domaine, mais permettez-moi de vous rappeler qu'en termes de soutien financier, la lutte contre la crise est prioritaire. Quatrièmement, le programme de Stockholm signifie une Europe sûre et ouverte, une Europe des libertés; à cette condition seulement, ce sera une Europe commune. Un certain type d'équilibre entre ces valeurs importantes est ici essentiel. Enfin, le développement de la région de la mer Baltique requiert une plus grande coopération des États membres de la région, et la Suède a beaucoup fait dans ce domaine.

**Petru Constantin Luhan (PPE).** – (RO) Je voudrais commencer par féliciter la Présidence suédoise pour la manière dont elle a assuré les préparatifs de transition vers le traité de Lisbonne. Cette priorité de l'ordre du jour de la Présidence suédoise a été menée à bien. Je crois que le Conseil de décembre devra travailler à la recherche de solutions visant à relever ce double défi qui attend l'Europe: la crise économique et le changement climatique.

En ce moment, la confiance dans les marchés financiers doit être rétablie par la création d'un mécanisme de contrôle permettant d'éviter que se reproduise la même crise à l'avenir. En ce qui concerne le changement climatique, je pense que l'élaboration d'une politique de protection de l'environnement ne doit pas avoir d'incidences négatives sur d'autres types de politiques ou sur l'octroi de fonds européens pour des politiques telles, par exemple, que celle du développement régional.

**Cecilia Malmström,** *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, je vais répondre à quelques questions courtes. Il y avait une question concernant la Turquie. Nous sommes, bien entendu, heureux que la Turquie vise encore l'intégration européenne en tant qu'objectif général. Les négociations avec la Turquie progressent – peut-être pas aussi rapidement que nous le souhaiterions, mais nous progressons, et nous souhaitons pouvoir ouvrir le chapitre environnement à la fin de l'année.

Naturellement, nous soutenons également les négociations entre la Turquie et Chypre, ainsi que les pourparlers en cours sur l'île pour trouver une solution à sa division. Ce sont les parties concernées qui sont responsables de ce processus, et les Nations unies y apportent leur soutien; mais, bien sûr, l'Union européenne y participe, et je me trouvais à Chypre très récemment pour m'entretenir avec les différentes parties prenantes à cette question, étant entendu que ce serait magnifique de parvenir à une solution à court terme. Cet après-midi, il y aura également un débat sur l'élargissement à la Turquie et à d'autres pays candidats avec le ministre des affaires étrangères, Carl Bildt, débat au cours duquel les députés auront la possibilité de lui poser des questions sur ce sujet et sur d'autres aussi.

Quelques mots à présent concernant la stratégie pour la région de la mer Baltique. Je voudrais, une fois encore, remercier le Parlement européen pour le soutien qu'il a apporté à la Présidence suédoise concernant ce dossier. C'est, bien entendu, ici, au Parlement, que l'idée de la stratégie pour la région de la mer Baltique avait vu le jour et nous sommes donc très heureux qu'elle soit maintenant en place et en vigueur. Ce sera un élément très important que de pouvoir nous attaquer aux problèmes environnementaux de la région, mais également d'accroître la coopération pour la prospérité, l'innovation et la sécurité, entre autres choses.

Le service européen pour l'action extérieure est l'un des changements les plus grands et les plus importants introduits par le traité de Lisbonne. Lors du sommet du mois d'octobre, le Conseil européen a adopté un cadre général pour ce Service. M<sup>me</sup> Ashton va à présent continuer de travailler sur ce cadre de pair avec le Parlement européen et soumettra une proposition finale, au plus tard en avril de l'année prochaine. Le Service pour l'action extérieure sera, bien entendu, mis progressivement en place, et il importe que ce soit effectué de façon valable et constructive. Le Parlement européen aura l'occasion de débattre de la forme que cela prendra.

En ce qui concerne la réforme budgétaire, Monsieur Färm, je partage totalement votre avis, maintenant que le traité de Lisbonne va enfin entrer en vigueur d'ici une semaine, avec un nouveau cadre moderne pour l'Union, nous avons clairement besoin d'un budget moderne pour l'Union européenne qui puisse répondre aux défis en jeu. J'espère que la nouvelle Commission pourra présenter dès que possible une proposition allant dans ce sens. Je crois que le président Barroso l'a également évoqué hier pendant l'heure des questions.

Huit ans après Laeken, nous voici maintenant au seuil d'un nouveau traité. C'est un moment historique, le commencement d'une nouvelle ère pour l'Union européenne. Je suis très satisfaite que la Présidence suédoise ait pu contribuer à la naissance de cette nouvelle ère. Dans une certaine mesure, nous pouvons désormais mettre derrière nous les questions institutionnelles et nous concentrer sur les défis politiques majeurs dont nous savons qu'ils préoccupent les citoyens européens car, bien entendu, c'est pour une Europe des citoyens que nous luttons tous.

Plusieurs de ces questions seront discutées lors de la réunion du Conseil européen de décembre. Quant au climat – question clé pour notre génération – la réunion du Conseil européen se tiendra en même temps que la réunion sur le climat de Copenhague, et le sommet nous donnera l'occasion de régler notre ligne de conduite à Copenhague.

Concernant les questions financières et la crise économique, nous pouvons mettre en place un certain nombre d'instruments et aussi tracer des lignes directrices à long terme pour savoir comment nous pouvons rendre l'Europe plus compétitive, une fois encore en vue d'apporter prospérité et cohésion sociale et, en particulier, nous pouvons penser à la nouvelle stratégie de Lisbonne, qui, à long et moyen terme, pourrait être, à cet égard, très utile pour l'Europe.

Enfin, le programme de Stockholm apportera sûreté et sécurité aux citoyens européens, et il est extrêmement important que ce programme entre en vigueur. Toutes ces questions demeureront ouvertes après le sommet, et sur toutes ces questions, nous aurons besoin d'une coopération très étroite avec le Parlement européen. Le Premier ministre Reinfeldt sera ici présent lors de la session plénière du mois de décembre, et il présentera les résultats du sommet et fera également un bilan général de la Présidence suédoise. Merci beaucoup pour ce débat excellent et constructif.

Margot Wallström, vice-présidente de la Commission. — (EN) Monsieur le Président, en ce même jour où nous nous réjouissons du fait que la prochaine Commission comportera apparemment au moins neuf femmes — et je considère cela également comme une victoire pour tous ceux d'entre nous qui ont activement lutté pour cela — de nouveaux rapports nous ont appris ce matin que dans la seule France, 156 femmes victimes de violences domestiques ont perdu la vie l'année dernière. Étant donné que c'est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous devrions marquer un temps d'arrêt et réfléchir et, espérons-le, agir également à l'avenir à l'échelle européenne, comme à l'échelle internationale. Peut-être devrions-nous également évoquer cette question au cours des différentes réunions prévues aujourd'hui.

Nous avons fait un grand pas en avant. Cela également en dit long sur la procédure à suivre désormais, laquelle devrait être plus ouverte quand nous désignons les commissaires. J'espère qu'à l'avenir, les États membres et les gouvernements désigneront un homme et une femme. C'est une excellente idée, me semble-t-il.

Permettez-moi de commenter également les nominations de la nouvelle haute représentante et du nouveau président du Conseil. M<sup>me</sup> Ashton a été nommée à la Commission avec la pleine confiance du gouvernement du Royaume-Uni. En fait, elle avait été élue ici au Parlement, il y a un an, bénéficiant d'une très large majorité – de 538 voix, si je ne m'abuse. Comme nous l'avons appris de plusieurs d'entre vous, elle a travaillé très étroitement avec le Parlement et a toujours recherché l'implication du Parlement dans diverses questions. Elle a été nommée à l'unanimité par 27 chefs d'État ou de gouvernement et je pense donc qu'elle a toute légitimité pour remplir ses fonctions et gagner le respect des partenaires extérieurs de l'Union européenne. J'ai apprécié la métaphore faite ici qu'au lieu d'avoir quelqu'un qui arrêterait la circulation comme le font les feux rouges, vous aurez quelqu'un qui sait y faire, quelqu'un qui en fait rendra plus fluides les mouvements

de la circulation et les décisions à prendre, d'une manière démocratique et juste pour l'Union européenne. J'ai eu l'occasion de la côtoyer et elle s'est révélée une excellente collègue, et j'ajouterai qu'elle est aussi une Européenne convaincue. C'est en effet un point de départ important.

Nous avons déjà entendu de bons commentaires au cours de ce débat. Je crois que la discussion a été fructueuse et constructive, et je vous remercie pour l'ensemble de vos contributions. Je me permettrai de faire également une remarque à la question directe de Göran Färm concernant la réforme budgétaire. Je ne puis que répéter ce que le président de la Commission vous a déjà dit, à savoir qu'elle sera transmise à la nouvelle Commission. Tout d'abord, parce que le nouveau Traité contiendra des dispositions nécessitant un nouveau cadre institutionnel, constituant ainsi une bonne base pour la prise de décisions concernant le budget. Deuxièmement, la nouvelle Commission devra décider des priorités politiques et joindre ensuite le geste à la parole afin de disposer du budget nécessaire à l'accompagnement des priorités politiques. Je dirais qu'il s'agit d'une innovation importante et d'une chance pour la prochaine Commission. Cette question sera aussi chaleureusement confiée de notre part à tous à Cecilia Malmström. Ce que peut dire la Commission, c'est qu'une proposition de réexamen du budget viendra au début de l'année prochaine et constituera la tâche immédiate de la prochaine Commission.

Je voudrais juste faire une remarque concernant le programme de Stockholm. L'adoption du programme de Stockholm coïncide avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, et le Parlement européen jouera un rôle crucial dans le développement de ces politiques. Cela augmentera encore la légitimité démocratique des décisions importantes qui devront être prises en matière de justice et d'affaires intérieures. C'est une bonne nouvelle pour les citoyens européens et aussi pour toutes les institutions de l'Union.

En ce qui concerne le changement climatique, je peux entendre qu'il y a ici une vision commune quant au rôle actif que l'Union européenne devrait jouer à Copenhague.

Donc, encore une fois, merci beaucoup pour ce débat. Avec le nouveau traité de Lisbonne, nous disposons à présent d'un texte qui nous permettra d'aborder toutes les questions importantes qui ont été évoquées ici: le changement climatique, la lutte contre la crise financière et ses incidences en matière sociale et sur d'autres plans, et, bien sûr, de nous assurer également que nous aurons à l'avenir une Union européenne démocratique.

Le Président. – Le débat est clos.

### Déclarations écrites (article 149)

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Le prochain Conseil européen a l'intention de jeter les bases pour le futur de la stratégie de Lisbonne concernant la croissance et l'emploi. Il le fera à un moment où le chômage en Europe atteint des niveaux historiques et où l'économie, plongée dans une crise profonde, est en récession. Huit années ont passé et il nous faut nous incliner devant la réalité: les objectifs déclarés ont échoué sur toute la ligne. Les causes qui se cachent derrière cet échec résident dans ce qui s'est révélé bientôt être le véritable ordre du jour de cette stratégie: la déréglementation des relations de travail et la dévalorisation corrélative du travail, l'attaque contre les droits sociaux, le démantèlement des services publics essentiels, la privatisation et la libéralisation de secteurs clés de l'économie et l'imposition du marché comme critère absolu dans un nombre de plus en plus grand de domaines des affaires publiques. Les travailleurs et les gens ont toutes les raisons d'espérer une rupture profonde avec ce programme: un changement de direction qu'il est essentiel de mettre en œuvre. Entre autres choses, un tel changement exige: la reconnaissance de l'éducation comme un droit, non comme un service ou juste un segment de marché supplémentaire, la démocratisation de l'accès à la connaissance et à la culture, la valorisation du travail et des droits des travailleurs, la protection des secteurs productifs et des micro-, petites et moyennes entreprises, des services publics de qualité pour tous et enfin, une distribution plus juste des richesses.

András Gyürk (PPE), par écrit. – (HU) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, lors du Conseil européen à venir, les États membres seront supposés se mettre d'accord sur les principes de base essentiels qui seront représentés lors de la conférence de Copenhague sur le climat. Je crois qu'il est important que la question de l'efficacité énergétique ne soit pas mise sur la touche par les quotas d'émission et le soutien financier accordé aux pays en développement. Autrement dit, l'Union européenne a tendance à oublier cette solution moins onéreuse. La raison pour laquelle ce serait particulièrement préjudiciable, c'est que dans certaines régions d'Europe, nous pouvons réduire les niveaux d'émission pour moins cher en améliorant l'efficacité énergétique plutôt qu'en passant par une autre solution. On peut tirer deux conclusions de ce qui précède. Premièrement, l'Union européenne doit s'efforcer de garantir une convergence globale des normes d'efficacité énergétique avec l'adoption du nouveau plan de protection du climat. Deuxièmement, les subventions pour l'efficacité énergétique doivent se voir impartir un rôle plus significatif dans le futur budget

à long terme de l'Union, en tenant compte notamment des programmes de reconstruction des bâtiments des anciens pays socialistes. Et ce parce qu'il est possible, dans ce secteur de réaliser des économies spectaculaires avec des dépenses financières relativement modestes.

Marian-Jean Marinescu (PPE), par écrit. – (RO) Le thème clé du programme de Stockholm est «Construire l'Europe des citoyens». Pour moi, cela veut dire qu'à partir de maintenant, les institutions européennes et les États membres doivent progresser vers la suppression des frontières intérieures de l'Union européenne, étant donné que les citoyens rencontrent encore des obstacles administratifs et juridiques qui semblent les empêcher d'exercer leurs droits de vivre et de travailler dans l'État membre de leur choix. C'est la raison pour laquelle le programme de Stockholm doit permettre à ce thème clé de devenir réalité et fournir des instruments clairement définis qui faciliteront l'accès au marché du travail communautaire pour l'ensemble des travailleurs de l'Union européenne, ce marché constituant un symbole majeur de la citoyenneté européenne.

De plus, la crise économique actuelle souligne même davantage la nécessité de promouvoir le plein exercice du droit à la libre circulation. L'amélioration de la mobilité au sein de l'Union, dans une zone commune de liberté, de droits et d'obligations, exige de consolider la zone Schengen et, par conséquent, nécessite d'intégrer au plus tôt les États membres restants. Elle implique également une bonne gestion des frontières extérieures de l'Union, qui doit être réalisée d'une manière aussi cohérente que possible.

**Sirpa Pietikäinen (PPE),** *par écrit.* – (*FI*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je voudrais remercier la Présidence suédoise pour son travail de rédaction du nouveau programme de travail dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Grâce au programme de Stockholm, l'Union européenne sera en mesure d'améliorer la vie quotidienne de tous les citoyens de l'Union. La sécurité, le bien-être et l'égalité sont le résultat d'une adhésion cohérente à la loi, la solidarité et la non-discrimination dans les différents domaines politiques et quand la législation existe.

Je voudrais voir accorder davantage d'attention à l'amélioration de la vie quotidienne des immigrants, des minorités et de ceux qui, pour une raison ou une autre, sont confrontés à la discrimination. Il ne s'agit pas seulement de phénomènes marginaux: selon une nouvelle enquête Eurobaromètre, un Européen sur six a déclaré avoir été victime de discrimination au cours des cinq dernières années.

À ce propos, je voudrais mettre l'accent sur l'importance de la directive, qui fait actuellement l'objet d'une discussion au Conseil, concernant l'interdiction de la discrimination dans la fourniture de biens et services. Hélas, la progression de cette directive au sein du Conseil a été très ralentie, et elle a rencontré une très forte opposition de la part de certains États membres. Les valeurs de l'Union européenne s'organisent autour du respect des principes de droits humains et d'égalité. Ces principes doivent également être mis en œuvre au niveau de la législation européenne.

(La séance est levée à 11 h 40)

(De 11 h 45 à 12 h 05, le Parlement se réunit à l'occasion de la remise du prix Lux)

(La séance est reprise à 12 h 05)

### PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

#### 7. Heure des votes

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

# 7.1. Décharge 2007: budget général UE, Conseil (A7-0047/2009, Søren Bo Søndergaard) (vote)

- Avant le vote

**Nicole Sinclaire (EFD).** – (EN) Monsieur le Président, j'interviens conformément à l'article 173, concernant l'article 2 du règlement intérieur. Je cite: «Les députés au Parlement européen exercent leur mandat de façon

indépendante». Lors du débat sur les déclarations du Conseil et de la Commission ce matin, vous avez dit, Monsieur le Président, que les remarques de M. Farage étaient inacceptables. En tant que membre nouvellement élue de cette Assemblée, je voudrais que vous clarifiez pour nous si, conformément à l'article 2, un député est bien libre d'exprimer ses opinions sans aucune censure.

**Le Président.** – Si vous le permettez, je rencontrerai M. Farage et nous en discuterons amicalement. Voilà ma proposition. Merci beaucoup.

**Martin Schulz (S&D).** – (*DE*) Monsieur le Président, j'ai également participé au débat de ce matin et je n'ai pas eu le sentiment que vous aviez été partial ou que vous aviez profité de votre fonction de quelque façon que ce soit. Au contraire...

(Tumulte)

Je voudrais dire, au contraire, que vous avez écouté avec beaucoup de patience et de respect le président de ce soi-disant groupe nous faire la preuve qu'il était un sycophante professionnel. C'est la réalité de l'intervention de M. Farage.

(Applaudissements)

**Søren Bo Søndergaard,** *rapporteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais demander un vote par appel nominal sur la décharge du budget 2007 du Conseil. Il est important selon moi que le Conseil puisse se rendre compte du large soutien apporté par le Parlement européen à nos demandes au Conseil d'accroître la coopération avec le Parlement et ses commissions compétentes dans le cadre de la prochaine procédure de décharge.

# 7.2. Étiquetage des pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant (A7-0076/2009, Ivo Belet) (vote)

- Avant le vote

**Ivo Belet**, *rapporteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, brièvement, je voudrais juste remercier la Présidence suédoise de son excellente coopération. Je pense que cet accord est à la fois ambitieux et réaliste. Il nous convaincra d'opter pour le rendement énergétique des carburants, pour le faible niveau de bruit et également, bien entendu, pour la sécurité. Je remercie également la Commission et les rapporteurs fictifs, Matthias Groote et Jorgo Chatzimarkakis, pour le remarquable travail effectué.

# 7.3. Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: Belgique - secteur textile et Irlande - Dell (A7-0044/2009, Reimer Böge) (vote)

# 7.4. Adaptation du règlement du Parlement au traité de Lisbonne (A7-0043/2009, David Martin) (vote)

- Avant le vote

**Bruno Gollnisch (NI).** - Monsieur le Président, ma machine ne fonctionne pas, mais ce n'est pas ce que je voulais dire à titre principal.

Ce rapport, Monsieur le Président, comportait un amendement qui a été retiré, l'amendement 86. Ma motion d'ordre se fonde sur l'article 24, paragraphe 2, de notre règlement. Comme j'ai eu l'honneur de vous l'exprimer au nom d'un certain nombre de mes collègues, cet article prévoit que les non-inscrits délèguent un des leurs à la Conférence des présidents. Par suite de l'obstruction de l'administration, cette obligation n'est pas remplie depuis le mois de juillet.

Or, cet amendement 86 prévoyait de changer cette disposition pour vous faire juge de celui des représentants des non-inscrits qui doit siéger à la Conférence des présidents. Il s'agit là, Monsieur le Président, d'une véritable infamie, et je pèse mes mots. Cela est vécu comme tel par l'ensemble de nos collègues. Nous serions les seuls à nous voir imposer la délégation de notre représentant à la Conférence des présidents.

J'espère, Monsieur le Président, que vous aurez à cœur de refuser cette faculté que vous offre le groupe socialiste et le groupe PPE auquel vous appartenez.

**Le Président.** – Je comprends vos propos. Le rapporteur souhaiterait-il intervenir à ce sujet? Puis-je demander au rapporteur d'intervenir?

**David Martin,** *rapporteur.* – (EN) Monsieur le Président, ne perdons pas trop de temps sur cette question, car les non-inscrits ne méritent pas que l'on y consacre trop de temps. Ce n'est pas l'objet du vote. S'ils avaient pris la peine de venir aux réunions des commissions auxquelles ils ont le droit de prendre part, ils sauraient que ce n'est pas l'objet du vote d'aujourd'hui, mais que nous voterons là-dessus en janvier. Je m'en tiendrai donc à ma recommandation que vous invitiez, Monsieur le Président, un non-inscrit à la Conférence des présidents.

### 7.5. Préparation du sommet de Copenhague sur le changement climatique (vote)

- Avant le vote

**Satu Hassi (Verts/ALE).** – (*EN*) Monsieur le Président, concernant l'ordre de vote des amendements 43 et 54, mon groupe constate que cet ordre a été inversé sur cette liste.

L'adoption de l'amendement 43 ne devrait pas annuler l'amendement 54, puisque l'amendement 54 examine d'autres questions qui ne sont pas abordées dans le 43.

Si ceci annule un autre amendement, le 54 devrait être voté avant le 43.

Il ne s'agit pas du premier vote, mais d'un vote figurant sur la deuxième page. Je voulais juste vous le signaler pour que vous en soyez informé au moment du vote en question.

**Le Président.** – Un représentant de la commission souhaiterait-il intervenir à ce propos? Peut-être M. Leinen? Proposez-vous que l'on change l'ordre des votes? Je dois dire que nous ne nous attendions pas à ce changement. Aucune proposition de ce type n'a été formulée.

**Jo Leinen,** président de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. – (DE) Monsieur le Président, M<sup>me</sup> Hassi a raison, en effet. Nous pouvons suivre la procédure qu'elle vient de proposer.

(La motion est adoptée)

**Markus Ferber (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, l'interprète vient de demander l'article 20 et non l'article 22, ce qui nous complique la tâche pour faire ce que vous avez demandé. J'espère donc que les interprètes traduiront correctement les chiffres polonais à l'avenir.

Le Président. – Il s'agit peut-être d'une erreur de ma part, excusez-moi.

**Jo Leinen (S&D).** – (DE) Monsieur le Président, une délégation officielle représentera le Parlement à Copenhague. Vous en ferez également partie, et pour la première fois, nous ne devrons pas louer un bureau en ville. Notre présence dans le pavillon de l'UE sera officielle. C'est une bonne nouvelle et nous en sommes reconnaissants. L'article 61 n'est donc pas nécessaire.

Le traité de Lisbonne garantit non seulement que le Parlement sera écouté sur les traités internationaux, mais aussi qu'il devra les approuver. C'est pour nous le début d'une nouvelle ère, et c'est pourquoi nous demandons, en vertu de l'article 60, de pouvoir participer aux réunions de coordination de l'UE et de ne pas être laissés sur le pas de la porte. La Commission doit nous traiter sur un pied d'égalité avec le Conseil lorsqu'elle communique des informations sur les négociations des traités et nous demandons qu'il en soit ainsi à partir de l'accord de Kyoto. C'est la demande que nous adressons à la Commission. M<sup>me</sup> Reding souhaite peut-être intervenir à ce sujet.

(Applaudissements)

**Viviane Reding,** *membre de la Commission.* – (*DE*) Monsieur le Président, j'ai entendu ce message, que je transmettrai au président de la Commission et aux autres commissaires.

**Jeanine Hennis-Plasschaert (ALDE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais gentiment vous demander d'accélérer un peu, car si nous continuons à ce rythme, nous ne voterons pas en plénière avant minuit.

# 7.6. Programme pluriannuel 2010-2014 concernant l'espace de liberté, de sécurité et de justice (programme de Stockholm) (vote)

**Alexander Graf Lambsdorff (ALDE).** – (*DE*) Monsieur le Président, ce dont M. Ferber se plaignait à juste titre vient de se reproduire. Nous avons entendu trois numéros différents pour le paragraphe sur lequel nous nous apprêtons à voter. Je ne sais pas s'il s'agit d'une erreur de lecture ou de traduction. J'ai entendu 33, puis 30 et enfin 43. Cela rend les choses très peu claires.

**Marc Tarabella (S&D).** - Monsieur le Président, je puis vous assurer que la vitesse de vote est excellente. Vous êtes un homme très poli, et on vous en est très reconnaissant, mais on pourrait encore accélérer si vous ne disiez pas merci après chaque vote, mais seulement à la fin du vote!

Merci, Monsieur le Président!

Le Président. – Merci pour cette remarque!

- Avant le vote sur un amendement au paragraphe 131

**Carlo Casini (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement oral au paragraphe 131, à propos duquel je suis d'accord avec les deux autres rapporteurs, M. López Aguilar et M. Berlinguer.

Le texte actuel est le suivant: «invite le Conseil, la Commission et les États membres à évaluer et à revoir les lois et politiques actuellement en vigueur au niveau international, européen et national en matière de drogues et à promouvoir des politiques de réduction des effets nocifs, notamment en vue des conférences sur ces questions organisées au niveau des Nations unies».

L'amendement oral propose d'insérer les mots «prévention» et «récupération», ce qui signifie que la demande d'évaluation et de révision des lois concernerait les «politiques de réduction des effets nocifs, de prévention et de récupération».

(L'amendement oral est adopté)

### 7.7. État du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne (vote)

### 7.8. Indemnisation des passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne (vote)

#### 7.9. «made in» (marquage d'origine) (vote)

### PRÉSIDENCE DE M. MIGUEL ANGEL MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

### 8. Explications de vote

Explications de vote orales

- Rapport: Søren Bo Søndergaard (A7-0047/2009)

**Daniel Hannan (ECR).** – (EN) Monsieur le Président, le premier devoir de cette Assemblée est de contrôler l'exécutif. Nous sommes ici en tant que représentants du peuple. Une tension créative devrait exister entre nous et l'exécutif, c'est-à-dire la Commission.

Pourtant, lorsqu'il est question du budget, le Parlement européen, un fait unique parmi les assemblées élues du monde entier, s'associe à l'exécutif contre ses propres électeurs, pour servir la cause d'une plus grande intégration.

Chaque année, le budget européen augmente; chaque année, la Cour des comptes nous présente son rapport qui révèle que des dizaines de milliards d'euros ont été perdus ou volés. Et pourtant, nous ne faisons pas la

seule t unique chose que nous avons le pouvoir de faire, à savoir fermer le robinet, autrement dit, dire que nous ne distribuerons plus d'argent jusqu'à ce que les procédures comptables soient régularisées.

Mais une fois de plus, nous acceptons ce budget malgré toutes les erreurs qu'il contient et nous trahissons ainsi ceux qui nous ont permis d'être ici, qui sont nos électeurs ainsi que nos contribuables, parce que la majorité des membres de cette Assemblée adopte une «attitude européenne bonne ou mauvaise» et préfèreraient plutôt voir les choses mal faites par Bruxelles que de manière compétente par les États membres.

#### - Rapport: Reimer Böge (A7-0044/2009)

**Miguel Portas,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*PT*) Monsieur le Président, le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique a voté en faveur de la mobilisation de 24 millions d'euros pour soutenir les travailleurs licenciés en Belgique.

Nous avons voté en faveur, car nous sommes du côté de ceux qui sont dans le besoin, ceux qui se consacrent corps et âme à leur entreprise et ceux qui, en fin de compte, sont victimes d'un système économique injuste et d'une course effrénée aux bénéfices, qui ont des effets sociaux désastreux.

Ceci étant dit, il convient de déterminer le rôle de ce Fonds d'ajustement.

En 2009, 37 millions d'euros seulement ont été mobilisés, sur un montant possible de 500 millions. Le fonds ne reflète pas la raison pour laquelle il a été institué.

Deuxièmement, au lieu de soutenir directement les demandeurs d'emploi, ce fonds soutient les systèmes nationaux de sécurité de l'emploi. Comme ils sont très différents les uns des autres, le fonds finit par reproduire les inégalités évidentes parmi nos propres systèmes de redistribution.

Au Portugal, le fonds fournit à un demandeur d'emploi une aide de 500 euros. En Irlande, il fournit à un demandeur d'emploi une aide de 6 000 euros.

Troisièmement, le cas de Dell montre qu'il est possible de soutenir simultanément les travailleurs qui sont licenciés en Irlande et la même multinationale qui les a licenciés, qui reçoit actuellement un autre type de fonds publics en Pologne.

Dell a reçu de l'argent pour créer une nouvelle usine en Pologne alors qu'elle a acquis de nouvelles positions sur les marchés américains et qu'au troisième trimestre de cette année, elle a annoncé des bénéfices de l'ordre de 337 millions de dollars.

Tous les aspects du Fonds d'ajustement à la mondialisation doivent dès lors être soigneusement évalués.

**Daniel Hannan (ECR).** – (*EN*) Monsieur le Président, je l'ai déjà dit à maintes reprises et je le dirai encore sans nul doute: quels que soient les motifs de ses fondateurs, l'Union européenne a cessé depuis longtemps d'être un projet idéologique et est devenue un racket, un moyen de redistribuer l'argent des personnes extérieures au système aux personnes qui se trouvent au sein même de ce système. D'où le point dont nous discutons aujourd'hui, ces dessous-de-table à certaines entreprises favorisées.

Ne parlons pas du timing douteux de l'annonce de l'aide à Dell en Irlande, et de la régularité discutable de la procédure à quelques jours du référendum irlandais sur la Constitution européenne, encore appelée le traité de Lisbonne. Parlons uniquement du fait que nous avons déjà essayé ce genre de choses par le passé en tant que continent: dans les années 70, nous avons pris le parti de soutenir des industries non compétitives, ce qui a eu des conséquences désastreuses. Nous savons où mène cette voie. Elle mène à la stagnation, à l'inflation et, en fin de compte, à la faillite collective. Ne refaisons pas la même erreur.

**Syed Kamall (ECR).** – (*EN*) Monsieur le Président, je me suis penché sur sa première phrase, qui dit que le fonds a été mis en place pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial.

Cependant, n'avons-nous pas toujours eu des modifications majeures de la structure du commerce mondial? Dans ma circonscription à Londres, des industries textiles ont réagi et se sont préparées à la mondialisation en sous-traitant certaines de leurs activités dans des pays plus pauvres, créant ainsi des emplois dans les pays en développement mais gardant les emplois à valeur ajoutée dans le domaine de la recherche et du développement et du marketing à Londres, dans ma circonscription, dans l'Union européenne.

Pourquoi donc, si ces entreprises peuvent faire face, pourquoi récompensons-nous les entreprises textiles et IT inefficaces qui pratiquent la politique de l'autruche et espèrent que la mondialisation passera?

Cet argent pourrait certainement être restitué aux contribuables pour qu'ils puissent le dépenser comme ils l'entendent. Il est grand temps que les gouvernements se concentrent sur la création des bonnes conditions pour que, quand des emplois sont perdus, les entrepreneurs puissent investir et créer de nouveaux emplois.

#### - Rapport: David Martin (A7-0043/2009)

**Bruno Gollnisch (NI).** - Monsieur le Président, je reviens sur cette véritable forfaiture qui a failli se commettre, sous le prétexte précisément d'une modification du règlement pour l'adapter aux conditions du traité de Lisbonne, cet amendement 86 par lequel l'administration s'octroyait le droit de désigner le représentant des non-inscrits à la Conférence des présidents.

Il est tout à fait scandaleux que cette désignation, qui aurait dû avoir lieu, comme dans toutes les instances de notre Assemblée, soit par élection soit par consensus, par élection à défaut de consensus, n'ait pas encore eu lieu à cause d'une manœuvre délibérée des fonctionnaires qui s'y opposent.

Et il est consternant que ces fonctionnaires aient gagné à leur cause des groupes politiques qui nous sont hostiles et qui, évidemment, n'ont pas à se prononcer de fait ni de droit sur la désignation de notre représentant. Nous attaquerons cette décision, si elle revient en discussion, devant la Cour de justice.

## - Proposition de résolution: Préparation du sommet de Copenhague sur le changement climatique (B7-0141/2009)

**Marisa Matias,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – *(PT)* Monsieur le Président, pour nous assurer que nous aurons de vrais résultats contraignants dans la lutte contre le changement climatique, quatre principes doivent être garantis, et je voudrais les souligner. Ils ont également fait l'objet d'un vote ici aujourd'hui.

Le premier principe est que nous devons atteindre un accord juridiquement contraignant.

Le deuxième est que des objectifs politiques stricts doivent être garantis, avec des objectifs précis de réduction des émissions. Nous devons nous fixer des objectifs ambitieux à cet égard. Je crois que nous aurions pu aller plus loin que ce que nous avons fait aujourd'hui.

Le troisième principe est que les fonds publics nécessaires devront être garantis pour nous permettre de nous attaquer à ce problème du changement climatique.

Le quatrième et dernier principe, qui, selon moi, mérite réflexion, est que cet accord doit être mondial, et pas simplement un accord entre certaines régions, et cela doit se faire au moyen d'un processus ancré dans la participation démocratique impliquant tous les pays.

Je pense que la résolution que nous avons adoptée ici aujourd'hui n'est pas aussi bonne, dirons-nous, que celle qui a été précédemment adoptée en commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

Cependant, je crois que ce qui devrait être sauvegardé ici est le résultat atteint et les efforts consentis tout au long de ce processus. Aussi partons-nous pour Copenhague avec un travail plutôt bon réalisé au sein du Parlement. J'espère sincèrement que nous bataillerons dur et que nous pourrons accomplir ce que nous avons adopté ici aujourd'hui.

**Zigmantas Balčytis (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur de cette résolution. Le changement climatique est une priorité politique mondiale au sommet de Copenhague. Il ne devrait pas seulement prévoir des engagements purement politiques mais des accords contraignants et des sanctions en cas de non-respect.

La lutte contre le changement climatique est une action mondiale qui nécessite la participation active tant des pays développés que des pays en développement. Cependant, les pays riches doivent jouer un rôle d'avant-garde. Ils doivent se mettre d'accord sur des objectifs contraignants de réduction de leurs émissions et, en même temps, trouver des fonds pour aider les pays en développement à faire face au changement climatique.

**Jan Březina** (**PPE**). – (*CS*) Avec l'adoption aujourd'hui de la résolution sur le sommet de Copenhague sur la protection du climat, le Parlement a donné un signal clair qu'il attache énormément d'importance à cette question. Cela se reflète dans une approche authentique dans laquelle le Parlement définit le principe de la

responsabilité commune mais différenciée. Suivant ce principe, les pays industrialisés doivent donner l'exemple tandis que les pays et les économies en développement comme la Chine, l'Inde et le Brésil recevront un soutien adéquat via les transferts de technologie et le renforcement des capacités. D'un autre côté, je dois dire que la supposition qu'un accord à Copenhague pourrait apporter l'incitation nécessaire à un nouveau pacte vert est, à mon avis, trop optimiste et idéologiquement partial. Il ne faut pas que nous nous mettions des œillères et marchions sur les cadavres des entreprises industrielles dans une tentative idéaliste de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Je ne considèrerais pas cette approche irréaliste comme une alternative durable pour l'ensemble de l'Europe.

**Bruno Gollnisch (NI).** - Monsieur le Président, le rapport qui vient d'être adopté dans notre Assemblée s'inscrit absolument dans la ligne «politiquement correcte» qui règne ici en maître, sans aucune contestation des dogmes établis.

Pourtant, une affirmation mille fois répétée n'est pas pour autant justifiée. Il y a toujours eu des réchauffements du climat. Il y a eu des réchauffements du climat depuis les dernières glaciations, par exemple, et ce ne sont quand même pas les voitures utilisées par l'homme de Neandertal qui ont provoqué les derniers réchauffements.

Il n'y a aucune contestation, il n'y a aucune interrogation sur ce qui nous est répété cent fois, mille fois, et dans quel but? On voit bien qu'il y en a au moins un qui présente un grand intérêt: c'est de préparer l'avènement du gouvernement mondial; et le deuxième, c'est de culpabiliser une fois de plus l'homme européen et l'homme occidental considéré, à tort, comme le responsable de tous les péchés du monde.

Je m'arrêterai là, Monsieur le Président, puisque je n'ai pas droit à soixante et une secondes. Je vous remercie de m'avoir écouté avec attention.

**Daniel Hannan (ECR).** – (EN) Monsieur le Président, pendant sa première conférence de presse en tant que nouveau président ou en tant que candidat retenu, M. Van Rompuy a déclaré que le processus de Copenhague serait un pas vers la gestion mondiale de notre planète. Je ne peux pas être le seul à m'alarmer de la manière dont l'agenda environnemental est pris en charge par ceux qui ont un agenda différent concernant le glissement du pouvoir aux dépens des démocraties nationales.

L'écologie est trop importante pour permettre qu'un seul côté du débat politique cherche à appliquer les solutions qu'elle propose. En tant que conservateur, je me considère comme un conservateur naturel. C'est Marx qui enseignait que la nature était une ressource à exploiter, une doctrine qui a trouvé sa réalisation brutale dans les industries hyper-polluantes des États du Comecon, mais nous n'avons jamais essayé les solutions du marché libre consistant à étendre les droits de propriété, avoir de l'air pur et de l'eau pure grâce à la propriété privée, plutôt que cette tragédie pour les gens du peuple qui consiste à attendre que l'État agisse et que les technocraties mondiales réalisent ces objectifs.

L'écologie est bien trop importante pour être oubliée.

# - Proposition de résolution: Programme pluriannuel 2010-2014 concernant l'espace de liberté, de sécurité et de justice (programme de Stockholm) (B7-0155/2009)

**Clemente Mastella (PPE).** - (*IT*) Monsieur le Président, la résolution sur le programme de Stockholm sur laquelle notre Parlement a voté aujourd'hui est le fruit d'un grand travail de collaboration et d'une formule procédurale inédite, pour laquelle nous n'avons pas encore beaucoup d'expérience.

Cette formule définit en fait des objectifs réellement ambitieux, mais pour avoir une Europe à la fois ouverte et sûre, nous devons être capables de trouver un juste équilibre entre une coopération toujours plus efficace dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme, d'une part, et un fort engagement envers la sauvegarde des droits à la vie privée des citoyens, d'autre part.

Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre une politique commune en matière d'asile, dans le respect de la sauvegarde des droits fondamentaux de la personne humaine, et une politique commune en matière d'immigration via un meilleur contrôle de nos frontières.

La tâche suivante consiste à réaliser un espace judiciaire européen. Pour atteindre cet objectif, nous devons promouvoir toutes les formes de coopération en vue de diffuser une culture judiciaire européenne commune. À titre d'exemple, citons la reconnaissance mutuelle des jugements et des règlements, l'abolition de la procédure d'exequatur et la mise en œuvre de mesures destinées à faciliter l'accès à la justice et à favoriser les échanges entre magistrats.

Ensuite, il y a le programme pluriannuel, qui insiste sur le concept de citoyenneté européenne, que l'on devrait considérer comme complétant et non limitant la citoyenneté nationale.

Je crois que ce sont ces objectifs qui demandent un plus grand engagement de notre part à tous...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

**Lena Ek (ALDE).** – (*SV*) Monsieur le Président, j'ai voté aujourd'hui en faveur de la stratégie de l'UE pour la liberté, la sécurité et la justice, autrement dit, le Programme de Stockholm, mais quand la proposition législative en question du Conseil reviendra au Parlement via la Commission, j'ai l'intention d'être très stricte et ferme concernant la question de l'ouverture et de la transparence du travail législatif.

Cela est particulièrement important pour ce qui est de la procédure d'asile. La possibilité de demander l'asile est un droit fondamental, et la coopération européenne consiste à abattre des murs, non à en ériger. Les États membres doivent dès lors respecter la définition d'un réfugié et d'un demandeur d'asile conformément à la Convention relative au statut des réfugiés et j'ai maintenant déposé un amendement à cette fin. Dans sa forme définitive, le Programme de Stockholm doit défendre les valeurs européennes que sont la liberté et le respect des droits de l'homme. Elles méritent que l'on se batte pour elles et c'est exactement ce que je vais faire.

**Daniel Hannan (ECR).** – (*ES*) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier ainsi que vos fonctionnaires pour votre patience durant ces explications de vote.

– (EN) Monsieur le Président, un ancien ministre britannique de l'intérieur, Willie Whitelaw, a jadis confié à un successeur dans ledit cabinet qu'il s'agissait du meilleur poste du cabinet parce qu'il ne fallait pas traiter avec des étrangers.

Pas un ministre de l'intérieur d'un seul État membre ne pourrait dire cela aujourd'hui. Il y a eu l'harmonisation la plus extraordinaire dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Pour toutes les matières, allant de l'immigration à l'asile et aux visas, en passant par le droit civil, la justice pénale et la police, nous avons effectivement conféré à l'Union européenne cet attribut d'État suprême: un monopole de la force juridique coercitive sur ses citoyens, c'est-à-dire, un système de justice pénale.

Quand avons-nous décidé de le faire? Quand nos électeurs ont-ils été consultés? Je reconnais que cela ne s'est pas fait en secret. Il n'y a pas eu de conspiration à ce sujet, ou du moins, c'était peut-être ce que H. G. Wells appelait une conspiration ouverte, mais à aucun stade nous n'avons eu la courtoisie de demander aux gens s'ils souhaitaient ou non être des citoyens d'un État ayant son propre système juridique.

**Philip Claeys (NI).** – (*NL*) Comme beaucoup de citoyens en Europe qui n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer sur le traité de Lisbonne, je suis très inquiet des développements dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice. Toujours plus de compétences en matière d'asile et d'immigration sont transférées à l'Union européenne, et ces questions sont de plus en plus exclues de la sphère du contrôle démocratique des citoyens. Cela aura pour résultat qu'il y aura encore plus d'immigration, avec tous les problèmes qui en découlent.

La question de conférer des droits sans imposer d'obligations, qui est une autre chose qui émane de cette résolution, donne aux immigrants une excuse pour ne pas s'adapter aux normes de leurs pays d'accueil. Ce qui m'ennuie, par exemple, c'est le passage qui traite des «discriminations multiples dont sont victimes les femmes roms», car il oublie de mentionner que, dans bon nombre de cas, cette discrimination est imposée par la communauté rom elle-même. Pensez seulement au fait qu'un grand nombre de femmes et d'enfants mineurs roms sont obligés d'aller...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

**Bruno Gollnisch (NI).** - Monsieur le Président, j'avais demandé à parler sur Stockholm.

Monsieur le Président, comme il a été dit, ce rapport présente deux sujets d'inquiétude.

Le premier, c'est son optique très nettement immigrationniste. Le deuxième n'est pas révélé par la teneur du rapport ni des conclusions. Il nous a été connu simplement par les intentions de M. le commissaire Barrot: c'est la criminalisation de la liberté d'expression, de recherche et de pensée.

Il y a, à l'heure actuelle, dans beaucoup de pays européens, des gens qui sont poursuivis, qui sont arrêtés, qui sont lourdement condamnés, qui sont détenus, simplement parce qu'ils veulent exercer un point de vue critique, soit sur l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, par exemple, ou l'histoire contemporaine, soit

à propos du phénomène de l'immigration. Ce droit leur est dénié et ils sont frappés de très lourdes sanctions. C'est un grand motif d'inquiétude car c'est tout à fait contraire au génie européen.

## - Proposition de résolution: Indemnisation des passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne (B7-0153/2009)

**Aldo Patriciello (PPE).** - (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, il y a quelques mois, nous avons assisté à l'effondrement soudain et inattendu de certaines compagnies aériennes à bas prix, telles que Myair et Sky Europe, avec l'annulation consécutive immédiate de tous les vols prévus. Cela a causé d'innombrables désagréments à des milliers de passagers qui n'ont pu embarquer à bord des vols qu'ils avaient dûment réservés. Plus grave encore est le fait que la possibilité a été refusée à ces mêmes consommateurs d'obtenir le remboursement des vols qui ont été annulés en raison des procédures de faillite touchant ces compagnies aériennes.

Pour ces raisons, il semble plus nécessaire que jamais que la Commission, qui a pour principes et valeurs la prospérité et le bien-être des consommateurs, adopte d'urgence des mesures appropriées afin d'éviter que des situations semblables ne se reproduisent au détriment des citoyens européens.

Plus particulièrement, nous devons accélérer le processus de révision de la directive 90/314/CEE concernant les voyages à forfait, comme nous devons, d'autre part, nous doter...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Siiri Oviir (ALDE). – (ET) Au cours des neufs dernières années, 77 compagnies aériennes ont déposé le bilan. Ce ne sont pas seulement une, deux ou trois, et ce n'est pas seulement hier: je le répète, cela s'est produit au cours des neuf dernières années. Le résultat est que des milliers de passagers sont restés dans des aéroports étrangers sans bénéficier d'aucune protection. Ils n'ont pas obtenu d'indemnisation, ou du moins n'ont pas obtenu l'indemnisation appropriée à temps. Pour ces raisons, j'ai voté en faveur de cette résolution, et j'approuve l'idée que dans le secteur aérien, nous devons également réglementer ce vide dans notre système juridique, ce qui a prévalu aujourd'hui.

Je soutiens également le délai concret avancé dans la résolution, qui est le 1<sup>er</sup> juillet 2010, ce qui est relativement tôt, date à laquelle la Commission européenne doit présenter des propositions concrètes et réelles pour résoudre ce problème, et à l'avenir, les droits des passagers aériens devraient également être protégés...

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

**Zigmantas Balčytis (S&D).** – (*EN*) Monsieur le Président il s'agit d'une matière très importante et j'ai voté en faveur de cette résolution, car je crois que nous devons nous doter d'un acte législatif qui protège nos concitoyens en cas de faillite d'une compagnie aérienne. Des millions de nos concitoyens utilisent les compagnies à bas prix chaque jour. Cependant, le nombre élevé de faillites au sein des compagnies aériennes à bas prix dans l'Union européenne depuis 2000, et le cas récent de Sky Europe, ont clairement démontré la vulnérabilité des transporteurs à bas prix par rapport à la fluctuation des prix du pétrole et aux difficiles conditions économiques actuelles.

Nous devons rectifier cette situation, et nous demandons à la Commission d'étudier les mesures d'indemnisation les plus appropriés pour nos passagers.

**Lara Comi (PPE).** - (*IT*) Monsieur le Président, à la lumière des cas récents de suspension et de révocation de la licence de nombreuses compagnies aériennes, un nombre substantiel de passagers et de titulaires d'un titre de transport ni honoré ni remboursé ont subi des préjudices considérables.

Je crois donc qu'il est nécessaire de proposer une réglementation concrète qui définisse les meilleures solutions aux problèmes découlant des faillites en termes de dommage économique et de rapatriement.

Il est donc important de prévoir une indemnisation pour les passagers en cas de faillite et de définir les modalités financières et administratives y relatives. Je fais référence au principe de la responsabilité mutuelle de protéger les passagers de toutes les compagnies aériennes qui assurent la même liaison et ont des sièges disponibles. Cela permettrait le rapatriement des passagers qui se retrouvent coincés dans des aéroports étrangers. Dans ce sens, les hypothèses d'un fonds de garantie ou d'assurance obligatoire pour les compagnies aériennes pourraient constituer des solutions plausibles dont les avantages doivent être comparés avec le prix qu'il faudra les payer, à savoir une augmentation des prix pour les consommateurs.

**Hannu Takkula (ALDE).** – (FI) Monsieur le Président, il est très important de parler de la sécurité des passagers aériens et, surtout, de l'indemnisation dans des situations où les compagnies font faillite, comme M<sup>me</sup> Oviir vient de le mentionner. Il y a eu 77 faillites ces neuf dernières années, et l'on affirme que l'industrie aérienne est confrontée à plus de turbulences que jamais.

Une rude concurrence ressemble un peu à des éliminatoires de compétition sportive. Un nouveau phénomène est apparu, celui des compagnies aériennes bon marché qui pour le moment semblent bien s'en sortir et enregistrer d'énormes bénéfices. Cela a mis beaucoup d'autres compagnies aériennes dans une situation concurrentielle difficile. Comme cela a été dit, il est très important de s'assurer que ces cas malheureux ne se reproduisent plus et que les compagnies aériennes prennent leurs responsabilités envers les passagers et soient tenues de payer une indemnisation si un vol est annulé pour cause de faillite. Pour assurer cela...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

#### - Proposition de résolution: «made in» (marquage d'origine)

Siiri Oviir (ALDE). – (ET) Avec la stratégie de Lisbonne, l'Union européenne visait à renforcer l'union économique. C'est pourquoi il est important d'améliorer la force compétitive de l'économie également. Cependant, il est essentiel dans cette question qu'une concurrence équitable prévale sur le marché. Cela signifie que des règles claires devraient exister pour chaque producteur, exportateur et importateur. J'ai soutenu la proposition dans cette résolution, car imposer une obligation d'identifier le pays d'origine des produits importés des pays tiers dans l'Union européenne est un moyen infaillible d'obtenir la transparence, de donner au consommateur des informations appropriées et d'assurer également le respect des règles commerciales internationales. Je vous remercie.

**Lara Comi (PPE).** - (*IT*) Monsieur le Président, le débat sur le marquage d'origine ne représente absolument pas les intérêts prioritaires d'un ou de quelques États membres, comme on le croit souvent à tort. Au contraire, il incarne le principe économique fondamental d'égaliser les règles du jeu.

Ce principe, qui correspond au traité de Lisbonne, vise à implémenter la compétitivité européenne au niveau mondial, en promouvant des règles claires et équilibrées pour nos entreprises productrices et nos entreprises qui importent des produits provenant des pays tiers.

Nous discutons donc de questions qui concernent l'Europe dans son ensemble. C'est pourquoi, je pense qu'il est essentiel d'atteindre un accord sur le marquage d'origine qui aille au-delà du seul intérêt national ou des intérêts des groupes politiques et fasse place à la volonté de mettre en œuvre un marché unique en promouvant la compétitivité et la transparence.

Un pas dans cette direction serait de soumettre au Parlement la proposition de règlement sur le marquage d'origine, telle que formulée par la Commission européenne en 2005.

Ainsi, conformément au traité de Lisbonne, le processus de codécision entre le Parlement et le Conseil permettra tout à fait d'accélérer l'approbation d'un règlement revêtant une si grande importance pour l'économie et les consommateurs européens.

Explications de vote écrites

### - Rapport: Søren Bo Søndergaard (A7-0047/2009)

**Robert Atkins (ECR),** *par écrit.* – (*EN*) Les conservateurs britanniques n'ont pas été en mesure d'approuver la décharge du budget européen 2007, section Conseil européen. Pour la 14<sup>e</sup> année consécutive, la Cour des comptes européenne n'a pu émettre qu'une déclaration d'assurance assortie de réserves pour les comptes de l'Union européenne.

Nous prenons note des remarques des auditeurs selon lesquelles environ 80 % des transactions de l'UE sont effectuées par des agences travaillant dans les États membres dans le cadre de contrats de gestion communs. Les auditeurs rendent compte invariablement du fait que les niveaux de contrôle et de surveillance de l'utilisation des fonds UE dans les États membres sont insuffisants.

En vue de remédier à ce problème actuel, le Conseil a conclu un accord interinstitutionnel en 2006 qui les a obligés à produire les documents attestant des transactions dont ils sont responsables. Nous sommes consternés de remarquer qu'à ce jour, la majorité des États membres n'ont pas honoré leurs obligations de manière satisfaisante et par conséquent, malgré le «gentleman's agreement» traditionnel entre le Parlement et

le Conseil, nous ne donnerons pas décharge tant que les États membres ne rempliront pas leurs obligations en vertu de l'accord interinstitutionnel.

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – J'ai voté la décharge financière au conseil pour le budget 2007 en soulignant mon désaccord sur la façon dont la commission du contrôle budgétaire a géré cette situation dans laquelle le rapporteur Søren Bo Søndergaard a rendu deux rapports qui se contredisent; le changement de position entre les propositions d'ajournement de décharge en avril 2009 et d'octroi étant motivé par des affirmations issues de réunions sans aucun travail d'audit, alors que la Cour des comptes européennes n'a fait aucune observation sur la gestion du Conseil. Je regrette qu'il n'y ait pas eu d'étude juridique pour connaître les pouvoirs du Parlement européen et donc ceux de la commission du contrôle budgétaire notamment sur les activités extérieures et militaires du conseil. Au moment ou nous allons négocier les relations politiques avec le conseil dans le cadre de l'application du traité de Lisbonne, il est important de baser les travaux des institutions sur des règles de droit.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) À la fin de la dernière législature, en avril, le Parlement a décidé de reporter la décharge du Conseil sur l'exécution du budget pour 2007 en raison, principalement, d'un manque de transparence comptable concernant l'utilisation du budget de l'Union européenne. Plus particulièrement, le Parlement a pensé qu'il était important qu'il y ait une plus grande transparence et une surveillance parlementaire plus stricte des dépenses du Conseil au titre de la politique étrangère et de sécurité commune/politique européenne de sécurité et de défense (PESC/PESD).

Le rapport adopté aujourd'hui donne finalement décharge au Conseil, puisqu'il considère que le Parlement a obtenu une réponse satisfaisante de la part du Conseil aux demandes formulées dans la résolution du mois d'avril dernier. Toutefois, le Parlement formule quelques avertissements pour la prochaine procédure de décharge. Plus particulièrement, il vérifiera les progrès accomplis par le Conseil concernant la clôture de tous les comptes du Conseil hors budget, la publication de toutes les décisions administratives (servant de base juridique aux postes budgétaires) et la transmission au Parlement de son rapport annuel d'activité. Bien que le Conseil ait fait un petit pas en avant concernant sa présentation des comptes sur l'utilisation du budget de l'UE, nous pensons que s'agissant des dépenses relatives aux PESC/PESD, les informations disponibles sont encore très loin d'être suffisantes, raison pour laquelle nous avons toujours des réserves.

#### - Recommandation pour la deuxième lecture: Ivo Belet (A7-0076/2009)

**Liam Aylward (ALDE),** par écrit. -(GA) J'ai voté en faveur du règlement sur l'étiquetage des pneumatiques en relation avec leur efficacité en termes de consommation de carburant. L'efficacité énergétique a une importance vitale pour la durabilité environnementale et pour la préservation de ressources limitées. Un étiquetage informatif clair aidera dorénavant les consommateurs européens à mieux choisir. Non seulement leurs choix seront basés sur le prix mais ils seront également basés sur l'efficacité du pneu en termes de consommation de carburant. Un autre avantage de ce type d'étiquetage est que l'étiquetage des performances des pneumatiques en termes d'adhérence sur sol mouillé améliorera la sécurité routière.

Jan Březina (PPE), par écrit. – (CS) J'ai voté pour le rapport de M. Belet sur l'étiquetage des pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant, qui souscrit à la position commune arrêtée par le Conseil. Vu que 25 % des émissions totales de CO<sub>2</sub> proviennent du transport routier et que 30 % du carburant total consommé par les véhicules sont liés à leurs pneumatiques, l'introduction d'une obligation d'étiqueter les pneumatiques représente un instrument clé dans la lutte pour un environnement plus sain.

La décision prise aujourd'hui par le Parlement aura pour résultat une réduction des émissions de dioxyde de carbone allant jusqu'à quatre millions de tonnes par an. Aux fins d'illustration, cela équivaut à retirer 1 million de voitures des routes européennes. L'avantage incontestable de la législation adoptée vient de l'amélioration de la qualité et, par conséquent, de la sécurité des pneumatiques. Cela ne devrait pas entraîner d'augmentation des prix, ce qui sera certainement apprécié par les consommateurs, surtout ceux qui basent leur décision d'achat sur le prix d'un produit. Selon moi, cela vient confirmer les résultats d'une étude de marché démontrant l'intérêt des consommateurs pour des produits plus respectueux de l'environnement. Selon moi, l'avantage du règlement adopté pour les fabricants est que, grâce aux normes unifiées pour la diffusion d'informations sur l'efficacité des pneumatiques, il y aura plus de concurrence sur la base de facteurs autres que le seul prix du produit.

**Maria Da Graça Carvalho (PPE)**, par écrit. – (PT) Le nouveau règlement sur l'étiquetage des pneumatiques fait partie de la stratégie de l'Union européenne sur le CO<sub>2</sub>, qui définit des objectifs à atteindre via des réductions des émissions des véhicules. Dès novembre 2012, les étiquettes apposées sur les pneumatiques dans l'ensemble

de l'UE donneront des indications précises sur leur efficacité énergétique, leur adhérence sur sol mouillé et leurs émissions sonores. Les pneumatiques sont responsables de 20 à 30 % de l'énergie consommée par les véhicules en raison de leur résistance au roulement. En prenant un règlement qui cherche à promouvoir l'utilisation de pneumatiques plus économes en énergie, sûrs et responsables d'émissions sonores limitées, nous contribuons à réduire les dommages environnementaux, en réduisant la consommation de carburant, mais aussi à améliorer la protection du consommateur, en renforçant la concurrence sur le marché. Je salue dès lors la création d'un autre instrument qui représente un pas de plus vers une Europe durable en termes d'énergie.

**Lara Comi (PPE),** *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, j'approuve la décision du Parlement d'adopter finalement un règlement qui augmente la sécurité ainsi que l'efficacité environnementale et économique du transport routier. L'objectif est de promouvoir l'utilisation de pneumatiques sûrs et plus silencieux. Selon certaines études, il est possible de réduire considérablement (jusqu'à 10 %) la proportion de carburant consommé par un véhicule dépendant de la performance des pneumatiques.

En accord avec mon engagement envers la protection du consommateur, ce règlement fixe un cadre réglementaire efficace grâce à un étiquetage comportant des informations claires et précises. Cela permettra d'assurer la transparence et d'informer les consommateurs de leurs choix à l'aide de brochures, de dépliants et du marketing électronique.

**José Manuel Fernandes (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Je salue le fait qu'au lieu d'une directive, nous ayons un règlement sur l'étiquetage des pneumatiques qui est le résultat d'une suggestion du Parlement.

Dès novembre 2012, les pneumatiques porteront une étiquette spécifiant leur efficacité énergétique, leur adhérence sur sol mouillé et leur niveau d'émissions sonores. Les citoyens européens disposeront de plus d'informations pour sélectionner les bons pneumatiques et pourront ainsi réduire leurs dépenses en carburant et contribuer à réduire la consommation générale d'énergie. Ils pourront ainsi faire un choix plus respectueux de l'environnement et alléger leur empreinte carbone.

Par ailleurs, l'étiquetage conduira à une concurrence accrue entre les fabricants. Cet étiquetage présente des avantages du point de vue environnemental. Il convient de noter que le transport routier est responsable de 25 % des émissions de dioxyde de carbone en Europe.

Les pneumatiques peuvent jouer un rôle important dans la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, car ils sont responsables de 20 à 30 % de la consommation énergétique totale des véhicules.

Pour les voitures particulières, des pneumatiques plus efficaces en énergie peuvent faire économiser jusqu'à 10 % des coûts de carburant.

Par conséquent, j'ai voté pour.

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté en faveur du paquet de compromis sur l'étiquetage des pneumatiques. Ce Parlement traite quantité de matières qui s'avèrent extrêmement techniques et qui, de prime abord, ne sont pas prioritaires dans l'agenda politique de nombreuses personnes; ce qui est peut-être le cas de cette matière. Cependant, un examen plus attentif révèle que près d'un quart des émissions de CO<sub>2</sub> proviennent du transport routier et que les pneumatiques jouent un rôle significatif dans la détermination du rendement en carbone. Cette proposition de législation joue dès lors un rôle important dans les efforts plus vastes de l'UE visant à lutter contre le réchauffement climatique.

**Nuno Melo (PPE),** par écrit. – (PT) J'ai voté en faveur de ce rapport surtout parce qu'il contribue à deux points essentiels: améliorer les informations disponibles, ce qui facilite un choix plus écologique de pneumatiques, et le fait que, par ce choix, nous contribuerons à une meilleure efficacité énergétique, vu que les pneumatiques sont responsables de 20 à 30 % de la consommation énergétique totale des véhicules.

**Aldo Patriciello (PPE),** *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, la proposition de règlement sur l'étiquetage des pneumatiques approuvée aujourd'hui par cette Assemblée constitue un pas décisif afin de mettre sur le marché des produits sûrs et silencieux qui contribuent également à réduire à un minimum la consommation de carburant. Il est particulièrement opportun que la forme juridique de la proposition ait été modifiée en règlement, au lieu d'être une directive.

De cette façon, toutes les dispositions seront appliquées de manière égale et immédiate dans tous les États membres, garantissant une meilleure harmonisation du marché européen des pneumatiques. En outre, les efforts réalisés dans les négociations par la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie pour

permettre une certaine flexibilité dans l'affichage de l'étiquette permettront de protéger efficacement les consommateurs tout en évitant d'accabler les fabricants d'une bureaucratie excessive.

La disposition transitoire d'exempter des obligations du règlement les pneumatiques fabriqués avant 2012 constitue également une mesure nécessaire en vue de garantir une adaptation progressive du marché aux nouvelles normes européennes. Pour ces raisons, nous pouvons dire que nous sommes satisfaits de la position commune atteinte, dans la certitude qu'elle correspond aux objectifs de la proposition initiale de la Commission.

**Silvia-Adriana Țicău (S&D),** *par écrit.* – (RO) J'ai voté en faveur du règlement sur l'étiquetage des pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant. Ce règlement fait partie de l'ensemble législatif concernant l'efficacité énergétique et contribuera à réduire les émissions polluantes produites par le secteur des transports. Aux termes de ce règlement, les fabricants de pneumatiques doivent utiliser des étiquettes et des autocollants afin de fournir aux utilisateurs des informations sur la consommation de carburant et la résistance au roulement, l'adhérence sur sol mouillé et le niveau de bruit externe associé au à la progression du véhicule. Concrètement, l'étiquette indiquera pour ces paramètres le niveau de A à G auquel appartient le pneumatique. Les fournisseurs de pneumatiques auront également le devoir de fournir sur leur site web des explications quant à ces indicateurs, ainsi que des recommandations concernant le comportement du conducteur. Ces recommandations incluront la nécessité d'adopter une conduite écologique, de contrôler régulièrement la pression de gonflage des pneumatiques et de respecter les distances de sécurité. Les États membres publieront au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2011 toutes les dispositions législatives et administratives nécessaires pour transposer le règlement dans la législation nationale. Les dispositions de ce règlement entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012. Le secteur des transports est responsable de quelque 25 % des émissions polluantes. C'est pourquoi ce règlement contribuera à réduire ces émissions.

### - Rapport: Reimer Böge (A7-0044/2009)

**Regina Bastos (PPE),** *parécrit.* – (*PT*) Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) vise à soutenir les travailleurs personnellement touchés par des licenciements résultant des transformations profondes dans les échanges commerciaux internationaux. Plus spécifiquement, le FEM finance l'aide à la recherche d'un emploi, le recyclage sur mesure, la valorisation de l'entrepreneuriat, l'aide à l'emploi indépendant et des compléments de revenus d'activités spéciaux à caractère temporaire.

À terme, ces mesures ont pour but d'aider ces travailleurs à trouver un nouvel emploi et à le conserver.

Mon pays, le Portugal, a bénéficié du FEM à deux reprises: en 2008, à la suite de 1 549 licenciements dans l'industrie automobile dans la région de Lisbonne et en Alentejo, et en 2009, à la suite de 1 504 licenciements dans 49 entreprises textiles dans les régions du nord et du centre du pays.

Le rôle crucial de ce fonds est clair. Cependant, la question posée par M<sup>me</sup> Berès souligne qu'il y a une situation qui doit être clarifiée par la Commission européenne. Nous devons empêcher l'allocation de fonds ou d'aides d'État dans un État membre dont le résultat serait des pertes d'emplois dans d'autres régions de l'UE.

C'est pourquoi j'approuve la nécessité de garantir une coordination efficace de l'aide financière européenne empêchant les entreprises de rechercher le profit en créant et en supprimant des emplois.

Proinsias De Rossa (S&D), par écrit. – (EN) Je soutiens cette allocation de 14,8 millions d'euros du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour soutenir les 2 840 travailleurs de Dell à Limerick qui ont perdu leur emploi à la suite de la fermeture de leur usine car, plutôt qu'à Dell, elle ira directement aux travailleurs licenciés. En effet, il apparaît qu'au moment où Dell fermait son usine en Irlande, elle recevait 54,5 millions d'euros d'aide d'État de la part du gouvernement polonais afin d'ouvrir une nouvelle usine à Lodz. Cette aide d'État a été approuvée par la Commission européenne. Quelle cohérence y a-t-il au cœur de cette politique suivie par la Commission? Elle dispense en effet Dell de faire face aux conséquences sociales de sa stratégie et permet aux entreprises d'engager un nivellement social par le bas soutenu tant par les fonds des États membres que par ceux de l'UE. Il est indispensable de faire rapidement toute la clarté sur la coordination de la politique suivie par la Commission européenne en matière d'aide d'État et de politique sociale.

**Diogo Feio (PPE),** par écrit. – (PT) Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, avant même l'émergence de la crise financière actuelle, qui a accentué et exacerbé certains symptômes antérieurs, l'impact sérieux de la mondialisation et des délocalisations d'entreprises qui en résultent sur les vies de nombreuses personnes

était déjà clairement visible. Le défi unique de l'époque que nous traversons et la nécessité exceptionnelle d'utiliser des mécanismes qui sont eux-mêmes exceptionnels pour aider les demandeurs d'emploi et aider à leur réinsertion sur le marché du travail apparaît clairement quand nous ajoutons ces problèmes au manque de confiance actuel dans les marchés et à la contraction des investissements.

À cet égard, on a déjà recouru plusieurs fois au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, toujours dans le but d'atténuer l'impact sur les travailleurs européens causé par leur exposition au marché mondial. Les cas décrits dans le rapport de M. Böge méritent à nouveau réflexion, bien que certains doutes subsistent quant au fait de savoir si chacun remplira réellement les conditions requises. Ce serait donc mieux si les candidatures étaient présentées séparément à l'avenir.

Je finirai en répétant que je suis persuadé que l'Union européenne doit prendre des mesures pour promouvoir un marché européen plus solide, libre et créatif qui génère de l'emploi et des investissements.

**José Manuel Fernandes (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de ce rapport, car, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) étant un instrument destiné à répondre à une crise européenne spécifique causée par la mondialisation, cela s'applique à la situation actuelle. Ce fonds apporte une aide individuelle ponctuelle et limitée dans le temps directement aux travailleurs licenciés. On a de bonnes raisons de penser qu'en allouant ce fonds directement aux travailleurs, il ne devrait pas y avoir d'injustices distributives comme cela s'est déjà vu.

Le Fonds social européen (FSE) soutient par ailleurs la stratégie européenne pour l'emploi et les politiques des États membres visant à atteindre le plein emploi, la qualité et la productivité au travail, l'inclusion sociale et notamment l'accès des personnes défavorisées à l'emploi, et réduit les disparités nationales, régionales et locales en matière d'emploi. Il s'agit d'un fonds indispensable pour renforcer la cohésion économique et sociale. La situation actuelle demande une mise en œuvre soutenue, correcte et rapide du FSE.

Il est évident que le FEM et le FSE poursuivent des objectifs différents mais complémentaires, et que l'un ne remplace pas l'autre. Vu qu'il s'agit d'une mesure extraordinaire, le FEM doit être financé de manière autonome, et c'est une très grave erreur de financer le FEM, une mesure à court terme, aux dépens du FSE ou de tout autre fonds structurel.

Pat the Cope Gallagher (ALDE), par écrit. – (EN) Je salue la décision du Parlement européen d'approuver l'aide pour les travailleurs de Dell au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Les licenciements chez Dell ont sérieusement touché l'économie locale de Limerick ainsi que les régions avoisinantes. Nous devons mettre en place des mesures de recyclage appropriées pour faire en sorte que les travailleurs ayant perdu leur emploi chez Dell puissent en retrouver un autre dans un proche avenir. L'approbation de la demande d'aide par l'Irlande au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation contribuera à la requalification des travailleurs concernés et à l'aggiornamento de leurs compétences.

**Sylvie Guillaume (S&D),** par écrit. – J'ai voté en faveur de la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour les cas de la Belgique et de l'Irlande, car je considère qu'il nous faut tout mettre en œuvre pour aider les salariés victimes des dommages causés par la mondialisation et la crise économique et financière.

Je m'interroge toutefois sur la cohérence des politiques européennes quand, à côté de la mobilisation de ce fonds, la Commission européenne autorise une aide d'État de la Pologne à la même société Dell pour ouvrir une usine dans son pays, alors qu'elle en ferme une en Irlande. Comment les citoyens européens peuvent-ils faire confiance aux «bienfaits» de l'Europe quand elle autorise ce genre de «tour de passe-passe»?

On peut douter de la légitime utilisation des fonds publics dans ce contexte et regretter le manque de responsabilité sociale des nos entreprises, guidées par le souci exclusif de la rentabilité, au mépris des emplois détruits.

**Jacky Hénin (GUE/NGL),** par écrit. – Un groupe Dell, hier numéro un, aujourd'hui numéro trois mondial de l'informatique, d'une valeur boursière estimée à 18 milliards de dollars, annonçant un bénéfice de 337 millions de dollars pour le troisième trimestre 2009, prévoyant un bénéfice plus large pour le quatrième trimestre...

Oui, je suis solidaire des salariés de Dell!

Oui, je souhaite qu'ils retrouvent au plus vite un emploi et une vie digne!

Mais non, je ne participerai pas à la spoliation du contribuable européen. Je ne participerai ni de près ni de loin à mépriser un peu plus des salariés en plein désarroi.

Aux coupables de payer, à l'Europe de mettre en œuvre une politique industrielle forte pour répondre aux besoins des populations avant que de permettre de distribuer des dividendes!

Alan Kelly (S&D), par écrit. – (EN) Aujourd'hui, le Parlement européen a approuvé un fonds de 14 millions d'euros destiné à la formation de 1 900 travailleurs de chez Dell qui ont été licenciés à la suite de la décision de délocaliser l'usine d'Irlande en Pologne. Ce fonds peut aider ceux qui ont perdu leur emploi à se recycler et à acquérir des qualifications pour retourner sur le marché de l'emploi. Le fonds représente davantage un coup de pouce qu'une aumône, dès lors que l'argent sera transféré à des établissements d'enseignement supérieur dans la province du Munster afin de payer les frais de formation des anciens salariés de Dell. L'approbation de ce fonds constitue un exemple clé de l'engagement pris par l'Europe d'aider l'Irlande à sortir de la récession. Le fonds devrait aider à ralentir la tendance haussière du chômage dans le Munster et donnera un bon coup de fouet à l'économie locale, car les travailleurs touchés par la fermeture de l'usine de Dell retourneront sur le marché de l'emploi.

**Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL),** par écrit. – C'est en pensant aux travailleurs irlandais et belges victimes de la mondialisation néolibérale que nous votons pour ce rapport et l'octroi des aides au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Cependant, nous dénonçons vigoureusement la logique qui veut qu'on considère les drames sociaux et humains vécus par les travailleurs européens comme de simples «ajustements» nécessaires à la bonne marche de la mondialisation néolibérale. Il est totalement inadmissible que l'UE soutienne ceux-là mêmes qui portent la responsabilité de ces drames en donnant son aval politique et financier aux processus de délocalisations et de relocalisations qu'ils mettent en œuvre dans une logique de pur profit.

Les appétits marchands de prédateurs capitalistes comme l'entreprise texane Dell, numéro deux mondial des télécommunications, ne peuvent s'affranchir de l'intérêt général des citoyens européens. Ce n'est en tout cas pas notre vision de l'Europe.

**Nuno Melo (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) L'UE est un espace de solidarité, et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation s'inscrit dans ce concept. Cette aide est fondamentale pour aider les demandeurs d'emploi et les victimes de délocalisations survenues à la suite de la mondialisation. Un nombre croissant d'entreprises se délocalisent, tirant parti des coûts de main-d'œuvre plus faibles dans toute une série de pays, en particulier en Chine et en Inde, avec des effets désastreux pour les pays qui respectent les droits des travailleurs. Le FEM est destiné à aider les travailleurs qui sont victimes de la délocalisation des entreprises et il est essentiel de les aider à avoir accès à de nouveaux emplois à l'avenir. Le FEM a déjà été sollicité par le passé par d'autres pays de l'UE, en particulier le Portugal et l'Espagne, et il est temps à présent d'apporter cette aide à la Belgique et à l'Irlande.

Marit Paulsen, Olle Schmidt et Cecilia Wikström (ALDE), par écrit. – (SV) L'UE a instauré un instrument législatif et budgétaire pour pouvoir apporter une aide aux travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de «modifications majeures de la structure du commerce mondial et aider à leur réinsertion sur le marché de l'emploi».

Nous sommes convaincus que le libre-échange et l'économie de marché favorisent le développement économique et, par conséquent, nous nous opposons, par principe, à la fourniture d'une assistance financière aux pays ou régions. Cependant, la crise financière a touché très durement les économies des États membres et cette récession économique est plus grave que toute autre récession que l'Europe a jamais connue depuis les années 30.

Si l'UE n'agit pas, les demandeurs d'emploi seront très gravement touchés dans ces régions de Belgique et d'Irlande qui ont demandé une aide de l'UE. Le risque de marginalisation sociale et d'exclusion permanente est très grand, une chose qu'en tant que libéraux nous ne pouvons accepter. Nous compatissons sincèrement avec toutes les personnes touchées par les conséquences de la récession économique et voudrions voir l'adoption de mesures telles que la formation qui aideront les individus à surmonter cette épreuve. Nous soutenons donc l'aide pour les chômeurs touchés dans le secteur du textile en Belgique, pour les régions des Flandres occidentale et orientale et du Limbourg, et dans le secteur de la fabrication d'ordinateurs en Irlande, pour les comptés de Limerick, de Clare et de Nord Tipperary, ainsi que pour la ville de Limerick.

Czesław Adam Siekierski (PPE), par écrit. – (PL) J'ai approuvé la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, car les licenciements massifs sont, sans nul doute, une conséquence négative de la crise économique, et contrairement aux idées reçues, la crise est toujours là. Il ne fait aucun doute que les personnes qui ont perdu leur emploi dans les pays touchés doivent être aidées. Pour ces personnes et leurs familles, la perte d'un emploi constitue une tragédie énorme. C'est pourquoi je pense que le rôle du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est particulièrement important en ces difficiles temps de crise. Selon moi, le budget du Fonds doit être augmenté considérablement dans le futur, afin qu'il puisse répondre aux besoins sociaux. La crise économique continue à avoir des conséquences néfastes sous la forme de licenciements massifs, qui mènent souvent à des drames humains, une accentuation des problèmes sociaux et beaucoup d'autres phénomènes indésirables. C'est pourquoi je pense que nous devrions faire tout notre possible pour aider, de la façon la plus efficace qui soit, les personnes touchées par les effets de la crise économique.

#### - Rapport: David Martin (A7-0043/2009)

Maria Da Graça Carvalho (PPE), par écrit. – (PT) Je salue les propositions d'amendements au règlement du Parlement en raison de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Je voudrais mettre l'accent sur l'un des aspects que je considère de la plus haute importance en ce moment, alors que nous assistons aux négociations pour le nouvel accord qui remplacera le protocole de Kyoto en janvier 2013. Le traité de Lisbonne fait de la lutte mondiale contre le changement climatique un objectif spécifique de la politique environnementale de l'UE. Il ajoute à la liste des objectifs définissant cette politique européenne le concours apporté par l'Union à la lutte internationale contre le changement climatique. Le traité de Lisbonne confère également à l'Europe de nouvelles compétences dans les domaines de l'énergie, de la recherche scientifique et de la politique spatiale. L'énergie est désormais une responsabilité commune, ouvrant la voie à une politique européenne commune.

**Edite Estrela (S&D)**, par écrit. – (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport de M. Martin sur l'adaptation du règlement du Parlement au traité de Lisbonne, car il est nécessaire de modifier certaines règles internes du Parlement au vu des pouvoirs accrus découlant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, en particulier son pouvoir législatif accru qui lui permettra de légiférer sur un pied d'égalité avec les gouvernements des États membres sur un plus grand nombre de matières.

**Diogo Feio (PPE),** par écrit. – (PT) Les amendements sur lesquels nous avons voté aujourd'hui seront insérés dans le règlement du Parlement européen, car le règlement doit être adapté à l'entrée en vigueur annoncée du traité de Lisbonne, prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre. Je pense que le renforcement significatif des pouvoirs du Parlement, qui demande à tous les parlementaires européens de s'attaquer à de nouveaux défis, sert à tester sa capacité de proposer une législation et son sens des responsabilités.

Par conséquent, je ne peux que saluer une modification du règlement qui fera mieux correspondre le mode de fonctionnement de l'Assemblée aux dispositions des Traités.

Je suis particulièrement satisfait du rôle de plus en plus important joué par les parlements nationaux et les initiatives des États membres en termes d'intégration européenne.

J'espère que le principe de subsidiarité, qui fait l'objet d'une attention spéciale de la part du législateur européen, sera de plus en plus garanti et respecté par tous les décideurs européens.

**Sylvie Guillaume (S&D),** par écrit. – J'ai soutenu le rapport David Martin pour une réforme du règlement du Parlement Européen, dans la mesure où il permettra à notre Assemblée de s'inscrire dans les nouvelles règles du jeu accompagnant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Il s'agit notamment de l'accueil de nouveaux «observateurs» qui devraient pouvoir devenir au plus vite des députés européens à part entière, de la mise en place de règles relatives à la nouvelle place des parlements nationaux dans la procédure législative, via l'examen du respect du principe de subsidiarité, réforme que j'accueille bien volontiers dans la mesure où elle participe de l'approfondissement du débat démocratique, et surtout de la reconnaissance du rôle accru du Parlement européen dans l'élaboration des lois européennes.

Enfin, ce texte précise les modalités d'action pour le Parlement européen en cas de «violation des principes fondamentaux par un État membre», ce qui est particulièrement positif dans sa défense des droits fondamentaux.

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** par écrit. – (EN) En vertu de l'ancien article 36 du règlement de ce Parlement, il était demandé que l'on «accorde une attention particulière au respect des droits fondamentaux». Dans le

nouvel article 36 du règlement, il est demandé que l'on «respecte intégralement» les droits inscrits dans la charte des droits fondamentaux. Ce changement, certes subtile, est, selon moi, important et oblige tous les parlementaires européens à faire respecter les droits de tous les citoyens.

**Nuno Melo (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1<sup>er</sup> décembre 2009 signifie qu'il est nécessaire de modifier le règlement pour l'adapter aux nouvelles règles et compétences du Parlement.

Avec ces amendements au règlement, le Parlement se prépare aux pouvoirs accrus dont il jouira quand le traité de Lisbonne entrera en vigueur, compte tenu de l'arrivé de 18 nouveaux parlementaires européens, de l'élargissement des pouvoirs législatifs et de la nouvelle procédure budgétaire. La coopération future avec les parlements nationaux est également importante ici.

**Andreas Mölzer (NI),** *par écrit.* – (*DE*) Le traité de Lisbonne était censé renforcer la démocratie et la voix des parlements nationaux, deux éléments tant vantés qui transparaissent à peine. Il y a tout au plus quelques nouvelles procédures. Il ne faut en aucun cas abuser de la procédure d'évaluation du respect des droits fondamentaux au nom de la mise en place obligatoire du politiquement correct ou de la manie de l'antidiscrimination.

Le manque de démocratie au sein de l'UE reste inchangé après le traité de Lisbonne. Pas grand-chose n'a changé quand le Parlement européen a dû choisir le président de la Commission dans un groupe de responsables politiques en échec et venant de perdre les élections. Le fait que le programme de Stockholm soit voté avec un tel empressement que nous ne pouvons faire part de nos inquiétudes quant à la protection des données démontre à quel point notre voix est vraiment forte. En réalité, les changements au règlement apportés par le traité de Lisbonne n'ont nullement amélioré la transparence ou renforcé la voix des parlements. J'ai donc voté contre.

**Nuno Teixeira (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Le traité de Lisbonne accélérera le processus décisionnel dans l'Union européenne, qui est responsable de mesures qui nous touchent chaque jour en tant que citoyens, et lui confèrera davantage de légitimité et de démocratie.

Plus particulièrement, le Parlement verra son pouvoir législatif s'accroître, dès lors qu'il partagera la responsabilité sur un pied d'égalité avec le Conseil européen sur la plupart des matières traitées par les institutions. En fait, dans le cadre du traité de Lisbonne, la procédure dite de codécision deviendra la règle et la procédure législative normale.

Pour ma part, en tant que parlementaire européen élu, je suis attentif au défi que comporte ce changement.

Ce rapport, plus spécifiquement, reprend le travail entrepris et quasiment achevé sous la précédente législature, qui visait à adapter les règles qui gouvernent le travail du Parlement aux réalités du nouveau Traité qui devrait entrer en vigueur au début du mois prochain.

Certains amendements sont de nature purement technique et d'autres concernent des mises à jour que le Parlement a décidé de mettre en œuvre à cette occasion. Dans l'ensemble, le rapport représente un compromis qui satisfait la famille politique à laquelle j'appartiens, le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), en intégrant, de manière équilibrée, des matières telles que la subsidiarité et la proportionnalité, ainsi qu'en renforçant la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

Pour ces raisons, j'ai voté en faveur de ce rapport.

**Georgios Toussas (GUE/NGL),** *par écrit.* – (EL) Le Parti communiste grec s'oppose à ce rapport et a voté contre les amendements visant à adapter le règlement du Parlement européen aux dispositions du traité de Lisbonne. Les amendements maintiennent et renforcent le caractère réactionnaire et antidémocratique du règlement du Parlement européen, qui forme un cadre de travail asphyxiant pour toute voix qui s'élève en opposition contre la souveraineté des représentants politiques du capital.

C'est un mensonge de dire que le traité de Lisbonne «confère à l'UE une dimension plus démocratique» parce qu'il renforcerait le rôle du Parlement européen. Le Parlement européen est une composante de la structure réactionnaire de l'UE. Il a prouvé sa dévotion envers la politique réactionnaire de l'UE, son soutien des intérêts des monopoles, son rôle en tant qu'organe servant à conférer une légitimité juridique à la politique antipopulaire de l'UE. Le Parlement européen ne représente pas le peuple, il représente les intérêts du capital. L'intérêt du peuple est de s'opposer à la politique antipopulaire de l'UE et du Parlement européen qui la soutient et à la construction de l'ensemble européen.

# - Proposition de résolution: Préparation du sommet de Copenhague sur le changement climatique (B7-0141/2009) / REV 1

**Luís Paulo Alves (S&D)**, par écrit. -(PT) J'ai voté en faveur de cette résolution, qui recherche un accord international ambitieux et juridiquement contraignant à Copenhague, car je pense que la conclusion de cet accord peut conduire à un nouvel accord durable qui stimulera la croissance sociale et économique, favorisera le développement de technologies durables au niveau de l'environnement, ainsi que l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, réduira la consommation énergétique et permettra la création de nouveaux emplois.

Je pense que l'approbation de cette résolution - qui souligne que l'accord international devrait reposer sur le principe de la «responsabilité commune mais différenciée», les pays industrialisés devant donner l'exemple en réduisant leurs émissions et accepter la responsabilité d'apporter un soutien financier et technique aux pays en développement - contribuera à un certain équilibre mondial.

Il importe donc que l'Union montre l'exemple en la matière afin de préserver le bien-être des générations futures.

**Dominique Baudis (PPE),** par écrit. – J'ai voté en faveur de la résolution sur le sommet de Copenhague, car il est de notre responsabilité, en tant qu'élus, de préserver la planète pour les générations futures. Le monde joue son avenir dans les mois qui viennent. Il est impensable que la communauté internationale ne parvienne pas à un accord qui engage les États sur la voie de la raison. Mesdames et Messieurs les chefs d'État, vous avez entre vos mains la responsabilité de la Terre de demain. Sachez mettre vos intérêts nationaux et les enjeux à court terme de côté car l'humanité est dans l'urgence.

**Frieda Brepoels (Verts/ALE),** par écrit. – (*NL*) Dans la résolution adoptée aujourd'hui par le Parlement européen, un chapitre en particulier souligne le rôle crucial des autorités régionales et locales, principalement dans le processus de consultation, la diffusion d'informations et la mise en œuvre de la politique climatique. Jusqu'à 80 % des mesures d'adaptation et d'atténuation seront en effet mises en œuvre au niveau régional et local. Plusieurs gouvernements régionaux montrent d'ores et déjà l'exemple et poursuivent une approche radicale dans la lutte contre le changement climatique.

En tant que membre de l'Alliance libre européenne, qui représente les nations et les régions européennes, je soutiens pleinement la participation directe des gouvernements régionaux à la promotion du développement durable et à la réponse efficace au changement climatique. Dans ce contexte, il convient de mettre l'accent sur le travail du Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable (nrg4SD). Ce réseau a déjà formé un partenariat étroit avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les membres de l'ALE demandent dès lors la reconnaissance explicite du rôle des gouvernements régionaux dans le cadre de l'accord de Copenhague, plus précisément concernant la politique en matière d'atténuation et d'adaptation.

Maria Da Graça Carvalho (PPE), par écrit. – (PT) Il est crucial que la conférence de Copenhague débouche sur un accord politiquement contraignant. Cet accord doit contenir des éléments opérationnels pouvant être mis en œuvre immédiatement ainsi qu'un calendrier permettant de rédiger un accord juridiquement contraignant dans le courant de l'année 2010. L'accord doit impliquer tous les pays signataires à la Convention, et il est impératif que tous les engagements, que ce soit en termes de réduction des émissions ou en termes de financement, soient clairement établis. Même si les pays industrialisés doivent montrer l'exemple en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, les pays en développement les plus avancés sur le plan économique ont également un rôle à jouer, en contribuant en fonction de leurs responsabilités et de leurs facultés respectives. Les pays industrialisés et les pays émergents les plus avancées sur le plan économique doivent être soumis à des efforts comparables. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de réduire les distorsions de la concurrence internationale. Il est également indispensable que nous définissions la structure du financement afin qu'il soit durable à long et à moyen terme. Le financement doit venir du secteur privé, du marché du carbone et du secteur public des pays industrialisés et des pays en développement les plus avancés sur le plan économique.

Nessa Childers (S&D), par écrit. – (EN) Il est extrêmement important que l'UE agisse et devienne un leader mondial dans la réduction des émissions de carbone à l'approche du sommet de Copenhague. Le Parlement a déjà affiché une plus grande ambition que les États membres concernant la réduction des émissions de carbone, et la résolution d'aujourd'hui doit être accueillie avec des appels à un vrai financement, des appels à des objectifs solides dans la partie supérieure d'une fourchette comprise entre 25 et 40 %, conformément à la science, et avec l'insistance sur un accord juridiquement contraignant.

Nikolaos Chountis (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Je me suis abstenu de voter, premièrement parce que l'amendement 13, qui considère l'énergie nucléaire comme un facteur important dans la réduction des émissions de dioxyde de carbone, a été approuvé, et deuxièmement, parce que l'amendement 3 déposé par mon groupe, demandant aux pays développés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 80 et 95 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990, a été rejeté. Il y a beaucoup de points positifs dans la résolution, tels que l'engagement de l'UE d'octroyer 30 milliards d'euros par an jusqu'à 2020 afin de contribuer aux efforts d'atténuation et aux besoins d'adaptation des pays en développement. Cependant, j'estime qu'un retour à l'énergie nucléaire comme antidote à l'effet de serre n'est pas la solution dans la lutte contre le changement climatique; au contraire, c'est un choix dangereux. Les trois camps que sont les pays développés, les pays en développement et les pays sous-développés, et les trois camps que sont les gouvernements, les mouvements de la base et les peuples s'affronteront à Copenhague, le changement climatique sapant largement les efforts visant à réduire la pauvreté et la faim dans le monde. Le sommet de Copenhague est un réel défi face auquel nous devons nous montrer à la hauteur et nous ne devons pas permettre au lobby industriel et nucléaire d'en ressortir victorieux.

Jürgen Creutzmann, Nadja Hirsch, Holger Krahmer, Britta Reimers et Alexandra Thein (ALDE), par écrit. – (DE) Les membres du FDP/Parti démocratique libre allemand au Parlement européen se sont abstenus de voter sur la résolution de Copenhague pour les raisons suivantes. La résolution contient des déclarations sur le financement de mesures de protection du climat dans certains pays tiers, sans définir les critères spécifiques ou l'objet du financement. Nous ne pouvons justifier cela auprès des contribuables. En outre, nous pensons que les critiques générales de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sont injustes.

L'OACI est l'organisation qui traite des questions aéronautiques au niveau international. Tant les critiques que la déclaration sur le prétendu échec des négociations au sein de l'OACI sont incorrectes et inappropriées. La demande de dispositions spécifiques pour un système d'échange de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> pour le secteur de l'aviation va à l'encontre de la législation actuelle de l'UE et accable d'exigences irréalistes la position de négociation de l'UE dans un accord international sur le climat.

Proinsias De Rossa (S&D), par écrit. – (EN) Les effets du changement climatique se font sentir aujourd'hui: les températures grimpent, les calottes glaciaires et les glaciers fondent et les événements météorologiques extrêmes se généralisent et s'intensifient. Les Nations unies estiment qu'en 2007 tous ses appels humanitaires d'urgence, à une exception près, ont été liés au climat. Nous avons besoin d'une révolution énergétique mondiale vers un modèle économique durable, qui prévoit que la qualité environnementale aille de pair avec la croissance économique, la création de richesses et l'avancement technologique. En Irlande, les émissions de carbone par habitant s'élèvent à 17,5 tonnes par an. D'ici 2050, ce chiffre devrait être réduit à 1 ou 2 tonnes de carbone. Cela signifie clairement un changement radical de la production et la consommation d'énergie. La première étape consiste en un accord global à Copenhague imposant à la communauté internationale des réductions contraignantes et prévoyant un régime international de sanctions en cas de non-respect. En effet, la communauté internationale devrait afficher un engagement dépassant celui affiché pour s'attaquer à la crise financière. La réponse au changement climatique réside dans une forte gouvernance internationale et un solide engagement financier. L'aide au monde en développement doit venir s'ajouter à l'aide publique au développement ou le risque existe de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, le changement climatique demande un investissement accru dans le secteur public.

Marielle De Sarnez (ALDE), par écrit. – La résolution commune qui vient d'être adoptée par le Parlement donne un signal clair. Il est nécessaire que l'Union parle d'une seule voix et agisse unie au lendemain de Copenhague, quelle que soit l'ampleur du résultat de la conférence. Nous devons nous fixer le cap d'une réduction effective de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Et quand je dis effective, cela veut dire qu'il faudra se poser à terme un jour la question des dérogations et des droits à polluer. Le Parlement souhaite que la Conférence de Copenhague soit l'occasion de montrer une Union européenne forte et qui prenne aussi un engagement financier ferme à l'égard des pays en voie de développement, car nous leur devons.

Anne Delvaux (PPE), par écrit. – À Copenhague, du 7 au 18 décembre, près de 200 nations vont négocier un nouveau traité international de lutte contre les changements climatiques, traité de l'après-Kyoto qui entrera en vigueur à partir de 2013...

La résolution votée servira de feuille de route de négociation pour l'Union Européenne. En tant que membre effective de la commission ENVI, j'y ai apporté ma contribution par le biais d'amendements appuyant, notamment, le caractère juridiquement contraignant de l'accord.

Mes exigences, lors du vote, sont de parvenir à un accord politique mondial, ambitieux, contraignant et ouvrant rapidement la voie à un vrai traité légal; d'obtenir 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 d'ici à 2020, avec l'engagement ambitieux, chiffré et néanmoins flexible d'autres pollueurs comme les États-Unis et la Chine, et 80 % d'ici à 2050, conformément à la requête des experts, et de clarifier l'indispensable engagement collectif des pays industrialisés en termes financiers et d'aide aux pays en voie de développement. Dans un contexte de crise, il est difficile de déterminer un montant précis, mais il faudra veiller à ce qu'il corresponde, au minimum, aux engagements pris!

Un échec à Copenhague serait un désastre environnemental, politique et moral!

**Edite Estrela (S&D),** par écrit. – (*PT*) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution sur la conférence de Copenhague sur le changement climatique, car je pense qu'elle présente un bon compromis parlementaire sur les aspects fondamentaux qui doivent guider les négociations sur un futur accord international en la matière, surtout concernant les questions de l'adaptation, des mécanismes de financement et de la déforestation. Permettez-moi de rappeler que parvenir à un accord international juridiquement contraignant à Copenhague, un accord ambitieux, réaliste et impliquant toutes les parties, est également une question de justice sociale.

**Jill Evans (Verts/ALE),** par écrit. – (EN) Dans la résolution adoptée par le PE, un chapitre spécifique souligne le rôle crucial des régions et des autorités locales dans la consultation, l'information et la mise en œuvre de la politique climatique. Jusqu'à 80 % des mesures d'atténuation et d'adaptation seront mises en œuvre au niveau régional et local. Plusieurs gouvernements régionaux ou infra-étatiques montrent déjà l'exemple en menant des politiques radicales pour lutter contre le changement climatique.

En tant que membres de l'Alliance libre européenne, qui représente les nations et les régions européennes, nous soutenons pleinement la participation directe des entités infra-étatiques et des gouvernements régionaux à la promotion du développement durable et à la réponse efficace au changement climatique. Dans ce contexte, il convient de souligner le travail du Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable (nrg4SD). Ce réseau a déjà formé un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous demandons dès lors la reconnaissance explicite du rôle des gouvernements régionaux dans le cadre de l'accord de Copenhague, plus précisément le rôle clé qu'ils jouent dans la politique en matière d'atténuation et d'adaptation.

**Diogo Feio (PPE),** *par écrit.* – *(PT)* Comme je l'ai déjà dit, il est vital qu'un accord politique mondial juridiquement contraignant sur le changement climatique soit adopté afin de ne pas mettre l'industrie européenne dans une situation anticoncurrentielle. L'effort européen doit viser à rechercher un accord qui exige un effort commun, et pas seulement un effort de la part de l'UE.

Selon moi, l'idée d'une taxe sur les transactions financières internationales comme solution pour financer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets par les pays en développement n'est pas appropriée, vu qu'elle se fera aux dépens de l'économie (surtout dans des situations de crise telles que nous vivons pour l'instant), du commerce et de la création de richesse.

Le coût d'une telle taxe pour la société dans son ensemble (augmentant la pression fiscale, avec des conséquences pour l'ensemble des contribuables et des consommateurs) et son impact sur le marché financier (réduisant les liquidités nécessaires et les sources de financement en faveur des entreprises et des ménages) ne peuvent être ignorés.

Je pense que ce n'est pas la bonne façon de réglementer le marché et que d'autres alternatives qui portent moins atteinte à l'économie mondiale peuvent être trouvées.

**José Manuel Fernandes (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution parce que je crois que l'UE doit continuer à montrer l'exemple dans la lutte contre le changement climatique. Il vaut la peine de signaler que l'UE a dépassé les objectifs fixés à Kyoto.

J'estime que l'accord de Copenhague doit être contraignant. À cet égard, j'ai déposé un amendement sur la résolution du Parlement en la matière, demandant l'inclusion dans le texte final d'un ensemble de sanctions internationales.

Je crois que l'accord doit être global, ambitieux et doté d'un calendrier clair. Si nous manquons d'ambition, nous finirons avec un instrument de pure forme qui sera même moins efficace que le protocole de Kyoto, lequel prévoit déjà des sanctions internationales. Espérons par conséquent que nous aurons une réglementation efficace et que l'accord contiendra une clause de révision afin de pouvoir être aisément mis à jour.

Je pense également que ni la Chine ni l'Inde ne peuvent être exemptées de toute responsabilité, dans la mesure où elles sont à l'origine d'un pourcentage important des émissions mondiales, pendant que nos industries se donnent toutes les peines du monde pour réduire leurs émissions.

La réussite de ce sommet dépendra dans une large mesure de l'attitude des États-Unis. J'espère que le président des États-Unis, Barack Obama, montrera qu'il méritait le prix Nobel de la paix, car combattre le changement climatique contribuera à la paix et au bonheur pour toutes les nations.

Elisa Ferreira (S&D), par écrit. – (PT) La résolution adoptée comprend des aspects positifs, comme par exemple l'importance de maintenir un engagement international après 2012, la nécessité d'aligner les objectifs de réduction sur les dernières données scientifiques, l'appel lancé aux États-Unis afin que les objectifs promis (mais n'ayant fait l'objet d'aucun engagement) durant la dernière campagne électorale deviennent contraignants, l'accent placé sur la responsabilité historique des pays industrialisés dans les émissions de gaz à effet de serre, la promotion de l'efficacité énergétique et l'encouragement des activités de R&D.

En revanche, l'importance accordée à ce qu'il est convenu d'appeler les solutions de marché, et notamment aux échanges de quotas d'émission, est indiscutable. Il s'agit fondamentalement d'un choix politique et idéologique, qui, non seulement, ne garantit pas que nous atteindrons les objectifs fixés en matière de réduction, mais constitue également, en soi, la pire des menaces pour les objectifs environnementaux déclarés. L'expérience relative au fonctionnement du système communautaire d'échange de quotas d'émissions depuis 2005 en fournit l'illustration. Les échanges de quotas d'émission visent à commercialiser la capacité de la Terre de recycler le carbone et, partant, de réguler le climat. Par conséquent, cette capacité – qui garantit la vie sur Terre telle que nous la connaissons – risque de tomber aux mains des corporations qui, justement, souillent la planète, ses ressources naturelles et le climat.

**Robert Goebbels (S&D),** *par écrit.* – Je me suis abstenu sur la résolution «Climat», parce que le Parlement européen, comme à son habitude, fait preuve de bons sentiments sans prendre en compte les réalités. L'Union européenne émet quelque 11 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>. Elle ne peut pas donner l'exemple et payer en sus pour le reste du monde.

Il n'est pas logique de restreindre les États membres dans l'utilisation de mécanismes de développement propre (MDP), pourtant prévus par Kyoto, et de demander en même temps 30 milliards d'euros par an d'aides aux pays en voie de développement, sans critères et sans discernement, pour ne parler que d'une seule incongruité de la résolution.

**Sylvie Guillaume** (**S&D**), *par écrit*. – Sur la question climatique, il est urgent d'agir et de ne pas laisser impuissants les pays en développement, touchés en premier lieu mais ne disposant pas des moyens adaptés pour agir sur des phénomènes que les pays développés ont provoqués! Les générations futures seront impuissantes face aux effets du changement climatique si aucune action globale n'est entreprise dès aujourd'hui. C'est pourquoi il est indispensable que nos gouvernements fassent preuve de leadership politique pour amener d'autres États, comme les États-Unis et la Chine, à parvenir à un accord. Cet engagement doit également passer par la mise en place d'une taxation sur les transactions financières qui ne serve pas au financement de la supervision du secteur bancaire mais bien à celui des pays en développement et des biens publics mondiaux, comme le climat.

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** par écrit. – (EN) Le mois prochain, les regards du monde seront tournés vers le Danemark. De l'autre côté de la mer du Nord, dans un pays de taille similaire, le gouvernement écossais apporte une contribution vitale aux efforts de lutte contre le changement climatique. Selon le site web officiel du sommet de Copenhague, l'Écosse s'est emparée du «leadership mondial en matière de protection climatique». Les efforts du gouvernement écossais méritent tout notre soutien et nous devons espérer que d'autres pays se joindront eux aussi aux efforts mondiaux le mois prochain.

**Astrid Lulling (PPE),** par écrit. – J'ai voté pour cette résolution sur la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de la conférence de Copenhague sur le changement climatique car je suis convaincue qu'un accord international global peut effectivement infléchir la tendance de la croissance effrénée des émissions de gaz à effet de serre.

La politique écologique en général, et la politique climatique en particulier, représentent également un moteur d'innovation technologique et peuvent engendrer de nouvelles perspectives de croissance pour nos entreprises.

Je me félicite de ce que l'Europe joue un rôle phare en disposant d'une politique énergétique et climatique qui vise une réduction de 20 % des émissions en 2020 par rapport à 1990. Je m'oppose fermement à des

objectifs contraignants supplémentaires sans un accord international et global. D'une part, l'Europe, qui est responsable de 11 % des émissions mondiales, n'a pas suffisamment de poids pour inverser la tendance toute seule et, d'autre part, je crains la délocalisation des industries intensives en énergie et en CO<sub>2</sub>.

Seul un accord global visant le moyen et long terme donnera la prévisibilité nécessaire pour pouvoir s'engager dans les grands projets de recherche et développement et dans les investissements substantiels requis pour découpler durablement la croissance économique de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre.

**Nuno Melo (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Il est crucial que la conférence de Copenhague donne lieu à un accord ambitieux et juridiquement contraignant sur le changement climatique.

En revanche, il est au moins aussi crucial que tout le monde soit de la partie, en particulier la Chine, l'Inde et le Brésil, eu égard à l'importance de leur rôle économique et à l'intensité de leurs activités industrielles. Ces pays doivent eux aussi s'engager à atteindre des objectifs ambitieux, comparables à ceux des autres pays, mais avec une aide, dans la mesure du possible, de la part des autres pays plus riches et plus industrialisés. Autre point essentiel également: les États-Unis doivent jouer leur rôle dans ce domaine extrêmement important.

**Andreas Mölzer (NI),** par écrit. – (DE) Bien trop longtemps, l'UE a tenté seule de réduire la concentration en gaz à effet de serre alors que les économies émergentes voraces en énergie et les pays industriels et gaspilleurs n'étaient même pas en mesure de mettre en œuvre le protocole de Kyoto. Nous devrons considérer avec attention dans quelle mesure la conférence de Copenhague changera cette situation. Dans ce contexte, nous aurons besoin d'établir des règles concernant les processus de financement et de prévoir des sanctions en cas de violation de ces règles.

Pour amener le changement, nous devons restructurer notre politique environnementale de manière telle qu'elle ne porte pas uniquement sur le transfert incessant de millions d'euros dans le cadre du processus d'échange de quotas d'émission, et pour faire en sorte qu'elle encourage la promotion d'alternatives réelles comme les énergies renouvelables et la réduction du transport de marchandises partout en Europe, subventionné à l'aide des deniers de l'UE. Ce rapport ne s'attaque pas suffisamment en détail à ce problème, raison pour laquelle je m'y suis opposé.

**Rovana Plumb (S&D)**, par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur de cette résolution, dans la mesure où il faut que l'on parvienne à Copenhague à un accord juridique contraignant et global en vertu duquel les pays développés, ainsi d'ailleurs que les pays en développement, s'engageront à atteindre des objectifs de réduction des niveaux d'émission comparables à ceux de l'UE. Nous ne parviendrons à maintenir le réchauffement global au niveau de +2 °C et à réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'à condition d'investir dans des technologies propres ainsi que dans la recherche et le développement. Il faudra également allouer des fonds supplémentaires issus des contributions des États signataires de l'accord global, lesquelles refléteront le développement économique et la solvabilité de ces États.

**Daciana Octavia Sârbu (S&D)**, *par écrit*. – (*EN*) Cette résolution relève d'une stratégie claire et réaliste en vue de gérer les domaines essentiels auxquels il faudra s'attaquer pour atteindre un accord efficace à Copenhague, le mois prochain. Nous disposons d'un texte qui recherche l'équilibre entre ambition et objectifs réalistes, et qui aborde les problématiques difficiles que les négociateurs auront à résoudre. Le Parlement européen a désormais appelé l'équipe des négociateurs de l'UE et les États membres à agir dans les domaines suivants: système d'échange des quotas d'émission, marché mondial du carbone, système équitable de financement de l'adaptation et de l'atténuation, forêts, aviation et transport maritime.

Le Parlement a conservé ses engagements antérieurs en matière de réduction des émissions d'ici 2020 et s'est désormais fixé des objectifs encore plus ambitieux pour 2050 à la lumière des nouvelles recommandations émanant de la communauté scientifique. Il n'est pas impossible que la détermination de l'UE de jouer les chefs de file dans cette problématique constitue un facteur crucial dans la conclusion d'un accord internationalement contraignant de lutte contre le changement climatique.

**Bogusław Sonik (PPE),** *par écrit.* – (*PL*) La résolution du Parlement européen sur la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de la conférence de Copenhague sur le changement climatique constitue un document législatif de poids et une voix importante dans le débat international et les négociations qui se tiennent en amont du sommet sur le climat. Son objectif consiste à compléter la position de l'Union européenne sur cette question. Si l'Union européenne souhaite rester à la pointe de la lutte contre le changement climatique, elle doit continuer à se fixer des objectifs de réduction ambitieux et continuer de respecter les engagements qu'elle a pris antérieurement. Elle donnera ainsi l'exemple à d'autres pays, malgré les difficultés inhérentes à l'entreprise.

La voix du Parlement européen, seule institution démocratique de l'UE, doit absolument se faire entendre, raison pour laquelle notre résolution doit montrer la voie à suivre et formuler des priorités qui sont véritablement essentielles. Le texte de la résolution elle-même ne doit pas se contenter d'énumérer une litanie de demandes et de souhaits dépourvus de tout fondement, il doit aussi représenter la voix cohérente et par-dessus tout unie des citoyens de l'UE, sur la base du principe de la responsabilité conjointe, mais différenciée, des États membres sur la question de la lutte contre le changement climatique.

Il importe que l'Union européenne, partenaire sérieux dans les négociations, apparaisse à Copenhague sous les traits d'une entité unie qui prend en considération les intérêts de tous ses États membres. L'Union européenne doit se montrer disposée à porter ses objectifs de réduction à 30 %, pour autant que d'autres pays fassent eux aussi, la démonstration de leur volonté de se fixer des objectifs de réduction plus élevés. Il convient également de rappeler que l'UE n'a pas accepté de quelconques obligations inconditionnelles, uniquement des obligations conditionnelles.

**Bart Staes (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*NL*) J'ai voté en faveur de la résolution parce que le Parlement européen appelle les négociateurs de l'UE à mettre 30 milliards d'euros à la disposition des pays en développement pour les aider à combattre le changement climatique. Le Parlement envoie de la sorte un signal clair aux négociateurs qui participeront d'ici deux semaines au sommet climatique de Copenhague au nom de l'Europe. Jusqu'à présent, ceux-ci sont toujours restés dans le vague concernant la contribution financière qu'ils proposeront durant le sommet. Désormais, le Parlement les prie instamment de se montrer plus explicites sur les montants et les pourcentages. Ce qui renvoie aussi la balle aux États-Unis. D'après certains signaux, les Américains se décident actuellement concernant l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> qu'ils souhaitent proposer. Cette résolution accroît la pression sur le président Obama, dont on attend qu'il formule des propositions spécifiques, car une telle initiative ne sera certainement pas superflue pour accroître les chances de réussite à Copenhague.

La résolution augmente aussi les chances de voir des pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil se joindre à la lutte mondiale contre le changement climatique. Comme mes collègues du groupe Verts/Alliance libre européenne, j'ai donc voté en faveur de cette résolution solide avec grand enthousiasme. Son unique inconvénient est d'avoir permis à l'énergie nucléaire de faire sa réapparition. Quoi qu'il en soit, ce qui importe aujourd'hui, c'est que la Commission et les États membres négocient durement à Copenhague.

Konrad Szymański (ECR), par écrit. – (PL) Aujourd'hui, par le vote sur la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de la conférence de Copenhague sur le changement climatique, le Parlement européen a adopté une position radicale et irréaliste. En demandant le doublement des restrictions sur les émissions de CO<sub>2</sub> dans les pays de l'UE, le Parlement sape le paquet «Climat» négocié récemment avec grande difficulté (le point 33 demande une réduction de 40 %). Tout en demandant une dépense annuelle de 30 milliards d'euros pour les technologies dans les pays en développement, le Parlement attend de pays où la production électrique repose sur le charbon, comme la Pologne, de payer le double pour leurs émissions de CO2, une première fois sous la forme d'un prélèvement dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission et une seconde fois sous la forme d'une contribution pour aider les pays en développement dans leur lutte contre le changement climatique (le point 18 évoque la contribution, qui devrait s'élever à pas moins de 30 milliards par an). En demandant que le calcul des contributions des États membres pour les technologies propres dans les pays en développement se fonde sur les niveaux d'émission de CO2 et le PIB, le Parlement n'a pas pris en considération le critère de la capacité de supporter ces coûts. Cette proposition signifie pour la Pologne un coût de 40 milliards d'euros sur les 10 prochaines années (conséquence du rejet des amendements 31 et 27). Telle est la raison pour laquelle la délégation polonaise a été la seule à voter en bloc contre la résolution sur la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de la conférence de Copenhague sur le changement climatique (COP 15).

**Georgios Toussas (GUE/NGL),** *par écrit.* – (EL) Les risques accrus pour l'environnement et pour la santé, en particulier un changement climatique dangereux, avec une surchauffe de la planète, résultent d'un développement industriel fondé sur le profit capitaliste et la commercialisation des terres, de l'air, de l'énergie et de l'eau. Ces phénomènes, les dirigeants du capital, les personnes qui en sont à l'origine même, ne peuvent s'y attaquer de façon appropriée.

Les voies du sommet de Copenhague sont bloquées par l'escalade des conflits internes impérialistes. Avec ses propositions pour une «économie verte durable» et une croissance «sobre en carbone», l'UE tente d'ouvrir la voie à des investissements encore accrus des monopoles qui unifient l'Europe et, parallèlement, de satisfaire les attentes spéculatives du capital concernant un «échange de pollution».

Afin de planifier et de mettre en œuvre un développement dont le cours puisse contribuer à équilibrer les relations entre l'homme et la nature et à satisfaire les besoins élémentaires, nous avons besoin, en dernière analyse, de renverser les rapports de production capitalistes. Le Parti communiste grec a voté contre la résolution du Parlement européen. Il propose la satisfaction combinée des besoins élémentaires en fonction des richesses produites dans notre pays. Les conditions politiques préalables à la mise en œuvre de cet objectif sont la socialisation des moyens élémentaires de production et la planification centrale de la vie économique, avec le contrôle des classes pauvres et ouvrières, en d'autres termes, le pouvoir du peuple et une économie du peuple

**Thomas Ulmer (PPE),** par écrit. – (DE) J'ai voté contre la proposition de résolution parce qu'elle postule à l'avance que l'UE mettra d'emblée à disposition des montants considérables, sans attendre d'autres partenaires. Je ne puis justifier auprès de mes électeurs une telle utilisation de leur argent. La protection climatique est un objectif essentiel, mais les manœuvres pour provoquer la panique à la veille du sommet de Copenhague sont scandaleuses et ne reflètent pas les faits scientifiques.

# - Proposition de résolution: Programme pluriannuel 2010-2014 concernant l'espace de liberté, de sécurité et de justice (programme de Stockholm) (B7-0155/2009)

**Luís Paulo Alves (S&D),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de cette résolution parce qu'elle aborde des priorités dans des questions cruciales comme la liberté, la sécurité et la justice, en particulier pour ce qui concerne les conditions d'accueil et d'intégration des immigrants, mais aussi la lutte contre la discrimination, notamment sur la base de l'orientation sexuelle, ou encore l'accès à la justice ainsi que la lutte contre la corruption et la violence.

Lutter contre la discrimination est vital, que celle-ci soit fondée sur le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, les opinions religieuses, la couleur, la descendance, l'origine nationale ou ethnique, tout comme l'est la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, l'homophobie et la violence.

La libre circulation doit être garantie pour tous les citoyens et toutes les familles de l'UE.

En conclusion, il conviendrait de garantir également la protection des citoyens contre le terrorisme et le crime organisé. Aussi le cadre réglementaire devrait-il être renforcé afin de s'attaquer à ces menaces particulièrement actuelles, dans la mesure où elles comportent une dimension mondiale.

Charalampos Angourakis (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Le Parti communiste grec est catégoriquement opposé au programme de Stockholm, exactement comme il s'était opposé aux programmes antérieurs qui se proposaient de mettre en œuvre le si mal nommé espace de liberté, de sécurité et de justice. Son objectif, quoi qu'il en soit des déclarations démagogiques de l'UE, consiste à harmoniser ou à homogénéiser les droits nationaux afin d'atteindre l'application uniforme des politiques de l'UE opposées aux classes populaires, de renforcer les mécanismes existants et de créer de nouveaux mécanismes de poursuites et de répression au niveau de l'UE, au prétexte de lutter contre le terrorisme et le crime organisé.

Les priorités principales du programme de Stockholm englobent le renforcement de l'hystérie anticommuniste dans l'UE, qui tourne pourtant déjà à toute vapeur et culmine dans l'assimilation inacceptable et historiquement inexacte du communisme au national- socialisme. L'espace européen de liberté, de sécurité et de justice et les programmes destinés à sa mise en œuvre ne vont pas dans l'intérêt des peuples; bien au contraire, ils forment un ensemble de mesures qui étranglent les droits individuels et sociaux ainsi que les libertés démocratiques, intensifient l'autoritarisme et la répression aux dépens des travailleurs, des immigrants et des réfugiés, sauvegardent le système politique et la souveraineté des monopoles et visent à frapper la classe ouvrière et le mouvement populaire, telle étant la condition préalable nécessaire à l'attaque sauvage du capital contre l'emploi et les droits sociaux des classes ouvrières et populaires.

**Vilija Blinkevičiūtė** (**S&D**), *par écrit*. – (*LT*) Je suis convaincue que la protection des droits de l'enfant constitue un aspect très important du programme de Stockholm. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que, ces dernières années, la violence à l'égard des enfants, y compris l'exploitation sexuelle des enfants, le tourisme sexuel impliquant des enfants, le trafic d'enfants et le travail des enfants ont suscité des préoccupations croissantes. Dans la mesure où la protection des droits des enfants constitue une priorité sociale de l'Union européenne (UE), j'appelle le Conseil et la Commission à consacrer plus d'attention à la protection des droits de ceux qui sont les plus vulnérables.

Les droits de l'enfant font partie des droits de l'homme, que l'UE et les États membres se sont engagés à honorer dans le respect de la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention des Nations

unies (ONU) sur les droits de l'enfant. L'UE doit muscler ses engagements en vue d'améliorer la situation des enfants en Europe et dans le monde entier et de pouvoir effectivement veiller à la promotion des droits et de la protection des enfants. Je souhaiterais souligner que seule une stratégie fondée sur l'action coordonnée et conjointe est de nature à encourager les États membres à honorer et à adhérer aux principes de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant partout dans l'Union européenne et au-delà de ses frontières. Afin de garantir les droits de l'enfant de façon appropriée, je proposerais que nous adoptions des normes de nature obligatoire dans les États membres de l'UE. Malheureusement, le respect des droits de l'enfant n'a pas encore été garanti universellement. C'est pourquoi j'appelle le Conseil et la Commission, à l'occasion de la mise en œuvre du programme de Stockholm, à prendre des mesures concrètes pour garantir la protection effective des droits de l'enfant.

**Carlo Casini (PPE),** *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur de la résolution parce qu'elle indique la voie à suivre pour renforcer l'unité européenne autour des valeurs fondamentales qui constituent notre identité même.

Nous ne devons pas nous faire d'illusions et croire qu'il sera jamais possible d'atteindre un accord sur ce que l'on a coutume d'appeler nos valeurs communes. Nous pouvons en revanche espérer que le recours à la raison puisse aider les différentes composantes politiques à examiner de plus près ce qui est bon et juste en matière de progression sur la route de l'unité européenne.

La distinction claire entre le droit à la libre circulation et le principe de non-discrimination, d'une part, et la valeur de la famille, cellule naturelle fondée sur le mariage, d'autre part, a entraîné la formulation du paragraphe qui maintient l'indépendance des États membres individuels dans le droit familial et l'interdiction de la discrimination à l'égard de tout être humain.

Ceux qui, comme moi, promeuvent pleinement le principe de l'égalité, et affirment l'égalité entre les enfants qui sont nés et ceux qui ne le sont pas encore, ne peuvent que soutenir le principe de la non-discrimination contre les personnes ayant des tendances sexuelles différentes, mais ils ne peuvent se résoudre à la destruction du concept du mariage ou de la famille. L'importance de ce concept, d'ailleurs reconnue par l'article 16 de la déclaration universelle des droits de l'homme, est fondamentale pour la succession des générations et les capacités éducatives des couples hétérosexuels.

**Nikolaos Chountis (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*EL*) J'ai voté contre la proposition pour de nombreuses raisons; mes motifs principaux sont décrits ci-dessous. Par essence, sa dimension première est la philosophie de la «sécurité» et de la peur, aux dépens des droits et des libertés élémentaires. Pourtant, c'est précisément en protégeant et en respectant ces droits dans le cadre de l'État de droit que la sécurité est garantie. Ce texte renforce la perception et facilite la mise en application de la forteresse Europe, qui traite les immigrants comme des terroristes potentiels et des criminels et qui, dans le meilleur des cas, «accepte» leur présence non pas avec des droits égaux, mais en fonction des besoins du marché de l'emploi de l'UE.

Il promeut les licenciements massifs et écœurants, il ne renforce pas le droit d'accès à l'asile, il ouvre la voie à une participation active de l'UE à la mise en place de camps de réfugiés à l'extérieur de ses frontières ainsi qu'à l'imposition d'accords léonins avec des pays tiers, mais se montre indifférent à la sauvegarde des droits de l'homme. Enfin, et même si nous pourrions encore dénoncer d'autres aspects de ce texte, la résolution introduit des politiques qui multiplient les divers organes qui surveillent, collectent et échangent des données à caractère personnel sur les citoyens, violant leur dignité collective et personnelle et foulant aux pieds le droit à la liberté d'expression. Cette résolution ne s'adresse qu'à une société qui ne compte que des ennemis et dans laquelle tout le monde est un suspect. Ce n'est pas la société que nous voulons.

Anna Maria Corazza Bildt (PPE), par écrit. – (SV) Nous pensons qu'il est vital que les femmes ne souffrent pas de violences ou du commerce du sexe. Parallèlement, il va de soi que nous devons respecter les droits de l'homme et observer les conventions internationales en vigueur pour les réfugiés. Pour nous, citoyens de l'UE, disposer d'un système juridique stable qui garantit l'égalité de tous devant la loi est un fait acquis, comme l'est le fait que nous devons pouvoir faire confiance dans la façon dont les autorités traitent notre vie privée.

Bon nombre des 144 points repris dans la proposition de résolution et des 78 amendements à la résolution du Parlement qui ont été déposés étaient, bien entendu, dignes de soutien. La résolution et les amendements incluent également un certain nombre de points concernant les droits de l'homme et la vie privée, par exemple ceux qui sont déjà couverts par des programmes précédents ainsi que par le traité de Lisbonne. Nous avons choisi de voter contre certains amendements afin d'obtenir une résolution encore plus forte sur les problématiques qui ne sont pas déjà couvertes par des programmes antérieurs et par des traités. Bien qu'il y ait des points dans la résolution votée qui n'auraient pas dû s'y trouver, nous avons choisi de voter en faveur

de cette résolution, dans la mesure où ses bénéfices excèdent largement ses aspects négatifs. Il est plus important que le Parlement européen envoie un message de soutien sans ambiguïté concernant le programme de Stockholm.

Marije Cornelissen et Bas Eickhout (Verts/ALE), par écrit. – (NL) En soi, la résolution du Parlement européen appelant à un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens est une résolution progressiste et un texte qui exerce un contrôle sur le souhait du Conseil de ministres d'autoriser le libre échange des données personnelles relatives à nos concitoyens. Cette résolution garantit également la protection des réfugiés et des migrants.

Cette résolution marque un pas en direction d'une intégration progressive de la législation en matière de migration. Certains de ses amendements les plus essentiels, y compris ceux concernant l'établissement du principe de non-refoulement, la diminution du rôle de Frontex, qui n'aura aucun rôle à jouer dans la réinsertion de migrants dans des pays tiers, l'attitude positive concernant la régularisation «en masse» des immigrants illégaux et l'affirmation en vertu de laquelle la sécurité doit servir les intérêts de la liberté, revêtent une importance décisive. Les paragraphes relatifs à la lutte contre l'immigration illégale peuvent faire l'objet de plusieurs interprétations, bien qu'ils ne pèchent pas, à mes yeux, par excès de répression. Je regrette profondément le fait que la résolution ait été adoucie concernant le dossier anti-discrimination.

**Anne Delvaux (PPE),** *par écrit.* – Jusqu'ici, les avancées ont été lentes pour certains aspects de l'espace de liberté, sécurité et justice, alors que le droit de circuler et de séjourner librement au sein de l'UE est maintenant ouvert à plus de 500 millions de citoyens! Il importe de gérer cela. Et la résolution du Parlement européen votée ce jour y contribue.

Je m'en félicite, car elle concerne d'abord les citoyens et recoupe mes priorités: une Europe du droit et de la justice (protection des droits fondamentaux et lutte contre toute forme de discrimination); une Europe qui protège tout en n'étant pas Big Brother (renforcement d'Europol et de la coopération policière et judiciaire en matière pénale dans sa dimension opérationnelle et administrative, amélioration de la collaboration interétatique entre les services de police et de renseignements, construction d'un espace de justice pénale européen fondé sur le principe de reconnaissance mutuelle, protection des données personnelles); une Europe solidaire, responsable et équitable en matière d'asile et d'immigration via une solidarité effective entre tous les États membres, la lutte contre le trafic et l'exploitation sexuelle et économique des êtres humains.

La prochaine étape: le Conseil européen des 9 et 10 décembre 2009!

**Edite Estrela (S&D)**, *parécrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution du Parlement européen sur le programme de Stockholm, dans la mesure où je crois que les propositions qu'elle contient établissent avec clarté et précision les priorités des années à venir concernant la législation européenne dans les domaines que sont la liberté, la sécurité et la justice, à la lumière de l'application du traité de Lisbonne.

Il est essentiel de trouver un meilleur équilibre entre la sécurité des citoyens et la protection de leurs droits individuels. Par conséquent, je souhaiterais souligner combien il est important d'appliquer le principe de la reconnaissance mutuelle aux couples du même sexe dans l'UE, mais aussi de créer un tribunal européen chargé des affaires de cybercriminalité et adopter des mesures accordant de nouveaux droits aux détenus.

**Diogo Feio (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Ce Parlement a pour habitude de promouvoir des problématiques qui sèment la zizanie et qui dépassent de loin les compétences de l'Union européenne en les incluant dans des textes portant sur des problématiques plus larges qui devraient normalement obtenir un large soutien. Une fois de plus, je me dois de condamner le recours à cette méthode discrète qui ne peut que jeter le discrédit sur cette Assemblée et élargir le fossé qui sépare les députés des électeurs.

Heureusement, les matières relatives au droit familial relèvent de la compétence des États membres. Par voie de conséquence, le fait que le Parlement européen tende à les contraindre à rechercher un terrain d'entente sur ces matières en essayant de promouvoir des agendas radicaux est absolument illégitime et constitue une violation flagrante du principe de subsidiarité.

La reconnaissance par le Parlement des unions entre partenaires du même sexe – qui ne sont en vigueur que dans quatre États membres – ne peut être imposée aux autres pays. Elle constitue une tentative grossière d'influencer les législateurs et les opinions publiques nationales qui mérite d'être condamnée dans les termes les plus forts.

Lors de l'adoption de la charte des droits fondamentaux, d'aucuns avaient craint qu'elle ne soit abusivement invoquée dans le futur et qu'elle n'entre en conflit avec les droits nationaux. La situation actuelle confirme le bien-fondé de ces prédictions.

Carlo Fidanza (PPE), par écrit. – (IT) En fin de compte, cette résolution affirme certains principes essentiels: responsabilité commune dans la lutte contre l'immigration illégale, en matière de répartition des demandeurs d'asile et de rapatriement des détenus étrangers. D'un autre côté, j'ai le sentiment que la partie qui aborde le respect des droits des minorités, et plus particulièrement la minorité des Roms, est très inappropriée et beaucoup trop politiquement correcte. Le texte néglige totalement la situation de dégradation dans laquelle vivent les communautés Roms dans certains États comme l'Italie, non pas en raison d'une absence de politiques d'intégration mais, au contraire, à la suite d'une décision délibérée de rejeter toute règle de vie citoyenne.

Le texte ne comporte aucune condamnation des activités illégales (vols, vols à la tire, mendicité et prostitution de mineurs) qui vont de plus en plus souvent de pair avec les campements illégaux de Roms dans les faubourgs des grandes villes d'Italie et d'ailleurs. Il n'est pas fait mention, même dans la section sur la protection des mineurs, de la nécessité de sauvegarder ces mêmes enfants des actes qui les réduisent à l'esclavage et qui sont perpétrés à leur encontre par certains chefs de famille Roms. Pas plus qu'il n'est indiqué comment il conviendrait d'appliquer la directive 2004/38/CE sur le rapatriement à l'extérieur de la Communauté de citoyens incapables de prouver un certain niveau de revenu à l'issue d'un séjour de trois mois dans un États de l'UE. L'intégration n'est pas envisageable sans le respect des règles et les minorités de Roms ne sont pas exemptées du respect de ce principe.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL),** par écrit. – (*PT*) La majorité du Parlement a approuvé l'axe principal de la proposition de la Commission européenne relative à ce qu'il est habituel d'appeler le programme de Stockholm, ce qui constitue une attaque puissante contre un élément fondamental de la souveraineté des États membres, à savoir la justice. La multiplication des actions conjointes dans le domaine de la coopération politique et judiciaire et le renforcement de la coopération entre les services secrets, ainsi d'ailleurs que l'introduction d'une stratégie en matière de sécurité intérieure ou de nouvelles mesures concernant l'échange de données à l'intérieur de l'UE, portent préjudice aux droits, aux libertés et aux garanties de toutes les personnes vivant dans les pays de l'UE.

Le développement d'une politique de migration commune basée sur la classification des immigrants selon leur caractère désirable et, dans sa forme la plus répressive, le recours à Frontex, c'est violer les droits des migrants et ignorer la tragédie humaine qui se déroule dans de nombreux pays.

L'utilisation croissante de moyens de surveillance et de contrôle des populations a de quoi inquiéter, tout comme la pratique du profilage sur la base de techniques d'exploration des données et de la collecte universelle de données, sans égard pour l'innocence ou la culpabilité des citoyens, à des fins prétendues de prévention et de contrôle. Les fonds gigantesques aiguillés vers le complexe militaro-industriel et les activités d'investigation de celui-ci dans le domaine de la sécurité intérieure donnent également matière à préoccupation.

**Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (S&D),** par écrit. – (PL) Monsieur le Président, la stratégie politique concernant l'espace de liberté, de sécurité et de justice – le programme de Stockholm – sera adoptée par le Conseil en décembre de cette année, immédiatement après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. En ce moment particulier, alors que les pouvoirs décisionnels du Parlement européen sont à la veille de connaître une expansion considérable, le rôle des parlements nationaux au sein du processus législatif communautaire s'accroîtra également. Ainsi renforcée, la voix citoyenne disposera aussi d'un mandat renforcé pour concrétiser les principes du programme de Stockholm.

Il est à mes yeux particulièrement important et urgent d'agir en vue de garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens de l'Union européenne, sans distinction fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, la religion ou les convictions, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique. Pour ce faire, il est essentiel que le Conseil adopte une directive globale sur la non-discrimination, un texte qui englobe l'ensemble des domaines que je viens d'évoquer. L'UE ne dispose pas d'une telle loi, comme nous l'avons souvent dit au sein du Parlement européen.

J'espère que cette lacune sera comblée dans le cadre de la réalisation du programme de Stockholm. Élaborer une loi ne sera pourtant pas suffisant. Pour que le programme de Stockholm soit une réussite, il faut que les citoyens connaissent leurs droits. C'est pourquoi le travail de la nouvelle Commission européenne consistera également à sensibiliser le public à la législation anti-discrimination ainsi que l'égalité hommes-femmes.

**Sylvie Guillaume (S&D),** *par écrit.* – J'ai soutenu cette résolution car elle permet de trouver un meilleur équilibre entre le respect des libertés individuelles et une vision prioritairement répressive accompagnée de mesures sécuritaires dont on a du mal à mesurer aujourd'hui l'efficacité. Au travers de ce programme, nous réaffirmons notre attachement à une Europe de la solidarité et des valeurs qui se doit de défendre la liberté de religion, l'égalité des chances, les droits des femmes, les droits des minorités, les droits des homosexuels.

C'est pourquoi je soutiens avec force l'adoption de la directive antidiscrimination, bloquée actuellement au Conseil et dont le PPE n'a pas voulu lors de la précédente législature et a réitéré son refus à ce texte. Je me félicite également de l'adoption d'amendements appelant à la demande d'une levée des obstacles à l'exercice du droit au regroupement familial et exigeant l'interdiction du placement en rétention des mineurs et mineurs non accompagnés étrangers.

Je regrette en revanche que les orientations des politiques migratoires soient à nouveau évitées, derrière la question de la lutte contre l'immigration clandestine et du renforcement de l'Agence Frontex. S'agissant de l'asile, les propositions sur un régime commun de l'asile seront examinées avec un Parlement européen colégislateur, qui sera très vigilant sur la réelle volonté politique d'avancer dans ce domaine.

**Timothy Kirkhope (ECR)**, par écrit. — (EN) Bien que le groupe ECR soutienne une large part de ce que contient le programme de Stockholm, comme la coopération et la solidarité dans des matières comme le maintien de l'ordre, la criminalité et la corruption transfrontalières, la protection des droits fondamentaux et la recherche de solutions à l'immigration en s'efforçant de venir en aide aux pays d'Europe méridionale confrontés à de graves problèmes d'immigration, nous ne soutenons pas les propositions en vue d'une stratégie européenne en matière de sécurité, des mesures qui placeraient le contrôle de notre système pénal et de la politique d'asile entre les mains de l'UE ou appellent à une «solidarité obligatoire et irrévocable». Nous croyons plutôt dans la coopération que dans l'obligation et nous avons donc voté contre ce rapport.

**Nuno Melo (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Le programme de Stockholm se préoccupe du renforcement de la sécurité, en particulier de la lutte contre le crime et le terrorisme transfrontaliers, tout en respectant les droits des citoyens. Cet effort, qui se trouve être un résultat de la nouvelle réalité du traité de Lisbonne, est censé entraîner une discussion responsable sur les caractéristiques essentielles d'un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens.

De façon regrettable, certains ont voulu contaminer la discussion sur une problématique aussi fondamentale que le programme de Stockholm avec la problématique des mariages entre personnes du même sexe, qui est à côté de la question et hors de propos, sans égard même pour les différences légitimes des solutions juridiques internes de chaque pays de l'Union européenne. Ceux qui ont agi de la sorte, tout au plus dans un but de manœuvre politique, ne se sont pas souciés du sort du programme de Stockholm.

Inversement, mon vote reflète l'importance d'une discussion sur les nécessités de cet espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens. Il exprime par ailleurs une condamnation de la stratégie de ceux qui ont voulu contaminer cette discussion par un agenda qui divise et qui n'a rien à voir avec elle.

**Judith Sargentini (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*NL*) En soi, la résolution du Parlement européen appelant à un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens est une résolution progressiste et un texte qui contrôle le souhait du Conseil de ministre d'autoriser l'échange de données personnelles relatives à nos concitoyens. C'est aussi une résolution qui garantit la protection des réfugiés et des migrants.

Cette résolution marque un pas en direction d'une intégration progressive de la législation en matière de migration. Certains de ses amendements les plus essentiels, y compris ceux concernant l'établissement du principe de non-refoulement, la diminution du rôle de Frontex, qui n'aura aucun rôle à jouer dans la réinsertion de migrants dans des pays tiers, l'attitude positive concernant la régularisation «en masse» des immigrants illégaux et l'affirmation en vertu de laquelle la sécurité doit servir les intérêts de la liberté, revêtent une importance décisive. Les paragraphes relatifs à la lutte contre l'immigration illégale peuvent faire l'objet de plusieurs interprétations, bien qu'ils ne pèchent pas, à mes yeux, par excès de répression. Je regrette profondément le fait que la résolution ait été adoucie concernant le dossier anti-discrimination.

Czesław Adam Siekierski (PPE), par écrit. – (PL) Je voudrais partager quelques commentaires concernant le programme pluriannuel 2010-2014 concernant l'espace de liberté, de sécurité et de justice (le programme de Stockholm). Garantir la liberté, la sécurité et la justice pour les citoyens de l'Union européenne est l'une des responsabilités premières des États membres. Les pays de l'Union européenne se doivent de renforcer la coopération en matière judiciaire, sans porter préjudice aux traditions et aux lois fondamentales des États membres. Nous devons renforcer la confiance mutuelle entre les États membres pour ce qui concerne le

caractère approprié des décisions prises par les autorités d'un autre État membre, en particulier dans des domaines liés à l'immigration légale et illégale, ainsi que concernant la coopération des forces de police et des tribunaux dans les matières pénales. L'UE doit intensifier ses efforts de lutte contre la criminalité et le terrorisme transfrontaliers. À cette fin, il conviendrait de prendre des mesures en vue d'améliorer l'efficacité des échanges d'information, sans oublier cette matière qu'est la protection de la vie privée, des données personnelles et des libertés fondamentales. La sécurité en Europe est notre affaire commune, tout comme l'est la monnaie commune, unique, et nous devons mettre absolument tout en œuvre pour que chacun de nos concitoyens se sente en sécurité à l'intérieur des frontières de l'UE, car c'est là l'une de nos valeurs fondamentales.

**Renate Sommer (PPE),** *par écrit.* – (*DE*) Je me réjouis de l'adoption de la proposition de résolution sur le programme de Stockholm. Il est essentiel que ce Parlement, en sa qualité de représentant des citoyens de l'Europe, propose une voie à suivre dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Nous avons obtenu un bon résultat. De plus, le traité de Lisbonne nous accorde la sécurité. À l'avenir, le Parlement européen ne sera pas uniquement appelé à donner son avis dans ces domaines politiques, mais il fera partie du processus de décision. Nous avons trouvé un bon équilibre entre la sécurité et les droits des citoyens.

La population a besoin d'un niveau de sécurité de plus en plus élevé. Cette réalité ne doit pas nous empêcher de nous poser cette question sans relâche: pouvons-nous restreindre les droits et les libertés des citoyens par l'introduction de mesures de sécurité et, si tel est le cas, jusqu'où pouvons-nous aller? Je pense que nous devons opter pour une voie intermédiaire appropriée. Néanmoins, pour nous assurer que cette voie intermédiaire va dans le sens de la politique en matière de justice et d'affaires intérieures, nous appelons à une augmentation des pouvoirs de contrôle de ce Parlement et des parlements nationaux de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre du programme de Stockholm. La plénière n'a malheureusement pas soutenu mon appel en faveur d'un accès policier à Eurodac.

Cette mesure aurait constitué un autre outil bien utile dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité. Ma proposition appelant la Commission à présenter des propositions pour lutter contre l'abus du système d'asile à travers l'Europe a pourtant atteint sa cible. Tout abus du système d'asile complique l'octroi de l'asile à ceux qui peuvent légitimement en bénéficier.

### - Propositions de résolution: état du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne

**Edite Estrela (S&D),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté pour cette proposition de résolution commune sur l'état du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

En dépit de certains progrès réalisés, je regrette que les objectifs principaux du partenariat euro-méditerranéen n'aient pas été atteints, au point de mettre en danger leur achèvement prévu pour 2010. Il est essentiel de rendre au processus d'intégration euro-méditerranéenne la priorité politique dans l'UE, étant donné que la réussite de ce processus et de la zone de libre-échange est susceptible de contribuer à la paix, à la prospérité et à la sécurité dans toute la région.

**Diogo Feio (PPE)**, *par écrit*. – (*PT*) La Méditerranée est le berceau de la civilisation telle que nous la connaissons. Sur ses rives ont vu le jour, se sont développées et ont pris de l'ampleur des idées et des institutions qui définissent l'essence de la civilisation européenne et forment une partie intégrante de son histoire et de ses plans futurs.

De profondes divisions sont aussi apparues le long de ses côtes, qui ont souvent été surmontées par la force des armes, ce qui a entraîné une division politique pénible, une cassure toujours plus large entre ses peuples, tant et si bien que le développement a divorcé de ce qui était jadis le centre du monde, pour ne pas dire qu'il s'y est opposé.

L'UE, qui souhaite s'ouvrir au monde et promouvoir le dialogue entre ses membres et les pays tiers, doit chérir cette idée de zone de libre-échange euro-méditerranéenne, qui rend de nouveau possible le resserrement des liens entre les deux rives de la Méditerranée et qui encourage également une convergence Sud-Sud accrue.

Il importe de reconnaître que les résultats enregistrés jusqu'à présent ne concordent pas avec l'ambition qui sous-tend ce concept. Si les obstacles économiques et financiers sont nombreux, il ne fait aucun doute que les pierres d'achoppement les plus graves sont distinctement de nature politique. Nous devons persister et apporter notre contribution à la refondation d'un marché à l'échelle méditerranéenne, dont le corollaire serait la multiplication des contacts entre les peuples et la restauration de liens qui ont été brisés entre-temps.

**Sylvie Guillaume (S&D),** par écrit. – Je regrette que les deux rives de la Méditerranée continuent d'afficher une asymétrie économique, sociale et démographique frappante. C'est pourquoi je me suis exprimée en faveur d'un nouvel élan à l'intégration des pays du sud et de l'est de la Méditerranée dans le commerce international, afin de permettre leur diversification économique, ainsi qu'un partage équitable des avantages qui en résultent.

Nous devons réduire la fracture séparant les rives nord et sud de la Méditerranée en termes de développement. Par ailleurs, cette zone de libre-échange devrait être complétée par la mise en place progressive et conditionnée de la libre circulation des travailleurs, en tenant compte des réflexions actuelles sur les liens existants entre migrations et développement.

**Willy Meyer (GUE/NGL),** *par écrit.* - (*ES*) J'ai voté contre le rapport Euromed parce qu'il n'est pas possible, au sein de l'Union pour la Méditerranée, de dissocier la problématique des échanges commerciaux de celle du dialogue politique. Ce rapport concentre son attention sur le noyau dur des intérêts de l'Union européenne dans l'Union pour la Méditerranée. Je veux parler de la création d'une zone de libre-échange entre les deux régions. Je suis opposé à la mise en place d'une telle zone de libre-échange.

Le chapitre commercial doit se fonder sur les principes du commerce équitable et prendre ainsi en considération les déséquilibres entre les pays de l'Union européenne et les pays méditerranéens. Concernant le chapitre politique, nous ne pouvons marquer notre accord avec l'octroi par l'Union européenne du statut avancé au Maroc, alors que ce dernier continue de violer les droits de l'homme. Pour ce qui est de l'Union européenne, le conflit du Sahara occidental doit constituer un enjeu prioritaire de l'Union pour la Méditerranée, et doit entraîner un soutien à l'organisation d'un référendum sur la question de l'autodétermination, conformément aux résolutions des Nations unies. Il en découle que nous ne pouvons pas non plus accepter ce que l'on appelle l'«upgrade» ou promotion que l'Union a octroyée à Israël, en raison du fait qu'Israël viole en permanence le droit international et en raison de nos engagements politiques à l'égard de la Palestine.

**Andreas Mölzer (NI),** *par écrit.* – (*DE*) Je me réjouis sans réserve du fait que les contacts multilatéraux avec la région méditerranéenne et en particulier avec les pays de la Méditerranée Sud et Est (PMSE) seront améliorés et renforcés. Je soutiens aussi les efforts de l'Union européenne en vue d'entamer le processus de modernisation des économies de ces pays et, par conséquent, d'aider leurs populations. En revanche, je doute fort que ces objectifs puissent être atteints au moyen de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

Une évaluation d'impact sur la durabilité réalisée par l'université de Manchester met en garde contre les conséquences sociales et environnementales négatives pour les PMSE concernés. Je crains que cet accord n'ouvre certes de nouveaux débouchés à la vente pour les pays de l'UE, mais qu'il porte aussi gravement préjudice aux économies des PMSE. L'introduction, en parallèle, de la liberté de mouvement pour les travailleurs, que la proposition de résolution appelle de ses vœux, entraînerait par ailleurs une vague d'immigration gigantesque vers l'Europe et une pénurie de travailleurs dont les PMSE ont un urgent besoin. Afin de contribuer à garantir un avenir positif pour les PMSE, j'ai donc voté contre cette résolution.

**Cristiana Muscardini (PPE),** *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, même à la suite de la conférence de Barcelone en 1995, la totalité du potentiel intrinsèque des relations naturelles entre les pays bordant le bassin méditerranéen n'avait pas encore été développée.

Le plan ambitieux qui consiste à forger des liens politiques, sociaux et culturels nouveaux et plus étroits entre la rive septentrionale et la rive méridionale de la Méditerranée doit demeurer l'un des objectifs prioritaires de l'Union européenne afin d'atteindre la mise en œuvre souhaitée et stratégique de la zone de libre-échange. Cette zone euro-méditerranéenne aurait toutes les chances de contribuer grandement à la paix, à la prospérité et à la sécurité dans l'ensemble de la région.

Je soutiens les mesures et les efforts destinés à supprimer les obstacles au commerce et j'ai conscience que le succès du partenariat euro-méditerranéen ne dépend pas uniquement de la volonté des pays européens. La mise en place d'une zone de libre-échange exige une contribution déterminée, permanente et tout en synergie de toutes les parties.

L'UPM doit également renforcer des formes de coopération existant dans le cadre Euromed pour permettre la participation de tous les pays partenaires aux programmes régionaux de l'Union européen et à leurs politiques connexes. À ce sujet, je note que les plans élaborés dans le cadre établi à Paris en juillet 2008 concernant des secteurs stratégiques comme les nouvelles infrastructures, la coopération entre les PME, les communications et l'exploitation des énergies renouvelables pourraient apporter une contribution positive au développement et faciliter les échanges et les investissements, parce que les pays de la rive sud de la

Méditerranée en ont fortement besoin. Toutes ces conditions sont bénéfiques pour la mise en place de la paix et l'établissement de relations amicales.

Pour toutes ces raisons, j'approuve la résolution et exprime l'espoir que la feuille de route élaborée par la Commission sera respectée et apportera les bénéfices que nous en attendons tous.

# - Proposition de résolution: Indemnisation des passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne (B7-0153/2009)

**Richard Ashworth (ECR),** *par écrit.* – (EN) L'ECR a rejeté la proposition de résolution déposée par d'autres groupes en commission des transports concernant l'indemnisation des passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne. Le groupe ECR a déposé sa propre proposition de résolution qui aurait rectifié un certain nombre de faiblesses criantes du texte adopté, et ce pour les raisons suivantes.

Même si le soutien des droits des passagers revêt, cela va de soi, une importance primordiale, il est possible de prendre plus de mesures efficaces sans imposer aux passagers des coûts encore plus importants.

- 1. Nous devrions attendre l'évaluation d'impact proposée par le commissaire Tajani lors de la séance plénière du 7 octobre.
- 2. Le texte qui a été approuvé appelle à la création d'un fonds de «garantie» qui serait utilisé pour indemniser les passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne. Pourtant, la création d'un tel fonds devrait être inévitablement financée par le consommateur, ce qui signifie que les passagers devraient payer encore plus pour leurs billets. Vu l'état de la situation, cette mesure superflue ne ferait que s'ajouter à la liste déjà impressionnante des taxes d'aéroport existantes, des redevances de sûreté et autres prélèvements qu'ils sont déjà contraints de payer.

(Explication de vote écourtée en application de l'article 170 du règlement)

**Liam Aylward (ALDE),** par écrit. – (GA) J'ai accordé mon soutien à cette proposition qui demande à la Commission d'examiner la législation actuelle, mais aussi d'élaborer une nouvelle législation qui fasse en sorte que les passagers ne soient plus laissés dans des situations désespérées à cause de la faillite d'une compagnie aérienne.

À l'heure actuelle, il n'existe, dans la législation européenne, aucune disposition en vue de protéger les passagers européens en cas de faillite d'une compagnie aérienne auprès de laquelle le passager a procédé à une réservation. Je soutiens sans réserve la position du président de la commission des transports qui a dit que beaucoup de passagers ne possèdent pas les ressources financières pour faire face à des pertes de ce type. À ce titre, il conviendrait de créer un mécanisme de soutien ou un fonds de compensation afin d'aider les victimes de ce type de faillites à sortir de ce mauvais pas.

Il faut mettre à jour et renforcer les règles relatives aux droits des passagers afin de les protéger et de les aider en cas de faillite d'une compagnie aérienne ou d'incidents de ce type, sur lesquels les passagers n'ont aucune prise.

**Edite Estrela (S&D),** par écrit. -(PT) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution sur l'indemnisation des passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne parce que je pense qu'il est nécessaire d'accroître la protection des passagers européens en cas de faillite d'une compagnie aérienne par l'introduction d'une nouvelle législation, ainsi que par la création d'un fonds de réserve ou de compensation.

**Diogo Feio (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Les compagnies aériennes commerciales sont confrontées à une grave crise depuis les attaques du 11 septembre 2001, une situation que la crise économique et financière actuelle a encore exacerbé. Les faillites et les situations désagréables dans lesquelles des passagers – bon nombre d'entre eux en transit – se retrouvent véritablement échoués sont en augmentation.

Cette absence de protection des consommateurs est véritablement inacceptable et appelle une réponse européenne qui comporte l'évaluation des compagnies aériennes, encourage l'aide aux passagers pris dans ces situations et mette en place une compensation pour ces dommages.

Eu égard à cette situation, il importe que ces mesures prennent en considération la fragilité financière des compagnies aériennes et, par conséquent, qu'elles n'entravent pas leur gestion de façon superflue. Elles doivent se limiter à ce qui est strictement nécessaire pour assurer la protection des consommateurs/passagers.

Sylvie Guillaume (S&D), par écrit. – Depuis l'année 2000, 77 compagnies aériennes ont déposé le bilan dans l'Union européenne. Certes, des dispositions existent dans la législation européenne en matière de transparence des prix ou encore de compensations en cas de refus d'embarquement, mais l'UE doit combler les lacunes pour les cas d'insolvabilité, notamment lorsque les billets ont été achetés sur l'internet. Encore trop de passagers se trouvent ainsi bloqués dans des situations face auxquelles ils n'ont pas les moyens de réagir, après avoir dépensé toutes leurs économies pour s'offrir des vacances en famille. Je suis en faveur de règles garantissant que les passagers ne restent pas bloqués sur leurs lieux de destination, sans possibilité alternative de retour ou d'hébergement.

**Jörg Leichtfried (S&D)**, *par écrit*. – (*DE*) Je vote en faveur de la résolution eu égard en particulier au règlement n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, et abrogeant le règlement n° 295/91, qui a déjà été adopté. Les mesures indiquées ont déjà été prises dans ce règlement; le renforcement et la protection des droits des passagers n'en sont que les prolongements logiques.

**Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL),** par écrit. – Nous votons pour cette résolution dans le souci de préserver autant que possible les intérêts des usagers des compagnies aériennes en l'état actuel des choses (libéralisation des services de transport, multiplication des compagnies aériennes).

Nous soulignons cependant que le système d'indemnités proposé par ce rapport n'est qu'un cataplasme qui ne change en rien le problème de fond.

La vraie solution réside dans la création d'un service public européen des transports aériens. Un service public soucieux de l'intérêt général et donc de la rationalisation des trajets effectués, afin de réduire l'empreinte écologique. Un service public soucieux de l'intérêt général et donc de la sécurité, de la liberté de circulation et du bien-être de ses usagers comme de ses employés.

Il est urgent de sortir de l'Europe des intérêts particuliers et de construire l'Europe de l'intérêt général.

**Nuno Melo (PPE),**  $par \, \'ecrit. - (PT)$  La multiplication des faillites observée parmi les compagnies aériennes, touchant des milliers de citoyens dans les États membres, a contraint l'UE à prendre des mesures pour les protéger. En fait, il est essentiel de sauvegarder les droits de ceux qui utilisent quotidiennement le transport aérien. J'ai donc voté en faveur de ce texte.

**Robert Rochefort (ALDE),** *par écrit.* – J'ai voté pour la résolution sur l'indemnisation des passagers en cas de faillite des compagnies aériennes. En effet, actuellement, en cas de faillite de compagnie aérienne, seuls sont couverts par la législation européenne les passagers ayant réservé leur voyage à forfait.

Or, il est clair que ces dernières années, les pratiques des consommateurs ont beaucoup évolué en matière de réservation de voyages: multiplication des recours aux compagnies européennes à bas prix, net recul des achats de voyages à forfait, ou encore augmentation des achats directs et individuels en ligne et des vols secs.

Ajoutons à cela la crise que connaît actuellement le secteur, et l'on imagine aisément le nombre des passagers européens qui se retrouvent bloqués sur leur lieu de villégiature, parfois sans aucune possibilité de logement et en attente désespérée d'un vol retour, suite à la faillite de la compagnie aérienne à laquelle ils se sont adressés.

Par la suite, ils n'obtiendront en outre que difficilement une quelconque compensation pour le préjudice subi... Face à cette situation préoccupante, il est urgent que la Commission prenne une initiative législative! Un fonds de compensation alimenté par les opérateurs aériens devrait être parallèlement mis en place pour financer ces indemnisations.

**Nuno Teixeira (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Les régions européennes connues comme destinations touristiques doivent offrir aux utilisateurs des services de ce secteur un niveau de service et une qualité aussi élevés que possible.

Madère en constitue une illustration parfaite, puisqu'elle a été classée la semaine dernière l'une des meilleures destinations touristiques du monde par l'Organisation mondiale du tourisme, qui a octroyé à cette région sa cote la plus haute pour 13 de ses 15 critères d'évaluation. Afin de maintenir cette position sur un marché très concurrentiel, il s'avère nécessaire de poursuivre l'action engagée par des organes publics et privés dans le sens de la durabilité écologique, économique et sociale. Pour atteindre cet objectif, il importe que les touristes qui visitent l'île disposent des meilleures garanties concernant leur voyage aérien et leurs conditions de logement.

La proposition de résolution sur laquelle nous avons voté aujourd'hui constitue un pas dans cette direction, puisqu'elle vise à protéger les passagers des compagnies aériennes en faillite en créant une assurance obligatoire et un fonds de garantie pour ces compagnies, ainsi qu'une assurance facultative pour leurs clients.

L'appel à la Commission européenne pour qu'elle présente une proposition visant à indemniser les passagers des compagnies aériennes qui tombent en faillite ainsi qu'à assurer leur rapatriement s'ils sont bloqués dans un aéroport est également positif.

**Silvia-Adriana Țicău (S&D),** par écrit. – (RO) J'ai voté pour la résolution du Parlement européen sur l'indemnisation des passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne. Il existe à l'heure actuelle plusieurs actes réglementaires européens régissant les situations suivantes: indemnisation et rapatriement des clients en cas de faillite de compagnies de voyage qui ont fourni des vacances à forfait, responsabilité des opérateurs aériens en cas d'accidents et arrangements pour l'indemnisation des passagers, indemnisation et fourniture d'une assistance aux passagers en cas de refus d'embarquement ou en cas d'annulation ou de retard important.

En revanche, il n'existe aucune disposition juridique pour protéger les consommateurs en cas de faillite d'un opérateur aérien. Au cours des dernières années, 77 compagnies aériennes européennes ont déposé leur bilan. C'est pour cette raison que j'estime cette directive absolument nécessaire. La Parlement européen a donc demandé à la Commission de renforcer la position des passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne. En fait, le Parlement européen a demandé à la Commission de formuler une proposition législative avant juillet 2010, laquelle viserait à indemniser les passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne, introduirait le principe de la responsabilité mutuelle pour les passagers de toutes les compagnies aériennes desservant la même destination et disposant encore de sièges libres, instaurerait une assurance obligatoire pour les compagnies aériennes, créerait un fonds de garantie et offrirait des services d'assurance facultative pour les passagers.

### FR- Proposition de résolution: «made in» (marquage d'origine)

**Edite Estrela (S&D),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution commune sur le marquage d'origine parce qu'elle se fonde sur le principe voulant que la protection des consommateurs exige des règles commerciales transparentes et cohérentes, en ce compris le marquage d'origine. À cet égard, je soutiens l'intervention de la Commission, en collaboration avec les États membres, afin de défendre les droits et les attentes légitimes des consommateurs chaque fois qu'il existe des preuves de contrefaçon ou d'un marquage d'origine frauduleux ou trompeur de la part de producteurs étrangers ou d'importateurs.

**Diogo Feio (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Eu égard à la nécessité de garantir aux consommateurs les informations appropriées lorsqu'ils choisissent d'acheter certains produits, en particulier concernant le pays d'origine de ceux-ci ou les normes de protection en matière de sécurité, d'hygiène ou environnementale applicables à leur production – les informations nécessaires pour que leur choix soit conscient et éclairé –, j'ai voté en faveur de cette proposition de résolution qui appelle la Commission à soumettre une nouvelle fois sa proposition au Parlement afin qu'elle puisse être débattue dans le respect du processus législatif instauré par le traité de Lisbonne.

Je me dois cependant de préciser que, durant l'évaluation de la proposition de la Commission sur le marquage d'origine, j'accorderai une grande attention au soutien approprié qui sera octroyé aux produits traditionnels, afin que l'amélioration de la protection des consommateurs – qui est à la fois nécessaire et souhaitable – ne cause pas des dommages irréparables aux petits producteurs de produits traditionnels. J'accorderai également une attention particulière aux mécanismes utilisés pour établir l'origine afin que ceux-ci n'engendrent pas de désavantages concurrentiels pour les producteurs européens vis-à-vis de leurs concurrents.

**João Ferreira (GUE/NGL)**, par écrit. – (*PT*) Nous pensons que la résolution adoptée ne correspond pas, loin s'en faut, à ce que devrait être à nos yeux le marquage d'origine, c'est-à-dire, entre autres choses, un instrument de protection des emplois industriels en Europe, en particulier dans les petites et moyennes entreprises, ainsi qu'un instrument permettant de s'attaquer au dumping social et environnemental. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus.

En outre, cette résolution néglige les conséquences de la libéralisation du commerce mondial sur l'emploi et le tissu industriel de divers États membres. Elle néglige les innombrables délocalisations causée par la quête du profit facile et leurs conséquences, comme la désindustrialisation de vastes régions, la montée du chômage et l'aggravation des conditions économiques et sociales. Cette résolution ne va pas plus loin qu'appeler la Commission et le Conseil à «prendre toutes les mesures qui s'imposent en sorte de rétablir les conditions d'une concurrence équitable».

Enfin, nous regrettons que la majorité de ce Parlement ait rejeté les propositions que nous avons déposées et qui, entre autres choses, tentaient de préserver l'emploi, de respecter les droits des travailleurs et des consommateurs, de lutter contre le travail ou l'esclavage des enfants, qui s'opposaient à l'importation de produits provenant de territoires occupés et qui insistaient sur la nécessité de supprimer les aides européennes aux entreprises et aux investisseurs qui délocalisent leur production.

**Sylvie Guillaume (S&D)**, *par écrit*. – Dans un contexte de crise économique qui frappe nos entreprises européennes, l'Union européenne doit plus que jamais se doter d'un système obligatoire de marquage du pays d'origine, ne serait-ce que pour un nombre limité de produits importés, à savoir les produits textiles, articles de bijouterie, vêtements et chaussures, ouvrages en cuir et sacs à main, lampes et luminaires, objets en verre, car il s'agit d'une information précieuse pour le consommateur final. Il permettrait également aux consommateurs européens de savoir exactement quel est le pays d'origine des produits qu'ils achètent. Ils seront ainsi capables d'identifier ces produits avec les normes sociales, environnementales et de sécurité généralement associées à ce pays, soit autant de transparence que nos citoyens, en tant que consommateurs responsables, exigent.

**Jacky Hénin (GUE/NGL),** par écrit. – La notion de «Made in» ne doit pas être qu'une simple question de marquage, elle doit devenir rapidement un concept fort de respect des règles les plus avancées en matière de savoir-faire, de droits des salariés, de développement durable et de protection de l'environnement, d'une attitude économique responsable.

Avec la mise en place d'une notion de «Made in Europe», nous pourrions permettre au consommateur d'effectuer un choix éclairé, d'agir pour la conquête de nouveaux droits.

Mais, une fois de plus, nous en restons aux déclarations de bonnes intentions, comme si dire que nous sommes les plus beaux, les plus forts, suffisait à établir une vérité.

C'est dommage et c'est pourquoi je m'abstiendrai.

Elisabeth Köstinger (PPE), par écrit. – (DE) Je comprends la nécessité d'une discussion sur la création d'un cadre législatif européen relatif au marquage d'origine des produits finis commerciaux, notamment dans le contexte de l'information des consommateurs et de la transparence entre partenaires commerciaux. Le recours à un système de marquage normalisé se traduira par une information améliorée et plus précise pour les consommateurs et indiquera les normes sociales et environnementales auxquelles le produit se conforme. Par ailleurs, le marquage d'origine constitue un pas en avant significatif en direction de l'élaboration de réglementations commerciales cohérentes avec les pays tiers.

Il est cependant essentiel de trouver le bon équilibre depuis la perspective des producteurs et des consommateurs. La transparence proposée aux consommateurs ne doit pas être créée au détriment des fabricants. Il convient d'éviter que les petites et moyennes entreprises ne supportent des coûts supplémentaires. Dans le cadre des discussions en cours, il importe d'établir des lignes directrices claires et de les défendre, y compris au nom de l'Autriche. L'une des solutions envisageables consisterait à créer un marquage d'origine européen et facultatif destiné aux produits finis commerciaux, marquage qui prendrait en considération les labels de qualité régionaux.

**Nuno Melo (PPE),** par écrit. -(PT) l'ai voté en faveur de cette résolution parce que le marquage d'origine est essentiel pour assurer la transparence du marché et communiquer aux consommateurs les informations nécessaires concernant l'origine des produits qu'ils achètent.

Il est nécessaire de renforcer l'économie communautaire en augmentant la productivité de l'industrie de l'UE au sein de l'économie mondiale. Nous ne parviendrons à créer une concurrence équitable qu'à condition que celle-ci fonctionne selon des règles claires pour les producteurs, mais aussi pour les exportateurs et les importateurs, tout en ne perdant pas de vue certaines exigences sociales et environnementales communes.

**Andreas Mölzer (NI)**, *par écrit*. – (*DE*) Je me réjouis pleinement de l'introduction du marquage d'origine par l'Union européenne. Désormais, le pays d'origine doit être spécifié sur certains produits importés dans l'UE depuis des pays tiers. L'objectif précis du marquage d'origine consiste à donner aux consommateurs de l'UE des informations non-limitées sur le pays d'origine des biens qu'ils achètent et doit leur permettre d'établir un lien entre ces biens et les normes sociales, environnementales et de sécurité en vigueur dans le pays en question.

Cette mesure constitue la première étape d'une guerre contre les marchandises en provenance de l'Extrême-Orient, souvent produites par des travailleurs dans des conditions abusives pour être ensuite vendues sur le marché européen à des prix défiant toute concurrence.

**Cristiana Muscardini (PPE),** par écrit. – (*IT*) Monsieur le Président, aujourd'hui, le Parlement a répété avec fermeté un avis qu'il avait déjà exprimé en plusieurs occasions durant la législature parlementaire précédente: l'Europe doit introduire une réglementation qui impose le marquage d'origine des nombreux produits qui entrent dans son territoire.

La décision découle de la nécessité de garantir plus d'informations à l'endroit des consommateurs, ce qui améliore de ce fait même leur protection, et de leur permettre ainsi de procéder à des choix éclairés. La réglementation sur le marquage d'origine permettra enfin aux entreprises européennes de bénéficier de conditions de concurrence équitables avec les entreprises situées dans des pays tiers où des lois sur le marquage d'origine des produits entrant sur leur territoire existent depuis déjà un certain temps. Un marché n'est libre que lorsque ses règles sont claires, mutuelles et appliquées.

La résolution approuvée vise à inviter la Commission, à la suite des tentatives infructueuses de médiation auprès du Conseil, à réitérer la proposition à la lumière des nouvelles responsabilités acquises par ce Parlement avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Nous ne doutons pas que l'accord entre les groupes politiques du Parlement européen sera déterminant dans la création d'un cadre juridique définitif avec le Conseil.

Je profite de l'occasion pour souligner que les catégories de produits envisagées dans la proposition de réglementation actuelle doivent être respectées et étendues aux produits de fixation, en d'autres termes, aux produits dont il est essentiel d'être certains de la qualité et de leur respect des réglementations européennes afin de garantir la sécurité lors de la construction de ponts, de voitures, d'appareils électroménagers et de tout autre article nécessitant l'utilisation de produits de fixation. Garantir la sécurité est une priorité pour nous

Le vote d'aujourd'hui marque une réussite de taille que nous dédions aux consommateurs et aux producteurs européens, alors même que le Parlement bénéficie d'une nouvelle dynamique politique grâce à la procédure de codécision, qui comblera le manque démocratique dont nous avons dû nous accommoder pendant si longtemps.

### 9. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

Le Président. – La liste des membres qui souhaitent présenter une explication de vote est maintenant close.

Je voudrais que soit consigné dans le procès-verbal que M. Burns a demandé la parole au sujet d'une motion de procédure, car il avait le sentiment que M. Martin faisait allusion à sa personne dans certains de ses propos. Conformément au règlement, M. Burns aurait été convié à s'exprimer maintenant. Je voudrais donc que l'on inscrive dans le procès-verbal que l'occasion a été donnée à M. Burns de prendre la parole, mais qu'il n'a pu en faire usage en raison de son absence.

(La séance, suspendue à 14 h 10, est reprise à 15 heures)

### PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

### 10. Telecom (signature d'actes)

Le Président. - Nous sommes à quelques minutes d'un événement important. En effet, dans quelques instants,

M<sup>me</sup> Torstensson et moi-même signerons des documents très importants concernant le paquet «Telecom». Madame Torstensson, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les actes législatifs qui constituent le paquet «Telecom» ont été adoptés dans le cadre d'une procédure de codécision. La communication électronique et l'internet sont devenus les principaux outils de nos sociétés modernes. Ce paquet législatif est un bon exemple de l'impact réel de notre travail sur la vie quotidienne des citoyens.

Nous avons en particulier la directive-cadre révisée pour les réseaux et services de communications électroniques. Sa rapporteure était notre collègue M<sup>me</sup> Trautmann, qui est présente aujourd'hui. La directive a été adoptée en troisième lecture, ce qui démontre toute l'ampleur du travail qui a été nécessaire à la conclusion

de l'accord idéal pour nos concitoyens. Les éléments de cette directive qui ont été conservés assurent une gestion plus efficace et plus stratégique des radiofréquences, une concurrence accrue et une simplification des investissements futurs dans l'internet.

La directive sur le service universel et les droits des utilisateurs, dont le rapporteur a été notre collègue M. Harbour, représente également un pas important vers une offre de services améliorés. Nous voulions améliorer les droits des utilisateurs, protéger la vie privée et les données personnelles et aussi permettre à tous les citoyens de conserver plus facilement le même numéro de téléphone mobile lorsqu'ils changent d'opérateur, tout cela en un jour ouvrable maximum.

Enfin, afin de concrétiser ces principes avec plus d'efficacité et de cohésion, le Parlement et le Conseil ont décidé de créer une organisation européenne regroupant 27 opérateurs nationaux. M<sup>me</sup> del Castillo Vera a fait office de rapporteure du Parlement en la matière.

Je voudrais donc exprimer toute mon estime aux rapporteurs, bien entendu, qui sont toujours des personnes essentielles. Je voudrais aussi remercier tous ceux dont les nombreuses heures de travail consacrées à ces directives ont contribué au succès d'aujourd'hui. L'effort conjoint de nombreuses personnes est à la base de ce succès. Je citerai en particulier les présidences successives, et principalement la Présidence tchèque et l'actuelle Présidence suédoise, puisqu'elles ont supervisé la deuxième et la troisième lecture.

Je voudrais avant tout, en ce moment présent, remercier cordialement la commissaire et la Commission européenne pour la préparation de ce paquet, qui n'a pas été le seul résultat positif obtenu durant la dernière législature de cinq ans. Nous voudrions leur adresser nos félicitations. Votre coopération nous est d'un grand secours et elle modifie également la perception que les citoyens ont de notre travail.

Ce sont bien sûr les trois rapporteurs qui méritent le plus nos remerciements, ainsi que le président de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, notre collègue M. Reul, et le vice-président du Parlement, M. Vidal-Quadras, qui a présidé la délégation du PE au comité de conciliation. Le succès d'aujourd'hui est donc à mettre à l'actif de toute une série de personnes.

En ma qualité de Président et au nom de chacun d'entre nous, les députés du Parlement européen mais aussi, et surtout, les citoyens de l'Union européenne, je voudrais leur exprimer tout mon respect et toute mon estime, car nous avons là un parfait exemple des décisions que nous pouvons prendre dans l'intérêt des citoyens et qui sont perçues par ceux-ci comme de grands succès qui rendront leur vie plus facile. Je vous félicite tous.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier toutes les personnes concernées pour leur travail incroyablement efficace et constructif et leur coopération très créative. Je voudrais spécialement remercier le vice-président du Parlement européen, Alejo Vidal-Quadras, le président de la commission, Herbert Reul, et les trois rapporteurs du Parlement, Catherine Trautmann, Pilar del Castillo Vera et Malcolm Harbour, qui, à l'instar de mes collègues au Conseil, ont effectué un travail très important pour nous permettre de préparer le paquet «Telecom».

Cette coopération nous a permis de trouver un accord qui met clairement en évidence l'importance majeure et cruciale de l'internet pour la liberté d'expression et la liberté de l'information et, ce faisant, nous n'avons pas enfreint le Traité.

Le paquet «Telecom» est une victoire importante pour tous les consommateurs d'Europe. Je voudrais remercier tout le monde encore une fois pour le travail effectué afin d'aboutir à cet accord.

#### PRÉSIDENCE DE M. ALEJO VIDAL-QUADRAS

Vice-président

### 11. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

# 12. Stratégie d'élargissement 2009 concernant les pays des Balkans occidentaux, l'Islande et la Turquie (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la stratégie d'élargissement 2009 concernant les pays des Balkans occidentaux, l'Islande et la Turquie.

Carl Bildt, président en exercice du Conseil. – (EN) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous entamons là un débat très important sur un sujet véritablement capital. Pourtant, si je le pouvais, je me limiterais, dans mon intervention d'aujourd'hui, à dire que la Présidence est pleinement d'accord avec la proposition de résolution qui a été avancée par M. Albertini au nom de la commission des affaires étrangères. Il importe que le Parlement et le Conseil, ainsi que la Commission, travaillent main dans la main sur un sujet aussi essentiel.

Rétrospectivement, sans doute l'article le plus important de ce Traité qui a été signé sur la colline du Capitole à Rome il y a plus d'un demi-siècle est-il celui qui est aujourd'hui l'article 49 du traité de Lisbonne: tout État européen qui respecte nos valeurs et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union.

C'est grâce à cet article que dix-neuf des pays aujourd'hui membres de notre Union ont pu y adhérer et faire partie de cette grande entreprise historique qu'est notre Union. C'est grâce à cet article que nous sommes parvenus à promouvoir la paix et la prospérité et à faire progresser l'État de droit et le gouvernement représentatif dans des parties toujours plus grandes de cette région du monde autrefois si tourmentée par les conflits.

Parfois, il faut se rendre dans d'autres parties du monde, comme je suis si souvent amené à le faire en raison de ma fonction, pour se rappeler à quel point cette réalisation est véritablement grandiose.

Durant plus d'un demi-siècle, notre Europe a exporté ses guerres et ses idéologies totalitaires aux quatre coins du monde. Deux guerres mondiales, deux idéologies totalitaires, des querelles et de la souffrance.

Aujourd'hui, c'est plutôt l'idée de réconciliation pacifique, d'intégration au-delà des anciennes frontières, de règles et de règlements communs en vue d'une meilleure gouvernance conjointe que nous exportons. À tout cela vient s'ajouter ce que l'article 49 a permis d'atteindre, ce qui fait aussi que notre Union est plus grande dans le monde.

Une Europe à 6, à 9, à 12, à 15 ou même à 25 aurait été plus petite à tous les égards – en termes d'ambition, de position, de possibilités et de respect partout dans le monde.

C'est assurément à juste titre que votre résolution souligne que la politique d'élargissement, et je cite, «s'est avérée être l'une des plus fécondes de toutes les politiques de l'Union européenne». C'est le moins que l'on puisse dire.

Nous savons tous que ce processus ne s'est pas fait entièrement sans heurts. Je me souviens être venu ici sous une autre casquette, lors d'une autre législature, pour représenter un pays qui cherchait à adhérer, et d'avoir rencontré ceux qui craignaient qu'un nouvel élargissement des douze, à l'époque, risque de diluer les ambitions politiques de l'Union.

Des difficultés se sont présentées à la fois aux nouveaux membres, qui ont dû mettre en œuvre l'acquis et nos politiques sans cesse plus nombreuses, et à nous-mêmes, qui avons dû nous adapter à notre propre succès représenté par de nouveaux membres. En regardant en arrière toutefois, il est facile de s'apercevoir que les périodes d'élargissement ont été des périodes durant lesquelles nous avons aussi approfondi notre coopération.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons plus que doublé le nombre d'États membres et, en peu de temps, nous avons adopté les traités de Maastricht, d'Amsterdam, de Nice et de Lisbonne, alors que les trois décennies précédentes n'avaient pas suffi à pleinement mettre en œuvre le traité de Rome.

L'article 49 est aussi important, je dirais, pour notre avenir qu'il l'a été pour notre passé. Notre magnétisme est toujours actif. Au cours de l'année écoulée, nous avons reçu les demandes d'adhésion du Monténégro, de l'Albanie et de l'Islande, et nous savons tous qu'il en est d'autres tout aussi désireux d'atteindre le stade où il est possible de déposer sa candidature.

Après le dernier élargissement qui a amené quelque 100 millions de nouveaux citoyens à notre Union, notre attention est désormais tournée vers les pays du sud-est de l'Europe – peut-être aussi 100 millions de citoyens.

Ce ne sera ni rapide ni facile. Les différents défis que nous avons à relever dans les pays des Balkans occidentaux sont bien connus et l'ampleur de la transformation de la Turquie ne nous a pas échappé non plus.

Nous sommes tous conscients que d'aucuns parmi nos concitoyens respectifs préféreraient fermer tout simplement la porte à toutes ces personnes, dans l'espoir que les problèmes disparaîtront, et qui optent pour une idée plus fermée de l'Europe.

Je suis de ceux qui sont convaincus que ce serait là une erreur aux proportions historiques, dont les conséquences hanteraient notre Europe pour bien longtemps.

Leur accès à notre Union peut parfois sembler bien lointain. Certains d'entre eux devront parcourir un long et difficile chemin pavé de réformes, mais, si cet accès devait leur être barré, d'autres portes s'ouvriraient immédiatement, vers d'autres forces, et nous pourrions très bien voir ces parties de l'Europe prendre des directions qui, au fil du temps, auraient des conséquences négatives pour nous tous.

C'est pourquoi l'article 49 continue de revêtir une importance aussi fondamentale. C'est le phare de la réforme et de la réconciliation qui inspire et guide aussi les régions d'Europe qui ne sont pas encore membres de notre Union.

Le commissaire Rehn vous présentera plus en détail l'évaluation de la Commission relative aux progrès réalisés par tous les pays concernés et la Présidence partage cette évaluation.

Nous gardons l'ambition de faire progresser tous les pays des Balkans occidentaux sur la voie de l'adhésion, en sachant qu'ils se trouvent à des stades très différents. À cet égard aussi, nous espérons qu'une décision sera prise aux termes de laquelle, à compter du 19 décembre, les citoyens de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de Serbie pourront accéder sans visa à notre Union. C'est là une avancée majeure et d'une importance capitale.

Comme le Parlement, nous espérons que l'Albanie et la Bosnie rattraperont leur retard et pourront rejoindre ce train en marche aussi vite que possible.

Le processus d'adhésion de la Croatie n'a pas été entravé et est maintenant sur les rails. C'est important pour la Croatie et pour la région toute entière. L'ancienne République yougoslave de Macédoine a reçu un rapport très positif de la Commission et j'espère que le Conseil de décembre sera en mesure de lui indiquer concrètement les prochaines étapes de son processus d'adhésion.

Les candidatures du Monténégro et de l'Albanie ont été transmises à la Commission et j'espère que nous pourrons recevoir son avis d'ici un an.

En Bosnie, nous espérons que les dirigeants politiques seront à même de dégager un accord sur les réformes nécessaires pour permettre à ce pays aussi d'envisager une candidature. Des pourparlers indirects facilités par l'Union européenne et les États-Unis en étroite coopération sont en cours au moment même où nous débattons.

La Serbie est en train de progresser au niveau de sa mise en œuvre unilatérale de l'accord intérimaire et, bien entendu, nous nous pencherons de très près sur le prochain rapport du procureur en chef du TPIY concernant sa coopération avec le TPIY. Nous espérons qu'il sera satisfait du niveau des efforts actuellement déployés par la Serbie, même s'il va sans dire que ces efforts doivent être maintenus.

Un peu plus au Sud-est, il me tient à cœur de louer les réformes fondamentales actuellement en cours en Turquie dans la question kurde. Si elles devaient être couronnées de succès, ce pays s'en trouverait bien plus proche de nos normes européennes dans des domaines qui sont d'une importance capitale.

Je pense que le commissaire abordera bien d'autres questions. Des pourparlers qui ne sont pas directement liés au sujet à l'examen, mais qui revêtent aussi une importance évidente à cet égard sont ceux qui se déroulent actuellement entre le président Christofias et M. Talat concernant la réunification de Chypre. Nous ne pouvons que les encourager à progresser vers une solution globale sur la base d'une fédération bi-communale, bizonale, avec une égalité politique conformément aux résolutions y afférentes du Conseil de sécurité des Nations unies. On ne saurait trop insister sur l'importance de cette question.

Soit nous nous dirigeons vers une nouvelle ère de réconciliation et de coopération dans cette partie de l'Europe et dans toute la région de la Méditerranée orientale, soit nous allons nous retrouver dans une situation où il n'est pas difficile de prévoir que nous serons confrontés à des problèmes qui deviendront vite incontrôlables.

Les défis du sud-est de l'Europe absorbent l'essentiel de notre attention, mais la candidature de l'Islande vient s'ajouter aux raisons pour lesquelles nous devons nous concentrer davantage sur toutes les questions de la région arctique et du Grand Nord. C'est une région où notre Union doit aussi être plus présente et plus engagée à l'avenir. Son importance attire de plus en plus l'attention d'acteurs mondiaux de taille et la candidature de l'Islande doit aussi être considérée dans cette perspective.

Avec une tradition démocratique qui remonte à un millier d'années et en tant que membre de notre marché unique dans le cadre de l'espace économique européen, il est évident que l'Islande a déjà parcouru un bon bout de chemin sur la voie de l'adhésion, même si nous devrons évaluer les nouveaux progrès réalisés lorsque nous disposerons de l'avis de la Commission.

Monsieur le Président, voilà ce à quoi la Présidence suédoise est parvenue jusqu'à présent sur cette importante question de l'élargissement. Les semaines qui suivent seront importantes et j'espère que nous pourrons encore progresser, mais permettez-moi de terminer en disant que je ne pense pas que nous ayons terminé la construction de notre Europe. Je pense plutôt que nous devons rester une Europe ouverte et rester engagés en faveur d'un processus d'élargissement qui apporte la bonne gouvernance, l'État de droit, la réconciliation, la paix et la prospérité à des régions de plus en plus grandes de notre Europe.

L'élargissement est bien entendu très important pour eux, mais nous devons reconnaître qu'il est aussi important pour nous, et n'oublions pas que l'élargissement nous permettra également d'être plus grands dans le monde et permettra à notre voix d'être entendue avec un plus grand respect à l'avenir.

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de remercier les membres de la commission des affaires étrangères et son président, Gabriele Albertini, pour cette résolution équilibrée et complète. Je tiens aussi à vous remercier tous de votre excellente coopération ces cinq dernières années. Le Parlement européen a beaucoup contribué à l'élaboration de notre politique d'élargissement et vous avez montré un bel exemple de responsabilité démocratique. J'ai hâte de poursuivre notre excellente collaboration à l'avenir, quel que soit le portefeuille qui me sera confié.

L'UE s'apprête à franchir un pas longuement attendu la semaine prochaine lorsque le traité de Lisbonne entrera en vigueur. Ce moment marquera le début d'une nouvelle ère dans la politique étrangère de l'UE. Indirectement, cette entrée en vigueur cimentera aussi le consensus renouvelé de l'UE sur l'élargissement fondé sur les trois «C» de la consolidation, de la conditionnalité et de la communication, et renforcera notre capacité à intégrer de nouveaux membres. Nous pourrons ainsi poursuivre notre processus d'adhésion progressif et soigneusement géré.

Ainsi que votre projet de résolution l'illustre, l'élargissement est aussi l'un des outils de politique étrangère les plus puissants à l'heure actuelle. Tel était aussi l'esprit du message de Carl Bildt et je souscris également à ce message basé sur des preuves empiriques durant la Présidence suédoise et pour les années et décennies à venir. Il est vrai aussi que la crédibilité de l'UE en tant qu'acteur mondial dépend de notre capacité de façonner notre propre voisinage. C'est dans ce domaine que nous avons le mieux réussi ces vingt dernières années, en transformant le continent européen grâce à la réunification de l'Est et de l'Ouest et en construisant ainsi une Union européenne plus forte.

L'élargissement a constitué un levier essentiel dans ce processus et il continue de transformer le sud-est de l'Europe aujourd'hui. Les candidatures de l'Albanie et du Monténégro à l'adhésion à l'UE soulignent le pouvoir d'attraction continu de l'Union. La candidature de l'Islande apporte une nouvelle dimension politique et géoéconomique à notre programme d'élargissement. La Bosnie-et-Herzégovine et la Serbie envisagent toutes deux de soumettre leur candidature. Compte tenu de la crise économique, tous ces pays auraient très bien pu se renfermer sur eux-mêmes. En lieu et place, ils continuent de poursuivre une orientation européenne avec tous les choix et toutes les grandes réformes que cela implique. La Croatie approche de la ligne d'arrivée après quatre années d'intenses négociations d'adhésion. Zagreb doit à présent intensifier ses efforts de réforme, notamment dans le domaine judiciaire, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, afin de pouvoir clore les négociations. La coopération avec le TPIY demeure absolument indispensable.

Nous avons également constaté des progrès constants dans le cas de la Turquie. Ce pays joue un rôle majeur au niveau de la sécurité énergétique et dans le dialogue entre les civilisations. L'engagement d'Ankara à normaliser ses relations avec l'Arménie est historique, tout comme l'ouverture démocratique visant à résoudre la question kurde. La Turquie a toutefois encore un long chemin à parcourir. Outre les réformes, nous attendons de la Turquie qu'elle garantisse la pleine mise en œuvre du protocole d'Ankara et qu'elle progresse sur la voie d'une normalisation des relations avec Chypre.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine a réalisé des progrès convaincants ces derniers temps et elle s'est attelée avec détermination aux priorités essentielles de réforme. Ce pays satisfait suffisamment aux critères politiques de Copenhague. Ces éléments ont permis à la Commission de recommander l'ouverture des négociations d'adhésion. J'ai l'impression que le gouvernement de Skopje a vu en notre recommandation un encouragement à résoudre enfin la question de son nom avec la Grèce. Il existe désormais un nouveau contexte, un nouveau débat et une nouvelle perspective que, je l'espère, Skopje et Athènes sauront saisir.

Les nouvelles sont bonnes en provenance de la Serbie également. Belgrade a démontré son engagement en faveur de l'intégration européenne, notamment en mettant en œuvre l'accord intérimaire avec l'UE de manière unilatérale, et je suppose que le TPIY sera à présent satisfait des efforts consentis par la Serbie. Je partage la proposition de déblocage de l'accord contenue dans votre proposition de résolution. Il est grand temps de permettre à la Serbie de passer à l'étape suivante de son parcours européen.

La Bosnie-et-Herzégovine a des défis de taille à relever, notamment en raison de la guerre passée, mais permettez-moi d'affirmer clairement que l'élargissement de l'UE ne souffrira aucun rabais. La candidature de la Bosnie à l'adhésion à l'UE ne pourra être envisagée qu'une fois terminée la mission de l'OHR. La Bosnie doit également entreprendre des modifications constitutionnelles, principalement afin de se conformer à la Convention européenne des droits de l'homme. Le respect des droits de l'homme est un principe fondateur de l'Union européenne. De concert avec la Présidence et les États-Unis, nous avons proposé un paquet de réformes à cet effet. Pour le bien des citoyens et de la région dans son ensemble, j'espère que les dirigeants bosniaques saisiront cette occasion et dégageront un accord. L'UE et les États-Unis sont engagés aux plus hauts niveaux, parce que nous voulons que la Bosnie y parvienne, et je pense qu'elle le peut.

S'agissant du Kosovo, la stabilité se maintient, mais elle demeure fragile. La Commission a présenté une étude sur les moyens de promouvoir le développement socio-économique du Kosovo et de l'ancrer au sein de l'Europe. Parmi les mesures d'incitation, nous envisageons de faciliter la délivrance de visas et les échanges lorsque les conditions seront réunies.

Pour terminer, nous avons défini un programme ambitieux, mais rétrospectivement réaliste il y a cinq ans lorsque j'ai débuté mon mandat en tant que commissaire chargé de l'élargissement. Lors de mes auditions, j'ai déclaré devant ce Parlement que, pour 2009, nous voulions parvenir à une UE à 27 États membres avec la Bulgarie et la Roumanie, que le processus avec la Croatie arrive à son stade final, que les autres pays des Balkans occidentaux soient ancrés au sein de l'UE grâce à des accords d'association, que la Turquie soit fermement sur les rails vers l'Europe, que le statut du Kosovo soit réglé et que Chypre soit réunifiée. Je suis ravi et fier qu'à l'exception notable de Chypre, où les pourparlers sont toujours en cours, presque toutes nos ambitions se soient concrétisées. Nous avons œuvré ensemble à la réalisation de ces objectifs pour le moins louables et, ensemble, nous avons fait des progrès. Même la réunification de Chypre est encore possible, pour le bien de ses citoyens et de l'Union européenne.

Par ailleurs, même si tel était mon souhait, je n'ai pas osé prévoir des progrès dans le domaine de la libéralisation des visas il y a cinq ans. Pourtant nous voilà à un mois de la réalisation du rêve des citoyens de Serbie, du Monténégro et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Nous espérons pouvoir en faire de même pour l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine l'année prochaine, quand les conditions seront réunies.

Il s'agit donc d'un rappel très important pour chacun d'entre nous, qui travaillons avec le sud-est de l'Europe, de l'attrait que le rêve européen continue d'exercer sur des millions de citoyens de notre voisinage immédiat. Maintenons ce rêve vivant et, à terme, réalisons-le.

**Gabriele Albertini,** au nom du groupe PPE.  $-(\Pi)$  Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le vote de lundi en commission des affaires étrangères a montré une fois de plus la complexité et, dans le même temps, l'intérêt d'élargir les frontières géographiques et politiques de l'Europe que nous connaissons aujourd'hui.

Grâce au travail et aux efforts de mes collègues rapporteurs et à la contribution des différents groupes politiques, nous sommes parvenus à un texte plus fouillé que la version initiale et qui approfondit de nombreux aspects qui n'étaient au départ que mentionnés au passage.

Le débat en commission ainsi qu'au sein des groupes eux-mêmes n'a pas manqué de désaccords, parfois animés, lesquels sont typiques d'une confrontation à tous les niveaux qui transcende les différentes positions politiques. Les évènements historiques de chaque nation et l'état actuel de leurs relations étaient en désaccord avec les candidatures présentées par les pays candidats ou les aspirants candidats.

En moins d'un an, trois autres demandes d'ouverture des négociations d'adhésion ont été reçues: le Monténégro en décembre 2008, l'Albanie en avril 2009 et l'Islande en juillet 2009. Il faut y voir un signe que le projet

européen continue d'exercer un attrait majeur et d'être considéré comme un facteur essentiel de stabilité, surtout à la suite de l'effondrement des marchés financiers.

Le texte obtenu à la suite des votes en commission des affaires étrangères souligne avec davantage d'insistance la nécessité pour les pays désireux de rejoindre l'Union européenne de faire face à cette transition de manière consciencieuse, en sachant bien les devoirs et les implications que ce processus comprend.

Leur adhésion exige d'eux qu'ils respectent les paramètres européens, non seulement économiques et politiques, mais aussi culturels, sociaux et juridiques, de manière à garantir que le résultat final soit plus que la somme de ses différents éléments.

J'espère que le texte qui sera mis aux voix en plénière demain abordera tous les aspects de la stratégie générale d'élargissement de façon plus équilibrée et plus concise. Il profitera assurément de la contribution des résolutions spécifiques à chaque pays.

**Kristian Vigenin**, au nom du groupe S&D. – (EN) Monsieur le Président, le document de stratégie pour l'élargissement et la résolution que nous allons adopter demain illustrent notre attachement à la politique d'élargissement qui s'est avérée l'une des plus féconde de toutes les politiques de l'Union européenne et a été bénéfique aussi bien aux anciens qu'aux nouveaux États membres.

L'élargissement a contribué à une extension sans précédent de l'espace de paix, de sécurité et de prospérité en Europe et nous préparons actuellement l'extension de cet espace, dans les années à venir, aux pays des Balkans occidentaux, à l'Islande et à la Turquie.

L'Alliance des socialistes et démocrates reste l'une des forces les plus favorables à l'élargissement au sein de ce Parlement, bien qu'elle souligne que le respect des critères de Copenhague et de tous les critères essentiels à la lumière desquels la préparation des candidats sera évaluée ne peut faire l'objet d'aucun compromis.

Nous espérons que les négociations avec la Croatie pourront trouver une heureuse conclusion dès que possible l'année prochaine. Nous espérons que le Conseil confirmera la proposition de la Commission européenne d'entamer des négociations avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine l'année prochaine, afin que le processus puisse débuter en 2010. Nous appelons de nos vœux une nouvelle dynamique dans le processus de négociation avec la Turquie, et notamment l'ouverture du chapitre sur l'énergie. Nous pensons aussi que l'UE peut poursuivre sur son élan en renforçant les développements positifs dans tous les pays de l'élargissement. La libéralisation des visas constitue une excellente avancée en montrant aux habitants des Balkans occidentaux qu'ils se dirigent dans la bonne direction.

Permettez-moi aussi d'exprimer le vœu que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforcera encore la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres, en mettant le point final aux réformes institutionnelles au sein de l'Union.

**Annemie Neyts-Uyttebroeck,** *au nom du groupe ALDE.* – (*NL*) En tant que présidente du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, j'ai des amis, des connaissances et des camarades dans tous les pays qui font l'objet du rapport d'aujourd'hui.

Je tiens à commencer par souhaiter au commissaire Olli Rehn beaucoup de succès dans ce qu'il a entrepris ces cinq dernières années et, en particulier, à le féliciter pour ces efforts. Il mérite toute notre reconnaissance. Comme je le disais, j'ai des amis et des connaissances dans chacun de ces pays et je peux affirmer, non sans une certaine fierté, qu'à ma connaissance, nous sommes la seule grande famille politique à être parvenue à un accord sur le statut du Kosovo. Nous avons dégagé une position unanime à ce sujet dès 2006 et nous l'avons maintenue jusqu'à ce jour. Pensez-vous qu'il ne s'agissait que d'une coïncidence? Nous y avons beaucoup travaillé.

Vous pouvez dès lors imaginer quelle est ma déception de constater tout d'abord que le Kosovo n'est pas repris dans l'accord visant à faciliter la délivrance des visas. J'ai l'impression que les Kosovars sont punis du fait que plusieurs États membres de l'UE ne sont pas encore parvenus à se faire à l'indépendance du Kosovo. C'est très regrettable selon moi. Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, permettez-moi également de soulever quelques points concernant la situation actuelle en Bosnie-et-Herzégovine. Je crains d'être un peu moins optimiste que vous quant à un résultat positif sur toute une série de plans, ne serait-ce qu'en raison de la possibilité que les citoyens aient l'impression que, tout-à-coup, tout se fait incroyablement vite et qu'il n'y a pas de temps pour une consultation appropriée, du moins pas avec des partis politiques autres que les plus grands, avec lesquels vous êtes en contact.

Enfin, je tiens à indiquer clairement, au nom de mon groupe, que nous nous insistons absolument pour que les pays candidats respectent tous les critères de Copenhague, sans aucune exception pour personne. Ne pensez pas non plus que nous sommes indifférents à la capacité d'absorption de l'Union européenne. Ce dont nous ne sommes toutefois pas ravis, c'est que certains de nos collègues souhaitent utiliser cette notion de capacité d'absorption pour postposer indéfiniment l'adhésion de nouveaux pays. Nous n'approuvons pas cette tactique.

Je conclurai, Monsieur le Commissaire, en disant que ces cinq dernières années ont été fructueuses à mes yeux. Je vous souhaite beaucoup de succès à l'avenir. Je suis certaine que nous nous retrouverons encore en ces lieux, même si ce sera peut-être sous d'autres casquettes, mais je vous remercie quoi qu'il en soit.

**Ulrike Lunacek**, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (EN) Monsieur le Président, au nom du groupe Verts/Alliance libre européenne, je tiens à exprimer ma grande satisfaction du fait que cette résolution commune affirme une fois de plus que le Parlement européen reste très attaché à l'élargissement et qu'il convient de conserver notre élan en la matière, ce dont nous avons discuté en commission des affaires étrangères.

C'est d'autant plus vrai pour le sud-est de l'Europe. J'espère que ce passé de conflit armé et de cruauté dépassant l'imagination dans cette partie de l'Europe est définitivement révolu et je pense que l'Union européenne joue un rôle essentiel à cet égard. Dans cet esprit, je me réjouis que cet engagement fort soit maintenu dans la résolution.

Ainsi qu'on l'a dit, des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines. Des progrès ont été enregistrés concernant certains des conflits qui s'y déroulent et, en tant que rapporteure pour le Kosovo, je me félicite que la Présidence espagnole ait annoncé durant sa présidence qu'elle invitera le Kosovo à participer à la conférence des Balkans occidentaux, qui, je l'espère, sera l'occasion de faire progresser son statut.

Une remarque à propos du Kosovo a déjà été formulée par l'oratrice qui m'a précédée. J'aurais préféré que le Kosovo fasse partie de la résolution, mais nous avons au moins veillé à ce que le dialogue sur les visas puisse débuter en vue d'une libéralisation du régime des visas.

J'ai un commentaire à faire au sujet d'un amendement que nous proposerons demain. Il concerne une des minorités qui a un statut très difficile dans de nombreuses régions du sud-est de l'Europe, ainsi que dans d'autres parties de l'Europe, mais surtout au Kosovo. Il s'agit de la minorité rom. Pour l'instant, quelque 12 000 Roms, en majorité des enfants, sont sur le point d'être expulsés des États membres, essentiellement vers le Kosovo, où nous savons que les conditions sont telles qu'ils ne seront pas en mesure de mener une vie digne. Je voudrais dès lors demander aux députés de ce Parlement de voter demain en faveur de l'amendement que nous proposons afin de mettre un terme, au moins durant l'hiver, au renvoi des Roms au Kosovo et d'aider le Kosovo à rendre les conditions vivables pour les minorités roms ici et là-bas.

À propos de la Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, je suis aussi ravie que nous soyons parvenus à intégrer à ce texte des amendements indiquant clairement que les gouvernements de la région et l'Union européenne doivent lutter contre la discrimination à l'égard des femmes et contre la violence à l'égard des femmes.

Une dernière remarque à propos des autres minorités ethniques et des minorités sexuelles: j'estime que c'est là une autre voie vers la démocratisation.

**Charles Tannock**, *au nom du groupe ECR*. – (EN) Monsieur le Président, le groupe ECR soutient fermement l'élargissement européen. En étendant les avantages de l'adhésion à l'UE aux pays éligibles conformément à l'article 49, nous espérons voir se développer l'Europe plus flexible et plus souple en laquelle notre groupe croit.

Il se fait que je suis le rapporteur permanent pour le Monténégro, qui est un bel exemple de progrès réalisés sur la voie de l'adhésion, alors qu'il n'a soumis sa candidature qu'assez récemment. Néanmoins, je me rendrai aussi bientôt dans ce pays pour me faire ma propre idée et avoir une évaluation indépendante.

Je salue aussi le fait que l'Islande puisse bientôt être candidate. Pour en revenir aux Balkans, le conflit frontalier entre la Croatie et la Slovénie ne doit pas faire obstacle à l'adhésion à l'UE et j'espère que la Macédoine aussi entamera sous peu les négociations.

S'agissant de la Turquie, il subsiste de nombreuses préoccupations qui concernent les droits de l'homme, le blocage au sujet de l'Arménie, les libertés religieuses et le refus d'admettre les navires chypriotes dans les ports turcs. Je trouve aussi regrettable que la Turquie ait récemment invité au sommet de l'Organisation de

la conférence islamique à Istanbul le président Bashir du Soudan, un homme inculpé par la Cour pénale internationale pour les horreurs commises au Darfour.

Enfin, bien que l'Ukraine ne soit pas directement liée à ce débat, j'espère aussi qu'indépendamment des résultats des élections présidentielles imminentes dans ce pays, l'UE continuera de laisser à l'Ukraine la possibilité d'une éventuelle adhésion à l'UE, si tel est en effet le souhait de la majorité du peuple ukrainien. Dans le même ordre d'idée, cette possibilité doit aussi s'appliquer à la Moldavie et, un jour, au Belarus, s'il devient un pays démocratique.

**Nikolaos Chountis,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (EL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, pour commencer avec la question de la stratégie d'élargissement, je tiens à dire qu'à en juger par les élargissements précédents et par la manière dont nous abordons les nouveaux candidats, je pense que la politique de l'Union européenne ne contribue pas toujours à résoudre les problèmes économiques et sociaux des travailleurs et des sociétés qui ont adhéré ou adhéreront à l'UE et, bien souvent, l'assistance, qu'elle soit financière ou autre, n'est ni adéquate ni axée dans la bonne direction et, par conséquent, les inégalités régionales et sociales ne font que se perpétuer ou s'étendre.

Je tiens à mentionner le cas de la Turquie. Il convient de faire pression sur ce pays pour qu'il honore ses engagements, et notamment le protocole d'Ankara sur la reconnaissance de la République de Chypre, dont elle conteste les droits en vertu du droit international. Je rappelle à cette Assemblée que le respect des droits démocratiques et des libertés syndicales continue de poser problème en Turquie, ainsi que la récente inculpation et le procès de représentants syndicaux turcs à Izmir l'illustre.

Je tiens également à évoquer le cas du Kosovo. Ici, l'approche doit se faire dans le respect de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies. Des problèmes subsistent, tels que le statut des Serbes au Kosovo, qui vivent dans l'isolement, et le non-respect des accords sur la réinstallation des réfugiés.

Enfin, l'ancienne République yougoslave de Macédoine: le problème du nom doit être résolu dans le cadre des Nations unies et d'un accord bilatéral fixant les frontières géographiques. Je voudrais vous demander, Monsieur le Commissaire et Monsieur le Président en exercice, ce que vous pensez de la dernière initiative du Premier ministre grec récemment élu concernant une réunion avec les Premiers ministres d'Albanie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

**Nikolaos Salavrakos**, *au nom du groupe* EFD. – (EL) Monsieur le Président, l'article 49 du traité de Rome n'est pas, à mon sens, une invitation sentimentale aux États membres pour qu'ils participent à l'élargissement d'une Europe unie. C'est une ambition réaliste pour autant de pays européens que possible d'adopter les principes de l'Union européenne. Ce n'est qu'alors que les conditions fondamentales s'appliqueront aux trois «C» de la consolidation, de la conditionnalité et de la communication.

Demain, le Conseil examinera la proposition de résolution de M. Albertini, dans laquelle il déclare expressément que, si la Turquie a réalisé certains progrès en vue de se conformer aux critères politiques de Copenhague, il lui reste fort à faire, tant dans le domaine des droits de l'homme, de la liberté d'expression et de la liberté de culte, qu'au niveau de la conduite politique de la Turquie en général, dans le système judiciaire, etc.

Il est toutefois évident que la Turquie s'est récemment efforcée d'imposer son contrôle dans la région du Moyen-Orient et du Caucase d'une manière qui est contraire aux principes standards de l'Union européenne. Un autre exemple est le comportement de la Turquie sur la question de l'Iran, lequel est totalement incompatible avec la politique étrangère de l'UE et avec ses engagements en vertu du protocole d'Ankara. Huit chapitres restent encore à examiner avec la Turquie et j'estime dès lors qu'elle n'est pas encore prête pour la fixation d'une date d'ouverture des négociations.

Pour ce qui est de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, j'ai deux remarques à formuler: nous avons constaté que les actions et les déclarations récentes de son Premier ministre posent problème dans les pays voisins et nous voudrions qu'un bémol soit mis à ce comportement.

**Barry Madlener (NI).** – (*NL*) M. Van Rompuy avait naturellement raison lorsqu'il a fait observer, en 2004, que: «La Turquie ne fait pas partie de l'Europe et n'en fera jamais partie».

Dans cette observation, Van Rompuy insistait sur les valeurs fondamentales de l'Europe, que la Turquie saperait, selon moi. Van Rompuy a donc exprimé des objections à l'égard de l'adhésion de la Turquie par principe. Aussi sommes-nous pleinement d'accord avec lui au sein du parti néerlandais pour la liberté. Bien entendu, il ne peut plus revenir sur ces paroles inspirées par des principes, pas même pour s'assurer le poste

en or de président de l'Union européenne. La Turquie a même fait preuve de mépris à l'égard de la démocratie et de la liberté d'expression en traitant le dirigeant de mon parti, Geert Wilders, un représentant du peuple démocratiquement élu, de fasciste et de raciste. Quelle comparaison outrageante et non fondée! La possibilité de critiquer l'islam ne devrait pas nous être refusée. La Turquie se montre toutefois sous son vrai jour ici.

Monsieur Rehn, je vous pose la question suivante: quelle est votre réaction face à cette attitude outrageante de la Turquie? Il n'y a bien entendu qu'une réaction possible: cesser immédiatement toutes les négociations avec la Turquie. Soyons honnêtes avec les Turcs. Soyez honnête avec les Turcs, ainsi que l'ont été Angela Merkel et Nicolas Sarkozy, de même que leur grand ami Herman Van Rompuy. Cessez toute négociation avec la Turquie et avec les autres pays islamiques.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**William (The Earl of) Dartmouth (EFD).** – (*EN*) Vous semblez très impressionné par ce que M. Van Rompuy a à dire. Pensez-vous que la majorité des citoyens seraient plus impressionnés par le fait que seuls 3 % du territoire de la Turquie sont compris dans le territoire du continent européen et que cette proposition que la Turquie devienne membre à part entière de l'Union européenne est, pour des raisons géographiques, totalement saugrenue?

**Barry Madlener (NI).** – (*EN*) Eh bien, je n'ai pas vraiment entendu de question, mais nous reconnaissons évidemment qu'il existe de multiples raisons de dire «non» à la Turquie. Je n'en ai mentionné que quelques-unes, mais voilà une autre bonne raison de dire «non», et je vous en remercie.

**Elmar Brok (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur Bildt, Monsieur le Commissaire, c'est peut-être le dernier débat sur l'élargissement que nous avons avec vous, Monsieur Rehn. Je voudrais vous remercier pour les nombreux débats enrichissants que nous avons eus avec vous depuis 2004.

J'aurais plusieurs commentaires à formuler. Je pense qu'il est temps que les difficultés posées à la Croatie de l'extérieur du pays soient rapidement résolues, de façon à ce que, l'année prochaine, nous puissions prendre une décision concernant la Croatie, conclure les négociations et ratifier le traité d'adhésion. Selon moi, ces questions bilatérales, qui s'appliquent aussi à plusieurs autres pays, dont l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Grèce, ainsi que les mesures continuellement prises contre la Serbie, que je considère comme un pays extrêmement important en termes de stabilité de la région, doivent être résolues sans tarder.

Il convient d'indiquer clairement que tous les pays doivent être jugés à la lumière de leurs capacités et que la promesse faite à Thessalonique, notamment en ce qui concerne les Balkans occidentaux, sera tenue. Chaque pays doit être évalué sur la base de ses capacités et le rythme du processus doit être adapté en conséquence.

Néanmoins, il importe aussi d'expliquer que les critères de Copenhague doivent être respectés. Je regrette que les sociaux-démocrates, les Verts et d'autres aient refusé de mentionner les critères de Copenhague en commission. J'espère que cela sera revu en plénière. Ce serait envoyer un message totalement erroné aux pays candidats, comme si nous n'avions pas mentionné la capacité d'absorption de l'Union européenne.

La perspective européenne doit être correcte pour que les processus de réformes internes puissent débuter. Néanmoins, il importe aussi que les conditions nécessaires soient réunies, de façon à éviter les faux espoirs.

C'est pourquoi, en ce qui concerne les critères de Copenhague, nous devons aussi garantir, dans le cas de la Turquie, que les conditions politiques relatives à la liberté d'expression, à la démocratie, à l'État de droit et à la liberté de culte constituent une exigence en vue de l'adhésion et qu'il ne sera question d'aucun compromis dans ce domaine.

**Adrian Severin (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, l'enseignement le plus important à tirer des élargissements passés est sans doute que nous avons rassemblé les pays, les marchés, les institutions et les atouts industriels de l'Union, mais que nous avons laissé de côté les cœurs et les esprits des citoyens. Je pense que nous devons éviter de répéter la même erreur à l'avenir.

Par ailleurs, nous devons préparer non seulement les pays adhérents, mais aussi les États membres existants. La fameuse lassitude de l'élargissement tient plus au manque de préparation des États actuels – des anciens États membres, mal préparés à cohabiter avec les nouveaux États membres – qu'au caractère indigeste des nouveaux États membres.

Ensuite, lorsque nous parlons des pays candidats, je pense que nous devons éviter toute conditionnalité qui ne soit pas directement liée à leur capacité d'interagir avec nous d'un point de vue juridique, institutionnel,

politique et culturel et de rivaliser avec nous au sein du marché intérieur au sens le plus large du terme. Nous ne devons pas imposer de conditionnalités qui ne soient pas liées à ces critères. N'oublions pas que l'élargissement vise un avenir meilleur, et non un meilleur passé. Nous pensons trop à ce passé.

Troisièmement, chaque pays doit en effet adhérer sur la base de ses propres mérites. Nous devons toutefois évaluer aussi leur capacité, avec leur adhésion, à contribuer à une meilleure situation dans la région, à plus de stabilité et d'intégration sur une base régionale.

Il est aussi extrêmement important de gérer les attentes et je pense que nous devrions peut-être, à l'avenir, nous montrer un peu plus imaginatifs pour trouver une sorte d'intégration progressive pour les pays pour lesquels l'intégration à part entière n'est pas envisagée à court terme.

Ma dernière remarque est que j'estime que nous devons repenser la question de notre identité culturelle et géopolitique, de façon à connaître exactement les limites de notre élargissement.

**Ivo Vajgl (ALDE).** – (*SL*) Nous sommes ici sur le point d'adopter aujourd'hui une résolution qui est attendue avec beaucoup d'intérêt et d'anticipation dans de nombreux pays du sud-est de l'Europe.

Cette résolution utilise des termes très différents de ceux utilisés dans le sud-est de l'Europe il y a quelques années à peine. Ce sont en réalité ces termes qui ont imprimé un élan à notre débat de ce jour et qui l'ont guidé. Je pense qu'il est essentiel que ce que l'on peut retirer des déclarations de M. Bildt, président en exercice du Conseil, et de celles du commissaire Rehn, d'une part, et de M. Albertini, président de la commission des affaires étrangères, qui a permis que nous puissions adopter une résolution aussi riche et substantielle, d'autre part, est que nous soutenons les perspectives européennes de tous les pays concernés. J'épinglerais en particulier la Turquie ici.

Ce n'est qu'en offrant la perspective de l'élargissement et de l'inclusion à tous les pays concernés que certains des problèmes de la région, tels que les tendances à une nouvelle fragmentation de certains des États qui ont succédé à l'ancienne Yougoslavie, les questions frontalières et les incidents occasionnels concernant l'intolérance religieuse ou autre, deviennent moins dangereux pour la région tout entière.

Nous pouvons donc en conclure que le projet d'apporter la paix et le progrès dans cette partie de l'Europe autrefois volatile devrait se poursuivre.

**Hélène Flautre (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, je suis d'accord, et mon groupe l'est également, pour dire que la politique d'élargissement de l'Union européenne est une de ses politiques les plus fructueuses et les plus convaincantes.

C'est pour cela, Monsieur Olli Rehn, que je m'inquiète un peu pour votre avenir, parce que je ne sais pas trop quel portefeuille plus attractif que celui de l'élargissement vous allez pouvoir trouver au sein de la future Commission.

Il est absolument époustouf lant de voir, dans un pays comme la Turquie, ce que la perspective de l'adhésion est capable de générer comme énergie de transformation, de démocratisation. Oui, bien sûr, il y a encore beaucoup de choses à réaliser: l'indépendance de la justice, la place de l'armée, la liberté d'expression, que la question kurde soit vraiment traitée dans toutes ses dimensions et de manière définitive, évidemment.

Mais je crois qu'il faut souligner que cette stratégie d'élargissement de l'Union européenne n'est pas seulement une adresse aux pays en voie d'adhésion, c'est aussi une adresse à nous-mêmes et à nos responsables européens.

Il est irresponsable de désamorcer la pompe à changement dans un pays comme la Turquie en laissant planer le doute sur l'issue du processus de négociation. Oui, l'issue du processus de négociation, c'est l'adhésion de la Turquie, et il faut le dire avec clarté.

Ryszard Antoni Legutko (ECR). – (PL) Monsieur le Président, l'élargissement de l'Union européenne n'est pas seulement dans l'intérêt des pays qui accèdent à l'UE ou qui aspirent à le faire, il est aussi dans l'intérêt de nous tous. En effet, il renforce l'intégration et la sécurité. C'est donc avec plaisir que nous prenons note des progrès réalisés concernant les pays des Balkans occidentaux et la Turquie, ainsi que la candidature d'adhésion de l'Islande. Certes, la lassitude de l'élargissement existe, mais n'oublions pas que tout pays européen démocratique qui remplit des critères définis de manière très précise peut demander à devenir membre de l'Union européenne. Nous ne devons pas oublier ces critères, mais nous ne devons pas non plus fermer la porte aux candidats. Ne fermons pas non plus la porte à nos partenaires orientaux. Nous devons clairement offrir à l'Ukraine une possibilité d'adhésion.

Une chose encore: le mot «solidarité» est souvent utilisé au sein de l'Union européenne. C'est un mot qui attire d'autres pays européens vers notre Communauté et, dans le même temps, qui nous oblige à élargir davantage encore l'UE. Malheureusement, il arrive souvent que l'UE ne fasse pas preuve de solidarité dans ses relations intérieures. Un exemple évident est le projet de gazoduc nord-européen, qui vise directement à frapper les pays de transit, et la Pologne en particulier, tandis que le gazoduc South Stream constitue la réponse de Moscou aux projets de diversification énergétique liés à Nabucco. Il est très perturbant de constater à quel point certains pays ont si facilement permis à la Russie de les manipuler. C'est pourquoi la réalisation d'intérêts bilatéraux entre des États membres de l'UE et la Russie entraîne des conflits d'intérêt et affaiblit notre position – la position de l'UE. Cela va à l'encontre du principe de solidarité. L'élargissement a du sens, mais nous avons besoin de conformité entre la rhétorique et la pratique.

Charalampos Angourakis (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, le traité de Lisbonne crée un cadre encore plus négatif pour les peuples des États membres de l'Union européenne et pour ceux des pays de l'élargissement. Malheureusement, les peuples des Balkans se trouvent dans une situation dramatique, causée par les conséquences de la guerre de l'OTAN, les restructurations capitalistes, les accords conclus avec l'Union européenne, les bases militaires étrangères dans la région, la crise capitaliste et la rivalité entre des forces majeures au sujet de l'énergie. L'adhésion de ces pays sert les intérêts des grandes entreprises et des projets impérialistes qui comprennent jusqu'à une redéfinition des frontières des pays de la région. L'adhésion de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'OTAN et à l'Union européenne attisera les conflits, tandis que les pouvoirs souverains de ce pays resteront bafoués. La Turquie exploite sa position géostratégique et persiste à occuper une part importante de Chypre, à exprimer des réclamations dans la mer Égée et à garder en détention des milliers de représentants syndicaux, de Kurdes, de journalistes, etc. En Islande, le mythe du miracle économique a été mis à mal et ce pays fait l'objet de pressions afin qu'il s'attèle au char impérialiste européen. Le parti communiste grec est opposé à l'élargissement de l'Union européenne, car il est opposé à l'Union européenne elle-même et au fait que la Grèce y ait adhéré et y soit restée. Nous combattons avec le peuple d'Europe pour la paix et la justice sociale et contre les unions impérialistes.

**Fiorello Provera (EFD).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, qu'il soit une chance ou un problème, l'élargissement de l'Union européenne n'en reste pas moins un défi de taille.

La chance, c'est le fait que les nouveaux États membres puissent apporter une contribution tangible à l'élaboration de la politique européenne. Pour ce faire, il ne suffit pas de respecter les critères de Copenhague et de les confirmer officiellement. Il est essentiel de sensibiliser à l'Europe les citoyens des pays candidats au moyen d'une campagne qui s'adresse à la fois aux esprits et aux cœurs et qui doit impliquer les responsables politiques, les intellectuels et les médias.

L'Europe ne peut plus être perçue seulement comme un grand réservoir de ressources financières pour résoudre les problèmes économiques, sociaux et d'infrastructure, mais bien comme une institution à laquelle chacun doit apporter une contribution originale en vue d'élaborer une politique fondée sur des valeurs communes.

Au sein des États membres, l'élargissement ne reçoit guère de soutien. Voulons-nous fermer les yeux sur cette situation ou voulons-nous impliquer nos concitoyens et leur demander leur avis? Je pense qu'un référendum est le meilleur moyen d'avancer, parce que c'est la forme la plus directe de démocratie et que cela rapprocherait l'Europe de ses citoyens et de leur liberté de choix.

**Philip Claeys (NI).** – (*NL*) Nous devons cesser de faire semblant en ce qui concerne l'adhésion de la Turquie. Nous devons arrêter de dissimuler et minimiser les problèmes. Nous devons tous avoir le courage d'affronter la réalité. Cela fait déjà cinq ans que nous menons des négociations d'adhésion avec la Turquie et quel en est le résultat? La Turquie poursuit une politique étrangère de plus en plus antieuropéenne et antioccidentale. Sous la direction de M. Erdogan et du président Gül, la Turquie devient de plus en plus islamiste. Elle refuse toujours de reconnaître tous les États membres actuels de l'Union européenne et de respecter les obligations que lui impose le cadre de l'union douanière. Elle poursuit son occupation d'une partie du territoire d'un des États membres de l'UE. Et je n'ai même pas encore mentionné le problème structurel et persistant du manque de respect de la Turquie à l'égard de la liberté d'expression.

À l'instant, M. Bildt a déclaré qu'il rejetait l'idée d'une Europe fermée. Pour autant que je sache, aucun de nous ici présents n'est favorable à l'idée d'une Europe fermée, mais certains ici, dont je fais partie, sont favorables à l'idée d'une Europe européenne. Pour reprendre les mots d'Herman Van Rompuy, président désigné du Conseil européen: la Turquie ne fait pas partie de l'Europe et n'en fera jamais partie!

## PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> ROBERTA ANGELILLI

Vice-présidente

**Cristian Dan Preda (PPE).** – (RO) Nous débattons de l'élargissement en ce qui concerne les Balkans occidentaux, l'Islande et la Turquie, à savoir trois cas très différents. Premièrement, les pays qui se trouvent dans les Balkans occidentaux sont loin de réunir les critères économiques et politiques imposés par l'Union européenne. Dans ces pays toutefois, l'opinion publique et les dirigeants politiques soutiennent l'objectif d'intégration et sont extrêmement optimistes quant à l'adhésion.

Vient ensuite l'Islande, un pays qui remplit bon nombre des critères économiques et politiques, mais où l'opinion publique et les dirigeants sont profondément divisés quant à cet objectif de rejoindre l'UE. Ce qui semble relier les pays des Balkans occidentaux et l'Islande, pour l'instant seulement, c'est le fait que la profonde crise économique leur donne le courage d'adhérer.

Enfin, nous avons la Turquie, dont les aspirations européennes ne sont liées à aucune sorte de cycle économique. Elle fait partie de ces pays qui ont une activité économique des plus dynamiques et où un grand débat se déroule. Tout récemment, 45 % des Turcs étaient favorables à cet objectif.

Je veux que nous établissions une distinction entre ces trois situations, parce que les Balkans occidentaux, l'Islande et la Turquie présentent trois scénarios différents du point de vue de l'intégration. Par ailleurs, c'est aussi une bonne idée de traiter ces cas selon une logique de politique bilatérale.

Selon moi, les différences qui séparent les États membres et les candidats éventuels ne peuvent être utilisées pour bloquer la voie vers l'intégration européenne. Je pense que les mérites de chaque pays et le consensus public sont les seuls critères pour déterminer une voie vers l'intégration européenne.

Maria Eleni Koppa (S&D). – (EL) Madame la Présidente, malgré les réserves de certains, la politique d'élargissement a apporté la stabilité, la paix et la prospérité à l'Europe. Aujourd'hui, nous sommes invités à poursuivre les négociations avec les pays candidats: les Balkans occidentaux, l'Islande et la Turquie. L'intégration des Balkans occidentaux constitue assurément le plus grand défi. Leur intégration mettra un terme à une période de divisions qui a débuté en 1990 et éliminera ce qui est en train de devenir un trou noir au cœur de l'Europe. La Croatie sera prête à rejoindre l'UE dans quelques mois et les autres pays réalisent des progrès dynamiques. Pour la Serbie en particulier, nous devons tous reconnaître le long chemin qu'elle a parcouru et soutenir ses progrès en l'encourageant à se tourner vers l'Europe. Il reste bien entendu des questions à régler. Le statut non résolu du Kosovo, la situation épineuse de la Bosnie et le différend quant au nom de l'ancienne République yougoslave de Macédoine constituent des plaies ouvertes dans la région. S'agissant de la Grèce, le nouveau gouvernement s'efforce de trouver une solution pour mettre un terme au litige. Après 17 ans de tension, il faut prendre le temps de trouver enfin une solution acceptable pour les deux parties. De manière générale, elles ont fait preuve de relations de bon voisinage qui, que cela nous plaise ou non, sont la condition préalable à toute intégration. Nous devons donc tous y travailler.

**Alexander Graf Lambsdorff (ALDE).** – (*DE*) Madame la Présidente, vous avez prononcé un discours de qualité, clair et concis, Monsieur Bildt. Les choses que vous avez dites à propos de l'Union européenne en tant que facteur de stabilisation géopolitique et à propos de la politique d'élargissement en tant qu'instrument sont toutes correctes.

Je pense toutefois qu'il n'est pas très satisfaisant, d'un point de vue intellectuel ou politique, de se comporter comme si le conflit d'objectifs entre une union de plus en plus grande et une union de plus en plus profonde n'existait pas. C'est une question à laquelle nous n'avons pas encore apporté de réponse définitive. Vous avez raison de dire qu'une Union européenne élargie a davantage d'influence, mais elle est aussi plus complexe, ce qui a des conséquences sur notre capacité à agir. Nous devons dès lors avoir un nouveau dialogue sur l'élargissement, ainsi que M. Severin des sociaux-démocrates l'a proposé, un dialogue qui porte sur une intégration progressive et sur de nouvelles formes d'adhésion, de façon à pouvoir réconcilier ces deux objectifs légitimes.

Nous avons besoin de réformes institutionnelles. Par exemple, je ne peux expliquer à mes concitoyens en Allemagne pourquoi je reste favorable à Thessalonique et pourquoi les États successeurs de la Yougoslavie auront un jour davantage de commissaires que tous les membres fondateurs de l'Union européenne réunis. Ce n'est pas juste. Nous devons faire preuve d'honnêteté au sujet de notre politique d'élargissement afin de regagner le soutien des citoyens en faveur de cet important domaine d'action.

**Peter van Dalen (ECR).** – (*NL*) D'après un sondage Eurobaromètre, les citoyens européens ont clairement exprimé leur avis sur l'adhésion de la Turquie: 28 % pour et 59 % contre. Ces chiffres se passent de commentaires et aucun responsable politique ne devrait les nier. Si nous les nions, nous ne ferons que creuser l'écart qui sépare les citoyens et les responsables politiques.

La Turquie ne fait pas géographiquement partie de l'Europe, pas plus qu'elle ne fait partie de l'histoire européenne, dont les religions, les paysages culturels et politiques ont été définis par la chrétienté, la Renaissance, les Lumières et l'État-nation démocratique. En revanche, une forme de partenariat privilégié permettrait de combiner au mieux ces deux mondes. Outre de nombreux avantages économiques, un tel partenariat impliquerait une relation moins tendue entre l'Europe et la Turquie et nous libérerait du stress incessant de l'adhésion. Il est donc temps de prendre une décision claire: mettons un terme aux négociations d'adhésion et entamons un processus de négociation d'un partenariat privilégié. Que telle soit notre stratégie d'élargissement pour 2010.

**Helmut Scholz (GUE/NGL).** – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, nombre de mes collègues et moi-même avons toujours vu en l'élargissement un des projets les plus importants de l'UE et l'avons toujours soutenu. Malgré toutes nos critiques justifiées à l'égard de différents aspects de l'élargissement, il s'est avéré l'un des chapitres les plus réussis du développement extérieur de l'UE et il représente une tâche complexe et de longue haleine tant pour les pays candidats que pour l'UE. Il en a déjà été question aujourd'hui en plénière.

Nous devons toutefois nous demander si d'autres processus d'élargissement sont appropriés pour nous. En ce qui concerne le sud-est de l'Europe notamment, avec son long passé de dislocation d'États et d'empires, il est juste et approprié que les citoyens de ces pays, situés dans une région en proie à des troubles, se soient vu offrir la possibilité de rejoindre l'Union européenne. Le fait que certains responsables politiques au sein des États membres de l'Union européenne aient pris leurs distances par rapport à cette promesse sous prétexte que le renforcement de l'identité et des institutions de l'UE est prioritaire sur d'autres adhésions à l'UE n'a pas seulement accru la méfiance des pays candidats, il a aussi eu un effet d'inhibition sur le processus de formation d'une opinion démocratique et sur le processus des réformes dans la région.

**Bastiaan Belder (EFD).** – (*NL*) Je garde un souvenir très net du commissaire Rehn affirmant, à l'occasion d'une de nos dernières réunions, que pour être commissaire chargé de l'élargissement, il faut être un optimiste.

Je dois admettre qu'à mes yeux, ce qualificatif le décrit très bien, mais, en ce qui me concerne, le rôle du commissaire optimiste ne lui sied pas. Mon avis personnel est qu'en politique, y compris en politique européenne, l'optimisme doit céder le pas au réalisme. Je trouve tout-à-fait choquant que le Parlement se soit accommodé d'une approche aussi teintée de rose. Pourquoi était-il nécessaire d'édulcorer le signal clair envoyé à la Turquie et à la Bosnie dans la première version du rapport de M. Albertini? Pourquoi fallait-il que nous fassions des compliments à la Turquie? Pourquoi nous-sommes nous désespérément efforcés de trouver un mot d'ouverture positif à l'intention de la Bosnie?

Le Parlement n'est-il pas pleinement conscient de notre obligation de représenter les peuples des États membres de l'Union européenne? Les campagnes d'information ne seront d'aucune utilité pour réaliser un processus d'élargissement soutenu par le peuple. Nous n'y parviendrons qu'en évaluant de façon honnête et réaliste le respect des critères de Copenhague par ces pays.

**Franz Obermayr (NI).** – (*DE*) Madame la Présidente, il est alarmant de constater à quel point le déficit démocratique de l'UE est manifeste dans le cas de l'adhésion de la Turquie. La majorité de la population européenne est clairement opposée à l'adhésion turque. Néanmoins, le processus de blanchiment, d'évaluation et de négociation se poursuit sans consulter les citoyens.

Il est malhonnête de se comporter comme si nous ne nous dirigions pas vers une adhésion à part entière. En tant que pays candidat, la Turquie reçoit déjà 2,26 milliards d'euros pour la période 2007-2010. Cette somme est payée par les pays qui sont des contributeurs nets et dont les citoyens ne veulent pas que la Turquie adhère.

À l'évidence, tout cela n'est qu'une question d'intérêts américains. L'adhésion de la Turquie permettrait de résoudre de nombreux conflits non européens. Cependant, malgré la participation de la Turquie au concours Eurovision de la chanson, je partage l'avis du très respecté ex-président allemand, Theodor Heuss, qui a donné une définition très nette de l'Europe. L'Europe, a-t-il dit, est construite sur trois collines: l'Acropole pour l'humanisme grec, le Capitole à Rome pour le concept d'État européen et le Golgotha pour l'Occident chrétien.

**Doris Pack (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'élargissement de l'UE aux Balkans occidentaux est prévu depuis Thessalonique. Accepter ces pays lorsqu'ils rempliront les conditions n'est pas seulement un acte de pitié, comme beaucoup l'affirment, mais une simple nécessité, compte tenu de leur position géographique au centre de l'Union européenne.

Notre stabilité dépend de leur stabilité, comme nous l'avons malheureusement découvert dans les années 90. Tous les pays doivent bien entendu se conformer aux exigences des critères de Copenhague et, malgré le fait que ces pays étaient naguère ennemis, ils doivent aussi participer à des programmes de coopération régionale. Cela s'applique aussi aux pays qui sont voisins de ces candidats à l'adhésion. J'espère que la Slovénie et la Grèce aideront les candidats à l'adhésion à réaliser leur objectif facilement et sans trop tarder.

La Bosnie-et-Herzégovine se trouve hélas dans une situation très délicate et je ne pense pas pouvoir en parler en une minute et demie, bien que je sois rapporteure pour cette région. Je ne vais même pas essayer. J'espère seulement, Messieurs Bildt et Rehn, que les négociations pourront se dérouler au plus près des citoyens de ces pays, sans être dictées de l'extérieur.

Tous les pays de cette région ont des chemins de différentes longueurs à parcourir et nous devons les aider à surmonter leurs difficultés. Monsieur Lambsdorff, l'idée que les candidats à l'adhésion auront davantage de commissaires que les membres fondateurs est un argument pour le moins pathétique. En réalité, ce n'est pas un argument; c'est un vrai coup de massue. Ce problème peut être résolu, mais les populations de ces pays ne peuvent pas être exclues pour la seule raison que vous ne voulez pas résoudre ce problème.

**Zoran Thaler (S&D).** – (*SL*) Je tiens à féliciter tant le commissaire Rehn que M. Bildt, le président en exercice du Conseil, pour leurs remarques liminaires constructives et positives.

En tant que rapporteur pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine, je suis particulièrement ravi de constater que ce pays a réalisé des progrès en 2009 et que la Commission a recommandé au Conseil de fixer une date pour l'ouverture des négociations. Nous prenons également note du fait que les Premiers ministres Papandreou et Gruevski ont commencé à communiquer sans intermédiaire.

J'invite M. Bildt et le commissaire Rehn, ainsi que les gouvernements de tous les États membres que cette question intéresse, à décrocher leur téléphone et à contacter le Premier ministre Papandreou et le Premier ministre Gruevski à la veille du sommet de décembre pour leur témoigner votre solidarité et les encourager dans leurs efforts déterminés à trouver une solution à ce différend qui dure depuis vingt ans.

Ce n'est qu'ainsi que la Grèce, en tant que membre de longue date de l'Union européenne, pourra être à la hauteur de ses ambitions et assumer ses responsabilités dans la région.

**Jelko Kacin (ALDE).** – (*SL*) La Serbie a progressé ces derniers mois et, en remplissant les critères en vue de la libéralisation des visas, elle s'est prouvé à elle-même ainsi qu'à l'Europe qu'elle était capable d'atteindre des résultats meilleurs et plus nombreux que par le passé. Elle mérite notre reconnaissance pour cette réussite.

La Serbie a un potentiel caché qu'elle doit réaliser sur la voie de l'adhésion à l'UE, et elle doit le faire dans son propre intérêt et dans celui de ses voisins, de la région dans son ensemble et de l'Union européenne. Étant donné sa taille et sa position stratégique, elle pourrait devenir une force motrice contribuant favorablement à la cohésion de toute la région. Il est temps qu'elle prenne conscience de ce rôle et qu'elle consente encore plus d'efforts en vue de l'élargissement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici.

Les autorités de Belgrade doivent se consacrer systématiquement aux réformes politiques et économiques urgentes et à la coopération avec leurs voisins. Sa pleine coopération avec le Tribunal de La Haye ne suffit pas, parce qu'elle doit être couronnée de succès. La Serbie doit améliorer sa culture politique, parce que, jusqu'ici, son passé sur ce plan pourrait entraver le processus d'adhésion. Elle a besoin de transparence et elle doit dégager un consensus public aussi large que possible. De même, elle doit surmonter les divisions entre la coalition au pouvoir et l'opposition sur les questions européennes essentielles. Toutefois, les deux conditions préalables importantes pour des progrès plus rapides sont la liberté et l'indépendance des médias et la fin de la manipulation des médias.

**Geoffrey Van Orden (ECR).** – (*EN*) Madame la Présidente, tout ce que je demande, c'est plus d'honnêteté dans nos agissements avec la Turquie et une interprétation correcte et juste des évènements, en particulier sur Chypre, où une vision frelatée de l'histoire récente est malheureusement désormais répandue.

Le laps de temps qui nous sépare des élections qui se tiendront en avril dans la partie septentrionale de Chypre nous offre une occasion qu'il faut saisir, et cela vaut pour toutes les parties en présence. Il ne faut pas oublier que les Chypriotes turcs ont accepté le plan des Nations unies pour la réunification en avril 2004. C'est le Sud qui l'a rejeté. Souvenons-nous aussi de la promesse faite en mai 2004 par l'Union européenne quant à la cessation de l'isolement du Nord de l'île, une promesse qui n'a jamais été tenue. L'UE a une responsabilité morale ici. Si nous continuons de traiter les intérêts turcs de la sorte, je crains que nous ne risquions de perdre un allié essentiel dans une région stratégique très importante et d'encourager toutes les tendances néfastes en Turquie même.

Bien entendu, nous sommes nombreux à être préoccupés par les problèmes d'immigration vis-à-vis de nos nations. C'est un aspect de nos négociations avec la Turquie que nous devrons aborder d'une façon particulière et robuste.

Si j'avais le temps, j'évoquerais aussi la Croatie et d'autres pays du sud-est de l'Europe, qui doivent de toute urgence s'attaquer à la corruption, à la criminalité organisée et à l'abus de certains droits de propriété privée avant l'adhésion, dans le cas de la Croatie, ou avant que leur candidature ne soit acceptée avec confiance.

William (The Earl of) Dartmouth (EFD). – (EN) Madame la Présidente, les pays proposés à l'adhésion à l'UE sont comparativement pauvres. Leur rêve européen, pour citer le commissaire, est de recevoir des subsides. Voilà de quoi il est question. Le fait est que les pays riches, par exemple la Norvège et la Suisse, ne veulent tout simplement pas rejoindre l'UE. Encore plus révélateur: l'Islande, lorsqu'elle était un pays riche, se moquait de rejoindre l'Union européenne. Maintenant qu'elle est en faillite, et c'est regrettable, le gouvernement islandais s'est mis dans la file pour adhérer à l'UE. Pour l'Union européenne, la faille de San Andreas est celle qui sépare les sept États membres qui sont de grands contributeurs nets des autres.

Cette situation est instable, intenable et non durable. Vous pensez élargir l'empire européen par cette politique mal pensée. En réalité, vous êtes en train de la pousser vers le chaos économique.

**Francisco José Millán Mon (PPE).** – (*ES*) Madame la Présidente, le processus d'élargissement a été un franc succès. Le dernier élargissement nous a permis de nous réunir avec les pays d'Europe centrale et orientale qui ont été injustement privés de liberté et de prospérité après la Seconde Guerre mondiale. Pour l'instant, l'élargissement se concentre sur les Balkans occidentaux, la Turquie et l'Islande.

Je souscris aux idées que nous avons définies comme les principes directeurs du processus d'élargissement ces dernières années, à savoir la consolidation, la conditionnalité et la communication. Autrement dit, nous devons remplir nos obligations et nous garder de faire des promesses irréfléchies au sujet de futurs élargissements.

Deuxièmement, les progrès réalisés dans les différents processus d'adhésion sont soumis au strict respect des conditions. Les pays candidats doivent s'efforcer résolument de réaliser les réformes nécessaires. Troisièmement, nous devons tous nous efforcer de communiquer avec les citoyens. La résolution sur laquelle nous devons voter demain souligne toute l'importance de la communication.

À cet égard, je tiens à réitérer la proposition plus générale que j'ai avancée précédemment, à savoir qu'il serait judicieux d'améliorer les connaissances que les jeunes européens ont de l'Union en rendant cette matière obligatoire dans les programmes de l'enseignement secondaire supérieur.

Une autre idée pertinente contenue dans la résolution est la capacité d'intégration. L'élargissement exige des États membres existants qu'ils prennent certaines mesures. Concernant les finances, par exemple, l'élargissement exige des ressources financières suffisantes afin de garantir que des politiques communautaires essentielles telles que la politique agricole commune ou la politique de cohésion ne soient pas mises en danger.

Je termine. Je voudrais souligner que, comme nous le savons tous, le Kosovo est un cas particulier. Malheureusement, certaines sections de la résolution ne font pas clairement état de cette particularité.

**Pier Antonio Panzeri (S&D).** -(IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je trouve la résolution à l'examen aujourd'hui dans ce Parlement véritablement positive.

Pour être plus précis, je considère que le sujet de l'élargissement européen aux Balkans occidentaux est, et doit rester, l'une des clés de voûte de l'action européenne dans les mois qui viennent.

Je tiens à féliciter la Présidence suédoise et, surtout, le commissaire Rehn pour leur travail. Nous devons toutefois nous impliquer davantage dans le processus d'élargissement.

Certains pays doivent évidemment redoubler d'efforts sur le front juridique, en termes de lutte contre la criminalité et de réformes. Il ne faut néanmoins pas perdre de vue l'objectif politique, qui est de consolider la démocratie dans ces pays et de leur faire suivre la voie européenne dans les domaines économique, social et des infrastructures.

Je pense par exemple aux pays tels que le Kosovo – et à cet égard je souscris à l'amendement déposé par M<sup>me</sup> Lunacek concernant la question des Roms – car c'est un pays que ne nous ne pouvons pas mettre de côté pour la seule raison que cinq pays européens n'ont pas encore reconnu son indépendance.

En somme, nous avons besoin d'une bonne dose de courage et d'une politique visionnaire à la hauteur du défi que le processus d'élargissement nous lance à tous.

Jorgo Chatzimarkakis (ALDE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, je m'exprime en ma qualité de chef de la délégation pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine et je me concentrerai sur ce pays. Je tiens à remercier très sincèrement M. Rehn pour son courage. Son rapport et son feu vert à ce pays constituent une belle avancée et ont eu un effet dynamisant. Dans le même temps, des élections ont eu lieu en Grèce et Athènes a un nouveau gouvernement. Par conséquent, une nouvelle situation se présente à nous et nous devons saisir cette occasion. Je voudrais toutefois demander à mes collègues de réagir dans le calme. Une réunion aura lieu vendredi entre M. Papandreou et le Premier ministre Gruevski et, si nous plaçons la barre trop haut, nous pourrions augmenter la pression au point de tout faire exploser, et nous ne voulons pas prendre ce risque.

Nous devons encourager toutes les parties à poursuivre en bonne intelligence sur la voie qui a déjà été tracée. Je tiens à remercier le rapporteur, M. Thaler, d'avoir tracé cette voie si adéquatement. Je tiens également à souhaiter à mon ami, M. Rehn, un avenir plein de succès au sein de la Commission.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**Alexander Graf Lambsdorff (ALDE).** – (*DE*) Madame la Présidente, j'ai une question à poser à M. Chatzimarkakis, si vous me le permettez. M<sup>me</sup> Pack ne m'a de toute évidence pas entendu lorsque j'ai dit que nous nous en tenions à Thessalonique. Je tiens à le répéter.

Je voulais demander à M. Chatzimarkakis quelles mesures il considérait que l'ancienne République yougoslave de Macédoine devrait prendre de toute urgence afin de progresser au niveau du litige relatif au nom et pour que les négociations qui ne font que commencer soient aussi fructueuses que possible.

**Jorgo Chatzimarkakis (ALDE).** – (*DE*) Madame la Présidente, merci beaucoup pour cette question. Je pense que les deux parties doivent changer leur fusil d'épaule et il est clair que toutes deux sont prêtes à aller de l'avant. Nous espérons maintenant une solution durable. Pour cette raison, j'espère que la question du nom sera résolue de manière claire et définitive en cinq minutes de discussion. Là n'est pas le problème.

L'application du nom, sa soi-disant «portée», constitue quant à elle un problème majeur et les deux parties ont évidemment besoin de temps pour le résoudre. Je voudrais une solution durable, parce qu'une solution à court terme conduirait au désastre. C'est pourquoi nous devons tous encourager amicalement les deux parties à trouver une solution à long terme, avec une portée large et une application large.

**Mario Borghezio (EFD).** – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous devons réfléchir soigneusement à l'argument selon lequel l'élargissement sera un facteur de stabilité.

Repensons à ce que le Premier ministre Erdogan a déclaré il y a quelques jours. Il a dit ne pas pouvoir s'entendre avec M. Netanyahu et qu'il se sentait bien plus à l'aise avec M. Bashir, qui, si je ne m'abuse, est le président soudanais inculpé de crimes contre l'humanité.

Quant aux voisins, si la Turquie rejoignait l'Europe, nous aurions pour voisins l'Iran, l'Irak et la Syrie. Cela ne me semble pas être un voisinage idéal. Il serait bien préférable que la Turquie rejoigne l'Europe au titre d'un contrat de partenariat privilégié. Une tendance assez inquiétante à la désoccidentalisation de la Turquie a atteint un stade très avancé sous nos propres yeux. Il nous suffit de penser aux mesures affectant la vie sociale en communauté, comme les piscines séparées pour les hommes et les femmes, les restrictions à la liberté d'opposition, qui vont pour l'instant jusqu'à imposer des amendes de 3 millions d'euros pour des émissions s'opposant au pouvoir en place, etc.

Je pense que nous devons réfléchir à un autre fait encore: la majorité au sein de ce Parlement y est peut-être favorable, mais la majeure partie des citoyens turcs sont opposés à l'adhésion de la Turquie. Nous insistons pour étendre nos frontières à la Turquie alors que les Turcs eux-mêmes n'en veulent pas.

Le président de la République italienne a déclaré que les pactes devaient être respectés. J'en conviens, mais n'oublions pas que les Turcs sont des Turcs.

**Georgios Koumoutsakos (PPE).** – (*EL*) Madame la Présidente, le rapport à l'examen aujourd'hui tient à envoyer un message positif sur les perspectives européennes et, en dernière analyse, sur l'adhésion des pays des Balkans occidentaux, de la Turquie et de l'Islande à l'Union européenne. Je pense que chacun d'entre nous ici, ou du moins la majorité d'entre nous, est d'accord avec ce message positif. Dans le même temps toutefois, il convient d'indiquer clairement que des progrès s'imposent avant l'adhésion. Ce n'est pas un chemin pavé de roses. Il y va donc de la crédibilité de l'Union européenne de veiller à ce que les critères et les conditions préalables qu'elle a définis soient satisfaits par des actes, et pas seulement par de bonnes intentions. En d'autres termes, une pleine adaptation s'impose en vue d'une pleine intégration.

Dans ce contexte, les relations de bon voisinage revêtent une importance toute particulière. Nous devons nous garder de toute hypocrisie. Les graves problèmes non résolus au niveau des relations de voisinage entre les pays candidats et les États membres nuisent aux progrès sur la voie de l'adhésion de ceux qui veulent faire partie de cette famille. J'en veux pour preuve le précédent de la Slovénie et de la Croatie. C'est pourquoi le litige concernant le nom de l'ancienne République yougoslave de Macédoine doit être résolu avant le début des négociations d'adhésion et non après. La raison est simple. Si ce pays reçoit une date pour le début des négociations sans que cette question soit réglée, son gouvernement ne sera plus guère incité à adopter une position constructive afin de trouver une solution mutuellement acceptable avec la Grèce.

En ce qui concerne la Turquie, la régularisation de ses relations avec la République de Chypre et la cessation du survol du territoire grec par ses aéronefs militaires constituent deux facteurs importants pour l'accélération de ses progrès vers l'adhésion. C'est avec cela à l'esprit que nous devons définir notre position lors du vote de demain.

**Richard Howitt (S&D).** – (EN) Madame la Présidente, le débat et la résolution d'aujourd'hui offrent au nouveau Parlement européen une occasion de s'impliquer à nouveau dans l'élargissement futur de l'Union européenne, de constater les développements positifs dans les pays candidats, dans presque tous les cas, et de nous rappeler que la libéralisation des échanges, la protection de la stabilité, l'amélioration du contrôle de nos frontières et la multiplication des possibilités de voyage et de libre-échange pour nos concitoyens ne font que renforcer – et non affaiblir – notre Union européenne.

Les conservateurs européens répètent aujourd'hui qu'ils sont favorables à l'élargissement, mais, dans le même temps, ils l'excluent du document fondateur de leur nouveau groupe, dont le porte-parole officiel, qui s'est exprimé dans le cadre de ce débat, répète son opposition à la Turquie, ce qui les met exactement dans le même camp que l'extrême-droite, ainsi que nous l'avons tous entendu cette après-midi.

Je remercie toutefois sincèrement le commissaire Olli Rehn, dont le sens de l'humour s'est exprimé dans sa récente remarque qu'à l'avenir, la direction générale de l'élargissement ne devrait pas se trouver à équidistance du Conseil ou de la Commission, au milieu de la rue de la Loi.

J'apprécie son humour et j'apprécie son jugement. J'espère que son legs sera l'adhésion de tous les pays actuellement candidats à l'UE.

Pat the Cope Gallagher (ALDE). – (GA) Madame la Présidente, il y a toujours eu un lien étroit entre l'Islande et l'Union européenne et, en tant que président de la délégation pour les relations avec la Suisse, l'Islande, la Norvège et l'Espace économique européen, j'ai été ravi d'accueillir la délégation parlementaire islandaise la semaine dernière. J'espère qu'une commission parlementaire mixte sera mise sur pied dans les plus brefs délais et le gouvernement islandais participe actuellement à des pourparlers avec la Commission à la suite de la décision des ministres des affaires étrangères de l'Union de juillet dernier. Je suis certain que les dirigeants européens donneront leur feu vert afin que les négociations puissent débuter entre l'Union et l'Islande lors de la réunion au sommet du printemps prochain. L'Islande étant membre de l'Espace économique européen, vingt-deux des chapitres à remplir sont déjà couverts. L'essentiel du travail est déjà fait. J'ai bon espoir que les chapitres restants seront abordés d'une manière directe et positive et dans un esprit d'amitié.

**Krzysztof Lisek (PPE).** – (*PL*) Madame la Présidente, en tant que Polonais, mais aussi citoyen de l'Union européenne depuis maintenant cinq ans, je tiens à exprimer toute ma satisfaction que nous ayons ce débat

ici en si illustre compagnie, et notamment avec des personnes étroitement impliquées dans le processus d'élargissement, telles que MM. Rehn et Bildt. Nous discutons du futur élargissement de l'Union européenne, et ce malgré les affirmations de certains selon qui l'UE a atteint le sommet de ses possibilités d'extension territoriale. La seule bonne nouvelle que j'aie à annoncer à ces opposants à un nouvel élargissement est qu'il n'y aura aucun élargissement de l'UE en 2009.

Je ne voudrais pas que nous analysions le processus d'élargissement de l'UE uniquement à la lumière des dispositions légales. Je voudrais que nous le considérions aussi comme un processus historique. Après tout,

l'Histoire nous apprend que les Balkans, par exemple, ont été la source de nombreux conflits au XX<sup>e</sup> siècle. Ces conflits se sont répandus sur tout le continent, notamment la Première Guerre mondiale et la guerre des années 90, qui a aussi touché d'autres pays, ne fût-ce qu'en raison de l'émigration de millions de personnes. Par conséquent, l'admission des États des Balkans au sein de l'Union européenne pourrait selon moi constituer la contribution la plus importante de l'UE à la stabilisation et à la paix sur notre continent.

Si je pouvais encore faire un commentaire sur ce que M. Bildt a déclaré concernant les portes ouvertes, je vous demanderais de ne pas oublier qu'il est encore d'autres pays, non mentionnés dans le document à l'examen aujourd'hui, qui rêvent d'adhérer à l'UE.

**Emine Bozkurt (S&D).** – (*NL*) Avant toute chose, je regrette que, pour l'heure, nous ne soyons pas en mesure de brosser un tableau optimiste de la situation politique en Bosnie-et-Herzégovine.

Le processus de réforme dans ce pays reste paralysé par les forces politiques en présence. Les deux entités ne sont pas parvenues à dégager une vision commune, ce qui empêche les progrès de se poursuivre.

Une fois encore, je voudrais souligner l'importance de la mise en place d'un cadre constitutionnel durable, qui est nécessaire pour que ce pays et ses institutions puissent agir plus efficacement. J'invite dès lors les dirigeants politiques à y travailler comme point de départ.

Par ailleurs, je tiens à signaler que je suis ravie d'apprendre que la Turquie est si chère au parti de mon collègue Madlener, le parti néerlandais pour la liberté. C'est précisément grâce aux négociations de la Turquie avec l'Union européenne que ce pays a réalisé des progrès aussi colossaux. J'espérais donc que le parti pour la liberté soutienne davantage le processus de négociation.

Enfin, je voudrais souligner que le processus d'adhésion doit être orienté vers les résultats et être guidé non pas par la date d'adhésion mais par les résultats obtenus. Ce n'est que lorsque les pays candidats auront rempli les exigences fixées et qu'ils seront prêts à devenir membres à part entière que l'on pourra vraiment parler d'adhésion.

**Arnaud Danjean (PPE).** - Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Ministre, vous avez justement rappelé que l'adoption du traité de Lisbonne allait nous permettre d'ouvrir une nouvelle ère dans la politique d'élargissement, et il nous faut aborder – c'est le sens de cette résolution – cette nouvelle dynamique avec réalisme et lucidité.

Nouvelle dynamique, d'une part, cela ne veut pas dire une fuite en avant. Ce serait le moyen le plus sûr de générer de l'incompréhension, voire de la suspicion, parmi nos opinions publiques, et ce serait le meilleur moyen également de créer de fausses illusions parmi les pays candidats et de les inciter à se réfugier dans des politiques de rhétorique et des politiques de cosmétique plutôt que dans des politiques d'approfondissement des réformes. Il faut prendre garde aux étapes, aux conditions et aux valeurs sur lesquelles nous ne pouvons pas transiger, et je pense en particulier à la coopération avec le Tribunal pénal international.

D'autre part, il faut réaffirmer sans ambiguïté aucune que la place des Balkans occidentaux, de tous les pays des Balkans occidentaux, y compris le Kosovo, est bien dans l'Union européenne, et que nous devons les encourager à poursuivre et à approfondir leurs efforts. Il n'y a pas de contradiction entre le rappel des exigences, d'une part, et le soutien total au processus d'élargissement aux Balkans occidentaux, d'autre part, de la même façon qu'il n'y a pas de contradiction entre la poursuite de cette philosophie de «chacun selon son mérite» et des initiatives importantes qui doivent être prises pour l'ensemble des pays de la région, comme la libéralisation des visas.

Enfin, permettez-moi d'ajouter un mot sur la Turquie. Avant de spéculer sur tout avenir très hypothétique concernant le processus d'adhésion de la Turquie, je constate simplement que la Commission a noté, pour la deuxième année consécutive, qu'il n'y avait pas de progrès sur le protocole d'Ankara et que cela ne permettait pas d'ouvrir de nouveaux chapitres de négociation.

**Hannes Swoboda (S&D).** – (*DE*) Madame la Présidente, j'ai raté le début de cette discussion parce qu'en tant que rapporteur pour la Croatie, j'ai dû faire rapport à la commission parlementaire mixte UE-Croatie.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier MM. Bildt et Rehn d'avoir contribué à trouver une solution au moins temporaire au litige frontalier entre la Slovénie et la Croatie. C'est un bon exemple de la façon dont la coopération entre le Conseil, la Commission et le Parlement peut aider les pays à surmonter leurs difficultés. J'ai moi-même contribué à garantir que le Traité soit ratifié de manière unanime, du moins en Croatie.

C'est toutefois la Bosnie-et-Herzégovine qui me préoccupe le plus. Je me suis récemment rendu à Banja Luka et à Sarajevo. Il est vrai que M. Dodik a fait certains compromis et a accepté certains changements durant notre rencontre. Je voudrais néanmoins reprendre une idée que M<sup>me</sup> Pack vient de mentionner. Comment pouvons-nous entrer en contact avec de larges pans de la population? Il serait très utile de pallier l'absence de voix dans la région et de surmonter les contradictions qui caractérisent quantité de politiques au sommet. Nous devons d'une manière ou d'une autre parvenir à parler directement aux habitants, parce que, contrairement à ce que le Comte de Dartmouth a déjà déclaré, beaucoup de personnes dans cette région ne sont pas intéressées par l'argent de l'Union européenne, mais veulent passer d'une région de haine et de guerre à une union de paix et de compréhension. C'est cela l'Europe. Vous ne voulez pas le comprendre et vous ne le comprendrez jamais. Mais les habitants de Sarajevo et de Banja Luka savent ce qu'est l'Europe et ce sont eux qui ont besoin de notre aide.

**Bernd Posselt (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, nous devons intégrer la Croatie au sein de l'Union européenne l'année prochaine ou du moins clore les négociations d'adhésion et entamer le processus de ratification. Cela fait vingt ans que la Croatie progresse vers l'Union européenne et vers la liberté. Des obstacles artificiels ont été mis en travers de sa route et je suis ravi que la Présidence suédoise ait contribué à les en retirer.

La Croatie a désormais ratifié l'accord avec la Slovénie à une majorité des deux-tiers et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que la Slovénie respecte elle aussi ses obligations envers l'Union européenne. La date butoir de 2010 revêt aussi une importance particulière, parce qu'il y va de la crédibilité de l'Union européenne elle-même.

En ce qui concerne la Macédoine, j'espère que la Présidence suédoise parviendra à faire débuter les négociations d'adhésion l'année prochaine, de façon à ce que nous puissions résoudre le problème bilatéral qui se présente aussi dans ce cas. J'espère que nous parviendrons à changer le texte du rapport qui, de manière assez partisane, impose trop d'obligations à la Macédoine et pas assez à ses voisins. Tout le monde doit apporter sa contribution, y compris les pays de l'Union européenne.

Je pense qu'il est capital pour nous d'inclure pleinement le Kosovo dans le processus de Thessalonique et ces passages sont importants dans le rapport Albertini. Ce pays aussi a besoin d'une perspective européenne. Je voudrais inviter tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître le Kosovo, afin que nous n'ayons plus de problèmes d'ordre juridique ou technique et que le Kosovo puisse jouer pleinement son rôle dans le processus d'intégration.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**Nikolaos Salavrakos (EFD).** – (*EL*) Madame la Présidente, j'ai remarqué que M. Posselt, à l'instar d'autres députés, utilise le terme «Macédoine» pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine. C'est précisément le terme «Macédoine» qui cause des frictions entre la Grèce, qui est un État membre de l'Union européenne, et ce pays candidat. Je saurais gré que l'on recommande à mes collègues députés d'appeler ce pays par son véritable nom.

**Bernd Posselt (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, je voudrais répondre brièvement en citant mon très estimé collègue, M. Cohn-Bendit, du groupe Verts/Alliance libre européenne, qui a déclaré un jour dans cette Assemblée: «La Macédoine s'appelle la Macédoine, fin de la controverse». Je suis exactement de cet avis. Tyranniser un pays voisin n'est jamais d'aucune utilité.

**Nikolaos Salavrakos (EFD).** – (*EL*) Madame la Présidente, il n'y a qu'une Macédoine, et elle est grecque, raison pour laquelle ce petit jeu doit cesser. Devant cette Assemblée, nous devons utiliser les termes que tout le monde a acceptés et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le pays candidat, a été acceptée en tant qu'«ancienne République yougoslave de Macédoine» et non en tant que «Macédoine».

Andrey Kovatchev (PPE). – (BG) Je tiens avant toute chose à remercier M. Albertini pour le travail qu'il a réalisé sur ce rapport difficile relatif à la stratégie visant à encourager les progrès de nombreux pays aux différents stades de leur préparation à la réalisation des critères pour l'adhésion à l'Union européenne. Je comprends et soutiens le souhait de M. Albertini d'être le plus clair possible et de donner le feu vert à l'élargissement de l'Union européenne aux Balkans occidentaux, à l'Islande et à la Turquie. Cependant, la majorité des amendements proposés indique que le sujet est complexe. Lorsque le traité de Lisbonne entrera

en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre, nous devrons évaluer et renforcer la capacité d'intégration de notre Union. Je voudrais suggérer à la Commission d'effectuer cette analyse de la capacité d'intégration de l'Union européenne parce que, sans le soutien de nos concitoyens, l'Union européenne elle-même risque de perdre toute sa substance.

Je pense également qu'un État membre ne devrait pas imposer à un pays candidat des conditions d'adhésion impossibles à satisfaire. Tous les problèmes bilatéraux doivent être résolus dans un esprit de compréhension européenne et de partage de valeurs, d'histoire et de culture communes. À cet égard, je voudrais appeler à la commémoration conjointe des évènements historiques et des héros de la péninsule des Balkans.

**Kyriakos Mavronikolas (S&D).** – (*EL*) Madame la Présidente, je voudrais m'exprimer au sujet des intérêts de la Turquie, lesquels sont à mon avis traités au détriment des intérêts de la République de Chypre. Je tiens à faire part de mon mécontentement du fait que les questions relatives à la République de Chypre soient reléguées au second plan; des questions à propos desquelles la Turquie devrait être condamnée sont aujourd'hui utilisées pour améliorer la position de la Turquie en termes de son adhésion à l'Union européenne. En 2006, la Turquie s'est engagée à reconnaître la République de Chypre, à appliquer le protocole d'Ankara et à contribuer à la résolution de la question chypriote. Elle n'a rien fait de tout cela. Au contraire, aujourd'hui, les pourparlers sont utilisés à l'avantage de la Turquie et couronnés par les efforts visant à ouvrir le chapitre sur l'énergie, qui, bien entendu, est considéré comme profitant à l'Union européenne elle-même. Néanmoins, vous comprendrez toutefois que la République de Chypre, en tant que petit État, doit veiller à ses propres intérêts et réclamer des sanctions contre la Turquie, l'une étant, à l'évidence, la non-ouverture des chapitres.

**Franziska Keller (Verts/ALE).** – (EN) Madame la Présidente, premièrement, mon groupe, les Verts, souhaiterait qu'aucune date ne soit fixée pour l'adhésion de la Croatie. Nous estimons que l'expérience a montré par le passé que ce n'était pas une bonne idée et que la Croatie devrait adhérer dès que les critères seront remplis.

Deuxièmement, Monsieur Brok, il va de soi que les critères de Copenhague s'appliquent. Ils sont là et il n'est pas nécessaire de les mentionner encore et encore. Nous nous en tenons aux accords que l'Union européenne a passés au sujet de l'adhésion et des critères de Copenhague. Les progrès en vue de l'adhésion ont pour objectif l'adhésion elle-même.

Lorsque nous parlons de la Turquie, nous ne devons pas oublier les progrès considérables qui ont aussi été réalisés en Turquie dans des domaines où nous pensions il y a quelques années qu'il n'était pas possible qu'elle progresse. Clairement, c'est là une réussite du processus d'adhésion et nous ne devons pas l'oublier.

Marian-Jean Marinescu (PPE). – (RO) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, permettez-moi de vous remercier pour votre travail dévoué sur l'élargissement de l'Union européenne. Ces deux dernières années, l'Union européenne a eu une forte incidence sur le changement démocratique et la déréglementation économique dans les Balkans occidentaux. L'exemption de visa pour certains pays des Balkans occidentaux et l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine symbolisent une avancée dont les citoyens européens devraient profiter, tant en raison de la coopération judiciaire et policière avec l'UE que d'un point de vue économique.

Je pense qu'en cette période de crise économique, le processus d'élargissement de l'UE offre une solution pour revitaliser l'économie de l'Union européenne. Il ne faut toutefois pas oublier les conséquences néfastes des avantages inéquitables offerts par l'Union européenne aux différents pays de la région des Balkans occidentaux. La Commission doit également envisager sérieusement d'intégrer la Moldavie au groupe de pays des Balkans occidentaux, car l'aide apportée aux pays voisins afin de mettre en œuvre les réformes nécessaires doit se poursuivre en toute équité. La Moldavie est un candidat potentiel, disposé à suivre le sillage de l'Union européenne dans le cadre du processus d'intégration politique et économique.

**Corina Crețu (S&D).** – (RO) L'Union européenne est désormais dotée d'une constitution – le traité de Lisbonne –, d'un président et d'un haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Nous pouvons donc aborder sous un angle différent le nouveau processus d'élargissement aux pays des Balkans occidentaux et à l'Islande, mais surtout à la Turquie.

J'ai bien conscience qu'au sein de l'Union européenne, nombreux sont ceux qui hésitent à s'engager dans un nouveau processus d'élargissement, mais l'expérience de la Roumanie et de la Bulgarie nous montre que l'adhésion à l'UE a été l'instrument le plus puissant pour améliorer les choses dans nos pays.

Nous devons bien entendu jeter un regard très critique sur les processus dans tous ces pays qui souhaitent rejoindre l'Union européenne. Nous devons surtout nous concentrer sur la nature solide et fonctionnelle des systèmes politiques démocratiques. Nous disposons toutefois des instruments adéquats pour surveiller le respect des conditions d'adhésion. Proposer à ces pays une perspective d'adhésion plus claire aurait un effet stabilisateur et stimulerait les progrès internes au sein des pays candidats.

**György Schöpflin (PPE).** – (EN) Madame la Présidente, je me réjouis de cette occasion de partager quelques points de vue avec vous. L'élargissement a été à juste titre qualifié d'une des politiques les plus fécondes de l'Union européenne; nous avons été nombreux à le souligner dans le cadre de ce débat. Aussi l'idée que les valeurs centrales de l'Europe – la démocratie, les droits de l'homme et la solidarité – devraient englober tous les États d'Europe est-elle et restera-t-elle au cœur de l'identité européenne.

L'Europe actuelle a été construite autour du principe que, par l'intégration, les États d'Europe accepteraient progressivement une résolution pacifique des conflits, mais ce processus ne se fait pas sans mal. Les pays adhérents doivent subir une transformation profonde afin de satisfaire aux exigences de l'adhésion à l'UE. Il convient de souligner que ce processus est volontaire. Aucun État n'est obligé de rejoindre l'UE, mais, pour pouvoir le faire, ils doivent remplir certaines conditions.

Dans le même temps, précisément parce que le respect de ces conditions exige un effort majeur, les pays adhérents doivent aussi être incités à consentir les efforts nécessaires, mais pas seulement. Les obligations liées à l'adhésion à l'UE doivent passer du papier à la pratique. Sans mise en œuvre, ce processus est vain.

Tel est le message que la résolution Albertini envoie aux futurs candidats à l'adhésion à l'UE. L'UE est disposée à accepter les États des Balkans occidentaux et la Turquie en tant que membres à part entière, mais c'est à eux qu'il revient de respecter les conditions fixées par l'UE.

**Carl Bildt**, président en exercice du Conseil. – (EN) Madame la Présidente, je tâcherai d'être bref.

Premièrement, pour autant que ce soit approprié du point de vue de la Présidence, je me joins aux députés qui ont rendu hommage au travail réalisé par le commissaire Rehn ces cinq dernières années. Beaucoup de choses ont été accomplies. Il est peut-être positif pour votre successeur qu'il reste des choses à faire, mais le travail accompli est substantiel.

J'apprécie aussi le très large soutien à la politique d'élargissement exprimé tout au long de ce débat par tous les représentants des principaux groupes politiques ici. Je pense que c'est une force.

(Interjection de William (The Earl of) Dartmouth: «Avez-vous suivi le débat?»)

J'ai suivi le débat. Vous ne faites pas partie des principaux groupes. J'en suis désolé.

M. Severin et d'autres ont indiqué que c'est un processus que nous devons aussi ancrer dans le cœur des citoyens. J'en conviens, mais nous devons aussi reconnaître qu'il faut pour ce faire un leadership politique déterminé de la part de chacun d'entre nous. Si vous repensez à l'histoire de notre Union, vous constaterez vite que très peu de progrès ont été réalisés en termes d'intégration européenne à la suite d'un soudain mouvement de l'opinion publique les réclamant.

Presque tout a été accompli grâce à un leadership politique visionnaire, prévoyant, souvent difficile et exigeant, mais nous avons obtenu le soutien *a posteriori* de nos concitoyens pour nos actions.

J'ai dit que j'étais Premier ministre de mon pays lorsque nous sommes devenus membres de l'UE. Nous avons mené une campagne très dure en vue du référendum. Nous l'avons emporté de justesse. L'opinion publique est restée longtemps opposée à l'Union européenne. Si vous regardez les sondages, nous comptons aujourd'hui parmi les pays les plus favorables à l'euro en Europe. Il a fallu un certain leadership politique pour y parvenir. Cela ne s'est pas fait tout seul.

Permettez-moi aussi de souligner, pour en venir aux régions les plus délicates d'Europe, que la réconciliation n'est pas une mince affaire. Elle exige beaucoup de leadership et la réconciliation doit encore aboutir dans certaines parties de l'Europe.

Plusieurs orateurs ont parlé des Balkans occidentaux, et c'est à juste titre. Soyez assurés que nous sommes bien conscients des problèmes du Kosovo et de la nécessité d'aller de l'avant avec eux, tout en tenant compte de certains des problèmes que nous avons au sein de notre Union aussi.

La Bosnie a été évoquée, notamment par M<sup>me</sup> Pack et par M. Swoboda, et j'aurais deux remarques à formuler à cet égard. J'ai passé quatre journées entières cette année à discuter avec les responsables politiques de Bosnie, à essayer de les faire progresser et de les convaincre des dangers qu'il y a à rester en arrière alors que le reste de la région va de l'avant. J'en ai peut-être fait trop, car, au bout du compte, ainsi que M<sup>me</sup> Pack l'a indiqué, c'est à eux de le faire. C'est leur pays, pas le nôtre, mais il est aussi de notre devoir de leur dire que, s'ils ne le font pas, le reste de la région avancera et ce ne sera pas bon pour leur pays. C'est ce que nous avons essayé de faire et, dans une certaine mesure, nous continuons à le faire.

Comme tout le monde l'a souligné, notre processus d'élargissement repose sur les résultats. Il exige la réconciliation, et cela s'applique à tout le monde. Cela a été le cas pour la Suède et nous y sommes parvenus. Cela vaut pour chaque pays.

Quant à ce monsieur qui souhaitait engager le débat, j'ai remarqué qu'ils étaient plusieurs – essentiellement – de l'extrême-droite à avoir certaines réserves au sujet de la Turquie, pour le dire le moins crûment possible. Si j'ai bien compris leur argument, c'est parce que la Turquie est trop grande, trop compliquée et trop musulmane.

Si vous lisez l'article 49 du Traité, et c'est sur cet article que nous devons fonder nos politiques, il ne prévoit aucune exception pour les grands pays, il ne prévoit aucune exception pour les cas compliqués et il ne contient aucun critère religieux.

(Applaudissements du centre-gauche)

Nous devons donc nous y conformer. J'ai écouté les remarques émouvantes au sujet de l'héritage chrétien, et il y a beaucoup de vrai là-dedans. Les catholiques, les orthodoxes, les protestants et les anglicans l'interpréteront peut-être de façons très différentes, mais que l'on prenne garde de ne pas définir l'héritage juif comme étranger à l'Europe. Ils ne sont pas chrétiens, mais ils font, avec tous les problèmes de notre histoire, aussi partie de notre Europe du passé, du présent et du futur.

Ce serait également une erreur de stigmatiser les citoyens de confession musulmane, qu'ils vivent au sein de nos États membres actuels, en Bosnie ou ailleurs, et même en Turquie, et de les exclure de l'applicabilité de l'article 49 du Traité. Je pense que ce serait une erreur.

(Applaudissements du centre-gauche)

À cet égard, j'ai écouté avec intérêt les commentaires de M<sup>me</sup> Koppa, qui représente la Grèce, au sujet des défis dans les Balkans occidentaux et de la réconciliation avec la Turquie. J'ai aussi pris bonne note des avancées et des déclarations faites par le Premier ministre Papandreou ces derniers temps.

Je voudrais pour terminer évoquer un de mes sujets préférés. Quelqu'un a évoqué, comme cela arrive parfois dans ce débat, la question de la capacité d'absorption – à savoir que nous ne pouvons tout simplement pas absorber trop de pays. Je n'aime pas ce terme. Pour moi, notre Union n'«absorbe» pas des nations. Je ne sais pas si nous avons absorbé la Grande-Bretagne. Je ne sais pas si la France souhaite être absorbée. Et j'espère que la Suède ne sera jamais absorbée.

Pour moi, notre Union enrichit les pays qui la rejoignent et je n'ai pas encore vu d'élargissement affaiblir notre Union. Chaque élargissement, même s'il a été difficile, a rendu notre Union plus forte, plus riche et plus ambitieuse et je ne suis pas de ceux qui pensent que cette histoire est finie. L'article 49 s'applique.

Enfin, un député a déclaré qu'il est aussi d'autres pays dont nous n'avons pas débattu. C'est vrai. L'article 49 s'applique à tous les pays européens, y compris ceux qui n'ont pas été mentionnés au cours du débat d'aujourd'hui.

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, je tiens à vous remercier pour ce débat très animé et substantiel sur l'élargissement de l'UE et sur notre stratégie aujourd'hui, l'année prochaine et

dans un proche avenir. Ce débat s'inscrit dans le droit fil des meilleures traditions démocratiques de ce Parlement, et je vous remercie pour le large soutien global dont vous avez fait preuve à l'égard de notre politique d'élargissement, que nous conduisons avec beaucoup de soin.

Vous avez souligné à juste titre l'importance d'un engagement simultané et parallèle et de la conditionnalité dans l'élargissement européen. Je suis d'accord et je tiens à souligner toute l'importance d'être honnête et ferme à la fois.

Nous devons être honnêtes et respecter les engagements que nous avons pris envers les pays du sud-est de l'Europe qui sont concernés par notre programme d'élargissement consolidé, à savoir les Balkans occidentaux et la Turquie. Dans le même temps, nous pouvons être aussi fermes que nous sommes honnêtes, et nous devons appliquer une conditionnalité rigoureuse à ces pays candidats ainsi qu'aux candidats potentiels.

Ces deux aspects vont de pair – en tandem, à l'unisson – et c'est en effet la meilleure recette pour encourager les réformes et la transformation démocratique et économique du sud-est de l'Europe. C'est aussi la meilleure recette pour ancrer la stabilité dans les Balkans occidentaux et pour inciter des réformes qui renforcent les libertés fondamentales en Turquie.

Je pense que M<sup>me</sup> Flautre a raison de dire qu'il n'est pas de portefeuille plus attractif que l'élargissement. Je suis toutefois un homme de modération – croyez-le ou pas – et je pense qu'il y a certaines limites à l'attrait et à la fascination qu'un homme peut supporter. Ainsi que Carl l'a demandé, il reste des choses à faire pour mon successeur, pour la prochaine Commission et pour ce Parlement.

En tout état de cause, ce fut formidable de travailler avec vous. Ensemble, nous avons fait des progrès. Souvenons-nous que l'élargissement de l'UE a grandement contribué à ce l'Europe soit un tout et soit libre. Que cela reste ainsi et terminons notre travail au sud-est de l'Europe.

(Applaudissements)

**La Présidente.** – J'ai reçu, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement, une proposition de résolution<sup>(1)</sup>.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 26 novembre.

### Déclarations écrites (article 149)

**Elena Băsescu (PPE)**, par écrit. – (RO) Je pense qu'il est de la plus haute importance que le Parlement européen s'implique dans l'évaluation du processus d'élargissement. Ce processus a été un franc succès pour l'Union européenne, en ce sens qu'il a entraîné la paix et la stabilité. Dans ce contexte, nous devons garder à l'esprit que les pays des Balkans occidentaux font partie de l'Europe d'un point de vue géographique, culturel et historique. Parmi les candidats potentiels cités dans la résolution, je voudrais mettre en lumière les efforts réussis et les progrès tangibles réalisés en Serbie. Ce pays est allé de l'avant et a mis en œuvre de manière unilatérale l'accord intérimaire sur le commerce qu'il a signé avec l'UE, démontrant par là qu'il est résolu à se rapprocher de l'Union européenne, en dépit des difficultés politiques et économiques auxquelles il est confronté. Le Parlement européen doit encourager la Serbie à poursuivre sa route vers l'UE. À cet égard, nous devons demander au Conseil et à la Commission de faire preuve d'ouverture et de poursuivre les négociations avec ce pays d'une façon constructive. Je pense que la progression de l'intégration de la Serbie à l'Union européenne ne doit pas être conditionnée à la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo.

**Takis Hatzigeorgiou (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*EL*) L'opposition à la Turquie est une question très importante qui sera discutée, dans le cadre de l'élargissement, à l'occasion du sommet du Conseil européen en décembre. Nous sommes favorables à une pleine intégration, car nous considérons que cet objectif doit constituer un moteur pour les réformes et le changement politique dans des domaines essentiels. Nous signalons que la Turquie n'a pas encore respecté ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'UE et de tous les États membres. Elle doit commencer à respecter ses engagements sans le moindre délai, faute de quoi elle ne sera pas épargnée lors de l'évaluation de décembre. Les engagements à la lumière desquels son cas sera examiné ainsi que le calendrier se trouvent dans des conclusions qui datent de décembre 2006. Elles comprennent l'application du protocole additionnel, une amélioration des relations bilatérales avec la République de Chypre et la

<sup>(1)</sup> Voir procès-verbal.

reconnaissance de cet État, ainsi qu'une position constructive sur la procédure relative à la résolution de la question chypriote. Il est absurde que, tout en cherchant l'intégration et à jouer un rôle de premier plan et de régulateur dans la région, la Turquie continue d'enfreindre le droit international et les principes sur lesquels l'UE est fondée en maintenant des troupes d'occupation sur le territoire d'un État membre. Enfin, le chapitre de l'énergie ne peut être ouvert tant que la Turquie empêche la République de Chypre d'exercer ses droits souverains dans sa zone économique exclusive.

**Cătălin Sorin Ivan (S&D)**, par écrit. – (RO) L'UE est comme un bâtiment en construction et, par conséquent, le fait de mettre un terme à son élargissement irait à l'encontre du principe-même sur lequel elle repose. Il ressort de l'article 49 du traité sur l'UE que: «Tout Etat européen... peut demander à devenir membre de l'Union». C'est précisément pour cette raison que la stratégie d'élargissement concernant les Balkans occidentaux, la Turquie et l'Islande reçoit une attention accrue dans le cadre de nos activités. J'accorde mon soutien inconditionnel à cet intérêt accru. La Croatie, la Turquie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine ont le statut de candidats dès lors que ces pays se sont lancés de manière responsable sur la voie de l'adhésion. L'Islande, le Monténégro et l'Albanie ont demandé leur adhésion, les deux premiers pays étant actuellement en cours d'évaluation par la Commission. Il subsiste assurément des problèmes à surmonter, dont la corruption, la criminalité et la liberté des médias. L'introduction du régime d'exemption de visa pour la Serbie, le Monténégro et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, qui débutera le 19 décembre, imprimera un nouvel élan à ce processus. Néanmoins, je tiens aussi à attirer votre attention sur le fait que, lorsque nous parlons de l'élargissement, nous devons aussi nous tourner vers la République de Moldavie, qui traverse actuellement une période politique cruciale, car elle s'engage sur la voie de la démocratie et de l'adhésion à l'UE. Dans cet esprit, nous devons soutenir la mise en œuvre des objectifs de la stratégie européenne pour la République de Moldavie 2007-2013 afin d'atteindre les résultats souhaités par les deux parties.

**Tunne Kelam (PPE),** *par écrit.* – (*EN*) J'ai trois observations à formuler. Premièrement, je suis ravi que le ministre des affaires étrangères, Carl Bildt, ait mis l'accent sur le message le plus important de la résolution Albertini – à savoir que l'UE demeure fermement attachée à la politique d'élargissement et qu'elle la considère comme l'une des plus fécondes de toutes ses politiques. C'est dans une large mesure grâce à l'excellent travail du commissaire Rehn. Le deuxième message important est que l'État de droit est considéré comme un principe fondamental du développement démocratique et l'une des principales conditions des adhésions futures. Nous devons également rester clairs quant à la pertinence des critères de Copenhague. Ma troisième observation est que je suggère que l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Macédoine soit décidée par le Conseil européen de décembre conformément à la recommandation de la Commission.

**Petru Constantin Luhan (PPE),** par écrit. – (EN) L'Islande est déjà un partenaire actif et de longue date dans le processus d'intégration européenne plus vaste. L'Islande coopère étroitement avec les États membres de l'UE en tant que membre fondateur de l'OTAN, membre du Conseil de l'Europe, de l'AELE, de l'OSCE et de la coopération Schengen. Par ailleurs, on estime aussi que l'Islande a déjà adopté environ 60 % du considérable acquis communautaire. Sous cet angle, la candidature de l'Islande à l'adhésion à l'UE n'est qu'une suite logique.

Selon moi, l'Islande a toujours eu une vocation européenne et l'adhésion de l'Islande profitera aux deux parties. Nous tirons déjà les enseignements de l'expérience islandaise dans le domaine de la gestion durable des ressources halieutiques, de l'utilisation de l'énergie géothermique et des mesures de lutte contre le changement climatique. L'Islande a prouvé sa détermination à rejoindre l'Union en répondant au questionnaire de la Commission bien avant le délai imparti. J'attends avec impatience l'évaluation qui sera réalisée au sommet de mi-décembre. Si toutes les exigences sont satisfaites et que le principe des mérites est respecté, j'espère que l'adhésion de l'Islande pourra se joindre à celle de la Croatie.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Une approche différentiée de la stratégie d'élargissement est nécessaire. Tandis que l'Islande est un pays européen prêt à devenir membre de l'UE, les États des Balkans sont loin de l'être, à l'exception de la Croatie. Les problèmes en suspens sont difficiles à résoudre après l'adhésion et attendent des années une solution. Par conséquent, il ne peut subsister absolument aucun doute quant au fait que les États des Balkans sont prêts à adhérer et les salaires et autres conditions sociales doivent correspondre à la moyenne européenne. Des années durant, les rapports sur les progrès de la Turquie ont consisté en une longue liste de problèmes. Si la Turquie était une voiture, elle aurait depuis longtemps échoué au contrôle technique. Il est vrai que ce pays ne fait pas partie de l'Europe, ni géographiquement ni en termes spirituels ou culturels. Son mépris constant des droits de l'homme et de la liberté d'expression, que le programme pour les Kurdes ne parvient pas à dissimuler, et la question chypriote l'illustre clairement. Mais peut-être l'Europe souhaite-t-elle, elle aussi, s'écarter de ses normes en matière de droits de l'homme? Ce serait bien la seule explication à son obéissance aux décrets Beneš. La Turquie se considère comme le pouvoir suprême des peuples turcophones. Par conséquent, les problèmes de l'UE ne feront que s'aggraver après

l'adhésion de la Turquie, ainsi que ses agissements l'ont constamment montré. Les aspects positifs, comme l'amélioration de la sécurité énergétique, peuvent aussi être atteints au moyen d'un partenariat privilégié. Il est grand temps que nous commencions à parler honnêtement et clairement.

**Csaba Sándor Tabajdi (S&D),** *par écrit.* – (*HU*) En tant que député de Hongrie, un pays voisin de la région des Balkans occidentaux, je soutiens de tout cœur les ambitions d'adhésion à l'UE des pays des Balkans occidentaux. Une avancée majeure dans ce domaine a été l'initiative mise en œuvre par la Commission européenne, qui a levé l'obligation de visa pour la Serbie, la Macédoine et le Monténégro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cependant, la proposition du Parlement européen, qui supprimerait cette obligation dès le 19 décembre, aurait une portée symbolique et entraînerait aussi des avantages pratiques.

L'Union européenne pourrait difficilement offrir plus beau cadeau de Noël qu'un voyage sans visa aux Hongrois qui vivent en Voïvodine, en Serbie, et qui ont de nombreux liens avec la Hongrie. Cette mesure serait profitable aux familles et aux amis qui vivent de part et d'autre de la frontière. J'ai bon espoir que les États membres donneront leur bénédiction à cette décision ce mois-ci.

L'exemption de visa est une réponse positive aux véritables efforts consentis par les pays des Balkans occidentaux en vue de l'intégration européenne. La Serbie a réalisé des progrès particulièrement significatifs ces derniers temps. Même le rapport publié récemment par la Commission indique que le nouveau gouvernement du Premier ministre Mirko Cvetković s'est attaqué avec fruit à la corruption, sans parler des avancées extrêmement importantes qui ont été réalisées dans le domaine des droits des minorités. Le parlement serbe a adopté une loi sur les conseils nationaux. Dans le sillage des discussions préliminaires encourageantes, une décision sur le statut de la Voïvodine sera soumise au parlement serbe la semaine prochaine. À côté des nombreux développements positifs, les efforts doivent se poursuivre afin d'éradiquer complètement les crimes violents fondés sur des raisons ethniques ainsi que les passages à tabac de plus en plus fréquents à l'encontre des Hongrois de Voïvodine.

Jarosław Leszek Wałęsa (PPE), par écrit. – (PL) Je tiens à remercier M. Albertini pour la résolution sur la stratégie d'élargissement de la Commission européenne. Bien entendu, je reconnais que les pays candidats doivent poursuivre le processus de réforme. Les efforts doivent se concentrer sur la garantie de l'état de droit et de l'égalité de traitement des minorités ethniques, ainsi que sur la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. L'évaluation de la situation politique en Turquie, y compris les réformes qui sont prévues ou qui ont été menées à bien, réitère l'évaluation de la Commission contenue dans le rapport régulier. Les progrès sont évidents dans le domaine des critères politiques de Copenhague, mais, malheureusement, il reste fort à faire dans la catégorie bien connue des libertés des citoyens. Néanmoins, le plus important est que tous les litiges bilatéraux soient résolus en impliquant les parties. Ces éléments ne devraient pas, en soi, constituer des obstacles sur la voie de l'adhésion, mais l'UE doit s'efforcer de parvenir à une solution avant l'adhésion. Le Parlement européen doit être un observateur objectif, parce que nous voulons que les négociations aboutissent à un accord, ce qui faciliterait l'adhésion de la Turquie à l'UE. En tant que citoyen de Pologne, un pays qui a rejoint l'Union européenne en 2004, je sais que la stratégie d'élargissement est l'un des domaines les plus féconds de la politique de l'UE. Il est primordial de respecter les engagements pris, et cela s'applique à l'Union européenne aussi. L'objectif des négociations d'adhésion est l'adhésion à part entière et, par conséquent, la satisfaction de conditions strictes mais claires est aussi une condition préalable essentielle pour qu'ils réalisent cet objectif. Cela vaut pour tous les États, y compris la Turquie.

**Dominique Vlasto (PPE),** par écrit. – Notre résolution sur les élargissements à venir doit refléter l'état de l'opinion en Europe. Il faut éviter de reproduire les erreurs passées et construire l'Europe avec ses peuples. Les décisions à prendre sont lourdes d'engagements et doivent être bien préparées et bien expliquées pour pouvoir être partagées par la majorité des citoyens européens. Notre Assemblée, qui les représente, doit y être particulièrement vigilante.

La précipitation serait la pire des politiques et pourrait nous ramener vers l'instabilité institutionnelle, alors que l'Union européenne en sort à peine avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Aujourd'hui, il nous faut tester la nouvelle mécanique institutionnelle issue du traité de Lisbonne, faire l'Europe politique et consolider les politiques souhaitées par nos concitoyens en matière d'emploi, de relance de l'économie, de lutte contre le changement climatique, de sécurité d'approvisionnement énergétique ou de défense commune.

N'inversons pas les priorités et renforçons la cohérence et l'efficacité des politiques communautaires avant de nous fixer pour objectif de nouveaux élargissements de l'Union européenne. Enfin, je continue à être opposée à l'entrée de la Turquie au sein de l'Union européenne et maintiens mon souhait d'un partenariat privilégié avec ce pays au sein de l'Union pour la Méditerranée.

## 13. Élimination de la violence à l'égard des femmes (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle la discussion commune sur:

- la question orale au Conseil sur la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes d'Eva-Britt Svensson, au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (O-0096/2009 B7-0220/2009),
- la question orale à la Commission sur la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes d'Eva-Britt Svensson, au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (O-0096/2009 B7-0220/2009).

Je tiens à vous rappeler qu'aujourd'hui, c'est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et l'occasion d'avoir ce débat est particulièrement importante à nos yeux.

**Eva-Britt Svensson**, *auteure*. – (*SV*) Madame la Présidente, aujourd'hui nous sommes le 25 novembre, une date qui marque le dixième anniversaire de l'instauration par les Nations unies de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Tout au long de ma vie adulte, j'ai été active en politique dans des organisations et des réseaux féministes visant à lutter contre cette forme de violence. Pendant mon travail, je pense que j'ai utilisé tous les mots possibles pour décrire la situation. Je crois que j'ai utilisé de très nombreux mots – nous l'avons fait ensemble dans cette lutte. À présent, j'ai l'impression que nous avons vraiment besoin de voir des actions concrètes.

Il s'agit d'un type de violence qui vole aux femmes leurs droits humains. Il affecte et définit le quotidien de femmes. Il s'agit d'un type de violence qui détermine le cours des vies et les situations de femmes et de jeunes filles.

Nous nous devons tous de briser le silence et, au sein du Parlement et à l'extérieur, de coopérer avec toutes les forces pour faire cesser cette violence pour de bon. Cela inclut la violence dans les relations intimes, le harcèlement sexuel, les mauvais traitements physiques et mentaux, le viol, le meurtre, l'esclavage sexuel et les mutilations génitales féminines. Pendant les guerres et les conflits armés ainsi qu'au cours de la reconstruction postérieure à des conflits, les femmes subissent davantage la violence, tant individuellement que collectivement.

Certaines personnes prétendent que la violence au sein des relations intimes est une affaire privée, une affaire familiale. Ce n'est pas le cas. Il s'agit de violence structurelle et d'une question sociale. La société doit se charger d'arrêter cette violence.

Le problème est structurel et répandu dans tous les pays, régions et continents. Le fait de mettre un terme à toutes les formes de violence à caractère sexiste constitue un élément fondamental d'une société égalitaire. D'après moi, la violence masculine à l'égard des femmes indique clairement la relation de pouvoir inégale entre les hommes et les femmes. En même temps, elle contribue à maintenir cet ordre de pouvoir. Le travail visant à faire cesser la violence des hommes envers les femmes et les enfants doit reposer sur la prise de conscience qu'il s'agit de pouvoir, de contrôle, d'idées relatives au sexe et à la sexualité et d'une structure sociétale prédominante dans laquelle les hommes sont considérés supérieurs aux femmes. La violence masculine à l'égard des femmes indique clairement la relation de pouvoir inégale entre les femmes et les hommes.

Il s'agit d'un problème de santé publique. Il s'agit d'un problème social qui – en dehors de toutes les souffrances personnelles – entraîne des coûts énormes pour la société. Cependant, il s'agit surtout d'un problème d'égalité. Nous devons donc nous attaquer au problème de la violence envers les femmes dans une perspective d'égalité. Cela signifie aussi que l'Union européenne a le pouvoir de prendre des mesures, et ce sont ces mesures que moi-même et mes collègues de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres exhortons l'Union européenne à prendre.

Au sein de l'Union européenne, nous avons mis sur pied le programme Daphné, qui fournit un certain degré d'assistance économique à diverses initiatives de lutte contre la violence. Ce programme est bon et nécessaire, mais il est loin d'être suffisant. La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement demande dès lors à la Commission et au Conseil si les États membres planifient l'élaboration de plans d'action nationaux pour s'attaquer à la violence envers les femmes. La Commission prévoit-elle de déposer des propositions de lignes directrices pour une stratégie européenne plus cohérente? Le Conseil l'appuiera-t-elle?

Les dispositions des traités existants contiennent une obligation de travailler en vue d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes.

Quand la Commission a-t-elle l'intention d'organiser une année européenne contre la violence à l'égard des femmes? Le Parlement a préconisé l'organisation de cet événement à maintes reprises depuis 1997. C'est le moment de le mettre en place!

 $\mathring{\mathbf{A}}$ sa Torstensson, présidente en exercice du Conseil. - (SV) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, Madame la députée et Présidente de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a soulevé une question grave et urgente. D'emblée, je tiens à dire assez clairement que la violence envers les femmes n'a pas sa place dans une société civilisée.

Cette année, nous fêtons le dixième anniversaire de la résolution des Nations unies qui a reconnu le 25 novembre comme Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Aujourd'hui, nous pensons aux innombrables femmes et jeunes filles qui subissent des actes de violence dans les zones de guerre et de conflit. Nous sommes conscients des souffrances que connaissent des femmes à travers le monde, des femmes qui sont violées, maltraitées ou souffrent de harcèlement ou qui sont les victimes de pratiques traditionnelles nuisibles. Nous exprimons notre solidarité aux victimes de mariages forcés et de violences sous la forme de crimes d'honneur, qui peuvent aller des mutilations génitales féminines aux meurtres. Nous sommes conscients des proportions inquiétantes dans lesquelles de nombreux différents types de violence sont commis envers des femmes en Europe chaque jour.

La violence à l'égard des femmes est un problème qui a trait à un nombre important de domaines politiques différents. Cela est énoncé clairement dans la proposition de résolution sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes que vous voterez demain. La violence à l'égard des femmes n'est pas seulement une question de criminalité et d'injustice envers les femmes, elle porte aussi sur les hommes en tant qu'auteurs, et il s'agit aussi d'égalité. La meilleure stratégie pour combattre cette violence est d'adopter une approche globale et de travailler à partir d'une définition large de la violence à l'égard des femmes.

Dans l'ensemble de ses travaux visant la promotion de l'égalité, le Conseil est guidé par le principe de l'intégration de la dimension de l'égalité. En accord avec les articles 2 et 3 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Conseil doit promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les activités.

Le Conseil a évoqué le problème de la violence à l'égard des femmes à plusieurs reprises et dans plusieurs contextes différents. Je voudrais débuter par quelque chose de positif. À ce jour, un des exemples les plus réussis de l'intégration de l'égalité dans l'Union européenne est le domaine des femmes dans les conflits armés, dans lequel une politique plus exhaustive en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes commence à apparaître.

Bien sûr, la capacité du Conseil de prendre des mesures dans ce domaine se limite aux pouvoirs énoncés dans le Traité et les États membres sont responsables des affaires qui relèvent de leurs domaines de compétence, surtout des questions relatives aux affaires judiciaires et intérieures, ainsi que des questions sanitaires.

Les États membres ont le droit d'élaborer leurs propres plans de lutte contre la violence à l'égard des femmes, mais ils bénéficient également d'une coopération. En même temps, des mesures sont également prises à l'échelle européenne. L'élimination de la violence et de la traite à caractère sexuel constitue l'un des six domaines d'action prioritaire définis dans la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010) de la Commission. Dans cette rubrique, la Commission soutient les États membres dans la production de statistiques comparables augmentant la prise de conscience, l'échange de bonnes pratiques et la coopération en matière de recherche. Nous avons maintenant hâte de voir le nouveau plan sur l'égalité de la Commission pour 2011-2015.

Le programme de Stockholm, qui doit être adopté le mois prochain, fournit un cadre pour la résolution de bon nombre des préoccupations liées à la violence envers les femmes qui ont été exprimées par le Parlement européen, Nous attendons avec impatience un accord sur le programme et sa mise en œuvre ultérieure.

En même temps, il se passe déjà bien des choses à l'échelle de l'Union européenne, surtout en ce qui concerne l'augmentation de la prise de conscience, la collecte de renseignements et l'échange de bonnes pratiques. Certains d'entre vous étaient présents lors de la récente conférence de la Présidence à Stockholm, qui traitait précisément du thème des stratégies de lutte contre la violence des hommes envers les femmes et qui donnait aux participants la possibilité de partager leurs expériences et de discuter de la future politique.

La décision prise en 2007 établissant le programme Daphné III, qui a été si important dans la lutte contre la violence envers les enfants, les jeunes et les femmes, a été importante également. Je salue l'impact qu'a eu le programme Daphné et qu'il continue d'avoir sur nos sociétés.

Dans votre résolution, vous soulignez, à juste titre, qu'il n'y a aucune donnée régulière et comparable sur les différents types de violence envers les femmes. Le Conseil est aussi bien conscient que la collecte de données exactes et comparables est importante si nous voulons pouvoir améliorer notre compréhension du problème de la violence envers les femmes à l'échelle européenne. J'espère que l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, qui a été instauré conjointement par le Conseil et le Parlement européen, peut apporter une contribution importante dans ce domaine. Le Conseil lui-même a déjà pris des mesures concrètes pour améliorer l'accès aux statistiques sur la violence envers les femmes. Le Conseil a travaillé dans le cadre de la plate-forme d'action de Pékin et il a adopté des indicateurs spéciaux dans trois domaines qui sont pertinents ici: 1) la violence domestique envers les femmes, 2) le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, et 3) les femmes et les conflits armés. Nous avons réalisé des progrès, mais bien évidemment, il reste encore beaucoup à faire.

La plupart des femmes les plus vulnérables dans le monde vivent dans les pays en développement. Le Conseil, qui connaît cette situation, a adopté une série de conclusions sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la coopération au développement, dans lesquelles nous soulignons l'importance de prendre de front toutes les formes de violence à caractère sexiste, notamment les pratiques et coutumes nuisibles telles que les mutilations génitales. Cependant, nous ne devons pas nous contenter de ces conclusions. Les mutilations génitales féminines, les crimes dits «d'honneur» et les mariages forcés sont aussi une réalité au sein de l'Union européenne.

Le Parlement européen est systématiquement un pionnier en matière de préconisation de mesures contre les pratiques traditionnelles nuisibles. En accord avec cette démarche, le Conseil a confirmé son engagement à l'égard de la protection des plus vulnérables dans ses conclusions relatives à la situation des fillettes, conclusions que le Conseil a adoptées l'an dernier. Dans celles-ci, le Conseil a insisté, je cite, sur le fait que «l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des fillettes, y compris la traite et les pratiques traditionnelles dangereuses, est essentielle pour l'émancipation des filles et des femmes et l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société».

Comme M<sup>me</sup> la députée l'a souligné dans l'introduction à sa question, la violence envers les femmes a un effet nuisible sur la capacité des femmes à participer à la vie sociale, politique et économique. Les femmes qui, en conséquence de la violence, sont exclues des activités sociales, y compris de l'emploi, sont exposées au risque de marginalisation et de pauvreté.

Cela me ramène à l'approche globale que j'ai évoquée au début, ainsi qu'à la nature structurelle de la violence sur laquelle on a insisté dans la question au Conseil. Le problème de la violence à l'égard des femmes représente un problème plus général, un manque d'égalité. La campagne plus vaste de promotion de l'autonomisation des femmes aide à lutter contre la violence. Les femmes qui ont la liberté d'utiliser leur plein potentiel sont moins vulnérables à la violence que les femmes qui sont exclues. Le Conseil a également expliqué à plusieurs reprises qu'il est nécessaire de réduire la pauvreté des femmes. L'emploi est souvent la meilleure façon d'en finir avec la pauvreté. Il faut redoubler d'efforts pour faciliter la participation des femmes sur le marché du travail. Les crises économiques et sociales rendent les femmes plus vulnérables. Au cours de sa réunion du 30 novembre 2009, le Conseil devrait adopter plusieurs conclusions sur l'égalité des genres: le renforcement de la croissance et de l'emploi – contribution à la stratégie de Lisbonne après 2010. Le but est de garantir que tant l'intégration de l'égalité que des mesures spéciales en matière d'égalité seront mises en évidence dans les futures stratégies.

Alors que nous fêtons le dixième anniversaire de la résolution des Nations unies qui a reconnu la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous admettons l'ampleur de ce problème. En même temps, nous saluons également le fait que les nations travaillent ensemble pour y mettre un terme. Une partie importante de notre travail de lutte contre la violence envers les femmes ici en Europe est réalisée dans un cadre international.

Au cours de sa prochaine réunion en mars 2010, la commission de la condition de la femme des Nations unies entreprendra un examen sur quinze ans de la plate-forme d'action de Pékin. La Présidence suédoise a déjà rédigé un rapport sur les progrès réalisés dans l'Union européenne et les défis qui subsistent. Le 30 novembre, le Conseil devrait adopter une série de conclusions à cet égard. La plate-forme d'action de Pékin nous fournit une structure et un ordre du jour à long terme pour la politique internationale relative à

l'égalité des genres. Le Conseil participe activement à ce travail et consacre une partie importante de ses efforts à la lutte contre la violence envers les femmes.

Le problème de la violence envers les femmes ne connaît aucune frontière nationale. Nous devons tenter de le maîtriser à l'échelle internationale, tant au sein qu'à l'extérieur de l'Europe. Nous devons intensifier la lutte contre la violence à caractère sexiste dans nos missions internationales et nous ne devons pas fermer les yeux sur la violence domestique qui s'exerce à l'encontre de nos propres citoyennes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je vais répéter ce que j'ai dit au début: la violence à l'égard des femmes n'a pas sa place dans une société civilisée. Je suis reconnaissante au Parlement d'avoir abordé cette question aujourd'hui. Vous disposerez du soutien inconditionnel du Conseil, de cette Présidence et de toutes les personnes qui font valoir leurs convictions et qui défendent les principes de justice, d'égalité et de solidarité.

Karel De Gucht, membre de la Commission. – Madame la Présidente, à l'occasion de la journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Commission souhaite réitérer son engagement politique fort de lutter contre la violence envers les femmes. Cet engagement est reflété dans la communication sur le programme de Stockholm qui inclut, parmi ses priorités, la nécessité de donner une attention particulière aux droits de l'enfant et à la protection des personnes particulièrement vulnérables, comme les femmes victimes de violences et les personnes âgées.

Avec sa feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2006-2010, la Commission européenne s'est engagée à contribuer à l'éradication de la violence liée au sexe et à la traite des êtres humains. La lutte contre la violence envers les femmes sera également une priorité importante de la nouvelle stratégie qui suivra la feuille de route et qui est actuellement en cours de préparation.

Toutefois, il est aussi primordial de financer des actions concrètes sur le terrain. La Commission a déjà beaucoup contribué à la lutte contre la violence en Europe par le biais du programme Daphné. Sa réponse dans le domaine de la prévention de la violence et de l'aide aux victimes doit être maintenant renforcée par des actions plus concrètes.

Tout d'abord, la Commission a identifié des actions dans le cadre du programme Daphné III, pour mettre en place une stratégie plus cohérente de l'Union européenne pour combattre la violence envers les enfants, les jeunes et les femmes. Grâce à un budget annuel d'environ 17 millions d'euros en 2009, la Commission a ciblé directement les groupes à risques et ce, en complément des aides apportées par les programmes nationaux.

Dans le programme de travail de Daphné III pour 2010, l'établissement d'un groupe consultatif d'experts est envisagé. Ce groupe pourra aider à identifier des actions nécessaires au niveau communautaire et encourager une approche commune entre les États membres.

La Commission débutera aussi une étude importante de faisabilité qui évaluera s'il est possible et nécessaire d'harmoniser la législation contre la violence fondée sur le sexe et la violence envers les enfants au niveau de l'Union européenne, dont les résultats seront présentés à l'automne 2010. L'intention de la Commission est de réunir des représentants des gouvernements des États membres, des institutions communautaires, des groupes politiques, des organisations de la société civile, des organisations internationales, etc., en vue de l'élaboration d'une politique communautaire plus explicite.

Par ailleurs, l'échange de bonnes pratiques, de standards et de modèles d'intervention a déjà fait l'objet de discussions organisées en décembre 2007, sous les auspices du réseau européen de la prévention de la criminalité.

Enfin, il faut souligner que les formes extrêmes de violence contre les femmes doivent être combattues avec les instruments les plus sévères. Dans ce sens, la Commission a proposé, au mois de mars, une modification du cadre pénal européen en matière de lutte contre la traite d'êtres humains et contre l'exploitation sexuelle des enfants, ce qui touche en particulier les femmes et les filles les plus vulnérables.

Concernant la demande de l'organisation d'une année européenne sur la violence contre les femmes, sur la base d'une évaluation approfondie, la Commission a conclu qu'une telle initiative serait prématurée avant qu'une véritable stratégie pour combattre la violence soit élaborée.

Et je voudrais maintenant passer la parole à ma collègue, M<sup>me</sup> Benita Ferrero-Waldner.

**Benita Ferrero-Waldner,** *membre de la Commission.* – Monsieur le Président, chers et honorables parlementaires, comme vous le savez tous, je me suis toujours – naturellement en tant que femme moi-même – engagée dans la lutte contre la violence envers les femmes, mais aussi dans la question de l'*empowerment* des femmes en général, non seulement pendant les cinq dernières années de mon mandat en tant que commissaire chargée des affaires étrangères, mais aussi avant, en tant que ministre. C'est pourquoi je voudrais ajouter quelques mots sur ce point.

Sur le plan extérieur, au-delà des interventions spécifiques dans les pays en voie de développement, dont mon collègue parlera un peu plus tard, la lutte contre la violence envers les femmes est devenue un axe important de la politique des droits de l'homme de l'Union, dont l'action est renforcée par les lignes directrices spécifiques adoptées en décembre 2008.

La mise en œuvre de ces lignes directrices s'articule notamment au niveau local, dans les pays tiers où l'Union européenne est présente. Dans environ 90 pays tiers, les ambassades des pays membres de l'Union européenne et les délégations de la Commission européenne ont développé leurs propres plans d'action, qui visent à mettre en œuvre ces lignes directrices, et prévoient toute une liste d'initiatives à mener dans la période comprise entre 2009 et 2010.

Nous y portons systématiquement un message clair: la violation des droits des femmes ne peut pas se justifier au nom du relativisme culturel ou des traditions.

Dans le contexte de ces dialogues, nous offrons aussi l'assistance de notre coopération afin, par exemple, de mettre en œuvre les recommandations du rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, de renforcer les institutions nationales en charge des questions d'égalité des genres ou bien de soutenir la modification des législations qui prévoient des discriminations envers les femmes.

Le thème «Femmes, paix et sécurité» sur lequel portent les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies retient toute notre attention. D'ailleurs, l'Union européenne a également adopté, en décembre 2008, une approche globale pour la mise en œuvre de ces résolutions.

Ceci, je crois, fournit un socle de principes communs, tant pour les opérations relevant de la politique européenne de sécurité et de défense que pour les interventions des instruments communautaires. Ces activités devraient nous permettre d'intégrer plus efficacement la dimension «femmes» dans l'ensemble du cycle des conflits, depuis la prévention, la gestion et la résolution des crises, jusqu'à la consolidation de la paix et la reconstruction à plus long terme.

Personnellement, j'ai sollicité le soutien de 40 femmes dirigeantes du monde entier pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre de la résolution 1325 en proposant, comme vous le savez, d'organiser une conférence ministérielle dix ans après son adoption historique. Et cette idée – et j'en suis très fière – a été retenue par le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon. Mais ce qui est peut-être plus remarquable encore, c'est le fait qu'en préparation de cette conférence ministérielle, un nombre croissant d'États et d'organisations internationales, telles que l'Union africaine, ont décidé de renforcer leurs efforts pour la promotion de la résolution 1325, notamment à travers le développement de plans d'action nationaux.

Laissez-moi, Monsieur le Président, conclure sur une touche personnelle. J'ai beaucoup apprécié les possibilités que les politiques de l'Union européenne, qu'elles soient internes ou externes, ont offertes pour la lutte contre la violence envers les femmes, et je me réjouis de leur appui en général. Je suis très heureuse de voir que l'action, qui était, dans le passé, souvent un peu restreinte à un engagement personnel, s'inscrit maintenant dans un effort totalement commun.

#### PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

**Barbara Matera**, *au nom du groupe PPE.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'élimination de la violence envers les femmes est un sujet très important qui requiert davantage d'efforts et d'engagement de notre part à tous, les institutions européennes, les États membres et la société civile.

La violence à l'égard des femmes représente non seulement une violation des droits de l'homme, mais elle entraîne aussi de graves conséquences personnelles et sociales qui ne peuvent être ignorées. Il s'agit donc d'un sujet qui doit être maîtrisé sur différents fronts.

Sur le front culturel, nous devons combattre l'idée que la violence peut toujours se justifier en fonction d'aspects culturels, religieux ou sociaux. Nous devons organiser des campagnes d'information et de sensibilisation qui toucheront aussi les jeunes gens et qui devraient donc être déployées dans les écoles. L'organisation d'une année européenne, demandée plusieurs fois par le Parlement européen, pourrait avoir le degré d'impact pertinent à l'échelle européenne et internationale pour élaborer une politique plus cohérente et efficace.

Sur le front politique, il est essentiel d'inclure ce sujet comme une priorité dans les ordres du jour nationaux, européens et internationaux. Je pense donc qu'il est approprié de forger des liens plus solides – et je suis sur le point de conclure – entre l'Union européenne et les Nations unies afin que nous puissions travailler tous ensemble dans la même direction. À cet égard, le discours à l'intention du Parlement européen prononcé par la vice-secrétaire générale des Nations unies, M<sup>me</sup> Migiro, était exemplaire. Je souhaiterais donc pour nous tous que notre coopération devienne encore plus forte.

**Britta Thomsen,** *au nom du groupe S&D.* – (*DA*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui – le 25 novembre – des hommes et des femmes dans le monde entier marquent la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes proclamée par les Nations unies.

La violence envers les femmes est une question sociale importante qui ne peut être simplement réduite à un enjeu féminin. Elle concerne plutôt la violation des droits de l'homme, le droit à la vie et le droit à la sécurité. Les Nations unies estiment que sept femmes sur dix subiront des actes de violence perpétrés par des hommes au cours de leur vie. En fait, la violence perpétrée par des hommes cause la mort de plus de femmes que la malaria, les accidents de la route, le terrorisme et la guerre réunis. Nous ne pouvons pas simplement demeurer des spectateurs passifs. Il est essentiel que dans l'Union européenne, nous agissions MAINTENANT. La Commission doit soumettre un plan le plus vite possible en vue d'instaurer une politique européenne destinée à lutter contre toutes les formes de violence envers les femmes.

Si nous examinons les initiatives prises par les différents États membres, il est assez clair que certains pays prennent le problème plus au sérieux que d'autres. L'Espagne, qui reprend la présidence du Conseil le

1<sup>er</sup> janvier, a fait de la lutte contre la violence envers les femmes sa priorité à l'ordre du jour de sa présidence. L'Espagne est le seul État membre de l'Union européenne à avoir créé un observatoire de la violence qui soumet chaque année un rapport sur le développement de la violence à caractère sexiste et qui met régulièrement à jour sa meilleure stratégie imaginable pour combattre ladite violence. Soutenons l'initiative de la prochaine Présidence espagnole visant la création d'un observatoire de la violence dans l'Union européenne au profit de toutes les femmes européennes.

**Antonyia Parvanova,** *au nom du groupe* ALDE. – (EN) Monsieur le Président, alors que nous envisageons la résolution de cette affaire, ce n'est pas uniquement en raison de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes que nous devons nous demander si nous avons pris des mesures suffisantes. En Europe aujourd'hui, une femme sur quatre est victime de violence, de mauvais traitements domestiques, de viol, d'exploitation sexuelle ou de mutilation génitale féminine.

Un des exemples les plus terrifiants de la violence à caractère sexiste est le viol utilisé comme une arme pendant la guerre, comme dans le cas du Congo. Il est temps que l'Union européenne élabore une stratégie exhaustive menant à un plan d'action concret destiné à lutter contre toutes les formes de violence envers les femmes, y compris la traite des femmes.

Madame la Commissaire, je tiens à vous informer qu'aujourd'hui, nous avons voté le plan d'action européen contre la violence envers les femmes, pendant la résolution sur le programme de Stockholm relative à un amendement qui requiert une directive; ce plan d'action visera à assurer la prévention de la violence, la protection des victimes et les poursuites en justice des auteurs.

J'espère que cette fois, nos collègues, vous et le Conseil également ne citerez pas le principe de subsidiarité et que, très bientôt, cette directive et ce plan d'action seront mis en place. Nous avons également porté cette question à l'attention de la Présidence espagnole, qui est très favorable à une telle priorité. J'espère qu'elle sera une priorité pour chacun d'entre nous.

**Raül Romeva i Rueda,** *au nom du groupe Verts/ALE.* – (EN) Monsieur le Président, il est en effet nécessaire d'instituer une base juridique claire pour combattre toutes les formes de violence envers les femmes.

J'exhorte aussi le Conseil et la Commission à prendre une décision sur la communautarisation totale de la politique européenne. Aucun des États membres de l'Union européenne ne parvient à résoudre ces problèmes

seul. La tolérance zéro envers toutes les formes de violence à l'égard des femmes doit devenir une priorité absolue pour toutes les institutions à travers l'Europe.

La demande du Parlement au Conseil et à la Commission relative à un plan politique ciblé et plus cohérent de l'Union européenne pour lutter contre toutes les formes de violence envers les femmes est un pas dans la bonne direction, tout comme l'observatoire de la violence qui a déjà été mentionné.

En outre, je voudrais aussi rappeler à la Commission et au Conseil ma demande les invitant à traiter à l'échelle internationale la violence à l'égard des femmes dans la dimension des violations des droits de l'homme à caractère sexiste, en particulier dans le contexte des accords d'association bilatéraux et des accords commerciaux internationaux en vigueur ou en cours de négociation, comme l'évoque également mon rapport sur les féminicides, je tiens aussi à demander à la commissaire si elle peut être un peu plus concrète à ce sujet.

Je terminerai simplement en accueillant la présence dans la galerie de nos amis de l'association congolaise pour la défense de la paix et de la justice. Ils nous ont donné ces fleurs afin de nous rappeler chaque jour qu'il s'agit d'un combat commun que nous devons mener ensemble et aussi avec les personnes qui souffrent et combattent sur le terrain dans ce but.

**Marina Yannakoudakis**, au nom du groupe ECR. – (EN) Monsieur le Président, la violence envers les femmes, surtout dans l'environnement domestique, est un problème dont il faut débattre et je félicite la présidente de la commission FEMM de l'avoir mis en lumière.

Nous devons toutefois admettre que cette problématique n'est pas seulement une problématique liée au genre. Ce n'est pas seulement une question d'égalité. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une question liée aux droits de l'homme, c'est une question de droit pénal avant tout. Par conséquent, étant donné que c'est une question de droit pénal, c'est une affaire d'État souverain, et l'État-nation se doit de s'en charger.

D'après le Conseil de l'Europe, une femme sur quatre sera victime de violence domestique au cours de sa vie. L'Union européenne peut être proactive dans ce domaine en fournissant des ressources en matière d'éducation et une sensibilisation accrue et en ouvrant le débat sur la violence non seulement envers les femmes, mais aussi envers les hommes: d'après le ministère de l'intérieur britannique, un homme sur six sera victime de violence domestique.

Il y a peu j'ai rendu visite à Elevate, un centre d'accueil pour femmes à Londres, pour parler à des victimes de violences domestiques. Elles sont issues de tous les groupes socio-économiques. Il n'y a pas de stéréotype. La violence affecte la victime, sa famille et ses enfants. Ses effets sont à la fois internes et externes et ils détruisent des vies. La voie de la reconstruction de ces vies est longue et elle a besoin d'un appui. Le projet Elevate offre aux victimes un abri sûr et il les soutient afin qu'elles reprennent confiance en elles et qu'elles puissent réintégrer la société. Les projets comme celui-ci ont besoin de soutien et d'un soutien financier.

L'UE peut être proactive en brisant certains des tabous qui entourent la violence envers les femmes – et les hommes. Il s'agit d'un domaine que nous, en qualité de société, ne pouvons plus nous permettre d'ignorer.

**Laurence J.A.J. Stassen (NI)**. – (*NL*) M<sup>me</sup> Svensson a soumis une question orale relative à la violence envers les femmes et elle a présenté un projet de résolution. Dans celui-ci, elle soutient que la violence envers les femmes est un problème structurel et répandu dans toute l'Europe et qu'elle surgit de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

Bien que le Parti néerlandais pour la liberté ne soit pas en mesure de s'engager dans des actions contre ce problème à l'échelle européenne, nous sommes néanmoins favorables à ces propositions et nous encourageons les États membres à prendre des mesures intégrées à une échelle individuelle. Le Parti pour la liberté condamne, en les termes les plus forts possibles, toute violence envers les femmes. Cependant, la violence perpétrée en Europe touche beaucoup plus des femmes musulmanes, en particulier dans l'environnement domestique. Nous devons donc également prendre en considération les cas de violence domestique, les crimes d'honneur et les mutilations génitales féminines qui proviennent de la vision musulmane relative aux rôles des hommes et des femmes.

Bien que le Parti néerlandais pour la liberté estime que toute violence envers les femmes est complètement inadmissible, nous voudrions ici attirer l'attention sur cette forme particulière de violence. J'insiste une fois encore: c'est totalement inacceptable. C'est pourquoi mon parti souhaite inciter fortement les États membres à combattre ces formes de violence et à prendre des mesures précises pour enquêter sur la violence envers les femmes musulmanes.

Edit Bauer (PPE). – (HU) Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, je voudrais également rappeler ce que M<sup>me</sup> la ministre a dit: la violence n'a pas sa place dans les sociétés civilisées. Nous commémorons le dixième anniversaire de la résolution adoptée par les Nations unies pour combattre la violence envers les femmes. Pendant que j'écoutais vos discours et ceux de collègues parlementaires, je me demandais si dans 10 ou 20 ans, nos successeurs diront encore dans cette Assemblée que la violence n'a pas sa place dans les sociétés civilisées. Il est vrai que le temps n'est pas de notre côté, étant donné que nous sommes témoins de l'augmentation des agressions dans nos sociétés. L'influence des médias a un rapport avec cette croissance, mais elle augmente aussi en période de crise. Les psychologues disent que la fréquence des agressions est beaucoup plus importante en période de crise qu'à un autre moment. La violence envers les femmes est un problème, bien sûr, mais nous sommes également confrontés au problème des hommes victimes de violence également, comme certains collègues masculins le disent souvent. Malheureusement, les statistiques indiquent tout de même que 95 % des victimes sont des femmes. Dans le cas de la traite des êtres humains, 80 % des victimes sont également des femmes. Je pense qu'il est vraiment temps que les institutions européennes s'attaquent à ce problème plus sérieusement.

**Iratxe García Pérez (S&D).** – (*ES*) Monsieur le Président, aujourd'hui, des millions de personnes et des millions de femmes dans le monde protestent contre la violence sexiste. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur ce vaste fléau social qui illustre des relations de pouvoir qui ont été inégales tout au long de l'histoire. Il ne peut y avoir de raison, d'argument et de marge de compréhension. Des femmes sont assassinées simplement parce que ce sont des femmes.

Face à cette situation, nous avons la responsabilité d'utiliser tous les moyens dont nous disposons pour éliminer la violence fondée sur le sexe, aller de l'avant et créer une société plus égalitaire, au moyen de mesures juridiques courageuses et résolues. Cette responsabilité nous incombe à tous, institutions européennes, États membres et organisations.

Des pays comme l'Espagne se sont engagés clairement dans cette voie. La loi contre la violence sexiste est un instrument nécessaire et essentiel. Par conséquent, elle devra servir d'exemple au reste de l'Europe. Je pourrais aussi mentionner l'éducation à l'égalité, le combat contre les stéréotypes et l'aide juridique aux victimes. Je suis sûre que nous pourrions faire référence à beaucoup d'autres politiques nécessaires dans ce domaine. La future Présidence espagnole a désigné la lutte contre la violence sexiste comme l'un de ses objectifs prioritaires. Je pense que c'est très important et j'ose espérer que l'Assemblée appuiera fortement chacune des initiatives lancées à cet égard.

Nous devons faire des efforts conjoints et travailler ensemble. C'est à ce moment seulement que nous pourrons soutenir les millions de victimes féminines qui ne peuvent se permettre d'attendre une minute de plus.

**Corina Crețu (S&D).** – (RO) Comme cela a déjà été souligné dans cette Assemblée, la violence envers les femmes est vraiment une question extrêmement grave à laquelle nous ne consacrons pas toujours une attention appropriée. Ce problème se trouve à un seuil épouvantable dans les pays en développement, surtout dans les pays ravagés par des guerres et des conflits. Les viols et la violence sexuelle perpétrée à l'encontre des jeunes filles, des femmes et des enfants ont atteint des proportions épidémiques dans les pays africains déchirés par des guerres, notamment au Congo, en Somalie, au Burundi et au Liberia. Malheureusement, l'énorme incidence des actes violents n'est pas habituelle uniquement dans les pays en conflit. Ce fait est évident également à grande échelle, même dans les pays les plus pacifiques et les plus démocratiques du monde.

Il est de notre devoir de concentrer notre attention et nos efforts pour punir les coupables de violation des droits de l'homme, tout en faisant aussi des efforts pour améliorer la sécurité des femmes et nous assurer que les victimes d'agressions sexuelles reçoivent l'assistance adéquate, l'aide médicale et l'aide à leur réintégration au sein de leur famille et de la société.

Finalement, je tiens à vous rappeler les événements qui se sont déroulés dans le cadre de la commission du développement et qui étaient consacrés à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et je tiens également à remercier le commissaire De Gucht pour sa participation à ces événements et pour l'intérêt qu'il a montré en la matière, de même que la commissaire Ferrero-Waldner pour sa participation à ce débat.

**Silvia Costa (S&D).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais consacrer cette Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à la mémoire d'Anna Politkovskaya,

une journaliste et une femme qui a payé de sa vie son amour de la vérité, aux femmes africaines broyées par les conflits, et aux nombreuses formes de souffrance des femmes d'Europe, qui trop souvent passent inaperçues.

Ces exemples sont en contradiction avec l'image dégradée et vendeuse qu'attachent souvent les médias à l'identité féminine, qui contribue à créer une culture dans laquelle les femmes sont oppressées et humiliées. C'est aussi une grave forme de violence que l'Europe doit dénoncer et contre laquelle elle doit intervenir.

Nous devons élaborer d'urgence un système européen uniforme pour les fichiers statistiques – cette idée a été suggérée plus d'une fois – surtout en ce qui concerne les mineurs, la traite, la violence physique et sexuelle, ainsi que les femmes se trouvant dans des catégories vulnérables, comme les immigrées. Pourtant, nous voudrions aussi voir des résultats tangibles grâce aux lignes directrices de l'Union européenne sur les femmes dans les conflits armés, un sujet que la commissaire a également abordé précédemment, au moins en offrant un soutien financier et de toute autre nature aux projets, souvent organisés par de petites associations, des ONG locales, y compris dans les pays soucieux de la réintégration des femmes qui sont victimes de violence et de l'aide à leur apporter.

Nous sommes conscients qu'aujourd'hui, nous avons une nouvelle possibilité, offerte par le traité de Lisbonne et le programme de Stockholm, pour inscrire cette action préventive dans la Communauté.

Toutefois, nous devons aussi dénoncer un autre aspect de la violence: le contexte dans lequel la violence se produit. La violence causée par l'alcool et la drogue est croissante chez les jeunes gens et les mineurs, et peut-être que nous ne mentionnons pas souvent ce fait lorsque nous discutons de la violence envers les femmes.

**Joanna Senyszyn (S&D).** – (*PL*) Monsieur le Président, des millions de femmes sont battues, agressées sexuellement, achetées, vendues, violées et tuées uniquement parce que ce sont des femmes. Le nombre de femmes qui meurent victimes d'une agression est plus élevé que celui des femmes qui meurent d'un cancer. Nous devons faire comprendre à l'opinion publique que dans une société moderne et démocratique, il n'y a pas de place pour la violence envers les femmes. Commençons par éduquer la classe politique et par libérer la politique des influences des religions qui approuvent la domination des hommes. Cette condition est essentielle pour une égalité réelle et la fin de la violence.

Dans mon pays, la droite conservatrice, qui se trouve sous la houlette du clergé, refuse d'accorder aux femmes les droits de l'homme complets. Elle favorise une famille patriarcale, dans laquelle le rôle de la femme est axé sur la cuisine, le berceau et l'église. Les femmes n'ont pas le droit d'avorter et on prévoit de les priver de leur droit de fécondation *in vitro*. La «mère polonaise» idéalisée portant courageusement sa croix sous la forme d'un mari qui la bat est une absurdité à laquelle il faut s'opposer au niveau social et juridique.

Je souhaiterais vous inviter cordialement à une conférence sur l'élimination de la violence envers les femmes qui se tiendra le 10 décembre au Parlement européen et qui est organisée à l'initiative du Centre des droits des femmes en Pologne.

**Pascale Gruny (PPE).** - Monsieur le Président, chers collègues, chaque jour, en Europe, une femme sur cinq est victime de violences. La violence contre les femmes est inacceptable sous toutes ses formes. Pourtant, en Europe, de nombreuses femmes et jeunes filles continuent de vivre dans l'ombre de l'agression ou de l'exploitation.

Les chiffres sont alarmants. La violence contre les femmes prend de nombreuses formes et survient partout: violences domestiques au foyer, abus sexuels, harcèlement sexuel au travail, viols, y compris au sein du couple, et également comme tactique de guerre en dehors de l'Europe.

En Europe, la violence domestique est la première cause de mortalité et d'invalidité pour les femmes âgées de 16 à 44 ans. À l'heure où nous débattons de ces questions extrêmement graves, des femmes se font violenter. En parler n'est pas suffisant. Il faut maintenant agir.

L'Union européenne se doit de protéger les citoyens les plus fragiles. La lutte contre les violences faites aux femmes est un combat pour les droits humains fondamentaux et le programme dit de Daphné, qui soutient les actions visant à combattre tous les types de violence, est insuffisant.

De nouvelles mesures d'initiative doivent être envisagées pour l'élaboration de plans européens cohérents. Je soutiens l'initiative d'organiser une année européenne contre la violence à l'égard des femmes, demandée par notre institution depuis plus de dix ans maintenant.

**Licia Ronzulli (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais répéter les propos précédents de M<sup>me</sup> Matera et de M<sup>me</sup> Stassen au sujet de la violence liée à des raisons culturelles et religieuses. Je souhaiterais utiliser ce procès-verbal pour vous conter une expérience qui m'a affectée personnellement en tant que volontaire lors de l'une de mes missions.

C'est l'histoire d'une femme, l'histoire de Karin, l'histoire d'une femme qui ne voulait pas porter la burqa. Pour la punir, son mari l'a aspergée d'acide. Il l'a fait pendant la nuit, pendant qu'elle dormait. Karin porte maintenant la burqa, non pas parce qu'elle veut la porter, mais pour cacher les marques de cette attaque tragique.

J'espère que cette journée ne restera pas simplement une autre date sur le calendrier, mais qu'elle pourra aider toutes les femmes qui sont victimes de violence chaque jour et que nos mots pourront devenir des mesures et des actes tangibles.

Marc Tarabella (S&D). - Monsieur le Président, chers collègues, nombreuses sont les femmes, en Europe et dans le monde, qui luttent chaque jour pour l'élimination de la violence à leur égard, mais elles ne peuvent et ne doivent pas mener ce combat seules, parce que ces violences contre les femmes, perpétrées en grande majorité par des hommes, sont également des violences contre l'humanité tout entière.

Il est normal que les hommes se joignent également à ce combat. C'est pourquoi, je participe à la campagne du ruban blanc. Créée initialement par des hommes à destination d'autres hommes, cette campagne est partie du Canada il y a presque vingt ans. C'était un jour où certains hommes ont décidé qu'ils avaient le devoir d'inciter d'autres hommes à s'élever publiquement contre la violence faite aux femmes. Ce ruban blanc est un symbole, c'est aussi celui de l'œillet qui rappelle la lutte des femmes congolaises contre les souffrances dont elles sont victimes tous les jours – elles étaient là tout à l'heure.

En conséquence, j'appelle un maximum de collègues à se liguer avec nous pour ce combat des violences contre les femmes, car il y a la violence physique, mais aussi la violence psychologique et, souvent, vous le savez, les mots font plus mal que les coups.

**Daciana Octavia Sârbu (S&D).** – (RO) La violence envers les femmes, sous ses différentes formes, varie en fonction du contexte économique, culturel et politique de la société. Elle peut aller des sévices psychologiques et physiques au sein de la famille au mariage forcé à un jeune âge et elle comprend également d'autres pratiques violentes. Toute forme de violence envers les femmes constitue une violation inacceptable des droits de l'homme et elle handicape l'égalité des genres. Ce type de violence est largement répandu. Il fait plus de victimes que le cancer et laisse de profondes cicatrices sur le psychisme des gens et sur le tissu de la société. Voici pourquoi nous devrons redoubler d'efforts pour combattre ce problème.

Les estimations des Nations unies indiquent également que non seulement les mauvais traitements continuent, mais aussi qu'en réalité, ils sont à la hausse. Malheureusement, ces actes ne sont pas reconnus dans la plupart des cas, ou ils sont tout simplement ignorés. En Roumanie, je soutiens la campagne dirigée par le Fonds des Nations unies pour la population et le Centre d'information des Nations unies, intitulée «Femmes dans l'ombre». Elle a pour but de sensibiliser le public sur la gravité de ce problème.

**Gesine Meissner (ALDE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la violence envers les femmes est une violation atroce des droits de l'homme, peu importe la forme qu'elle prend, y compris les mariages forcés, les coups et les viols. Je trouve le terme «crime d'honneur» particulièrement repoussant, car je n'y vois là rien d'honorable. Le crime d'honneur est un crime horrible et nous devons faire tout ce que nous pouvons pour le combattre.

Le traité de Lisbonne est sur le point d'être signé, et dès lors, la charte des droits fondamentaux en tant qu'annexe au Traité sera particulièrement importante. C'est la raison pour laquelle dans l'Union européenne, nous sommes obligés de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre cette violence.

Il a déjà été mentionné que le viol peut être utilisé comme arme de guerre. On a déjà fait référence au Congo, où ces actes terrifiants sont accomplis depuis des années et où des violeurs revendiquent même leurs actes à l'encontre de jeunes enfants et de dames âgées. Plusieurs programmes sont en place et M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner a évoqué le fait qu'elle a sollicité des femmes au gouvernement partout dans le monde. Apparemment, cela

a évoqué le fait qu'elle a sollicité des femmes au gouvernement partout dans le monde. Apparemment, cela n'est pas suffisant. Il ne s'agit pas juste d'un problème concernant des femmes. Il s'agit d'un problème qui concerne le monde entier. Nous, dans l'Union européenne, devons faire tout ce que nous pouvons pour améliorer la situation.

**Małgorzata Handzlik (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, ces dernières années, les initiatives à l'appui de l'élimination de la violence à l'égard des femmes se sont multipliées. Malheureusement, ce phénomène existe encore en Europe, indépendamment de l'âge des femmes, de leur éducation ou de leur position sociale. Nous devons donc continuer à insister sur le fait que la violence envers les femmes n'est ni naturelle, ni inévitable. La violence envers les femmes, partout dans le monde, constitue tout bonnement un crime et une violation du droit à la vie, à la dignité de la personne, à la sécurité, ainsi qu'à l'inviolabilité physique et mentale. Parler de violence, ce n'est pas uniquement présenter des femmes comme des victimes, mais cela implique par-dessus tout la nécessité de condamner l'acte de violence en lui-même et son auteur, qui ne doit pas rester impuni. À long terme, nous devons éduquer les hommes et les femmes afin de supprimer les stéréotypes et de faire comprendre à chacun la nécessité de lutter contre ce phénomène.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL).**—(*PT*) J'espère que cette Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes marquera le début de l'effondrement du mur de silence et d'indifférence qui subsiste dans notre société en ce qui concerne ce véritable fléau qui touche des millions de femmes dans l'Union européenne et à travers le monde.

La violence envers les femmes constitue une violation des droits de l'homme et un obstacle à leur participation à la vie sociale et politique, à la vie publique et au travail, d'autant plus qu'elle les empêche d'être des citoyennes jouissant des pleins droits. Bien que les différents types de violence varient également d'après les cultures et les traditions, comme il a déjà été dit ici, les crises capitalistes économiques et sociales rendent les femmes plus vulnérables, ce qui aggrave leur exploitation et les entraîne dans la pauvreté et la marginalisation, ce qui contribue également à la traite des femmes et à la prostitution.

Par conséquent, il est essentiel que nous consolidions les ressources et politiques financières qui sont vraiment engagées dans la promotion du rôle des femmes dans la société et dans la campagne pour l'égalité des droits, et que nous mettions en œuvre de réels plans de lutte contre toutes les formes de violence envers les femmes, des plans qui viseront également l'élimination de la discrimination persistante et la protection des victimes.

**Nicole Kiil-Nielsen (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, les années 2000 se caractérisent en Europe par une multiplication des lois sécuritaires: surveillance, répression, rétention, emprisonnement.

Les budgets liés à ces politiques ont explosé. Pourtant, les violences contre les femmes ne diminuent pas. Ainsi, en 2008, 156 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint en France, où près d'une femme sur dix est victime de violences conjugales. Les moyens sécuritaires mis en œuvre pour la vidéosurveillance, le fichage ou la biométrie ne répondent pas aux véritables besoins de sécurité des femmes.

Cette violence touche toutes les femmes, dans tous les pays, quelle que soit leur origine, leur milieu social ou leur religion. Elle est liée à une discrimination fondée sur l'appartenance sexuelle. Le sexisme, tout comme le racisme, consiste à nier à l'autre un statut d'alter ego.

Comment combattre le sexisme? Ce qu'il faut, c'est une volonté politique forte pour informer, prévenir, protéger, la volonté politique d'abolir toutes les discriminations dans lesquelles la violence prend racine. La sécurité de plus de la moitié des citoyens européens, c'est-à-dire les citoyennes, ne vaut-elle pas un investissement politique conséquent?

Åsa Torstensson, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, Madame Svensson, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie pour ce débat très important. La violence des hommes à l'égard des femmes comporte de nombreuses facettes et elle peut prendre de nombreuses formes, mais la vulnérabilité et la douleur sont identiques, quelle que soit la personne touchée.

C'est une bonne chose que la Commission prenne autant d'initiatives dans ce domaine et j'ai bon espoir que la coopération européenne constituera un point fort dans la lutte contre la violence et le renforcement de l'égalité et que nous travaillerons de façon stratégique. Bon nombre d'entre vous au Parlement ont préconisé cette initiative et cette action.

Je tiens à répéter que la violence envers les femmes constitue un secteur prioritaire pour la Présidence suédoise: 1. dans le cadre du programme de Stockholm qui sera adopté le mois prochain, il y aura davantage d'occasions de s'attaquer au problème des femmes victimes de violence qui a été mis en évidence par le Parlement;

2. le 9 novembre, la Présidence a organisé une conférence au cours de laquelle les États membres et les représentants de la société civile avaient l'occasion de partager leurs expériences et leurs renseignements concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Pendant l'automne, la Présidence a également organisé une conférence à Bruxelles au sujet des victimes de la traite des êtres humains, dans le but de souligner

la nécessité de prendre des mesures à l'égard des personnes touchées et de se concentrer sur la coopération avec les pays d'origine pour la traite des êtres humains.

Je tiens à exprimer mes remerciements pour ce débat extrêmement important. La route est longue et semée d'embûches, mais notre vision doit être axée sur la cessation de la violence à l'égard des femmes.

**Karel De Gucht**, *membre de la Commission*. – (*EN*) Monsieur le Président, j'ai juste quelques remarques de clôture, mais avant tout, je voudrais remercier tous les membres qui se sont exprimés lors de ce débat, qui est un débat vraiment crucial. Il s'agit d'une des formes les plus brutales de violation des droits de l'homme, largement répandue, et pas seulement dans les pays en développement. Nous parlons beaucoup du Congo, mais nous devrions aussi parler d'autres pays en développement, comme le Pakistan par exemple. Hier soir, après une réunion dans ce Parlement, j'ai regardé la télévision et il y avait un programme 24/24 sur les sévices commis sur des femmes au Pakistan. C'était horrible, tout simplement horrible. Néanmoins, c'est également la vérité. Un des membres a donné l'exemple de la femme qui ne voulait pas porter une burqa.

Il est évident que le conflit s'envenime et aggrave les sévices commis sur des femmes, que la violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre, que vous constatez après un certain temps que le tissu social et la cohésion des communautés traditionnelles sont détruits, méprisés, que l'éthique disparaît et que vous vous retrouvez dans une situation dans laquelle non seulement des rebelles et des soldats, mais aussi des citoyens ordinaires commettent ces types d'agressions effroyables sur des femmes et des enfants.

Plusieurs membres ont évoqué la possibilité d'une directive européenne sur la violence envers les femmes qui garantirait la prévention de la violence, la protection des victimes et les poursuites en justice des auteurs. Malheureusement, je ne pense pas qu'il y ait une base juridique à l'appui. Il y a une base juridique dans le traité de Lisbonne pour certaines mesures spécifiques qui peuvent être prises ...

... notamment en ce qui concerne le domaine de la traite des êtres humains, de l'exploitation sexuelle des enfants et de la pédopornographie. Là, il y a une mention explicite dans le traité de Lisbonne, mais la déclaration des droits de l'homme, en tant que telle, n'est pas une base juridique pour lancer une directive.

Je crois, toutefois, que la Commission doit continuer à exploiter diverses voies pour attaquer ce problème, notamment par des programmes qui soient non seulement axés sur les pays en voie de développement, mais aussi sur certains groupes vulnérables et sur nos propres pays membres, parce que chez nous aussi, dans notre Union européenne, qui devrait quand même être un exemple dans le monde pour la protection des droits de l'homme et des femmes, il y a encore des problèmes.

Vous pouvez compter sur la Commission – l'actuelle, mais aussi la prochaine – pour poursuivre cette action et l'amplifier, pour la toute simple raison que nous trouvons que c'est nécessaire. La question n'est pas, comme l'un d'entre vous l'a suggéré, de savoir si ce sont les États membres qui doivent prendre les devants, ou la Commission, ou l'Union européenne. Je pense qu'à tous les niveaux et dans toutes nos compétences, nous avons, nous devons avoir ce problème présent à l'esprit.

## PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> DIANA WALLIS

Vice-présidente

**La Présidente.** – J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement, une proposition de résolution<sup>(2)</sup> au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain (le jeudi 26 novembre 2009).

#### Déclarations écrites (article 149)

**Vilija Blinkevičiūtė (S&D)**, *par écrit.* – (*LT*) Je suis d'accord avec cette résolution et j'exhorte la Commission à déclarer l'Année pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Je crois qu'alors, les États membres amélioreront plus rapidement leur législation nationale destinée à lutter contre la violence envers les femmes, plus particulièrement dans les affaires de violence domestique, et qu'ils mettront également en œuvre de façon efficace des programmes d'action nationaux pour combattre la violence à l'égard des femmes. Les États

<sup>(2)</sup> Voir procès-verbal.

membres doivent instaurer un système unique pour la réduction de la violence envers les femmes, afin de consolider les mesures de prévention, de protection et d'aide. Il est très important que cette affaire constitue l'une des priorités dès que la nouvelle Commission commencera son travail et que l'Espagne présidera le Conseil.

**Proinsias De Rossa (S&D)**, par écrit. – (EN) Aujourd'hui, c'est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La violence à l'égard des femmes est omniprésente dans toutes les classes, riches et pauvres, personnes scolarisées et non scolarisées, personnes mobiles sur le plan social et marginaux, mais un aveuglement répandu et structurel a persisté face à ce problème. Cette résolution préconise un plan politique européen ciblé et cohérent pour combattre toutes les formes de violence envers les femmes, selon les termes de la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Union européenne. Les lois et politiques nationales devront être améliorées par l'élaboration de plans d'action nationaux exhaustifs visant la prévention, la protection et les poursuites en justice. L'année dernière en Irlande, 1 947 femmes et 3 269 enfants ont été admis dans des centres d'accueil. Plus de 120 femmes ont été assassinées depuis 1996; un nombre important de ces meurtres a été perpétré par un compagnon ou un ex-compagnon. Des études européennes ont montré qu'une femme sur cinq a été victime de violence de la part de son partenaire masculin et que 25 % du total des délits violents rapportés en Europe concernent des agressions de femmes par leur époux ou leur compagnon. La violence domestique vise à contrôler et à détruire l'esprit humain. Les rapports relatifs aux réductions planifiées de certains services jusqu'à concurrence de 30 % par le gouvernement irlandais illustrent largement son manque d'engagement réel en matière de prévention, de protection et de poursuites.

Louis Grech (S&D), par écrit. – (EN) Une femme sur cinq a subi des violences domestiques en Europe. À Malte, 467 cas de violence domestique ont été déclarés entre janvier et octobre 2009, mais ces chiffres ne sont probablement pas entièrement représentatifs du problème à Malte. En parallèle, les statistiques dans d'autres États membres sont trompeuses. Cela s'explique par le fait que les femmes craignent souvent d'être incomprises par les autorités et les instances juridictionnelles. La résolution souligne que la violence, mise à part sa criminalité, est également une question de discrimination et d'inégalité, un domaine de compétence de l'UE. La proposition est axée, à juste titre, sur les poursuites engagées à l'encontre des auteurs. Il est crucial qu'il n'y ait aucune lacune du droit permettant aux auteurs de s'en tirer sans être punis. Cela dit, la rééducation des partenaires abusifs doit aussi être prise en considération afin d'éviter tout nouvel acte de violence. Certains États membres ne disposent pas d'un personnel suffisamment formé pour donner aux victimes un soutien, une aide et des conseils de manière adéquate. Pour les victimes, la création de refuges n'est pas suffisante. Les femmes concernées ont besoin d'une aide du gouvernement pour pouvoir réintégrer le marché du travail afin d'acquérir une véritable indépendance économique par rapport à leur agresseur. Les programmes de formation pour les victimes doivent être intensifiés dans le but de leur permettre de réintégrer pleinement la société, et l'Union européenne doit faire usage de sa puissance pour combler des inégalités aussi flagrantes.

**Zita Gurmai (S&D)**, par écrit. – (EN) La violence envers les femmes constitue une grave préoccupation dans le monde. Les femmes – et les enfants – représentent la portion la plus vulnérable de la société, la portion qui est le plus souvent confrontée aux abus. Par exemple, en Europe, on estime que 20 à 25 % de femmes sont victimes de violence physique pendant leur vie d'adulte, tandis que 10 % de femmes doivent même endurer la violence sexuelle. Quant à la violence domestique, 98 % des cas sont des actes de violence commis par des hommes sur des femmes, et nous devons donc considérer cette réalité comme une question liée au genre. Lorsque nous parlons de violence, nous ne parlons pas que de la violence psychique et donc les résultats cités ici pourraient être bien pires.

Je pense que nous ne pouvons pas accepter de tels chiffres et la réalité qui touche plus particulièrement les femmes. Les socialistes européens ont longtemps réclamé une protection efficace et des programmes adaptés. Le programme Daphné est un bon début, mais nous devons en faire plus au niveau des États membres de l'Union européenne. Je pense qu'il est très important que la Présidence espagnole ait décidé de faire de la lutte contre la violence une priorité. Aucun problème social ne peut être entièrement résolu en six mois à peine. Par conséquent, je ferai tout ce que je pourrai pour m'assurer que les Présidences belge et hongroise continueront le travail commencé par la Présidence espagnole.

**Lívia Járóka (PPE),** *par écrit.* – (*EN*) La stérilisation forcée est l'une des formes de violence les plus cruelles à l'égard des femmes et elle constitue une violation inadmissible des droits de l'homme. Dans plusieurs États membres, les femmes roms ont subi une stérilisation forcée visant à réduire leur taux de natalité «élevé et malsain». En dépit du fait que plusieurs cas aient été recensés et que des verdicts judiciaires soient tombés en faveur des victimes, les indemnisations adéquates et les excuses officielles sont toujours en suspens dans la plupart des cas. Je voudrais ici saluer les excuses du Premier ministre, M. Jan Fischer, ainsi que la récente

proposition de résolution du gouvernement tchèque exigeant du ministre qu'il entreprenne, d'ici le 31 décembre 2009, une série de mesures destinées à faire cesser les violations en question. J'espère que d'autres pays, notamment la Slovaquie, se rallieront à l'initiative tchèque et installeront un mécanisme visant à fournir une indemnisation adéquate aux femmes dont les capacités de reproduction ont été détruites sans leur consentement. Il est indispensable que les États membres enquêtent sans tarder sur les violations extrêmes des droits de l'homme à l'égard de certaines femmes roms, qu'ils punissent leurs auteurs et qu'ils fassent le nécessaire pour que toutes les victimes soient identifiées et obtiennent réparation. La préservation de la santé et de l'intégrité physique de toutes les femmes du continent constitue un objectif pour tous les pays européens.

Joanna Katarzyna Skrzydlewska (PPE), par écrit. – (PL) Dans la campagne générale de respect des droits de l'homme, il semble que le problème de la violence envers les femmes, y compris la violence domestique, reçoit trop peu d'attention. La campagne des Nations unies menée dans le monde entier en 2008 pour mettre fin à la violence envers les femmes a révélé que les femmes âgées de 15 à 44 ans risquaient plus d'être les victimes d'un viol ou de violence domestique que d'un cancer, d'un accident de la route, d'une guerre ou de la malaria. Différentes formes de harcèlement sexuel au travail ont été rapportées par 40 à 50 % de femmes au sein même de l'Union européenne. On estime que 500 000 à 2 millions de personnes, dont la majorité sont des femmes et des enfants, deviennent victimes de la traite des êtres humains chaque année, sont forcées à se prostituer et sont soumises au travail forcé, à l'esclavage ou à la servitude. Dès lors, je suis contente que ce problème ait été présenté dans la résolution préparée par la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. Il est important d'harmoniser la démarche en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, ce qui devrait, en conséquence, augmenter l'efficacité de ces efforts. Il est important également de donner aux femmes et aux personnes qui ont déjà été les victimes de la violence le type d'aide dont elles ont besoin. Et il n'est pas moins important que la société prenne aussi conscience que la violence domestique ne peut rester ce problème gênant que l'on cache derrière des murs.

**Anna Záborská (PPE),** *par écrit.* – (*SK*) Aujourd'hui, le 25 novembre, c'est non seulement la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes mais aussi la journée au cours de laquelle le monde chrétien se souvient de sainte Catherine d'Alexandrie qui, au début du IV<sup>e</sup> siècle, a été jetée en prison et victime de violence; elle est devenue martyre pour la liberté de conscience et d'expression. Certaines personnes exagèrent tellement le problème de la violence que j'ai parfois le sentiment que nous, les femmes, n'avons aucun autre problème. Je suis tout à fait convaincue que la plupart du temps les femmes s'inquiètent beaucoup plus de la pauvreté, des problèmes de santé, de l'éducation, de la valeur que leur famille accorde à

Toutefois, il nous faut bien admettre tout de même que la violence est un problème. Il s'agit d'un problème indigne d'une société civilisée, d'un problème qui mine la dignité humaine. Toutefois, je comprends qu'au sein du Parlement européen, il y a une violence politiquement correcte et une violence politiquement incorrecte, cela ne peut être que la seule raison pour laquelle mon projet d'amendement qui condamne la stérilisation forcée des femmes et les violentes interruptions de grossesse n'a pas abouti à la commission FEMM.

leur travail, et à d'autres circonstances de leur vie.

**Zbigniew Ziobro (ECR),** *par écrit.* – (*PL*) Il est vraiment honteux que les cas de violence envers les femmes soient toujours aussi nombreux en Europe. Le fait qu'une proportion importante des cas de violence ne soit pas déclarée à la police doit particulièrement éveiller notre attention, surtout au vu du fait qu'il existe de nombreux cas de crimes aussi graves, notamment le viol. Aucune stratégie d'élimination de la violence envers les femmes ne peut être fructueuse si les victimes ne déclarent pas le fait de violence aux autorités compétentes. La loi doit assurer une réaction résolue en la matière, afin que les victimes puissent retrouver un sens de la justice et également qu'elles-mêmes et l'ensemble de la société puissent être protégés contre des incidents semblables à l'avenir. Nous devons également nous inquiéter du fait que dans plusieurs pays de l'Union européenne, y compris en Pologne, les peines infligées pour les crimes de nature sexuelle sont très légères et, de plus, ces peines sont souvent assorties du sursis. À titre d'exemple, nous pouvons citer le fait que 40 % des peines infligées en Pologne pour le viol sont des peines d'emprisonnement avec sursis. L'imposition de peines si légères constitue en fait un affront aux victimes de la part des tribunaux, qui prennent à la légère le mal qui est fait aux victimes. Une approche sérieuse du problème de la violence envers les femmes doit inclure la nécessité de traiter sévèrement les auteurs de cette violence, dans le but de garantir une juste punition du mal infligé et également de sécuriser la société à l'avenir.

# 14. Pour une solution politique face à la piraterie au large des côtes somaliennes (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission au sujet d'une solution politique au problème de la piraterie au large des côtes somaliennes.

**Carl Bildt,** président en exercice du Conseil. – (EN) Madame la Présidente, je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de m'exprimer brièvement au sujet de la Somalie et, en particulier, du très grave problème provoqué par la piraterie au large des côtes de la Somalie.

Je ne vais pas m'attarder sur les origines de ce problème: le pays se trouve dans une situation désespérée depuis plus de 18 ans, la situation humanitaire y est horrible et la guerre civile fait rage dans tout le pays. Le gouvernement fédéral transitoire est un organe très fragile – pour dire les choses le plus modérément possible – et son maintien en place requiert des efforts soutenus de la part de la communauté internationale, l'objectif étant d'entraîner progressivement le pays vers la réconciliation et de refonder progressivement une forme d'État fonctionnel capable de ramener une certaine stabilité dans un pays terriblement déchiré.

La piraterie est vraiment une menace très grave. Pour l'enrayer, il faut un fort engagement au sein du pays même, ce qui est extrêmement difficile, comme je l'ai indiqué, en raison de la situation d'insécurité actuelle dans le pays. À cet effet, comme vous l'avez remarqué, nos efforts actuels se sont axés sur l'assistance pratique qui peut être offerte en dehors de la Somalie à l'avantage du pays et de la population. Nous discutons évidemment de mesures supplémentaires dans ce sens, comme vous le savez peut-être.

En ce qui concerne le problème spécifique de la piraterie, l'opération navale Atalanta poursuit fructueusement ses activités au large des côtes de la Somalie. Toutes les expéditions du Programme alimentaire mondial ont été livrées sans encombre à la Somalie depuis Mombasa jusqu'à Mogadiscio et Berbera. Aucune attaque survenue dans le golfe d'Aden n'a réussi depuis le début du mois de mai 2009. C'est le résultat, au moins dans une certaine mesure, de l'engagement des États membres de l'Union européenne et du reste de la communauté internationale, qui a aidé à produire une génération de haut niveau de forces navales significatives. La réussite de cette opération, sur ce plan au moins, est également le résultat d'une coopération étroite entre la communauté maritime civile et le siège de l'Union européenne situé à Northwood, au Royaume-Uni. Cela a permis l'élaboration de pratiques de gestion exemplaires, qui sont aussi de plus en plus respectées par les marins. Le mécanisme coordonné pour la protection navale du trafic commercial dans le golfe d'Aden a également été mis en œuvre de manière très efficace.

Dès lors, on peut dire pour l'instant que la piraterie dans le golfe d'Aden a été enrayée, mais qu'elle se poursuit. C'est pourquoi le Conseil a décidé de prolonger la mission de lutte contre la piraterie jusqu'en décembre 2010. Cela signifie que nous devons pouvoir poursuivre nos efforts actuels et maintenir le niveau adéquat de ressources militaires. En parallèle, nous espérons la prolongation de la résolution AL1846 du Conseil de sécurité des Nations unies dans les jours à venir.

Malgré ce que j'ai dit, nous commettrions une grave erreur nous montrant trop confiants. Les pirates continuent à étendre leurs activités un peu plus à l'est de l'océan Indien, et avec la fin de la mousson nous avons récemment été les témoins d'une nouvelle recrudescence d'attaques au nord et au nord-est des Seychelles, soit à une distance assez éloignée. Pas moins de 11 navires sont capturés actuellement – toutes ces captures résultant d'attaques dans ce que l'on appelle le bassin somalien – avec un total de 250 membres d'équipage à leur bord.

Avec l'opération Atalanta, nous avons renforcé nos capacités dans cette zone maritime éloignée. Des avions de patrouille supplémentaires survolent la région des Seychelles, et je peux annoncer que des avions suédois de patrouille maritime rejoindront les forces des Seychelles également. Cette mission s'est avérée utile. Pour l'instant, des mesures de protection supplémentaires sont déjà en place ou sont planifiées à un niveau national, avec la France, et plus récemment l'Espagne, dans le but d'offrir une réponse appropriée et efficace.

Le corridor de transit reconnu au niveau international dans le golfe d'Aden est également protégé. Il s'agit de l'itinéraire recommandé à travers le golfe, et tous les navires bénéficient d'une protection navale, indépendamment de leur drapeau. Nous disposons actuellement d'unités navales de l'Union européenne, de l'OTAN et des forces maritimes coalisées dirigées par les États-Unis; celles-ci bénéficient d'une très bonne coordination des patrouilles et de la coopération absolument essentielle dans le domaine du renseignement qui est nécessaire pour une opération de ce genre.

La Chine consent à présent à s'associer à ce mécanisme de coordination et à participer à la protection. Cela signifie que les mécanismes existants devront être perfectionnés et élargis. En temps opportun, la Chine, et éventuellement d'autres puissances maritimes, pourraient avoir à prendre certaines responsabilités. D'autres nations – la Russie, l'Inde et le Japon – ont aussi engagé des forces navales et celles-ci devraient bientôt être invitées à rejoindre ce mécanisme. Bien évidemment, la coordination est la clef du succès.

Je sais que le Parlement s'intéresse à la question plutôt difficile du procès des personnes suspectées de piraterie qui ont été arrêtées et appréhendées par des unités d'Atalanta. Pour l'instant, 75 suspects sont détenus dans des prisons au Kenya. Le processus juridique en cause se chiffre à neufs procès différents et impose un fardeau supplémentaire considérable au système judiciaire kenyan. Il va de soi que le bon déroulement de ces procès est essentiel si nous voulons conserver à la fois l'effet dissuasif causé par Atalanta et la crédibilité générale de nos efforts de lutte contre la piraterie. Un accord récent avec les Seychelles, dont vous êtes au courant j'imagine, concernant le transfert des suspects, constitue une contribution supplémentaire importante à cet égard. La piraterie est un secteur très lucratif et il est important qu'à tous égards nous orientions nos différentes activités afin de réduire toute possibilité pour les pirates de gagner davantage d'argent avec les opérations vraiment méprisables auxquelles ils se livrent.

En fin de compte, bien sûr, nos activités dans les eaux maritimes ne peuvent remplacer les mesures qui doivent être prises en Somalie ou au sujet de la Somalie même, mais comme je j'ai mentionné précédemment, c'est une affaire dans laquelle le succès immédiat ne peut être tenu pour acquis. Nous devrons poursuivre l'opération maritime et cela requerra les mesures suivantes: d'abord, nous devrons être prêts à soutenir un engagement à long terme des forces militaires; ensuite, nous devrons renforcer la coordination et la coopération entre toutes les puissances et tous les organismes internationaux impliqués dans cette opération; enfin, nous devons également contribuer à développer des capacités maritimes régionales, car le fardeau ne peut reposer uniquement sur nous. Les organisations maritimes internationales, par exemple le groupe de contact sur la piraterie, auront un rôle important à jouer ici.

Finalement, il s'agit d'un des domaines dans lesquels nous avons démontré les capacités de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) ces dernières années. En remontant à quelques années, peu de personnes, même parmi les plus ambitieuses d'entre nous, auraient envisagé que l'Union européenne déploierait des forces navales dans le golfe d'Aden ou dans l'océan Indien. Des raisons humanitaires impératives et d'autres motifs nous ont conduits à mener une opération qui, dans les limites du possible, s'est avérée jusqu'à présent relativement fructueuse. Mais il ne faut pas nous faire d'illusions, il reste beaucoup à faire. Nous devons poursuivre l'opération, et l'appui du Parlement est très important à cet égard.

Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, cette fois, l'accent mis sur l'ensemble de la question de la Somalie est plus large, il tient également compte des causes profondes de ce fléau avec des méthodes viables. La Commission a toujours soutenu que la piraterie ne pourra finalement être éradiquée que si l'on s'occupe des causes sous-jacentes, à commencer par l'instabilité en Somalie, et également si nous prenons en charge les besoins en développement du pays, qui connaît une pauvreté écrasante et où l'analphabétisme et une vulnérabilité extrême accable la population.

Une approche globale est donc essentielle pour relever les défis de la sécurité et du développement en Somalie. Celle-ci nécessitera l'installation d'un État fonctionnel capable de faire respecter la loi et de fournir au minimum les services de base à la population. À moyen et à long terme, la gouvernance, notamment l'élaboration d'institutions et la sécurité, l'éducation et le développement économique sont des conditions préalables nécessaires pour l'élimination des conditions d'existence qui poussent les Somaliens à se faire pirates.

Du côté de la sécurité, une démarche rapide est essentielle. Comme vous le savez, l'Union africaine a un rôle déterminant à jouer, notamment par l'intermédiaire de l'AMISOM, qui est la force de l'Union africaine assurant la sécurité pour le compte du gouvernement fédéral transitoire de Mogadiscio. Par l'intermédiaire de l'instrument financier pour la paix en Afrique, l'Union européenne contribue largement à l'apport de fonds pour soutenir les forces de l'Union africaine. Le nouvel accord de contribution de 60 millions d'euros vient juste d'être finalisé. Celui-ci fait partie d'un engagement pris par la Commission lors de la conférence de Bruxelles en avril de cette année. Le document de stratégie commun 2008-2013 définit l'assistance de la Commission à la Somalie et concrètement, le programme de soutien de la CE pour la Somalie dispose d'un budget de 215,4 millions d'euros octroyé par le Fonds européen de développement (FED) pour la période 2008-2013.

L'opération Atalanta, la première opération navale de l'Union européenne, fêtera bientôt son anniversaire. Cette opération est une réussite, c'est-à-dire qu'elle constitue un facteur de dissuasion pour les pirates et sensibilise également la communauté maritime quant aux meilleures mesures d'autoprotection. Toutefois,

nous savons tous que de nombreux efforts doivent encore être accomplis. En parallèle à l'opération Atalanta, la Commission utilise l'instrument de stabilité, un instrument financier destiné à soutenir le système judiciaire kenyan – comme vient de le mentionner le président du Conseil – car le Kenya a entrepris de poursuivre les suspects transférés qui ont été appréhendés lors de l'opération, et il est nécessaire qu'il n'y ait pas d'impunité. Ce soutien au système judiciaire kenyan comprend une sorte de mélange de mesures de renforcement des capacités pour les services assurant les poursuites judiciaires, la police, et l'administration pénitentiaire. Le programme est mis en œuvre par l'intermédiaire de l'ONUDC à hauteur de 1,75 million d'euros.

Plus généralement, le développement des capacités maritimes est également un aspect important pour assurer la sécurité dans la région. La Commission soutient la mise en œuvre du code de conduite de Djibouti de l'Organisation maritime internationale, une fois de plus en utilisant notre instrument de stabilité. Un programme consacré à certains itinéraires maritimes critiques, notamment la région de la Corne de l'Afrique et du golfe d'Aden, aidera à créer un centre de formation régional pour les affaires maritimes à Djibouti. Ce centre aura pour mission principale de renforcer les capacités et de former le personnel de l'administration maritime, les fonctionnaires et les gardes-côtes de la région, y compris le personnel originaire de Somalie, du Puntland et du Somaliland, dans la mesure du possible. En 2009, un centre régional de partage de l'information situé à Sana'a, au Yémen, s'est également vu octroyer un financement. La première phase de ce programme a déjà commencé et des études de faisabilité technique sont lancées.

Je voudrais à présent aborder une autre question importante avant de conclure. La Commission met au point une politique maritime intégrée – y compris sa dimension extérieure – et également une surveillance maritime intégrée de l'ensemble des secteurs et des frontières afin de permettre une bonne connaissance de la situation et des activités en mer et de leurs répercussions, entre autres, sur la sécurité maritime, mais également de l'application générale de la loi.

La Présidence suédoise actuelle a amorcé des efforts significatifs pour garantir la cohérence interpiliers de la politique maritime de l'Union européenne, afin d'assurer le lien entre l'action communautaire et les travaux déployés par le deuxième pilier, notamment l'Agence européenne de défense. Nous croyons que l'intégration de la surveillance maritime est particulièrement susceptible d'aider les opérations de l'Union européenne contre la piraterie, étant donné que la collecte de données liées à la surveillance maritime issues de différentes sources permet aux autorités compétentes en mer de prendre des décisions et de réagir en connaissance de cause.

Tous ces différents domaines d'activités, qui sont également présentés dans la résolution du Parlement européen d'octobre dernier, constituent la contribution de la Commission à la lutte contre la piraterie.

**Cristiana Muscardini**, au nom du groupe PPE. – (IT) Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous saluons avec une grande satisfaction la prolongation de la mission Atalanta.

J'ai tenté de me consacrer au problème de la Somalie pendant dix ans et je ne peux pas nier qu'en de trop nombreuses occasions, l'Europe n'a pas agi suffisamment rapidement.

La situation en Somalie devient plus dramatique de jour en jour en raison des conséquences du terrorisme international et aussi du problème de la piraterie et de la tragédie humaine vécue par des millions de gens, surtout des femmes et des enfants, qui souffrent de la violence, qui sont confrontés à la faim au quotidien et qui, trop souvent, sont forcés de s'échapper dans le désert pour tenter de trouver plus tard un refuge sur les côtes européennes.

De concert avec la lutte contre le terrorisme, nous devons non seulement introduire des actions qui insuffleront un nouvel espoir à l'économie de la région, mais aussi introduire un contrôle européen de la situation des camps de réfugiés en Libye. Nous avons reçu des rapports de situations très graves dans ces camps, des situations mêlant la violence et le non-respect des droits de l'homme et visant souvent les femmes somaliennes.

Pendant un discours organisé par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), le représentant permanent aux Nations unies du gouvernement somalien de transition, M. Mohamed Ismail Bari-Bari, a indiqué que la Somalie s'est appauvrie davantage en raison des activités de pêche illicites le long de ses côtes et que bon nombre des pirates sont simplement d'anciens pêcheurs qui n'ont pas obtenu justice ou qui n'ont pas bénéficié de l'attention à laquelle ils auraient dû avoir droit.

Par conséquent, nous devons lutter de toutes nos forces contre le terrorisme mais nous efforcer également d'offrir une justice, de l'espoir et une économie à un pays devenu martyr après des années de guerre.

**Roberto Gualtieri,** *au nom du groupe S&D.* – *(IT)* Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à travers ce débat et la résolution que nous, le groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, approuverons demain, nous l'avons l'intention d'exprimer notre soutien inconditionnel à l'engagement de l'Union européenne dans le combat contre la piraterie. En même temps, nous voulons exprimer notre inquiétude concernant la nature dramatique de la situation en Somalie, qui renforce la nécessité et l'urgence d'une action visant à promouvoir la stabilité dans le pays afin de s'attaquer aux causes profondes du phénomène de la piraterie.

La mission Atalanta est une grande réussite: elle a permis le transport de 300 000 tonnes d'aide et a amélioré la sécurité dans le golfe d'Aden pour l'ensemble du trafic maritime, ce qui prouve les capacités de la PESD et qui lui confère une valeur opérationnelle et politique.

En même temps, nous avons besoin d'un engagement européen plus important, aux côtés de l'Union africaine, pour soutenir le processus de Djibouti et c'est pourquoi, bien que nous soyons conscients des difficultés et des risques, nous manifestons notre soutien à l'égard de la possibilité d'une mission de la PESD en Somalie, que le Conseil a commencé à examiner.

Nous espérons donc que dans le contexte des amendements et du débat, tous les groupes aideront à renforcer ce message au lieu de tomber dans le piège d'utiliser une situation dramatique telle que la situation en Somalie comme une excuse pour une diatribe politique avec certains pays qui n'ont rien à voir avec ce débat et avec les travaux du Parlement.

**Izaskun Bilbao Barandica,** *au nom du groupe* ALDE. – (ES) Madame la Présidente, nous devons soutenir le développement social et démocratique de la Somalie afin de mettre un terme à la piraterie. En outre, nous demandons que les navires européens pêchant dans le sud de l'océan Indien soient protégés des attaques des pirates dans le cadre de l'opération Atalanta de la même manière que les navires marchands. Nous demandons la mise à disposition d'escortes militaires, car c'est la solution la plus efficace et aussi la plus économique et c'est celle qui est recommandée par l'Organisation maritime internationale. De plus, nous souhaitons que les personnes arrêtées et accusées de piraterie soient jugées dans les pays de la région, en vertu du traité conclu avec le Kenya et les Seychelles en mars 2008.

Nous réclamons toutes ces mesures parce que les navires de pêche courent un risque réel et croissant d'être attaqués et capturés dans la région. Nous devons rappeler que le Parlement a dénoncé cette situation il y a un an et pourtant la Commission a admis qu'aucune mesure n'avait encore été prise à ce sujet. Pendant ce temps, les pirates continuent à mener des attaques.

La victime la plus récente, l'*Alakrana*, a été détenue pendant près de 50 jours. Il convient de rappeler également que ces navires pêchent conformément à un accord européen sur la pêche. Leurs activités sont légales dans ces eaux internationales et elles sont contrôlées par les autorités compétentes.

Voilà pourquoi nous devons augmenter la protection offerte aux navires de ce type.

**Reinhard Bütikofer,** *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Madame la Commissaire, l'opération Atalanta représente une contribution réussie de l'Union européenne à la sécurité dans la Corne de l'Afrique et elle doit se poursuivre. Cependant, l'Union européenne a également des responsabilités communes plus larges. Celles-ci impliquent de ne pas fermer les yeux sur les exportations illégales de déchets toxiques ou sur la pêche illégale, qui nuisent aux intérêts de la Somalie. Nous devons donc adopter une démarche cohérente pour donner suite à ces affaires.

La résolution que nous voterons demain fait fausse route à deux égards et nous n'approuvons pas ces approches. C'est une erreur de vouloir modifier le mandat d'Atalanta maintenant, qu'il s'agisse de l'élargissement de la zone d'opérations ou de la tentative d'extension du mandat par les membres de cette Assemblée pour y inclure la pêche. Nous voulons que le mandate reste tel quel.

Ensuite, il est très contestable de lancer une mission de formation de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) qui n'a pas été correctement justifiée et qui n'apportera pas une contribution évidente à la construction de l'État en Somalie. Nous devons travailler en nous appuyant sur le principe de précaution plutôt que sur celui de l'empressement.

**Willy Meyer**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*ES*) Madame la Présidente, nous soutenons tout à fait la première partie de la déclaration de M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner. Celle-ci constitue en fait la nature du problème et son essence même. Si nous ne nous attaquons pas à la racine du problème, nous n'avons aucune chance d'aboutir

à une solution, qu'elle soit aérienne ou terrestre. Quant à la solution maritime, l'agent responsable de l'opération Atalanta a déclaré assez clairement hier qu'aucune solution maritime n'est possible en matière de piraterie. Je tiens à rappeler à l'Assemblée que les États-Unis ont tenté une opération militaire terrestre et que leurs efforts ont échoué.

Ce serait donc une erreur de freiner l'aide au développement et les solutions relatives à la gouvernance du pays. Aucune solution militaire n'est possible, et il n'est pas possible non plus de privatiser les fonctions des forces armées, comme le gouvernement espagnol a jugé opportun de la faire. Il ne s'agit pas de remplacer les armées par des entreprises privées de sécurité équipées d'armes de guerre. Non, ce n'est certainement pas la solution. La solution, en fait, est de mettre un terme à tous les types de piraterie. J'entends par là mettre un terme à la piraterie en Somalie et également à la piraterie étrangère qui sème la confusion dans les eaux territoriales somaliennes.

**Niki Tzavela**, *au nom du groupe EFD.* – (*EL*) Madame la Présidente, des observateurs internationaux ont remarqué que la solution au problème de la piraterie réside dans la mise en place de la stabilité politique dans la région. Nous souhaitons tous cette stabilité, surtout nous les Grecs, car la navigation grecque est durement touchée par la piraterie dans la région.

Monsieur le Commissaire, j'ai été agréablement surprise par vos paroles. Jusqu'à présent, les seules informations que nous avons reçues, tant des médias internationaux que de toutes parts, concernaient les progrès réalisés en matière d'opérations militaires. Vous m'avez désarmée, car je voulais vous soumettre la question suivante: quels progrès ont été accomplis à ce jour par les forces politiques dans le pays, car nous nous concentrons à présent sur le fait qu'afin de résoudre le problème, nous avons besoin d'une stabilité politique en Somalie. Je vous remercie pour les renseignements que vous nous avez donnés et je dois dire qu'il serait utile que le Parlement européen et les médias concernés par la question de l'intervention politique puissent recevoir des informations plus détaillées.

**Luis de Grandes Pascual (PPE).** – (ES) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, l'Espagne vient juste d'endurer une situation douloureuse dans laquelle un navire, l'*Alakrana*, ainsi que tout son équipage, ont été exposés au chantage, à des humiliations et à d'innombrables risques.

Le gouvernement espagnol est appelé à rendre des comptes à l'Espagne, comme il se doit dans ce cas. Dans cette Assemblée, nous allons parler de l'Europe et de plus d'Europe. À cet égard, il faut signaler qu'après une année au cours de laquelle nous avons demandé de la diplomatie et de la détermination, le résultat a été positif.

Néanmoins, l'opération Atalanta est inadéquate. Elle doit être élargie et flexibilisée. Il doit pouvoir être possible de protéger non seulement les itinéraires d'acheminement de l'aide humanitaire, mais également les navires de pêche et les navires marchands de la Communauté. Ces derniers doivent être protégés et c'est pourquoi, dans la résolution qui sera adoptée demain, nous devons exhorter le Parlement européen et ses institutions à prendre certains engagements.

Ce que nous cherchons à faire, c'est dire «oui» à la position ferme adoptée par les États qui protègent leurs navires avec leurs forces armées pour dissuader et, si nécessaire, repousser légalement l'action des pirates. Nous devons dire «non» au recours aux contractants privés de sécurité, un changement qui, d'après l'Organisation maritime internationale (OMI), comporte le risque d'une violence inutile. Nous devons dire «non» à l'attitude passive et dilettante des gouvernements qui facilitent la vie aux pirates. En revanche, nous devons dire «oui» à la diplomatie, «oui» à l'aide à la Somalie et «non» aux accusations non fondées de pêche prétendument illégale.

Les navires communautaires pêchent dans le respect de nos accords internationaux. Leurs activités sont légales et ils doivent être protégés. Les institutions communautaires ont le devoir d'agir dans ce sens.

**Saïd El Khadraoui (S&D).** – (*NL*) La situation complexe et dangereuse en Somalie et son impact sur la stabilité dans la région est une importante source d'inquiétude pour nous tous. En même temps, le monde entier a été témoin des problèmes que connaît ce pays en conséquence de la piraterie en mer et de ses répercussions sur la navigation au-delà des eaux territoriales de la Somalie. Afin de résoudre cette situation, nous avons manifestement besoin d'une approche intégrée, comme l'a dit la commissaire Ferrero-Waldner précédemment.

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer notre appréciation de l'excellent travail accompli par la mission Atalanta à ce jour. Leurs efforts sont très importants, car l'accessibilité de cette zone est cruciale pour le commerce et le transport international des marchandises. Nous souhaitons que tant les marins à bord de navires marchands que les pêcheurs qui travaillent dans la région puissent faire leur travail en toute sécurité. Nous pensons que c'est essentiel. Continuons donc à soutenir le travail de cette mission. Bien sûr, nous devons également prendre en considération les mesures supplémentaires que nous pouvons prendre, comme la commissaire l'a si bien dit, nous devons en même temps nous attaquer au problème à sa source, de façon efficace et sur divers fronts.

**Franziska Katharina Brantner (Verts/ALE).** – (*DE*) Madame la Présidente, la Somalie est un pays en état d'urgence constant et sans gouvernement depuis près de 20 ans. Nous, l'Union européenne, devons aider à changer cette situation. Cela explique notre soutien au travail de la Commission. Cependant, nous sommes très sceptiques quant à la nouvelle mission de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et au plan de formation de 2 000 soldats pour le gouvernement de transition somalien.

Quel est l'objectif réel de cette mission? Quel est le concept politique global en Somalie? Quelle valeur pouvons-nous ajouter aux projets de formation actuels des États-Unis et de la France? Nous ne comprenons pas de quelle manière cette mission peut contribuer à la construction d'un État en Somalie. De quelle légitimité le gouvernement de transition dispose-t-il? Pourquoi le soutenons-nous? Pourquoi pensons-nous que les soldats vont l'aider? Comment pourrons-nous empêcher les soldats de rejoindre les seigneurs de la guerre une fois leur formation terminée? Nous pensons qu'il y a encore trop de questions relatives à cette mission pour qu'il soit possible de commencer à la planifier. Je ne vois vraiment pas quelle valeur l'Union européenne peut ajouter et je crois que l'argent serait mieux affecté à d'autres projets déjà dirigés par la Commission.

**Eider Gardiazábal Rubial (S&D).** – (*ES*) Madame la Présidente, si nous devons essayer de comprendre ce qu'il se passe dans les eaux de l'océan Indien, nous devons nous attaquer à la question de la piraterie de manière responsable, en nous abstenant de faire des déclarations démagogiques et d'adopter une position partisane. Je dis cela malgré les déclarations que j'ai eu le déplaisir d'entendre dans cette Assemblée. Certains membres ont saisi l'occasion d'attaquer le gouvernement de l'Espagne pendant qu'ils avaient la parole. Je voudrais faire remarquer que le gouvernement en question a contribué à promouvoir et à mettre en œuvre l'opération Atalanta que nous louons aujourd'hui. Ceci étant, cette opération est clairement inadéquate et elle doit être renforcée.

Je souhaite donc demander au Conseil de renforcer cette opération et d'élargir les zones protégées, d'augmenter sa dotation en personnel et de lui accorder des compétences supplémentaires. Je fais référence, par exemple, à la surveillance des ports dont partent les bateaux-mères utilisés par les pirates. Il est en revanche tout à fait clair qu'Atalanta ne peut pas être le seul mécanisme pour résoudre le problème somalien. Voilà pourquoi je saisis cette occasion pour exhorter toutes les personnes concernées à rechercher une stratégie commune en Somalie. Ladite stratégie doit comprendre une aide au développement et un dialogue politique avec le gouvernement fédéral de transition.

Je demande également au Conseil de lancer une nouvelle opération, en parallèle à Atalanta. Cette opération contribuerait à la formation et à l'équipement des forces de sécurité du gouvernement fédéral somalien tout en renforçant l'engagement relatif au respect des droits de l'homme et de l'État de droit.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**Luis de Grandes Pascual (PPE).** – (ES) Le membre pense-t-il qu'il est irresponsable d'avoir déclaré que le gouvernement espagnol devait rendre des comptes à l'Espagne et que dans cette Assemblée, nous devons mettre l'accent sur des discussions relatives à l'Europe et à des mesures européennes visant à soutenir l'opération Atalanta?

**Eider Gardiazábal Rubial (S&D).** – (*ES*) Monsieur de Grandes Pascual, n'essayez pas de jouer sur les mots. Ce que j'estime irresponsable, ce que vous profitiez d'avoir la parole pour interroger le gouvernement espagnol.

**Georgios Papanikolaou (PPE).** – (*EL*) Madame la Présidente, il est certain que les pirates somaliens constituent une menace pour la navigation internationale. La piraterie affecte non seulement le coût et la fiabilité du transport maritime, mais – plus important encore – elle empêche également l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie, ce qui exacerbe la grave pénurie alimentaire dans le pays.

Il faut également ajouter que les pays ayant une longue tradition de navigation marchande, comme la Grèce et d'autres pays méditerranéens, sont particulièrement touchés. Je comprends que la mission de l'Union

européenne contre la piraterie visant à protéger le transit maritime dans la Corne de l'Afrique représente une étape importante. Toutefois, nous devons comprendre que les histoires dont nous pensions qu'elles appartenaient au royaume de l'imagination et au monde cinématographique – je les ai lues dans des livres pour enfants quand j'étais enfant – frappent maintenant à notre porte et constituent un danger visible, une réalité. Voilà pourquoi nous devons coordonner, persuader le Conseil et la Commission pour qu'ils prennent davantage d'initiatives politiques.

**Josefa Andrés Barea (S&D).** – (ES) Madame la Présidente, la piraterie est une question très importante pour l'Espagne, car elle concerne nos navires de pêche, et je salue la libération du navire *Alakrana* et je félicite ses marins, son propriétaire et le gouvernement espagnol pour leurs efforts.

Les navires de pêche constituent une cible pour les pirates et il semble qu'ils représentent des occasions irrésistibles pour la prise d'otages. Les pirates ont modernisé leurs tactiques, comme le Conseil l'a dit, en mer et sur la terre ferme. Elles sont rentables et les États membres doivent réagir à la situation.

L'opération EUNAVFOR Somalie (opération Atalanta) est une réussite, et le commissaire a mentionné qu'un nombre important d'activités ont été entreprises, mais que nous avons besoin d'opérations plus nombreuses et de meilleure qualité. Les navires de pêche ne doivent plus être vulnérables; il faut qu'ils soient protégés et que la zone dans laquelle ils bénéficient d'une protection soit élargie.

Nous avons surtout besoin d'une solution sur la terre ferme, car c'est là que le problème trouve son origine: comme la Commission l'a indiqué, nous avons besoin de stabilité démocratique. Nous demandons à la Commission si elle serait prête à organiser un sommet sur la piraterie dans la région, dans le but de trouver sur la terre ferme des solutions aux événements qui se produisent en mer.

**Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE).** – (*ES*) Moi aussi, bien sûr, je suis ravi du dénouement heureux du cas *Alakrana*, mais je crains que malheureusement, ce ne soit pas le dernier cas. Comme on l'a dit, il est important de se souvenir que les pirates ne s'alimentent pas uniquement de la pauvreté mais également des défauts et des failles dans un système qui ne fonctionne pas.

Même s'il est triste et regrettable que des matelots soient kidnappés alors qu'en fin de compte ils ne font que leur travail, il est tout aussi déplorable que certains tirent parti de l'absence de gouvernement, non seulement en Somalie mais aussi dans l'ensemble de la région, pour pêcher illégalement ou déverser des déchets polluants. Malheureusement, Monsieur de Grandes Pascual, c'est ce qu'il se passe.

Nous condamnons toute espèce d'acte de piraterie, sans aucun doute. La lutte contre ce phénomène exige toutefois plus que des soldats et des mercenaires. En fait, la réduire à cela pourrait même être contre-productif et conduire à une intensification inquiétante du conflit, surtout quand on sait que certains propriétaires de bateaux prennent, dans le but de maximiser leur présence dans la région, plus de risques que ce qu'ils devraient et s'éloignent plus des zones protégées que ce qu'il faudrait, ce qui crée un risque toujours difficile à éliminer.

**Carmen Fraga Estévez (PPE).** – (*ES*) Madame la Présidente, même si des activités de pêche illégale ont peut-être lieu dans l'océan Indien, la flotte communautaire ne peut certainement pas être décrite comme illégale, comme on l'a suggéré ici. La flotte communautaire pêche dans les limites les plus strictes de la légalité, avec des permis délivrés en vertu de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche conclu entre la Communauté européenne et les Seychelles et par la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), qui réglemente et gère la pêche du thon dans la région.

Ensuite, tous les navires communautaires sont munis d'un système de surveillance par satellite, par lequel ils peuvent être localisés en temps réel et en tout temps par les services des pêches et les autorités militaires.

Par ailleurs, la flotte communautaire a des observateurs à bord et elle respecte un système strict qui consiste à fournir des informations sur les activités de pêche au moyen de journaux de pêche, d'échantillons des prises et d'une interdiction de transfert de la cargaison en haute mer, parmi d'autres mesures.

Enfin, la totalité de la flotte communautaire a été inscrite dans le fichier régional de la flotte de pêche de la CTOI. Personnellement, je voudrais que la Commission et le Conseil reconnaissent que les activités de pêche de la flotte européenne dans cette région sont déployées dans les limites les plus strictes de la légalité.

**Janusz Władysław Zemke (S&D).** – (*PL*) Madame la Présidente, je tiens vraiment à exprimer mes remerciements, et je commencerai par dire qu'aujourd'hui, d'après moi, nous avons reçu des renseignements de très bonne qualité et très fiables à la fois de M. Bildt et de M<sup>me</sup> la commissaire. Ces renseignements montrent le fait que les efforts de l'Union européenne sont concentrés sur deux domaines. Le premier domaine

est l'aide humanitaire. Le deuxième est l'action militaire, et ces deux domaines d'activité sont, heureusement, de plus en plus efficaces. Je voudrais cependant poser cette question: ne devrions-nous pas au moins attacher la même importance à la construction de l'État en Somalie? Car il s'agit en fait d'un pays privé de règles adéquates. Ne devrions-nous pas également créer des forces de police locales ainsi qu'un noyau de forces militaires? À mon avis, si ce troisième domaine n'est pas traité de la même façon que les deux autres, il sera difficile de réussir à long terme.

**Carl Bildt,** président en exercice du Conseil. – (EN) Madame la Présidente, je vais être très bref. La Somalie est un gros problème. C'est un gros problème depuis 20 ans. Nous avons discuté de piraterie. Toutefois, il ne faut pas oublier la situation humanitaire, qui est un désastre. N'oublions pas le problème des terroristes. N'oublions pas l'instabilité de la région.

Au fil du temps, nous devons tenter de gérer tout cela, mais il faut aussi faire preuve de réalisme. La communauté internationale, les Nations unies et d'autres organismes luttent avec la Somalie depuis très longtemps. Les résultats ont été assez limités. Nous sommes des nouveaux venus relativement en retard dans ce domaine pour ce qui est de tenter de gérer le cas de la Somalie. Nous tentons de réaliser certaines choses.

Lors de l'opération Atalanta, nous avons tous proclamé son succès, mais il est faux de croire qu'elle peut résoudre tous les problèmes. Lorsque nous envisageons de l'étendre dans l'océan Indien, nous parlons de zones absolument énormes. Même si nous déployions l'ensemble des forces navales de tous les pays de l'Union européenne, je ne serais pas certain de la réussite absolue.

Certains de ces pirates se sont bien évidemment approvisionnés en argent également, ce qui leur permet d'investir dans davantage de ressources. Cela rend le problème plutôt épineux.

Ce n'est pas une raison pour ne pas faire ce que nous pouvons faire. Sous réserve de toutes les difficultés, nous devrons essayer de nous engager dans le soutien au gouvernement fédéral de transition.

C'est ce que nous essayons de faire avec différents programmes de formation. Y a-t-il une garantie que ceux-ci seront fructueux? Non, il n'y en a pas. La seule chose dont nous pouvons être absolument certains, c'est que si nous n'essayons même pas, nous sommes absolument certains d'échouer. Si nous essayons, au moins y a-t-il une possibilité pour que nous ayons un impact positif. Et, si cela ne donne rien, au moins serons nous parvenus à garantir les programmes de distribution du Programme alimentaire mondial à la population somalienne affamée et souffrante. En soi, nous pouvons déjà être fiers de cela.

**Benita Ferrero-Waldner**, *membre de la Commission*. – (*EN*) Madame la Présidente, je sais parfaitement que cette question est très importante pour certains pays membres, en raison des victimes qu'ils comptent et en raison des difficultés qui y règnent. Notre collègue grec qui m'a posé une question à laquelle je voulais répondre n'est plus là, mais je voulais parler de ce que nous avons fait et expliquer pourquoi j'ai dit qu'une certaine réussite avait été atteinte.

Comme l'a mentionné notre Présidente, il y a eu le processus dit de Djibouti et le groupe de contact international, auxquels la Commission a pris part et dans lesquels je sais que mon ancien collègue, Louis Michel, qui est désormais parlementaire européen, a essayé d'aider et de soutenir le gouvernement de transition. C'est ce gouvernement qui est toujours le mieux placé pour apporter une certaine stabilité à la Somalie. Il s'agit de notre première et plus grande tâche et nous devrons l'accomplir avec un soutien diplomatique et politique.

Ensuite, nous devons aider et protéger les bateaux et toute la population là-bas. Ensuite, nous devons également faire ce que j'ai dit auparavant — le collègue qui a parlé en dernier lieu m'a peut-être entendue avant. J'ai dit auparavant que l'élaboration d'institutions, le renforcement des capacités, les tentatives d'aide au processus juridique et à la population sont absolument fondamentaux. Ce n'est qu'alors, lorsque nous aurons davantage de stabilité dans le pays et que des mesures auront été prises pour éliminer la pauvreté, que tout cela pourra être mis en place. Il s'agit donc d'un processus complexe.

Afin d'être utiles, nous avons, entre autres choses, un soutien concret et permanent pour 29 projets, assorti d'un budget de plus de 50 millions d'euros, ce qui représente une somme d'argent énorme pour ces gens, qui soutiennent la gouvernance, la sécurité et la société civile, qui soutiennent le processus de réconciliation et l'élaboration d'institutions. Le but ultime est de contribuer à la création d'un État fonctionnel qui pourra servir les Somaliens et aussi combattre le terrorisme. Malheureusement, le terrorisme est très bien implanté dans le pays, alors que l'État est en déliquescence, donc nous avons vraiment une énorme tâche à accomplir.

Quelqu'un m'a demandé si un sommet sur la piraterie pourrait être organisé prochainement. Nous, la Commission, ne serions certainement pas contre, mais je pense qu'il revient aux États membres de décider et, plus précisément peut-être pendant la prochaine Présidence espagnole. Si cela représente un intérêt pour eux, alors ils pourraient effectivement organiser ce sommet.

**La Présidente.** – J'ai reçu, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement, six propositions de résolution<sup>(3)</sup>.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain (jeudi 26 novembre 2009).

#### Déclarations écrites (article 149)

**Alain Cadec (PPE),** *par écrit.* – Madame la Présidente, mes chers collègues, Je tiens à apporter mon soutien sans faille à cette résolution, car elle souligne la pertinence du dispositif Atalanta et son succès. Je mesure l'immensité de la tâche à réaliser, compte tenu de l'étendue du territoire à prendre en compte. Cependant, je souhaite que les bateaux de pêche européens travaillant sur zone soient considérés comme des navires très vulnérables et, à cet effet, bénéficient d'une protection adaptée. Ils doivent donc être classés en catégorie 3.

En effet, les thoniers sont des bateaux particulièrement vulnérables, dans la mesure où, d'une part, ils possèdent un franc-bord très bas et, d'autre part, ils sont immobilisés et non manœuvrants pendant la période de pêche à la senne: soit 4 à 5 heures. Ils sont donc, pendant ces périodes, à la merci d'une attaque de piraterie. C'est cette particularité qui justifie cette demande spécifique. Je précise par ailleurs que ce classement dans le dispositif Atalanta viendrait en complément des dispositifs français et espagnols de protection embarqués à bord des navires.

**Filip Kaczmarek (PPE),** *par écrit.* – (*PL*) La Commission et le Conseil ont raison. La seule réponse possible à la situation en Somalie est une approche exhaustive du conflit qui y règne, avec une action coordonnée de toutes les parties engagées dans des efforts visant à atteindre une stabilité dans la région et à mettre fin à la piraterie. Notre objectif immédiat dans le problème de l'élimination de la piraterie doit bien évidemment s'inscrire dans la lignée de l'opération Atalanta. Celle-ci doit même comprendre une extension de son mandat, afin que les pêcheurs soient protégés également. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi certains collègues parlementaires ne veulent pas protéger les pêcheurs. Comme nous protégeons la navigation commerciale et touristique ainsi que les bateaux qui acheminent l'aide alimentaire, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour permettre aux pêcheurs de faire leur travail en sécurité.

En même temps, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif à long terme, sans lequel une solution durable au problème de la piraterie ne pourra jamais être mise au point. Je fais référence à la paix, à la stabilité, à l'élimination de la pauvreté et au développement du pays. Dès lors, en agissant à long terme, nous devons nous concentrer sur les éléments suivants:

- le renforcement de la mission de l'AMISOM;
- un maintien et une exécution résolue de l'embargo sur les armes en Somalie;
- la stabilisation du pays par une stratégie coordonnée et globale de mesures impliquant l'Union européenne, l'Union africaine et les États-Unis;
- les efforts pour maintenir des accords de paix durables entre les parties;
- le soutien à l'élaboration d'institutions actives de l'État à travers le pays.

## 15. Environnements sans tabac (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale au Conseil sur les environnements sans tabac d'Edite Estrela, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (O-0119/2009 – B7-0225/2009).

<sup>(3)</sup> Voir procès-verbal.

**Edite Estrela**, *auteure*. – (*PT*) Tout d'abord, je tiens à remercier les rapporteurs fictifs de tous les groupes politiques pour leur travail conjoint et les efforts qu'ils ont fournis afin de pouvoir déposer une résolution commune en si peu de temps. Je souhaite également remercier le secrétariat de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, le secrétariat de mon groupe et mon assistant pour leur soutien. Tous ont été formidables.

Au nom de la commission de l'environnement, je voudrais d'abord dire que je déplore la décision de la Présidence suédoise de conclure ce dossier sans attendre le rapport du Parlement. Cette attitude dénote un mépris inacceptable envers les représentants des citoyens européens. D'où ma question au nom de la commission de l'environnement: le Conseil peut-il confirmer son intention d'adopter des conclusions sur ce sujet lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2009, malgré le calendrier du Parlement? Quelles sont les raisons qui poussent le Conseil à se dépêcher d'adopter la recommandation sans demander l'avis du Parlement européen? Puisque le Parlement a été consulté sur la proposition de la Commission, le Conseil est-il prêt à tenir compte de son avis lors de l'élaboration de ses conclusions?

Il est à noter que la commission de l'environnement soutient les objectifs de la recommandation, car le tabagisme est toujours la principale cause de décès et de maladie dans l'Union européenne. La commission de l'environnement souhaite dès lors que son calendrier soit respecté, ce qui permettrait d'avoir un débat approfondi sur le sujet et au Parlement d'adopter une position.

L'exposition à la fumée de tabac ambiante, également appelée tabagisme passif, est une importante cause supplémentaire de mortalité, de maladie et de handicap dans l'Union européenne. La fumée ambiante contient plus de 4 000 composants gazeux, dont 69 sont réputés cancérogènes, ainsi que de nombreuses toxines. Il n'existe pas de niveau sûr d'exposition à la fumée de tabac ambiante. Les estimations les plus conservatrices indiquent que plusieurs milliers de personnes meurent chaque année en raison du tabagisme passif, et ce phénomène représente donc une charge importante pour l'économie en termes de frais médicaux et de coûts associés à la perte de productivité.

Ces dernières années, des progrès considérables ont été réalisés pour créer des environnements sans tabac dans plusieurs États membres. Aujourd'hui, plus d'un tiers des États membres ont adopté une législation interdisant le tabagisme sur les lieux de travail et dans les espaces publics intérieurs. Toutefois, on constate encore des différences importantes de niveau de protection face à l'exposition à la fumée de tabac ambiant au sein de l'UE. Par exemple, les travailleurs du secteur hôtelier et de la restauration constituent un groupe professionnel particulièrement vulnérable au manque de protection dans la plupart des États membres, exposé qu'il est à la concentration exceptionnellement élevée de fumée de tabac dans les bars et les restaurants.

Au niveau de l'UE, la question des environnements sans tabac a jusqu'ici fait l'objet de résolutions et de recommandations non contraignantes qui ne fournissent pas d'orientations détaillées sur la manière de créer des environnements sans tabac. La question figure également dans plusieurs directives adoptées dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, mais dans certains cas, elle n'est traitée qu'indirectement, et dans d'autres, aucun niveau de protection adéquat n'est garanti.

Je tiens à souligner que l'article 8 de la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac, qui a jusqu'ici été ratifiée par 26 États membres et la Communauté, oblige toutes les parties à garantir une protection efficace contre l'exposition à la fumée du tabac sur les lieux de travail et les lieux publics intérieurs, ainsi que dans les transports publics.

Nous estimons que seule une interdiction totale du tabac sur les lieux de travail intérieurs, notamment dans le secteur hôtelier et de la restauration, et dans les bâtiments et les transports publics, pourra garantir la protection de la santé des travailleurs et des non-fumeurs et encouragera les fumeurs à arrêter de fumer.

Je terminerai en disant que nous espérons que le Conseil tiendra compte de cette résolution qui, nous l'espérons, sera adoptée demain par le Parlement.

Åsa Torstensson, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, la Commission a soumis sa proposition de recommandation du Conseil relative aux environnements sans tabac, sur la base de l'article 152, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le principal objectif de cette proposition est de mettre en œuvre l'article 8 de la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac. Cet article concerne la protection contre l'exposition à la fumée de tabac. Jusqu'ici, cette convention a été ratifiée par 26 États membres ainsi que par la Communauté.

Eu égard au programme de travail de la Présidence suédoise et pour donner aux autres institutions suffisamment de temps pour rendre leur avis, le 8 juillet 2009, le Conseil a invité le Parlement européen, le Comité économique et social européen et le Comité des régions à soumettre leurs avis au plus tard, respectivement, le 26 novembre, le 5 novembre et le 8 octobre 2009. Le Comité économique et social européen a déjà adopté son avis et le Comité des régions a annoncé qu'il ne rendrait pas d'avis. Je crois que le Parlement européen prévoit d'adopter son avis en mars 2010 au plus tard, ce que je déplore. Malheureusement, ce sera trop tard pour que le Conseil le prenne en considération. Cela n'a absolument rien à voir avec un manque de respect, que du contraire.

Le 2 septembre, la ministre chargée des personnes âgées et de la santé publique, Maria Larsson, a confirmé à la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire que la Présidence suédoise avait l'intention d'adopter la recommandation relative aux environnements sans tabac avant la fin de l'année. Le texte de la recommandation est actuellement discuté au Conseil et nous avons déjà bien avancé. Je suis convaincue que nous atteindrons notre objectif d'adopter la recommandation lors de la réunion du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Toutefois, le Conseil ne prévoit pas d'adopter de conclusions à ce sujet.

Le Conseil a examiné la résolution du Parlement européen adoptée le 24 octobre 2007 relative au Livre vert intitulé «Vers une Europe sans fumée de tabac: les options stratégiques au niveau de l'Union européenne». Dans sa résolution, le Parlement invite les États membres à introduire dans les deux ans une législation relative aux environnements sans fumée de tabac. De nombreux États membres de l'UE ont déjà adopté ces législations, et plusieurs autres sont sur le point de le faire. Le Parlement a également estimé que la politique antitabac devait être complétée par d'autres mesures d'appui. Le Conseil partage cet avis.

Je suis ravie d'avoir pu donner des informations sur le calendrier du Conseil concernant la proposition de recommandation relative aux environnements sans tabac et suis impatiente de savoir ce que vous en pensez.

**Theodoros Skylakakis,** *au nom du groupe PPE.* – (*EL*) Madame la Présidente, la décision du Conseil de promouvoir sa proposition relative aux environnements sans tabac dans les États membres a été prise à la hâte, sans donner au Parlement suffisamment de temps pour rendre son avis. C'est selon nous une erreur. Notre réaction, indépendamment de la question d'aujourd'hui, prend la forme de la résolution que, j'espère, nous adopterons demain, dans laquelle nous avons trouvé un bon compromis et qui, je pense, exprime l'avis majoritaire au sein de cette Assemblée. Cette résolution contient de nombreux nouveaux éléments. En tant que groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), nous sommes particulièrement fiers de l'accent mis par ce texte sur la protection des enfants contre le tabagisme passif. De plus, de nombreux éléments nouveaux ont été introduits sur proposition de notre part et acceptés par les autres groupes.

Je soulignerai, par exemple, la référence à la nécessité d'une attention et d'une protection particulières pour les enfants, car ceux-ci, contrairement aux adultes, ne sont pas en mesure de donner leur consentement juridique, moral, voire psychologique, à l'exposition au tabagisme passif. Les parents ont un devoir de protection, mais ils ont besoin de notre aide, car le tabagisme passif chez les enfants n'a pas fait l'objet de suffisamment de recherche. En conséquence, ni les parents, ni personne d'autre ne sait quels seront les effets de l'exposition de longue durée à la fumée sur les enfants et dans quelle mesure ils doivent être protégés.

C'est pourquoi notre proposition que la Commission procède à une étude à l'échelle européenne sur cette question, y compris sur le tabagisme «tertiaire», est particulièrement utile. Les informations qui seront obtenues pourront s'avérer très utiles En outre, la résolution comporte de nombreux éléments importants et nous espérons que le Conseil les prendra en considération.

**Daciana Octavia Sârbu,** *au nom du groupe S&D.* – (RO) Les citoyens de l'Union européenne et l'environnement doivent bénéficier de la protection offerte par l'interdiction du tabac dans les lieux publics. Nous ne pouvons ignorer le fait que le tabagisme reste l'une des principales causes de maladie et de décès. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre les épidémies dangereuses et inventons des vaccins complexes et coûteux pour nous protéger des nouveaux virus, mais il est bien plus aisé pour nous de faire l'effort de protéger nos enfants, nos familles et l'environnement contre la fumée du tabac.

La logique pure, si ce n'est l'attrait de concepts comme les droits de la majorité non fumeuse, devrait nous convaincre de faire de cet effort une priorité. Certaines études récentes indiquent que l'interdiction de fumer en Amérique du Nord et en Europe a conduit à une diminution rapide des problèmes de santé graves. En réalité, cet effet a été constaté pratiquement immédiatement après l'introduction de l'interdiction de fumer. Dans les pays où le tabac a été totalement interdit dans les lieux publics, l'impact positif sur la santé a été

attribué à plusieurs facteurs, dont non seulement la suppression de la fumée inhalée indirectement par les fumeurs, mais aussi la réduction du tabagisme passif pour les non-fumeurs.

Je voudrais que nous ne perdions pas de vue un élément essentiel: les fumeurs sont une minorité dans l'Union européenne. Bien sûr, nul ne peut suggérer de restreindre le droit des individus de fumer, même pour défendre certains principes que nous soutenons tous, comme la forte protection de la santé publique et la suppression des sources de pollution environnementale. Toutefois, en même temps, la majorité constituée des non-fumeurs souhaite un environnement sans tabac. Cette réalité devrait nous guider lorsque nous élaborons et soutenons une législation antitabac.

Comme les éléments nous montrent que les fumeurs sont susceptibles d'arrêter de fumer grâce à ces mesures de soutien, je pense que nous devons renforcer les mesures législatives antitabac dans le cadre d'une politique communautaire de contrôle de la consommation de tabac, afin de contribuer de manière pratique à l'amélioration du droit à la santé publique dans l'Union européenne.

**Frédérique Ries**, au nom du groupe ALDE. – Madame la Présidente, avec cette résolution, notre Parlement entend, bien entendu, soutenir la politique très volontariste de la Commission en matière de lutte contre le tabagisme. Cependant, nous lui demandons aussi – et c'est essentiel – d'aller plus loin encore et de garantir qu'en 2011, les Européens et les Européennes auront droit à un espace sain dans tous les lieux publics, dans les moyens de transport et sur les lieux de travail.

En effet, l'Europe a le droit – c'est une évidence – et même le devoir de se situer dans la protection, et donc ici dans l'interdiction, comme elle l'a fait et va continuer de le faire pour toute une série de substances toxiques, des substances qui tuent, pour certaines d'entre elles, singulièrement moins que le tabac, des substances chimiques, des pesticides, certains métaux lourds ou encore l'amiante, pour ne citer que celles-là.

Quand je viens de dire que l'Europe doit interdire, et donc garantir, cet espace sans fumée à tous les travailleurs comme nous le demande une écrasante majorité de citoyens, cela ne veut pas dire, bien évidemment, que nous lançons ici une croisade contre les fumeurs. Je suis libérale et viscéralement attachée à cette notion de liberté, de libre choix et de libre arbitre. Un texte européen peut prévoir des dérogations, des fumoirs, des espaces de liberté. Légiférer ne veut pas dire opprimer. Nous parlons bien ici des espaces publics mais qu'on ne vienne pas me dire que l'Europe n'a pas sa place dans ce débat.

**Carl Schlyter,** *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*SV*) Madame la Présidente, je souhaite souligner qu'il s'agit bien sûr d'une question relative à la protection des travailleurs. C'est la seule raison pour laquelle l'UE se penche sur cette matière. Nous avons interdit le DCM (dichlorométhane), par exemple - cela fait partie de mes attributions -précisément parce qu'il affecte la santé des travailleurs. Ceux-ci ont le droit d'être protégés par la législation européenne, et nous parlons ici de la santé des travailleurs du secteur hôtelier et de la restauration.

Une interdiction de fumer dans ces environnements sauverait plus de vies et serait beaucoup plus efficace pour lutter contre la mauvaise santé que la plupart des législations que nous adoptons ici. C'est l'un des instruments les plus efficaces que nous puissions mettre en place pour protéger la santé des travailleurs sur le lieu de travail, et surtout celle des enfants et autres victimes innocentes du tabac. Des dizaines de substances présentes dans la fumée de cigarette sont si toxiques que si vous souhaitez les utiliser en laboratoire, il vous faut une autorisation spéciale. Pourtant, nous permettons qu'elles soient relâchées dans notre environnement quotidien. C'est une situation totalement absurde. Il n'est pas question ici de liberté de choix, parce que ceux qui tombent malades ne l'ont pas du tout choisi. Nous pouvons maintenant aider ces personnes et les empêcher de tomber malades à l'avenir, et c'est une occasion que nous devons saisir.

**Jiří Maštálka,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*CS*) Je suis ravi que nous soyons parvenus à élaborer une résolution commune, qui représente un compromis correct et qui peut contribuer à réduire le nombre de décès et de maladies causés par le tabac. Je salue la formulation de l'article 15, qui devrait garantir la protection de la lutte antitabac contre les intérêts commerciaux de l'industrie du tabac. Le mécanisme de rapport mis en place à l'article 22 est bon, selon moi. Je suis déçu que nous n'ayons pas réussi à intégrer une référence à un emballage harmonisé dans la résolution commune. Les études ont montré que ces emballages réduiraient considérablement la consommation et la demande, surtout chez les jeunes. Je suis également déçu du fait que, pour des raisons de temps, le processus de consultation n'ait pas été respecté, et j'espère que le Conseil soutiendra les propositions susmentionnées. Je tiens également à ajouter, pour information, que nous avons adopté aujourd'hui des mesures spécifiques de protection des non-fumeurs au Parlement européen.

**Peter Liese (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je souhaite remercier tous ceux qui ont contribué à la résolution. Le tabagisme passif est un énorme problème, en particulier pour les enfants. Le président de l'association allemande des pédiatres a dit un jour que fumer en présence d'un enfant constituait un acte de nuisance physique. Je n'irais pas jusque là, mais il est clair que nous devons agir.

Je me réjouis fortement de la législation introduite en Irlande, en Italie et dans d'autres pays. Je pense que la situation juridique et pratique en Allemagne est honteuse d'un point de vue sanitaire. Nous avons beaucoup à apprendre des autres pays européens à cet égard.

Toutefois, tout n'est pas toujours aussi facile que le suggère la résolution aux paragraphes 2, 10 et 13. Nous n'avons qu'une autorité limitée au niveau européen et l'introduction d'une législation dans ce domaine pourrait s'avérer contreproductive. Nous ne pouvons assurer une protection spéciale aux enfants en prenant des mesures au niveau européen. Toutefois, nous avons besoin urgemment de ce type de protection. C'est pourquoi je vous demande de soutenir les amendements avancés par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) à ce sujet.

Un mot sur les subventions controversées à l'industrie du tabac, dont nous discutons depuis des années. La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a toujours demandé leur suppression. Nous avons désormais un bon compromis au Conseil et dès lors, je souhaite m'exprimer en mon nom et demander, moyennant discussion avec mon groupe, de laisser le paragraphe 9 tel quel. Il s'agit d'un compromis efficace et les citoyens ne comprendraient pas que nous continuions à verser des subventions comme par le passé. Nous avons besoin de changement et devons soutenir ce changement.

**Mairead McGuinness (PPE).** – (*EN*) Madame la Présidente, lors des élections européennes de 2004, l'Irlande a introduit une interdiction de fumer sur le lieu de travail, et nous avons rencontré de nombreux électeurs en colère devant les restaurants et les débits de boissons. Ils étaient furieux de l'interdiction. Mais nous sommes maintenant en 2009, et il est désormais largement accepté que ce que nous avons fait était pour le bien des travailleurs, des employeurs et du régime public de soins de santé. Les personnes ont appris à vivre avec cette interdiction.

Ce matin, j'ai choisi de venir au Parlement de manière saine, à savoir à pied, et j'ai été consterné de voir, dans les voitures, des jeunes parents fumant des cigarettes avec leurs enfants assis à l'arrière. Certains parents poussaient des landaus, leur cigarette au-dessus de leur enfant. À l'évidence, il reste du travail à accomplir pour éduquer les adultes sur les risques courus par les enfants.

Je soutiens donc mon collègue, Peter Liese, dans son appel à la protection des enfants. Ceux-ci sont tellement vulnérables. Et il est si triste de constater qu'ils sont exposés à ce risque.

Ne diabolisons toutefois pas les fumeurs. Souvenons-nous que le tabac est une addiction terrible et que les fumeurs ont besoin de notre aide et de notre soutien pour arrêter. Ceux qui décident, comme certains disent, de ne pas arrêter de fumer devraient pouvoir continuer, mais sans nuisance pour les autres, et bien comprendre le mal qu'ils se font à eux-mêmes.

Il s'agit d'une bonne résolution et, à l'évidence, en Irlande, où nous sommes déjà bien avancés dans cette législation, nous la soutenons totalement.

**Radvilė Morkūnaitė (PPE).** – (LT) Ici, au Parlement européen, nous discutons souvent des droits de l'homme. D'après une enquête Eurobaromètre, 70 % des citoyens de l'Union européenne sont non-fumeurs, et la majorité d'entre eux souhaitent que le tabac soit interdit dans les lieux publics. On pourrait discuter de savoir si les fumeurs seraient alors discriminés. Toutefois, je pense qu'au vu des dommages avérés à la santé causés par le tabac, nous ne pouvons mettre en péril la santé des individus. Bien sûr, lorsque nous parlons d'une interdiction de fumer dans toute l'Union, nous ne pouvons oublier le principe de subsidiarité et devons permettre aux États membres de décider eux-mêmes de la manière dont ils défendront et protégeront leurs citoyens. En Lituanie, par exemple, comme nos collègues irlandais l'ont déjà signalé, nous disposons d'une loi antitabac, qui est l'une des plus progressistes d'Europe. Bien sûr, il reste du pain sur la planche. En Lituanie, la consommation de tabac est interdite dans les institutions publiques, les lieux de travail, les lieux intérieurs, tous les établissements qui servent de la nourriture et les transports publics. En Lituanie, la loi antitabac a été acceptée de bonne grâce et en réalité, même les fumeurs admettent qu'ils fument aujourd'hui moins ou, parfois, qu'ils ont même arrêté. Bien sûr, la Lituanie, comme les autres Etats membres de l'Union, doit accorder plus d'attention au problème du tabagisme chez les jeunes. Je crois que nous sommes tous partants pour vivre dans un environnement propre et sain, surtout pour nos enfants. C'est pourquoi les bons exemples donnés par les pays qui interdisent de fumer dans les lieux publics devraient encourager les États qui sont

plus sceptiques en matière de défense des droits des non-fumeurs et devraient encourager les institutions européennes - après avoir tenu compte de l'avis du Parlement européen - à trouver des moyens d'adopter des législations contraignantes.

**Seán Kelly (PPE).** – *(EN)* Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à féliciter M<sup>me</sup> Estrela pour son initiative. Je suis d'accord avec les points qu'elle soulève.

En Irlande, j'ai aussi vu le changement d'attitude envers le tabac et j'ai constaté une évolution des habitudes des fumeurs irlandais. J'ai été président de la *Gaelic Athletic Association*, qui est l'association sportive la plus importante d'Irlande. Nous avons introduit une interdiction de fumer dans notre plus grand stade, qui peut accueillir 82 500 personnes. Les citoyens étaient d'abord réticents, mais maintenant ils l'acceptent. Le changement est total. Cela ne me dérange pas que les gens fument, mais le problème est que cela touche les autres. Le tabagisme passif a été pratiquement éradiqué en Irlande et les adultes ont également réduit leur consommation de tabac. De nombreux Irlandais ont arrêté de fumer et - plus important encore - les jeunes sont moins tentés de fumer maintenant qu'ils ne l'étaient avant.

Enfin, je voudrais dire que les personnes trouvent que même leurs habits n'ont plus l'odeur du tabac. Lorsque vous allez au restaurant à l'étranger et que vous sentez la fumée, vous êtes tentés de partir, et c'est la même chose pour les chambres d'hôtel. C'est une bonne initiative et plus tôt elle sera introduite, mieux ce sera pour tout le monde. Nous ne le regretterons pas, je peux vous le garantir.

**Chris Davies (ALDE).** – (*EN*) Madame la Présidente, les gens ont le droit de fumer, mais je ne peux nier que les personnes ne doivent pas inhaler la fumée exhalée par d'autres sur leur lieu de travail ou dans tout autre établissement.

Personnellement, je déteste la cigarette – j'en ai une sainte horreur – et je salue l'interdiction introduite dans mon pays. Mais je ne pense pas que la décision doive être prise au niveau européen. Je ne pense pas que nous devions appeler à une législation contraignante dans tous les États membres. Je suis fédéraliste, mais pas centraliste. Les décisions doivent être prises au niveau pratique le plus bas. Ici, il s'agit de l'État membre ou du gouvernement régional, comme en Écosse, la première région de mon pays à appliquer une interdiction du tabac.

Il est si facile de bafouer le principe de subsidiarité lorsque nous croyons faire le bien. Je pense que nous essayons ici de faire le bien, mais avec l'adoption du traité de Lisbonne, nous devrions faire un pas en arrière pour respecter ce principe.

**Anja Weisgerber (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, nous avons besoin de règles claires et pratiques de protection des non-fumeurs dans toute l'Europe. Toutefois, pour moi, «dans toute l'Europe» ne veut pas nécessairement dire «dictées par l'Europe». De nombreux États membres possèdent déjà une législation protégeant les non-fumeurs et d'autres sont sur le point d'introduire des législations en la matière.

Pourquoi certains de mes confrères et consœurs affirment-ils maintenant que nous, ici à Bruxelles, pouvons régler cette matière bien mieux que les États membres, au mépris du fait que l'Union européenne n'a aucune autorité en matière de politique sanitaire et que nous devons mettre en œuvre cette interdiction par la voie détournée de la santé et de la sécurité au travail? Selon moi, les États membres devraient décider quelles réglementations mettre en place pour protéger les non-fumeurs. C'est logique puisqu'ils sont plus proches des problématiques et questions locales. Je ne comprends pas pourquoi Bruxelles devrait imposer une protection des non-fumeurs absolument identique en Laponie et en Andalousie. Qu'en est-il des implications transfrontalières? Nous avons dépassé nos prérogatives à cet égard.

Pour moi, la protection des enfants et des jeunes est particulièrement importante. Nous avons besoin d'une protection globale dans ce domaine. Si nous introduisons une protection des non-fumeurs à l'échelle européenne sous couvert de la santé et de la sécurité au travail, nous ne protégerons pas les enfants et les jeunes, puisqu'ils ne sont pas des travailleurs. C'est pourquoi je vous demande de soutenir les amendements 2 et 13 déposés par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens).

Åsa Torstensson, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, je remercie les honorables députés pour ce débat important. C'est extrêmement positif que nous soyons tous engagés à arriver à des environnements sans tabac. Je pense que nous avons de nombreux points de vue communs. Comme je l'ai déjà dit, je déplore que le Parlement européen n'ait pas pu soumettre son avis dans les temps, mais la Présidence tiendra compte de la résolution du Parlement.

Pour ce qui est du tabac sur le lieu de travail, la Commission a lancé un tour de consultations avec les partenaires sociaux au niveau de l'UE. On leur a demandé de donner leur avis sur la législation actuelle et toute initiative future en la matière. La proposition de recommandation précise qu'il est particulièrement dangereux pour les enfants et les jeunes d'être exposés à la fumée secondaire et que cela pourrait renforcer la probabilité qu'ils fument à leur tour.

La proposition de recommandation relative aux environnements sans tabac invite la Commission à faire rapport sur l'application, le fonctionnement et les effets des mesures proposées, sur la base des informations fournies par les États membres. Le rapport de la Commission sera également une bonne occasion de revenir sur cette question.

La question de la lutte antitabac figurera également en bonne place de l'agenda au cours des prochaines années. Nous entamerons alors les préparatifs de la quatrième session de la conférence des parties à la convention-cadre pour la lutte antitabac, qui aura lieu à Punta del Este, en Uruguay, du 15 au 20 novembre 2010. Je suis convaincue que d'ici là, le Conseil sera disposé à revenir sur cette problématique avec le Parlement européen.

**La Présidente.** – J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 2, du règlement, une proposition de résolution (4).

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain (jeudi 26 novembre 2009).

### Déclarations écrites (article 149)

Martin Kastler (PPE), par écrit. – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, il arrive souvent que les bonnes intentions causent des problèmes. Personne ne remet en cause le fait que les non-fumeurs doivent bénéficier d'une protection totale. Toutefois, la proposition de résolution de compromis relative aux environnements sans tabac sur laquelle nous nous prononcerons jeudi va bien au-delà de la protection des non-fumeurs. Même si dans sa version actuelle, elle soutient explicitement le principe de subsidiarité, elle le bafoue également. La proposition appelle à des réglementations strictes et juridiquement contraignantes au niveau communautaire. Elle profite de préoccupations légitimes en matière de santé pour essayer de donner à l'Europe un pouvoir arbitraire dans le domaine de la politique de la santé, du travail et des questions sociales. Nous voulons tous une Europe proche de la population et le principe de subsidiarité est la clef pour y arriver. Les États membres ou, en ce qui concerne l'Allemagne, les États fédérés, doivent organiser leurs propres débats sur la protection des non-fumeurs. C'est le seul moyen d'identifier des solutions qui correspondent aux traditions et à la culture de chaque pays et qui sont donc plus proches de la population. C'est pourquoi je demande de voter contre la proposition de résolution sous sa forme actuelle jeudi.

**Franz Obermayr (NI)**, *par écrit*. – (*DE*) Je suis moi-même non-fumeur. Je suis bien conscient des dommages causés à la santé par la consommation de tabac et le tabagisme passif. Toutefois, comme c'est si souvent le cas, les plans de l'UE vont trop loin. Certaines réglementations sont totalement absurdes et parfois, elles ne permettent même pas de fumer en plein air. L'UE se concentre de manière obsessionnelle sur la consommation de tabac, alors qu'il existe de nombreuses autres activités de la vie quotidienne qui se sont avérées statistiquement dangereuses et risquées, comme la restauration rapide, les bancs solaires, l'alcool et le café, la conduite d'une voiture, le fait de ne pas faire d'exercice physique et de ne pas dormir assez, pour n'en citer que quelques-unes. Je saluerais des réglementations sensées et des campagnes de sensibilisation visant à réduire les risques. Toutefois, tous les adultes devraient en fin de compte être en droit de prendre leurs propres décisions concernant la mesure dans laquelle ils sont prêts à accepter les dommages à la santé résultant de leurs actes. Une interdiction totale de fumer dans les entreprises est prévue pour 2012, ce qui est très peu respectueux des entreprises qui en souffriront le plus, à savoir celles du secteur de la restauration. Celles-ci peuvent s'attendre à une chute de leurs revenus allant jusqu'à 20 %, qui aura pour résultat la suppression de nombreux emplois. En outre, ces dernières années, les restaurants et les bars ont été contraints par la loi de créer dans leurs locaux des zones réservées aux fumeurs et d'autres aux non-fumeurs. Une interdiction totale de fumer en 2012 rendra tout d'un coup obsolètes ces investissements coûteux. Le projet de recommandation du Conseil relative aux environnements sans tabac n'est pas une mesure sensée.

<sup>(4)</sup> Voir procès-verbal.

**Richard Seeber (PPE),** *par écrit.* – (*DE*) Les États membres en particulier ont du retard à rattraper s'agissant de la protection des non-fumeurs. Notre préoccupation principale doit être de protéger les groupes vulnérables comme les enfants et les femmes enceintes. Toutefois, l'Union européenne n'a aucun pouvoir direct en la matière. Les soins de santé sont et restent de la compétence des États membres et ceux-ci sont responsables de ces questions. L'UE doit dès lors se concentrer sur ce qu'elle peut faire pour protéger les non-fumeurs, à savoir protéger les travailleurs sur leur lieu de travail. Toutefois, la volonté d'atteindre l'objectif fondamental d'interdire totalement le tabac en Europe en introduisant un grand nombre de réglementations pour protéger les travailleurs n'est pas une solution satisfaisante au problème. Pour protéger autant de sections possibles de la population et, en particulier, les enfants, contre les effets nuisibles de la fumée de tabac, nous devons multiplier les campagnes de sensibilisation du public. C'est le seul moyen efficace de changer la manière de penser à long terme des personnes en Europe et c'est la seule solution pour réduire la consommation de tabac dans la sphère privée.

(La séance, suspendue à 19 h 30, est reprise à 21 heures)

# PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> RODI KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

## 16. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal

### 17. Ratification et mise en œuvre des conventions de l'OIT mises à jour (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale à la Commission sur la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT mises à jour d'Alejandro Cercas, au nom du groupe S&D, Marian Harkin, au nom du groupe ALDE, Jean Lambert, au nom du groupe VERTS/ALE, et Gabriele Zimmer et Ilda Figueiredo, au nom du groupe GUE/NGL (O-0131/2009 – B7-0228/2009).

Alejandro Cercas, auteur. – (ES) Madame la Présidente, chers députés, chers membres de la Commission, nous savons tous que la mondialisation économique, la crise financière internationale et tous les défis futurs doivent être abordés au niveau mondial. Nous ne pouvons plus régler ces problèmes au niveau national, voire régional. La coopération entre l'Union européenne et l'Organisation internationale du travail (OIT) est donc devenue un point essentiel de notre agenda.

L'OIT, avec son fonctionnement tripartite, réalise un travail incommensurable pour rendre notre monde cohérent et rationnel. Nos valeurs sont les mêmes que celles sur lesquelles a été créée l'OIT. Nous travaillons et elle travaille à l'élaboration d'un modèle social qui respecte la dignité des personnes et nous croyons que nous pouvons travailler ensemble. Il est clair que l'Europe a besoin de l'OIT pour conserver son modèle social - nous ne pourrions pas le faire dans un monde injuste - et que l'OIT nous donne l'occasion d'être un acteur mondial dans les relations internationales.

L'Union européenne et ses États membres affirment travailler très étroitement avec l'OIT et promouvoir le programme «Travail décent pour tous» et le pacte mondial pour l'emploi, sous l'égide de l'OIT. Toutefois, Mesdames et Messieurs de la Commission, il y a un manque de cohérence entre nos paroles et nos actes. Il est dès lors absolument essentiel que nous discutions ce soir de la ratification des conventions de l'OIT et que demain nous adoptions une résolution en la matière, de manière à fournir certaines garanties à l'OIT et à notre propre projet.

Dans votre communication sur un agenda social renouvelé, vous avez à nouveau demandé des choses aux États membres, mais ils n'ont pas réagi. Vous les avez invités à ratifier et mettre en œuvre les conventions, sans grand succès. Il semble désormais que vous deviez mener des actions bien plus ambitieuses. Il ne sert à rien de dire que les États membres ont déjà ratifié les conventions fondamentales. En effet, l'OIT a mis à jour 70 de ses conventions, et même certains pays du tiers-monde et certaines économies en développement avancent plus vite que l'Union européenne. C'est difficile à comprendre pour le reste du monde, et l'Europe perd sa crédibilité et laisse passer de bonnes occasions.

Dès lors, Mesdames et Messieurs de la Commission, il est assez scandaleux que l'Europe défende le travail décent et l'OIT sans en ratifier les conventions. Elle ne joint pas le geste à la parole.

D'où ma question. Ainsi, demain, tous les groupes de cette Assemblée voudront que vous alliez plus loin et demandiez aux États membres de ratifier les conventions, afin d'assurer une cohérence entre nos paroles et

nos actes. Cette absence de cohérence en politique est l'une des raisons pour lesquelles nous perdons de la crédibilité auprès des citoyens et pour lesquelles l'Europe perd de sa crédibilité dans le reste du monde.

Marian Harkin, auteure. – (EN) Madame la Présidente, je suis très heureuse de soutenir l'appel à la ratification et à la mise en œuvre par les États membres des conventions de l'OIT mises à jour. Il convient certainement de rappeler que lorsque l'OIT a été créée en 1919 après le traité de Versailles mettant fin à la Première Guerre mondiale, elle se fondait sur la croyance que la paix universelle et durable ne pouvait être atteinte que si elle reposait sur la justice sociale. Au cours des 80 ans qui ont suivi, l'OIT a répondu aux besoins des personnes en matière d'emplois décents, de moyens de subsistance et de dignité dans le monde entier.

Ce soir, nous demandons à tous les États membres de l'UE de ratifier et de mettre en œuvre les conventions de l'OIT mises à jour. Toutefois, cette demande n'émane pas uniquement des auteurs de cette question, mais aussi des autres agences et organes. En examinant le code de conduite des Nations unies réservé à ses fournisseurs, vous vous apercevrez que les conventions de l'OIT ont servi de base à une grande partie de celui-ci. L'ONU attend de tous ses fournisseurs de biens et de services qu'il adhère à ce code. Dès lors, ces conventions doivent être ratifiées et mises en œuvre dans le monde entier afin que tous les fournisseurs puissent y adhérer. Nous y arriverons sûrement dans l'UE.

Dans sa communication sur l'agenda social renouvelé, la Commission européenne déclare que: «La Commission invite [...] tous les États membres à montrer l'exemple en ratifiant et en appliquant les conventions de l'OIT» mises à jour. Dans une résolution sur l'agenda social renouvelé adoptée par le Parlement européen précédent en mai de cette année, nous considérons que le renforcement de la mise en œuvre et de l'exécution du droit national et communautaire du travail au titre des conventions de l'OIT doit être une priorité pour les institutions et les États membres de l'UE. Ainsi, ce soir, au sein de cette Assemblée, nous réitérons cet appel. Nous demandons à la Présidence en exercice d'être aussi ambitieuse que possible en la matière. Nous invitons les États membres à tenir compte des arguments sociaux forts en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de ces conventions, et nous demandons à la Commission d'envisager l'adoption d'une recommandation aux États membres visant à encourager la ratification des conventions mises à jour.

Nous pensons également que l'UE doit garantir une cohérence entre ses politiques intérieures et extérieures. Dans cette Assemblée, on nous rebat les oreilles avec les échanges de meilleures pratiques entres les États membres. Il s'agira là certainement d'un bel exemple de bonne pratique si tous les États membres ratifient les conventions concernées et encouragent les meilleures pratiques à l'extérieur et dans le monde, comme le suggère la Commission elle-même, en donnant l'exemple et en ratifiant les conventions mises à jour. À la date d'aujourd'hui, le 25 novembre 2009, 7 650 conventions de l'OIT ont été ratifiées dans le monde, dont 47 au cours des 12 derniers mois. Nous espérons que l'Europe montrera l'exemple sur le changement climatique à Copenhague. Nous ferions du tout aussi bon travail en ratifiant l'ensemble des conventions de l'OIT.

**Emilie Turunen** (au nom de Jean Lambert). – (DA) Madame la Présidente, au nom du groupe Verts/Alliance libre européenne, je tiens à souligner que nous estimons que les messages véhiculés par cette décision sur la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT sont très nécessaires et très urgents, et ce pour deux raisons. Premièrement, l'UE devrait être un précurseur en matière de lutte pour un travail décent. Elle doit être une pionnière mondiale s'agissant de promouvoir les bonnes conditions de travail et le travail décent.

Deuxièmement, comme il a déjà été dit aujourd'hui, un fossé se crée entre ce que nous disons et ce que nous faisons, un fossé entre les réponses intérieures et extérieures de l'UE. Si l'UE oublie, ou si ses États membres oublient ou refusent de ratifier et d'appliquer les conventions mises à jour, ce n'est pas uniquement mauvais pour les travailleurs européens, cela envoie également un très mauvais signal aux pays hors-UE à qui nous demandons de ratifier les mêmes conventions. Nous devons prêcher par l'exemple.

Il est essentiel que l'UE montre l'exemple au niveau mondial, qu'elle montre qu'elle est une région qui parvient à combiner les bonnes conditions de travail à un niveau élevé de compétitivité. L'OIT est notre acteur mondial lorsqu'il s'agit de réglementer au niveau international. Il est essentiel que l'UE soutienne l'OIT en tant qu'institution et que nous prenions les conventions de l'OIT au sérieux. En conséquence, le groupe des Verts est totalement d'accord avec les messages véhiculés par cette décision et nous appelons les organes compétents de l'UE à dire aux États membres qu'ils doivent prendre cette ratification avec le même sérieux que nous le faisons ce soir.

**Ilda Figueiredo**, *auteure*. – (*PT*) Madame la Présidente, nous soutenons l'invitation lancée aux États membres afin qu'ils prennent en considération les arguments sociaux forts en faveur de la ratification et de la mise en œuvre des conventions répertoriées comme étant à jour par l'OIT.

Depuis 1919, l'Organisation internationale du travail gère et développe un système de normes internationales du travail qui couvre un large éventail de sujets, y compris le travail, l'emploi, la sécurité sociale, la politique sociale et les droits humains qui s'y rapportent.

Nous avons donc soutenu le projet initial de résolution commune déposé ici. Toutefois, nous déplorons qu'en raison de la pression du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), les autres signataires aient permis de réduire l'importance de cette résolution et d'en limiter les pouvoirs, avec l'inclusion d'une référence à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Comme nous le savons tous, c'est au nom de la stratégie de Lisbonne que la Commission européenne a présenté à cette Assemblée certaines des propositions les plus opposées aux droits du travail et aux droits sociaux par l'accent qu'elles mettent sur la flexibilité et la déréglementation du travail.

Qui peut oublier la proposition de modification de la directive sur le temps de travail, cherchant à dévaluer le travail et à le rendre encore plus précaire, à allonger la journée de travail et à limiter la négociation collective et le rôle des syndicats? Tout le contraire de ce que veulent les conventions de l'OIT!

C'est à cause de cette regrettable référence à la stratégie de Lisbonne en particulier que nous avons retiré notre soutien à cette résolution.

Toutefois, au nom du groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique, nous appelons les États membres à ratifier les conventions de l'OIT et exhortons la Commission européenne à tenir compte de nos propositions.

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, ces dernières années, la Commission a à maintes reprises souligné son engagement envers l'agenda pour le travail décent, fixé au niveau international, et notamment envers la promotion des conventions de l'OIT.

La Commission a activement soutenu les États membres et coopéré étroitement avec l'OIT pour adopter des normes juridiques ambitieuses permettant de relever les défis d'une économie mondialisée et de contribuer à la mise en œuvre de l'agenda de l'OIT pour le travail décent. Le Conseil et le Parlement européen ont souligné l'importance de cet agenda et des activités de la Commission à cet égard.

Les États membres de l'UE ont déjà ratifié toutes les conventions de l'OIT concernant les normes fondamentales en matière de travail, ainsi qu'un grand nombre d'autres conventions de l'OIT. La Commission a réaffirmé son engagement envers l'agenda pour le travail décent dans le cadre de son agenda social renouvelé. En particulier, elle a appelé tous les États membres à montrer l'exemple en ratifiant et en mettant en œuvre les conventions de l'OIT répertoriées comme étant à jour par cette organisation. Ce faisant, la Commission souligne la dimension interne et externe de l'agenda pour le travail décent. En outre, lorsque les conventions de l'OIT concernaient des compétences communautaires exclusives, la Commission a soumis, dans les temps, des propositions de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier les conventions concernées. Elle a dans le même temps invité les États membres à ratifier les normes au plus vite, notamment la convention du travail maritime et la convention sur le travail dans la pêche.

Enfin, le rapport 2008 sur le travail décent prévoit le suivi des développements politiques concernant le processus de ratification. Le résultat de cette analyse devrait être reflété dans le rapport de suivi sur le travail décent qui sera publié en 2011.

**Csaba Őry,** *au nom du groupe PPE.* – (*HU*) Je me réjouis tout d'abord du fait que les groupes aient réussi à s'entendre sur le texte de la résolution relative à la ratification et à la mise en œuvre des conventions révisées de l'Organisation internationale du travail. C'est pourquoi nous soutiendrons cette résolution.

Comme nous le savons, l'Organisation internationale du travail est l'un des plus anciens organes internationaux. Elle a été créée en 1919 avec l'objectif fondamental de créer des réglementations de travail régissant le développement des conditions de travail et des environnements de travail difficiles pour contrer l'exploitation. Elle a par la suite élargi ses activités pour inclure la politique sociale et un système de coopération technique.

Au sein du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), nous estimons que les normes de travail élaborées par l'Organisation internationale du travail aident à réduire les effets nuisibles de la concurrence sur le marché international, augmentant ainsi les chances d'arriver à une croissance économique équilibrée. Cela revêt une importance particulière à un moment où nous sortons peut-être de la crise actuelle et renforce certainement la légitimité de ces normes et le fait que ces normes aient été dégagées à la fin d'un

processus tripartite et basées sur un processus démocratique distinct mené en coopération avec les gouvernements, les employeurs et les syndicats. C'est pourquoi nous traitons ici des droits et obligations sur le lieu de travail et d'un système global qui les couvre tous. Ces droits et obligations doivent être respectés par les pays qui acceptent de ratifier les conventions. En même temps, nous ne pouvons ignorer le fait que l'Union européenne, en tant que communauté, ne peut ratifier des accords. Seuls les États membres individuels peuvent le faire. Cela soulève donc en tout cas la question de l'application correcte de la compétence communautaire et de la subsidiarité. C'est pourquoi le texte comprend, de manière très appropriée, un appel à l'UE pour que celle-ci définisse exactement quels domaines juridiques et réglementations les concernant relèvent des compétences de la Communauté et des États membres. Cela signifie qu'en tenant compte du principe de subsidiarité, nous soutiendrons l'élaboration d'une recommandation, facilitant ainsi la ratification de la convention le plus rapidement possible.

**Ole Christensen**, au nom du groupe S&D. – (DA) Madame la Présidente, l'UE dispose d'un marché intérieur dans lequel nous pouvons librement nous vendre des biens l'un à l'autre. Nous garantissons une libre concurrence et des biens peu coûteux, et c'est très bien ainsi. Toutefois, d'autres domaines doivent être abordés. Les droits fondamentaux des travailleurs doivent être garantis et respectés dans toute l'UE. Les États membres de l'UE ne doivent pas être en concurrence pour les mauvaises conditions de travail, et dans tous les États membres, il faut respecter le principe suivant: à travail égal, salaire égal. Le droit de grève est également un droit fondamental.

Il est donc important d'avoir une coopération étroite entre l'UE et l'Organisation internationale du travail, l'OIT. Nous partageons certaines valeurs communes et nous pouvons utiliser les conventions de l'OIT comme base pour développer davantage le modèle social européen. Malheureusement, ce n'est pas possible pour le moment puisque la Commission estime que les conventions sont contraignantes uniquement si elles ont été ratifiées par plus de la moitié des États membres. Nous pourrions commencer par faire en sorte que chaque État membre de l'UE ratifie et mette en œuvre au minimum les conventions répertoriées par l'OIT comme mises à jour. Trêve de discours, nous devons agir. Autrement, comment pouvons-nous demander aux autres pays du monde de ratifier et de mettre en œuvre les conventions de l'OIT et demander à l'OMC d'inclure les droits fondamentaux des travailleurs dans tous les accords commerciaux?

L'UE doit montrer l'exemple. Elle pourra alors dire aux autres pays qu'ils doivent tous ratifier et mettre en œuvre ces conventions. Nous devons promouvoir le travail décent dans l'UE et le monde en tant que réponse durable et forte à la crise mondiale qui nous frappe.

**Elisabeth Schroedter**, *au nom du groupe Verts*/ALE. – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, il est vrai qu'en temps de crise, des normes mondiales minimales protègent les travailleurs contre les conditions de travail inhumaines. L'UE soutient toujours les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans ses beaux discours et dans ses contacts avec les pays tiers, et elle a raison de le faire puisque ces normes protègent les travailleurs contre la discrimination et le dumping social.

Malheureusement, dans l'Union européenne, cela va rarement plus loin que ces discours. Les États membres de l'UE et l'UE elle-même ignorent les conventions de l'OIT. Ils ne les ratifient pas et ne les mettent pas en œuvre. Cela permet aux États membres et à l'UE de se soustraire à leurs responsabilités. Par exemple, la Cour de justice de l'Union européenne a supprimé le droit de grève et la Commission a salué l'initiative. Autre exemple, la convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants n'a été ratifiée que par trois États membres sur 27. C'est scandaleux et la situation doit changer, 90 ans après la création de l'OIT.

**Elisabeth Morin-Chartier (PPE).** - Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier mes collègues du groupe PPE et des autres groupes politiques de notre Assemblée européenne, parce que nous avons tous voulu, autour de cette question du travail décent, nous placer sur une même ligne pour déposer une résolution commune, et les négociations de ces derniers jours ont été extrêmement positives.

Depuis 1919, l'Organisation internationale du travail a su garantir et développer un système de normes internationales du travail qui couvre un large éventail de sujets, dont le travail, l'emploi, la politique sociale et les droits de l'homme. Nous ne pouvons pas l'oublier, particulièrement en ces temps de crise.

C'est pour cela qu'il est extrêmement important que les conventions aient été classées par l'OIT comme étant à jour à la suite d'un processus tripartite, qui associe les employeurs, les travailleurs et les gouvernements. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé cette recommandation aux États membres, en les encourageant à ratifier les conventions qui ont été classées par l'OIT et en leur demandant de contribuer activement à leur mise en œuvre effective pour l'évolution et l'avancée de l'Europe sociale. Nous le souhaitons dans un délai

tout à fait convenable. Nous serons vigilants sur les délais d'application de ces conventions, tout en respectant bien sûr le principe de subsidiarité.

Le groupe PPE sera particulièrement vigilant sur l'application de ces conventions dans les États membres. La lutte contre le travail illégal, la modernité des avancées sociales, la construction d'une véritable Europe sociale, qui montre la voie au monde, est à ce prix, et nous souhaitons vraiment la faire avancer.

**Sylvana Rapti (S&D).** – (*EL*) Madame la Présidente, l'une des caractéristiques les plus importantes de l'Union européenne est l'importance qu'elle accorde à la politique sociale et aux droits fondamentaux. Nous savons très bien que l'application de ces droits est une condition préalable à l'adhésion à l'Union européenne. Nous savons aussi que toute violation de ces droits nécessite que l'Union européenne prenne des sanctions.

Les droits établis relatifs à la création et au fonctionnement de l'Union s'étendent également au lieu de travail. L'importance accordée par l'Union à la défense des droits des travailleurs n'est pas seulement manifeste lorsqu'elle se concrétise en législation interne, mais elle est également démontrée dans sa politique étrangère. Nous savons bien que s'agissant de conclure des accords avec des pays tiers, une des conditions préalables est que les droits fondamentaux des travailleurs soient respectés. C'est pourquoi l'Union doit être une des premières à soutenir la mise à jour systématique nécessaire des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'OIT a récemment mis à jour ses conventions à la suite de négociations avec les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Le paradoxe, c'est que les gouvernements des États membres et l'Union ont participé aux mises à jour en question et que même si de nombreux États membres de l'Union européenne ont adopté des directives d'unification imposant des droits du travail plus avancés que dans les conventions de l'OIT, ils sous-estiment l'importance de la question formelle de la ratification de ces conventions au niveau national.

Comme l'image renvoyée aux pays tiers, surtout ceux en développement, est biaisée, il serait raisonnable pour nous de changer d'attitude et, pour les États membres qui ne l'ont pas encore fait, de procéder aux ratifications nécessaires. Quoi qu'il en soit, la Commission européenne ne doit pas hésiter à être plus proactive pour demander aux États membres de respecter leurs obligations, de manière à accroître la crédibilité de l'Union en encourageant des conditions de travail dignes, surtout en cette période de crise financière.

Patrick Le Hyaric (GUE/NGL). - Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, il est évident qu'il nous faut insister pour faire appliquer les conventions de l'Organisation internationale du travail, mais je crains malheureusement que le système qui nous régit, c'est-à-dire celui de la libre concurrence, ne fasse du travail lui-même un marché et donc une marchandise. Cela engendre des menaces partout contre les codes du travail, des menaces contre les réductions du temps de travail qui étaient envisagées, des pressions à la baisse sur le coût du travail, ce qui est très préjudiciable.

Nous avons un exemple, en France, où une entreprise de roulements à billes est aujourd'hui fermée pour être délocalisée en Bulgarie, et on demande aux travailleurs de cette entreprise d'aller former les salariés bulgares. Vous voyez donc bien que cette pression à la baisse sur le coût du travail conduit à des délocalisations, à des pressions à la baisse et au recul des droits sociaux partout. Par conséquent, il nous faudrait inventer un système d'harmonisation vers le haut des droits sociaux et des niveaux de protection sociale, de telle sorte qu'il n'y ait plus cette concurrence acharnée entre les salariés, organisée par les entreprises et nos institutions elles-mêmes.

De même, il ne faudrait pas continuer à avancer vers ce qu'on appelle, dans cette enceinte et à la Commission, la «flexicurité», mais il faudrait progresser au contraire vers un système de sécurité sociale professionnelle du travail et de l'emploi, associé à des périodes de formation, qui sont nécessaires. C'est cela qui nous permettrait de sortir de la crise, de former les travailleurs pour les aider à aller vers les métiers qu'il faut inventer pour demain.

**Olle Ludvigsson (S&D).** – (SV) Madame la Présidente, maintenant que le traité de Lisbonne a été adopté et que la charte des droits fondamentaux de l'UE est devenue juridiquement contraignante, nous avons une nouvelle occasion de renforcer la dimension sociale de la coopération européenne. À cette fin, nous devons également être en mesure de concrétiser ces occasions. Un bon début serait la ratification, dans les plus brefs délais, de toutes les conventions de l'OIT mises à jour par les États membres de l'UE.

Il ne faut pas non plus oublier la dimension sociale. Si l'UE veut être un partenaire sérieux sur la scène internationale pour améliorer les conditions de travail et de vie, il est impératif que ses États membres adoptent également la convention de l'OIT. Si nous voulons influencer la situation dans les pays tiers, nous devons

montrer nous-mêmes l'exemple. C'est pourquoi je souhaite inviter la Commission et la Présidence suédoise à agir de manière progressive et à faire leur possible pour veiller à ce que toutes les conventions de l'OIT mises à jour soient adoptées par tous les États membres.

Personnellement, je pense qu'il est un peu décourageant que mon propre État membre, la Suède, n'ait pas ratifié des conventions fondamentales telles la convention n° 94 sur les contrats publics. Je souhaite donc inviter la Présidence à prendre des mesures au niveau national également pour y veiller. Cela, en plus du caractère contraignant acquis par la charte des droits fondamentaux, devrait réduire le risque que la Cour de justice européenne rende d'autres arrêts comme dans l'affaire Rüffert. Nous ne pouvons nous trouver dans une situation où la législation communautaire contrevient aux conventions fondamentales de l'OIT.

Mairead McGuinness (PPE). – (EN) Madame la Présidente, comme l'ont affirmé des collègues, l'OIT existe depuis longtemps - depuis 1919 -, à savoir 90 ans, et elle travaille encore sur son agenda pour le travail décent. Il est important que les États membres, comme d'autres l'ont souligné, ratifient toutes les conventions, surtout en temps de crise économique, alors que les travailleurs sont sous pression. Toutefois, je pense qu'il est également important dans ce débat de reconnaître le rôle de l'OIT dans le monde en développement et ses liens avec les organisations non gouvernementales et les nombreux programmes qu'elle gère, particulièrement axés sur les plus vulnérables. Par exemple, certaines personnes handicapées n'auraient jamais pu travailler sans ces programmes. De même, nous avons évoqué deux domaines importants au sein de cette Assemblée: le travail forcé et le travail des enfants. Ainsi, si nous voulons que l'OIT fasse du bon travail, et elle en fait, dans le monde en développement notamment, je pense que la moindre des choses que les États membres de l'Union européenne puissent faire est de ratifier complètement les conventions, pour montrer l'exemple.

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (PL) Madame la Présidente, au cours de ses nombreuses années d'activité, l'Organisation internationale du travail a adopté et présenté pour ratification aux États membres de l'UE une série de conventions internationales et de directives sur divers sujets: emploi, liberté des syndicats, politique sociale et assurance sociale, ainsi que relations collectives d'emploi et conditions de travail. Les États membres devraient ratifier et mettre en œuvre les conventions que l'OIT estime actuellement mises à jour. L'Union européenne doit résolument et activement apporter sa contribution au sujet extrêmement important de la protection des droits des travailleurs à l'ère de la mondialisation.

Il faut souligner que chaque citoyen, quelle que soit son origine, sa confession ou sa race, a le droit d'améliorer sa richesse matérielle, le droit au développement spirituel dans un contexte de liberté et le droit à la dignité, à la sécurité économique et à l'égalité des chances. Nous devons nous souvenir que la pauvreté, où qu'elle soit, est une menace grave pour nous tous.

Karel De Gucht, membre de la Commission. – Madame la Présidente, chers collègues, il y a une forte convergence de points de vue sur l'utilité et la nécessité de la ratification des conventions de l'OIT, entre les intervenants du Parlement européen et la Commission. Toutefois, comme M. Őry l'a noté, la Commission ne peut s'imposer que là où elle a une compétence exclusive et, comme je l'ai dit, elle l'a fait.

Concernant le rôle des syndicats, dans sa récente décision, la Cour de justice reconnaît l'action collective comme droit fondamental. Cependant, ce droit peut être réglementé, ce qui est conforme à d'autres instruments internationaux. Je ferai néanmoins part de votre souci à mon collègue en charge de la politique sociale pour un suivi approfondi de cette matière.

**La Présidente.** – J'ai reçu, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement, trois propositions de résolution<sup>(5)</sup>.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu le jeudi 26 novembre 2009.

# 18. Sommet mondial de la FAO sur la sécurité alimentaire - Éradiquer la faim de la surface de la terre (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur le sommet mondial de la FAO sur la sécurité alimentaire - Éradiquer la faim de la surface de la terre.

<sup>(5)</sup> Voir procès-verbal.

**Karel De Gucht**, *membre de la Commission*. – (*EN*) Madame la Présidente, le sommet mondial sur la sécurité alimentaire, qui s'est tenu la semaine dernière à Rome, est le dernier d'une série d'événements de haut niveau organisés cette année, où la sécurité alimentaire et l'agriculture ont occupé le devant de la scène: en janvier à Madrid, en juillet à L'Aquila, en septembre à New York et Pittsburgh, ainsi que, parallèlement, la réunion du Comité de la sécurité alimentaire mondiale le mois dernier.

Le motif qui sous-tend tous ces événements, c'est notre prise de conscience que nous sommes en train d'échouer dans la lutte contre la faim. Actuellement, plus d'un milliard de personnes dans le monde ne peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires quotidiens de base, et la situation risque d'empirer dans de nombreux pays en développement à cause de l'impact du changement climatique qui impose des défis supplémentaires à la capacité de ces pays à assurer leur sécurité alimentaire.

Le sommet mondial sur la sécurité alimentaire a été l'occasion de maintenir l'élan politique qui avait jailli ces derniers mois. Une fois de plus, la sécurité alimentaire mondiale a été mise sous les feux des projecteurs. Mais le temps de la discussion est terminé; maintenant, le moment est venu d'agir.

Pour la Commission européenne, le sommet a été utile pour trois raisons. Tout d'abord, l'engagement a été pris de renouveler nos efforts pour atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim. À mon avis, cette cible est encore valide et nous devrions nous battre pour l'atteindre - particulièrement dans les pays et régions où les progrès vers cet objectifs ont été très limités, par exemple en Afrique.

Deuxièmement, la promesse d'améliorer la coordination internationale et la gouvernance de la sécurité alimentaire grâce à un Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé, qui deviendrait une composante centrale du partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. La Commission européenne a activement encouragé cette réforme et elle la soutient en fournissant le financement de base nécessaire. Je pense qu'il s'agit d'une mesure très importante qui ouvrira la voie à un système de gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire basé sur de solides conseils scientifiques, mais qui sera également plus ouvert aux acteurs clés du secteur public et privé et aux organisations non gouvernementales. L'action de ces parties prenantes sera cruciale lorsqu'il s'agira de rendre le nouveau système plus efficace que le système actuel.

Troisièmement, la promesse d'inverser la tendance à la baisse du financement domestique et international de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural. Si nous voulons atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement (réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes qui souffrent de la faim), les engagements pris en vue d'augmenter l'APD doivent être remplis, notamment par les pays qui se sont engagés à atteindre l'objectif de 0,7 % de leur revenu national brut.

Le fait que la déclaration finale ne fixe pas de cibles plus précises en matière d'assistance officielle au développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire a suscité certaines critiques, mais nous devons rappeler que des engagements financiers significatifs ont été pris au sommet du G8 à L'Aquila. La priorité consiste maintenant à les honorer. Fermement soutenue par le Parlement européen, la Commission a mobilisé avec succès le milliard d'euros de la facilité alimentaire, dont 85 % sont déjà engagés pour la période 2009-2011. Toutefois, une aide plus soutenue sera nécessaire au fil du temps. Pour que nous soyons responsables de nos engagements, il nous faut hiérarchiser nos engagements au plan mondial, mais nous devons également développer des mécanismes de surveillance, des indicateurs et des points de référence spécifiques qui pourront être utilisés pour mesurer les résultats et les effets des investissements. Toutefois et je le dis haut et fort - même les engagements les plus substantiels des donateurs seront inutiles si les gouvernements des pays en développement négligent de traduire leurs propres engagements par de meilleures politiques agricoles, de meilleures stratégies et des investissements mieux ciblés.

Par ailleurs, lorsque nous discutons de sécurité alimentaire, nous devrions être attentifs à la terminologie et faire la distinction entre sécurité alimentaire, souveraineté alimentaire et autosuffisance alimentaire. À eux seuls, les efforts réalisés pour augmenter la production dans le monde ne suffisent pas. Ce qui importe, c'est que les gens aient un accès durable à la nourriture, or la faim est essentiellement une question de pauvreté. Le commerce des produits alimentaires - aussi bien régional que mondial - joue un rôle important en matière d'accès aux produits alimentaires: il assure un revenu aux agriculteurs et donne aux consommateurs un accès à des produits alimentaires abordables. L'autosuffisance alimentaire, ou l'autarcie, pourrait être une stratégie très coûteuse et ne sera pas nécessaire si les marchés et le commerce fonctionnent bien.

Par conséquent, conclure le cycle de Doha sur un résultat global et équilibré représenterait une avancée majeure. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la sécurité alimentaire mondiale est un problème très complexe,

qui présente de multiples facettes et exige une approche globale. À cet égard, l'Union européenne a fait d'énormes progrès au cours de la dernière décennie, des progrès qui continueront grâce au processus de cohérence des politiques au service du développement. Les diverses réformes de la politique agricole commune de l'UE ont abouti à une forte réduction des restitutions à l'exportation et l'OMC reconnaît que la majeure partie du soutien octroyé aux agriculteurs de l'UE n'entraîne pas de distorsion des échanges. En outre, au titre de l'arrangement «Tout sauf les armes» les pays les moins développés ont librement accès au marché de l'UE et les dispositions des accords de partenariat économique (APE) montrent que les problèmes auxquels sont confrontés de nombreux pays ACP lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité alimentaire de leurs citoyens sont bien compris. L'UE a donc énormément travaillé à l'amélioration de la cohérence de la politique de développement, créant ainsi des conditions améliorées pour la sécurité alimentaire des pays en développement. D'autres pays et d'autres régions devraient en faire autant.

Pour conclure, au sommet de la FAO il a été souligné que si nous voulons atteindre notre objectif de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici 2015, alors nous devrions renforcer et augmenter l'APD et les investissements privés dans l'agriculture, et aussi améliorer la gouvernance mondiale du secteur agricole.

**Albert Deß**, *au nom du groupe PPE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, il est important que nous, au Parlement européen, nous discutions du problème de la faim dans le monde. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés pendant que le nombre de personnes qui souffrent de la faim, et parmi elles de nombreux enfants, augmente.

La première fois que j'ai été élu député, c'était il y a 20 ans et je me rappelle très bien les déclarations des organisations internationales comme la Banque mondiale, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale du commerce sur leur intention de diviser par deux le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde dans les 20 années suivantes. Que s'est-il passé depuis lors? La faim n'a pas été réduite de moitié, elle a augmenté. Plus d'un milliard de personnes, chaque jour, ne mangent pas à leur faim. C'est le contraire de ce que voulaient ces organisations qui s'est produit.

Cet échec est dû à toute une série de causes différentes. Il y a des pays comme le Zimbabwe où un gouvernement incompétent a transformé le grenier à blé de l'Afrique en une terre où règne la famine. Un président communiste a conduit ce riche pays dans une situation où les habitants souffrent de la faim, et nous nous taisons. Et pourtant, nous en partageons la responsabilité. Nous passons des semaines, voire des années, à parler de ce que sera le climat dans cent ans. Mais les gens qui ont faim aujourd'hui et auront faim demain ne s'intéressent pas au temps qu'il fera dans un siècle. Ils veulent avoir à manger demain, mais nous n'avons pas de réponse à leurs problèmes. Sans vouloir négliger les questions futures, c'est une question de simple humanité de nous préoccuper des gens qui souffrent de la faim aujourd'hui. Monsieur de Gucht, quand nous disons que nous avons l'intention de réduire de moitié le nombre de ceux qui ont faim d'ici 2050, je trouve cela presque insultant. En tant que communauté mondiale, nous devrions pouvoir réduire beaucoup plus rapidement le nombre des personnes qui n'ont pas assez à manger. Nous sommes capables d'acheminer des armes dans tous les coins de la planète, mais apparemment nous ne pouvons pas en faire autant pour la nourriture. C'est un échec pour la communauté mondiale, un échec que je voudrais dénoncer. Nous devons trouver d'autres réponses que celles que nous avons proposées aujourd'hui.

Luis Manuel Capoulas Santos, au nom du groupe S&D. – (PT) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, les chiffres qui illustrent la faim et la malnutrition dans le monde, que nous connaissons tous et que l'on répète comme une banale rengaine, sont si tragiques qu'il est presque obscène de les mentionner.

Le droit à la nourriture est lié au droit le plus sacré de tous les droits: le droit à la vie, c'est-à-dire à une vie avec un minimum de décence et pas simplement une lutte pour la survie.

Lutter contre la faim dans le monde devrait donc être la première des priorités de tous les agendas politiques et toutes les ressources devraient être mobilisées pour atteindre cet objectif.

Malheureusement, nous savons tous aussi que les ressources, y compris les ressources financières, ne sont pas toujours la principale limite. Le problème tient presque toujours à la gestion et à l'utilisation des ressources et au manque de gouvernance judicieuse et de coordination efficace au niveau mondial, régional et national.

La proposition de résolution qui a été déposée ici aujourd'hui - et à laquelle mon groupe politique, le groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, souscrit - contient des propositions et des recommandations qui, si elles étaient appliquées, pourraient certainement contribuer à

atténuer de manière significative ce problème gravissime. Je demande donc instamment à la Commission de lui accorder l'attention qu'elle mérite et, sur cette base, de présenter des propositions législatives et d'adopter des procédures afin de les mettre en pratique.

La situation politique difficile et incertaine dans laquelle nous nous trouvons est également le moment de changer les politiques qui sont les meilleurs outils que l'Union européenne peut utiliser sur cette question: la politique agricole commune et la politique commune de la pêche, que nous sommes sur le point de réformer radicalement.

Avec les nouveaux pouvoirs que lui confère le traité de Lisbonne, c'est aussi une excellente occasion pour le Parlement d'aller au-delà des simples proclamations et d'agir concrètement. Les socialistes européens sont prêts à relever ce défi. Nous espérons que la nouvelle Commission et les autres groupes politiques sont prêts à nous accompagner dans cette mission.

**George Lyon,** *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Madame la Présidente, je voudrais remercier ceux de mes collègues qui sont déjà intervenus.

Le premier point que je voudrais évoquer, c'est que je pense que la récente envolée des prix alimentaires mondiaux a retenti en nous tous comme un signal d'alarme. Le doublement des prix des céréales et du riz a eu un impact disproportionné sur certaines des populations les plus pauvres des pays en développement. En fait, on estime que la hausse des prix alimentaires en 2007 et 2008 est directement responsable d'une augmentation de 75 millions du nombre des personnes souffrant de la faim. C'est une réalité que nous devons prendre très, très au sérieux. En effet, on a assisté dans de nombreux pays à des émeutes de la faim et à l'instabilité politique provoquées par la flambée des prix alimentaires.

Vu les prévisions d'augmentation de la population mondiale à neuf milliards d'êtres humains, et vu celles concernant l'impact majeur qu'aura le changement climatique sur notre capacité à nous nourrir, j'affirme que la sécurité alimentaire est une question primordiale à laquelle nous devons nous attaquer et trouver des solutions. L'Union européenne doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les pays en développement à adopter des méthodes agricoles durables et des systèmes de production garantissant leur autosuffisance alimentaire. Pour ce faire, il faut des financements - comme le commissaire l'a indiqué dans sa déclaration et cela exige des marchés ouverts. Dans ce contexte, il faut reconnaître que l'Europe est allée très loin en matière d'aide à l'ouverture et à la libéralisation des marchés. Mais par ailleurs, nombre des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement résultent de l'échec de la politique et de l'échec du système juridique. Aucune aide, aussi énorme soit-elle, ne pourra remédier à ce problème tant que ne sera pas établi un système politique stable et un système juridique stable permettant aux agriculteurs de prospérer et de récolter les bénéfices de prix du marché plus élevés.

On estime que la production de l'UE devra augmenter de plus de 70 % rien que pour satisfaire la demande croissante à l'avenir. J'affirme que l'agriculture européenne a un rôle majeur à jouer, non seulement pour garantir notre autosuffisance ici en Europe, mais également pour garantir que nous pouvons contribuer à la sécurité alimentaire mondiale à l'avenir.

**José Bové**, au nom du groupe Verts/ALE. – Madame la Présidente, Messieurs de la Commission, chers collègues, la lutte contre la faim nécessite un investissement politique et financier important, que la FAO n'a pas été en mesure de générer à Rome, la semaine dernière, et je le déplore.

Plus d'un milliard de personnes souffrent de malnutrition et 40 millions d'enfants, de femmes et d'hommes meurent de faim chaque année. Ces chiffres dramatiques ont augmenté depuis 1996, année du premier sommet mondial de l'alimentation. La crise financière et économique mondiale a aggravé la situation, et les populations des pays du Sud en sont les premières victimes. 10 % du budget de la publicité dans le monde permettraient d'accorder le soutien nécessaire aux pays en développement pour garantir leurs infrastructures agricoles.

La crise alimentaire est une des principales menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité dans le monde. En 2050, les paysans devront nourrir plus de 9 milliards de personnes. La dégradation des sols, les atteintes à la biodiversité, la dépendance par rapport au pétrole, les émissions de gaz à effet de serre, l'épuisement des nappes phréatiques et l'évolution des modes de consommation nous placent dans une situation fragile, plus fragile qu'il y a quarante ans.

La pauvreté et la dépendance vis-à-vis des importations sont la cause essentielle de l'insécurité alimentaire. La nécessité de soutenir les productions locales s'impose. Dès la fin des années 1950, l'Europe a mis en place la politique agricole commune pour produire l'alimentation dont elle avait besoin. Pour y parvenir, elle a protégé son marché intérieur et elle a soutenu ses consommateurs. Cette autonomie de choix, ce droit à la souveraineté alimentaire doit être maintenant accessible à l'ensemble des pays ou groupes de pays qui le souhaitent à travers le monde.

**James Nicholson,** *au nom du groupe ECR.* - (EN) Madame la Présidente, nos résolutions sur cette question concernent le double défi consistant à éradiquer la faim - qui accable actuellement un sixième de la population mondiale - et à garantir à l'avenir l'approvisionnement alimentaire.

Nous sommes confrontés à une situation dans laquelle, d'une part, la population mondiale augmente et, d'autre part la production alimentaire s'avère être une entreprise de plus en plus difficile à cause des effets négatifs du changement climatique et des coûts croissants associés à la production alimentaire.

Il va de soi que la composante agricole de la sécurité alimentaire est cruciale pour la résolution de ce problème. Nous devrions donc aussi nous concentrer résolument sur le fait qu'une bonne gouvernance des pays en développement est absolument nécessaire si l'on veut avoir la moindre chance de réussite dans la lutte contre la faim dans le monde. Prenons l'exemple du Zimbabwe, que M. Deß a déjà évoqué. Autrefois connu pour être le grenier à blé de l'Afrique, ce pays était capable de se nourrir, ainsi que de nombreux pays voisins. Aujourd'hui, détruit par l'action de Robert Mugabe et de ses hommes de main, il n'est plus en mesure de le faire.

Nous devons tous travailler ensemble pour surmonter ce problème et prévenir les troubles civils et la misère qui pourraient s'ensuivre.

**Patrick Le Hyaric,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, si l'Union européenne voulait jouer un rôle positif dans le monde, si elle voulait faire vivre un nouvel humanisme, elle devrait vraiment entendre l'assourdissant cri de la famine qui parcourt la planète.

On ne cesse de faire, ici et ailleurs, de beaux discours. Mais, franchement, peut-on, nous, ici, avoir la conscience tranquille quand un enfant meurt de faim toutes les cinq secondes? Et s'il en est ainsi, ce n'est pas parce qu'il y aurait des problèmes techniques. C'est le résultat de cette vague d'ultralibéralisme qui submerge le monde aujourd'hui.

Jusque-là, on travaillait la terre pour nourrir les hommes. Aujourd'hui, le système capitaliste fait que la terre et la nourriture sont devenues des marchandises, des objets de spéculation mondiale. Voilà pourquoi il faut radicalement changer de politique, soutenir la FAO et lui donner les moyens d'agir.

Il faudrait des actes, comme vous l'avez dit, Monsieur le Commissaire, et nous demandons des actes. Mais, pour qu'il y ait des actes, l'Union européenne pourrait faire respecter le principe de souveraineté alimentaire pour chaque peuple, aider à mettre en place des systèmes de rémunération du travail paysan par des prix garantis pour chaque pays et chaque continent, respecter et faire respecter les engagements d'aide publique au développement pour les pays du Sud, annuler les dettes des pays pauvres, faire stopper l'achat des terres par les multinationales et les fonds spéculatifs, et reconnaître que l'agriculture et l'alimentation ne peuvent relever des grands marchandages de l'Organisation mondiale du commerce.

Il faut entendre ce cri de la famine et agir en conséquence. Cela grandirait l'Europe, et c'est urgent!

**Bastiaan Belder,** *au nom du groupe EFD.* – (*NL*) Depuis dix ans environ que je suis député au Parlement européen, j'entends régulièrement les belles paroles qui sont utilisées dans cette Assemblée. Avant l'ouverture du sommet mondial sur la sécurité alimentaire à Rome, M. Barroso, le président de la Commission, a également prononcé de belles paroles. Il a déclaré: «Nous avons échoué collectivement dans la lutte contre la faim. C'est un scandale moral et une énorme tache sur notre conscience collective.» Fin de citation. Et il avait parfaitement raison. Ce qui rend encore plus décevant le résultat du sommet. Je ne peux m'empêcher de penser que ce qui était sur le devant de la scène à Rome, c'était les intérêts politiques des pays riches, plutôt que les intérêts du milliard de personnes affamées dans le monde. Pour illustrer concrètement mes propos, je vais donner deux exemples: comme on le reconnaît de plus en plus, la politique des biocarburants et sa promotion provoquent des augmentations de prix et, par conséquent, aggravent la famine. Toutefois, il semble qu'il soit tabou d'exprimer la moindre critique sur cette politique.

Par ailleurs, en de nombreuses occasions j'ai déjà attiré l'attention de l'Assemblée sur le danger d'encourager les pays tiers à investir massivement en Afrique en vue de garantir leur propre sécurité alimentaire, par exemple. Comment peut-on escompter que des pays où des millions de personnes dépendent de l'aide

alimentaire des Nations unies exportent vers des pays tiers? Et pourtant, cette question n'est aucunement mentionnée dans la déclaration finale.

Pour les pays riches, il est très facile de traiter ces questions controversées en faisant des déclarations bien intentionnées et passionnées et en effectuant de nouvelles études. De la déclaration, je retiens aussi que les pays en développement devront compter principalement sur leurs propres ressources. Considérant l'échec enregistré à ce jour par la communauté internationale pour éradiquer la faim, je dis que c'est une honte, ni plus, ni moins.

Ceci dit, j'ai également consacré un peu de temps à passer en revue les déclarations finales des précédents sommets alimentaires mondiaux et j'en suis arrivé à la conclusion qu'ils partagent un nombre surprenant de similitudes, entre eux et avec la résolution de ce Parlement, sur la question. Ils parlent tous d'urgence et appellent invariablement à la mise en œuvre des promesses faites dans le passé. Or, la répétition de tous ces appels ne devrait-elle pas résonner comme un signal pour nous? Pour citer M. De Schutte, le rapporteur des Nations unies, «ce n'est pas de promesses que les pauvres ont besoin». Comme cela a déjà été dit souvent, la sécurité alimentaire doit faire partie des droits de l'homme. Madame la Présidente, je veux aborder cette question sous un angle différent et dire que la Bible nous enseigne que l'un des commandements de Dieu est que nous devons nourrir ceux qui ont faim. C'est mon devoir personnel et c'est notre responsabilité collective.

**Dimitar Stoyanov (NI).** – (BG) l'ai assisté en personne au sommet de la FAO à Rome. J'ai vu de mes propres yeux en quoi consistait cette conférence. Je pense que nous devons également faire preuve de moins d'hypocrisie car, vu l'argent dépensé pour organiser une conférence de cette ampleur dont le résultat n'est habituellement qu'une longue liste de promesses, peut-être devrions-nous nous référer à ces dépenses en termes pratiques pour calculer exactement, comme les précédents orateurs l'ont déclaré, combien d'enfants ne seraient pas morts de faim aujourd'hui si ces fonds n'avaient pas été dépensés en somptuosités. Toutefois, le commissaire a dit que le problème était une question de production alimentaire mondiale, mais avant d'enlever la paille de l'œil de notre voisin, commençons par enlever la poutre que nous avons dans le nôtre.

Sur la base de preuves scientifiques, mon pays, la Bulgarie, possède les terres les plus fertiles de l'Union européenne. Il y a cent cinquante ans, les agriculteurs bulgares pouvaient nourrir les régions les plus densément peuplées de l'empire ottoman en Asie mineure, avec les technologies du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais aujourd'hui l'agriculture bulgare est en déclin constant, et même davantage depuis l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne. Les quotas que la Commission elle-même a imposés à la Bulgarie limitent la production agricole, tandis que les terres de Bulgarie sont à l'abandon. Par exemple, une seule ferme de l'une des 28 régions bulgares suffit à produire la totalité du quota de tomates alloué à la Bulgarie par la Commission européenne. Il en est ainsi parce que certaines données datant d'il y a dix ans indiquent que tel est le niveau officiel de production. Toutefois, personne n'examine quel pourrait être le niveau réel de production. Actuellement, dans l'Union européenne même, il y a des restrictions aux processus de production alimentaire alors que si ce n'était pas le cas celle-ci pourrait améliorer notablement la situation et offrir effectivement des moyens concrets de lutter contre la faim. Par conséquent, aussi longtemps que la situation sera contrôlée par des fonctionnaires qui sont penchés sur des feuilles de papier et ne s'intéressent à rien d'autre, tout ce que nous aurons, ce sont seulement des promesses et aucun acte.

**Filip Kaczmarek (PPE).** – (*PL*) Madame la Présidente, le nombre de personnes qui souffrent de la faim et vivent dans une extrême pauvreté a augmenté dramatiquement l'an dernier et il est faux de dire que c'est la faute du capitalisme. Certains systèmes politiques ont une influence négative bien pire sur la vie humaine et la lutte contre la faim. Je n'en donnerai qu'un seul exemple. En Europe, il y a plusieurs décennies, un pays dont les conditions agricoles étaient excellentes a été conduit à la famine par le communisme. De ce fait, davantage de personnes sont mortes de faim dans un seul pays qu'il n'en meurt actuellement pour la même raison dans le monde. Ce pays, c'est l'Ukraine. J'appelle à la prudence sur ce qui se dit dans cette Assemblée.

En 2000, 198 membres des Nations unies ont adopté les objectifs spécifiques du Millénaire pour le développement. Le commissaire a parlé aujourd'hui du premier objectif, le plus important. Aujourd'hui, nous devons répondre à la question de savoir si cet objectif peut être atteint. Les Européens se demandent si nos priorités et nos politiques sont les bonnes et, notamment, par exemple, si la lutte onéreuse contre le changement climatique est plus importante que la lutte contre la pauvreté. La question suivante m'a été posée cette semaine: l'Union européenne ne prend-elle pas les moyens pour des objectifs et, au lieu de lutter contre les effets du réchauffement planétaire, n'est- elle pas en train de se lancer dans la bataille contre les moulins à vent la plus coûteuse de toute l'histoire de l'humanité, la bataille contre le changement climatique?

Je pense que la meilleure preuve qu'il n'y a pas d'incohérence entre les efforts de protection du climat et ceux réalisés pour éliminer la faim serait l'efficacité dans ce dernier domaine, autrement dit, éradiquer réellement la faim de la planète. Alors personne ne nous accuserait de nous tromper de priorité et de rendre la lutte contre le changement climatique plus importante que la lutte contre la faim, comme M. Deß l'a dit également.

L'agriculture aura une importance capitale dans les prochaines années. Ce que nous devons faire, c'est persuader et aider les pays en développement à investir dans l'agriculture et à mettre en pratique leurs propres déclarations de consacrer 10 % du budget national au développement de l'agriculture. Ce n'est que de cette manière que nous pourrons augmenter le potentiel agricole des pays pauvres et contribuer efficacement à la lutte contre la faim.

**Louis Michel (ALDE).** - Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, excepté M. Silvio Berlusconi, dont le pays accueillait le sommet, aucun dirigeant membre du G8 n'était présent au sommet de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale.

Ainsi donc, une réunion hautement politique à dimension économique, à dimension sociale et financière a été réduite à une réunion technique banale. Pourtant, l'objectif de M. Diouf était de développer les outils et les moyens de production, de manière à assurer la sécurité alimentaire de façon durable dans les pays en développement.

La crise économique et financière, on le sait, ça été dit abondamment, ne fait qu'aggraver la faim dans le monde. Le sujet était plus que jamais d'actualité puisque la faim touche aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire, plus d'un milliard d'hommes dans le monde. C'est un sixième de la population mondiale, c'est 20 % de plus qu'en 2005, c'est 105 millions de plus qu'en 2008.

Tout cela risque d'ailleurs fort de susciter, comme cela a été dit par M. Bové, des conflits nouveaux et d'une nature d'ailleurs extrêmement grave. C'est le manque d'investissements dans l'agriculture qui a conduit à ce phénomène d'insécurité alimentaire. Or, l'agriculture est le seul moyen d'existence de 70 % des pauvres dans le monde, comme le soulignait M. Diouf. Ce dernier avait lancé un appel pour un montant de 44 milliards de dollars par an pour financer des investissements en faveur des petits producteurs. Sa demande est restée strictement lettre morte: ni calendrier, ni stratégie, ni volonté politique des pays riches.

Monsieur le Commissaire, où en est-on dans l'exécution des engagements du G8 de juillet dernier? Pour avoir été à votre place, je sais les difficultés que l'on a à mobiliser les donateurs. Je me souviens encore de ce combat extrêmement difficile, porté aussi par le président Barroso, pour obtenir ce malheureux milliard d'euros, il y a maintenant deux ans, pour réaliser cette facilité alimentaire. Pourtant, l'avenir de l'Europe est intimement lié au destin des pays en développement.

Je ne crois pas, Monsieur le Commissaire, aux recettes de notre collègue socialiste qui nous parle de l'ultracapitalisme ou de l'ultralibéralisme - ce qui est d'ailleurs une assimilation sémantique sur le plan moral un peu limite. Moi, je ne vois pas la solution dans ce genre de déclamations idéologiques un peu courtes.

Monsieur, je dois vous dire que, dans le sous-développement de certains pays après l'indépendance, l'obscurantisme marxiste porte une responsabilité beaucoup plus lourde que le libéralisme.

Voilà ce que je voulais dire, parce que je ne vais pas laisser passer dans cette enceinte n'importe quelle déclamation ou incantation idéologique courte et limite sur le plan de l'honnêteté intellectuelle.

**Judith Sargentini (Verts/ALE).** – (EN) Madame la Présidente, mes collègues MM. Bové et Belder ont esquissé les grandes lignes du problème et de la réalité politiques, mais il y a une nouvelle tendance dans l'agriculture. Les pays riches assurent leur approvisionnement en produits alimentaires de base ou en biocarburant en achetant des terres dans les pays pauvres, c'est-à-dire en accaparant des terres ou, selon l'euphémisme utilisé, en «acquérant de terres agricoles». C'est ce qu'il se passe à Madagascar, par exemple.

Il semble que cette question soit trop délicate pour que les leaders mondiaux en discutent. L'Europe et ses responsables ont le devoir moral de s'opposer à cette nouvelle forme de ce que j'appellerais du colonialisme. La déclaration du sommet de la FAO sur l'alimentation n'aborde pas la question de l'accaparement des terres et à cet égard, c'est réellement manquer une occasion de s'attaquer au problème de la faim dans le monde. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

Ensuite, il y a la politique agricole commune de l'UE. Nous produisons énormément de produits alimentaires. Les Européens mangent à leur faim, mais la PAC anéantit les chances des petits fermiers et des exploitations agricoles industrielles des pays en développement, qui perdent toute possibilité de gagner décemment leur

vie. Cela provoque des pénuries alimentaires, d'où la nécessité d'importer des produits alimentaires. À quand la mise en œuvre d'une politique agricole européenne libre et équitable?

**Richard Ashworth (ECR).** – (*EN*) Madame la Présidente, les Nations unies et l'Union européenne sont tombées d'accord sur le fait que l'accroissement de la population mondiale va exiger une augmentation de la productivité agricole mondiale de l'ordre de 50 à 100 %. Nous acceptons cette prévision. Nous acceptons le point de vue du commissaire, non seulement parce que nous l'admettons, mais parce que c'est un objectif que le monde ne peut se permettre de manquer. Mais parallèlement, on demande à l'agriculture de le faire en utilisant moins de terres, moins d'eau, moins d'énergie, moins de gaz à effet de serre. Alors il y a trois points que nous devons comprendre.

Premièrement, les gouvernements - et l'UE notamment - doivent investir davantage dans la recherche et le développement; car nous ne disposons même pas des informations nécessaires pour élaborer un plan pour l'avenir. Deuxièmement, face à la volatilité des marchés mondiaux, nous avons besoin du filet de sécurité de la politique agricole commune. Et troisièmement, la sécurité alimentaire et tout ce que cela signifie pour l'Union européenne, implique des coûts. Ce sont des coûts que nous ne pouvons répercuter sur les consommateurs. Par conséquent, je le répète, nous avons besoin d'une politique agricole forte et nous devons l'emporter à ce sujet dans le débat budgétaire.

**João Ferreira (GUE/NGL).** – (*PT*) Madame la Présidente, la déclaration finale adoptée à l'issue du dernier sommet de la FAO par ses 193 pays membres n'est malheureusement qu'une goutte d'eau dans l'océan de la lutte contre la faim. Aucun délai n'a été fixé et, surtout, aucune ressource concrète ni aucune condition n'ont été établis en vue de s'attaquer au fléau qui touche plus de six milliards d'êtres humains.

D'après les données disponibles, pendant les 90 secondes seulement qu'il me faut pour prononcer mon intervention, 15 enfants mourront de faim dans le monde. Cela constitue l'acte d'accusation le plus accablant et le plus cinglant d'un système économique injuste, exploiteur, irrationnel et, par conséquent, historiquement honni.

C'est un système qui est basé sur des politiques et des lignes directrices réelles et maintenant, M. Michel, sur des protagonistes et une rhétorique libérale qui ont conduit à la situation actuelle: la promotion du modèle agro-industriel, compatible avec la protection des intérêts de la grande industrie agroalimentaire, et l'appauvrissement qualitatif subséquent du secteur agricole mondial; des années et des années d'investissements inappropriés dans l'agriculture, de promotion de l'abandon du secteur agricole et de liquidation des petites et moyennes exploitations agricoles, un secteur qui assure la subsistance de 70 % des populations pauvres du monde.

Le fondamentalisme commercial, les politiques de privatisation et de libéralisation et le libre-échange ont abouti, et continuent d'aboutir à l'abandon des terres, à la concentration de la propriété terrienne et à une production dominée par quelques-uns et à la dépendance alimentaire de la masse.

Des experts estiment qu'il en coûterait 44 milliards de dollars pour surmonter le fléau de la malnutrition chronique. C'est une somme beaucoup plus modeste que celle que les États membres ont donnée aux grands brasseurs d'affaires pour les sauver de l'actuelle crise systémique.

**Diane Dodds (NI).** – (*EN*) Madame la Présidente, pendant le sommet mondial sur la sécurité alimentaire, le secrétaire général Ban Ki-moon a déclaré que «la crise alimentaire d'aujourd'hui doit nous mettre en alerte pour demain». En 2050, notre planète pourrait compter 9,1 milliards d'habitants, soit deux milliards de plus qu'aujourd'hui, un chiffre stupéfiant qui signifie que les agriculteurs devront produire 70 % de produits alimentaires en plus.

Les agriculteurs d'Irlande du Nord veulent contribuer à la satisfaction de ces besoins. Mais la plupart d'entre eux pensent que l'Europe fait obstacle à leur capacité de produire davantage de nourriture en imposant une réduction des taux de stockage au moyen de règlements sur les nitrates et les phosphates, la bureaucratie, l'insuffisance de la recherche et développement dans le secteur, une attitude qui fait penser que la sécurité alimentaire n'est pas un problème.

La réforme de la PAC déterminera la capacité des agriculteurs à produire de la nourriture. Elle influencera également le prix des produits alimentaires. Si les agriculteurs ne sont pas soutenus par l'Europe au moyen des paiements directs, les prix alimentaires devront augmenter pour couvrir les coûts de production. Mon but est de promouvoir la production alimentaire en Irlande du Nord et la sécurité alimentaire en Europe. Ce but sera atteint uniquement en permettant aux agriculteurs de cultiver. Dans ce contexte, la réforme de la

PAC jouera un rôle crucial et la sécurité alimentaire devrait être une composante centrale de notre travail dans le cadre de l'avancement de cette réforme de la PAC.

**Mairead McGuinness (PPE).** – (*EN*) Madame la Présidente, je suis l'une des auteures de ce rapport et, à ce titre, je voudrais tout d'abord remercier les groupes politiques qui ont travaillé en très étroite collaboration pour produire un texte sans amendements. Je pense que nous devrions tous être très contents de ce résultat. Nous avons différents avis sur de nombreux sujets, mais je pense que sur le principe général de faire ce qu'il faut pour contribuer à l'éradication de la faim dans le monde, ce texte est un pas dans la bonne direction.

J'ai également été l'auteure d'un rapport sur la sécurité alimentaire mondiale et la PAC lors de la précédente législature; j'ai donc beaucoup travaillé sur cette question. Puis-je faire observer une chose très simple qui semble échapper à beaucoup: ce sont les agriculteurs qui nourriront le monde s'ils disposent des conditions adéquates - et j'entends cela au sens le plus large - pour faire ce travail particulier. Le reste d'entre nous ne fera qu'en parler. Il nous incombe d'élaborer et d'appliquer des politiques qui permettent à nos agriculteurs de produire de la nourriture. Ils répondront présents si deux conditions essentielles sont remplies: des prix décents et des revenus stables. La volatilité que nous avons connue récemment a anéanti ces deux éléments et l'agriculture ne peut pas survivre sur de telles bases.

Au cas où mon temps de parole serait épuisé - et en ma qualité d'auteure je sollicite votre tolérance à cet égard - je vous demande de ne pas diaboliser la politique agricole commune. Certains des arguments avancés aujourd'hui sont historiques et dépassés; nous avons complètement réformé cette politique et sans la PAC peut-être aurions-nous des problèmes d'insécurité alimentaire plus graves dans l'Union européenne. Pourquoi n'en adoptons-nous pas les meilleurs éléments et ne demandons-nous pas au monde en développement d'appliquer une politique agricole commune? En effet, soyons très fermes à ce sujet: nous ne devrions pas laisser les gouvernements du monde en développement hors du coup; c'est à eux d'utiliser adéquatement l'aide au développement; c'est à nous de garantir que plus d'argent est dépensé et investi dans l'agriculture. Je crois qu'il est temps de cesser de tergiverser à propos de cette question et d'être fermes avec les gouvernements et fermes avec nous-mêmes. Nous portons une responsabilité morale et nous sommes prêts à l'assumer.

**Enrique Guerrero Salom (S&D).** – (*ES*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, le monde est confronté à deux défis majeurs et à long terme: combattre les effets du changement climatique et lutter contre la pauvreté et la faim dans le monde.

Le commissaire a mentionné les chiffres, de même que d'autres députés de ce Parlement, et ils figurent dans la déclaration finale du sommet mondial de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la sécurité alimentaire: plus d'un milliard de personnes dans le monde souffrent de la faim et 40 millions meurent chaque année à cause de la pauvreté.

La crise alimentaire d'abord et la crise financière ensuite ont empêché la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous ne progressons pas: en fait nous reculons. Les défis sont à long terme, mais les besoins sont urgents et des solutions sont nécessaires maintenant. Or, ces dernières semaines nous avons reçu des nouvelles alarmantes concernant la réticence des principaux émetteurs de gaz à prendre des décisions à la conférence de Copenhague et l'absence de leaders et de résultats spécifiques au sommet de la FAO à Rome.

Nos problèmes sont alarmants, mais le manque de capacité à agir ne l'est pas moins. L'humanité a progressé parce que nous avons identifié les défis, déterminé les réponses et pris des mesures. Actuellement, nous savons quel est le problème, mais nous avons perdu la capacité d'agir.

Je soutiens donc cette résolution, qui appelle le Parlement à agir d'urgence.

Franziska Keller (Verts/ALE). – (EN) Madame la Présidente, l'article 208 du traité de Lisbonne prévoit que «L'objectif principal de la politique de l'Union dans ce domaine [la politique de développement] est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté». La pauvreté est également la principale explication à la malnutrition. L'article 208 dispose également que «L'Union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement.»

Or, les restitutions à l'exportation de l'UE détruisent les marchés des pays en développement, provoquant ainsi pauvreté et famine. Si nous voulons que notre assistance au développement soit efficace, nous devons nous assurer qu'elle n'est pas sapée par d'autres politiques. Sinon, nous ne parviendrons pas à atteindre les

objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devrions garder cette réalité à l'esprit quand nous révisons et réformons les politiques, telles que la politique agricole commune et les politiques de la pêche.

(L'oratrice accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**Mairead McGuinness** (**PPE**). – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais demander à la précédente oratrice de préciser de *quelles* restitutions à l'exportation elle parle. J'ai parlé de cette question dans mon intervention et je reconnais que dans le passé, les restitutions à l'exportation ont causé des dommages et que l'Europe a maintenant réformé sa politique agricole. Toutefois, quand nous avons introduit les restitutions à l'exportation pour le secteur laitier l'an dernier, le seul pays à avoir protesté est la Nouvelle-Zélande, qui n'est pas un pays en développement. Puis-je demander un exemple d'un endroit où cela pose actuellement un problème?

**Franziska Keller (Verts/ALE).** – (*EN*) Madame la Présidente, bien sûr, l'exemple des poulets surgelés que vous connaissez tous bien est déjà un peu ancien, mais maintenant encore, par exemple, des tomates qui sont fortement subventionnées dans l'Union européenne arrivent sur les marchés africains, sont moins chères que les produits locaux et par conséquent détruisent des emplois et augmentent la pauvreté. C'est donc encore un phénomène courant et je crois que nous devons travailler sur cette question.

**Béla Glattfelder (PPE).** – (HU) Les scientifiques sont de plus en plus nombreux dans le monde à prédire que de graves pénuries de pétrole, d'eau et de nourriture surviendront simultanément d'ici 2030. Toutefois, il semble que la première pénurie à laquelle nous devrons faire face soit la pénurie alimentaire, car un milliard d'êtres humains sur la Terre souffrent déjà de la faim. Le nombre de personnes sous-alimentées augmente plus rapidement que la population mondiale. Il s'ensuit que si une personne sur six ne mange pas à sa faim aujourd'hui, dans quelques décennies nous devrons affronter une situation où une personne sur quatre ou cinq aura faim. Deux enfants meurent de faim chaque minute. La solution à cette situation ne consiste pas, bien évidemment, à abandonner la politique agricole commune de l'Union européenne. L'UE ne peut être forte et jouer un rôle prédominant dans le monde que si elle a une solide politique agricole commune.

Par ailleurs, il n'y a pas qu'en Afrique que des gens ont faim. La faim existe aussi dans l'Union européenne. Par exemple, il y a des régions de l'Union européenne où les gens dépensent moins de 10 % de leurs revenus en produits alimentaires, alors que dans d'autres régions - certaines parties de la Bulgarie et le sud de la Roumanie - les gens consacrent en moyenne plus de 50 % de leurs revenus en nourriture. Cela comprend également les personnes — qui représentent la moyenne - qui dépensent encore bien plus en nourriture. Il est important de le souligner, car nous devons être conscients que chaque fois que nous élaborons un nouveau règlement qui rend la production agricole plus chère et réduit son efficacité, comme les règlements sur le bien-être animal qui augmentent le volume d'aliments pour animaux nécessaire pour produire un kilo de viande, non seulement nous nuisons à l'environnement à cause des émissions accrues de CO<sub>2</sub>, mais chaque mesure de ce type augmente le nombre de personnes qui souffrent de la faim. C'est peut-être précisément ce volume supplémentaire d'aliments pour animaux que nous devons utiliser, par exemple, pour élever de la volaille, qui manquera sur la table d'un enfant sous-alimenté.

**Corina Crețu (S&D).** – (RO) Le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde a dépassé la barre du milliard; une personne sur six souffre de la faim et cette situation déjà tragique ne fait que s'exacerber. Malheureusement, comme on l'a déjà mentionné, les leaders des principales puissances industrialisées se sont montrés indifférents à l'égard d'un sommet aussi important et nécessaire que celui organisé très récemment par la FAO à Rome. Les leaders des États membres du G8 n'ont pas jugé nécessaire d'assister à cette réunion, à l'exception du Premier ministre italien.

Je ne puis m'empêcher de faire observer l'énorme et injuste différence entre le niveau maximal d'attention accordé par les représentants de ce groupe de pays, qui représente 60 % du PIB mondial, au sauvetage de leur système bancaire et leur mépris pour la réalité tragique de la famine qui accable un nombre toujours plus considérable de nos frères humains. Or, les pays pauvres ne sont pour rien dans cette crise, mais ce sont eux qui sont le plus affectés.

La famine mondiale a atteint son niveau le plus grave depuis 1970. Un enfant meurt de faim toutes les six secondes. Malheureusement, les pays développés ferment les yeux devant cette tragédie qui nous affectera tous du fait de ses implications complexes. Le meilleur exemple - et c'est également un avertissement pour nous - en est notre négligence à l'égard de l'agriculture au cours des deux dernières décennies, qui a conduit à la crise alimentaire actuelle. Sur le montant total de l'aide publique au développement, la proportion de fonds alloués à l'agriculture est tombée de 17 % en 1980 à 3,8 % en 2006.

La sécurité alimentaire est un défi extrêmement grave qui exige que des solutions soient trouvées d'urgence. Tout d'abord, il faut ouvrir les marchés et fournir de l'aide aux agriculteurs des pays en développement, afin qu'ils puissent produire de la nourriture et que la faim soit éradiquée le plus rapidement possible.

**Esther Herranz García (PPE).** – (*ES*) Madame la Présidente, je voudrais commencer par féliciter M<sup>me</sup> McGuinness pour cette initiative qui prouve l'importance du rôle joué par la politique agricole commune (PAC) dans la satisfaction des besoins alimentaires mondiaux.

Maintenant que la Commission européenne semble vouloir réduire le fardeau de la PAC qui pèse sur le budget communautaire, il est important de souligner que la PAC peut ne pas être une priorité, mais que la sécurité alimentaire doit l'être. Les dernières décennies ont montré clairement que sans la PAC il est très difficile, voire impossible, d'assurer la sécurité alimentaire.

L'agriculture ne peut donc être comparée à d'autres secteurs de l'économie qui sont capables de prospérer sur un marché libre, parce que le marché alimentaire n'est pas un marché libre. Les agriculteurs ont besoin du soutien de l'Union européenne pour faire fonctionner rentablement leurs exploitations, et l'Union européenne, à son tour, a besoin des agriculteurs pour maintenir un modèle agricole qui soit capable de produire de la nourriture en quantité et en qualité suffisantes pour satisfaire la demande croissante de ses citoyens.

Par conséquent, je pense que nous devons changer le fonctionnement de la PAC, mais non l'abolir. À cette fin, une aide directe doit être garantie aux agriculteurs et une politique de gestion des marchés agricoles doit être instaurée afin d'améliorer la stabilité des prix, ce qui bénéficierait non seulement aux agriculteurs, mais également aux consommateurs et aux pays tiers.

Un cadre de bonnes pratiques devrait être établi afin d'encourager des relations équilibrées entre les différent acteurs de la chaîne alimentaire, tout en évitant les pratiques abusives et en favorisant une répartition plus équitable des marges commerciales.

En outre, une politique d'information des consommateurs européens mettant en lumière les efforts des producteurs de la Communauté pour se conformer à la réglementation de l'Union européenne dans les domaines de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du bien-être animal est nécessaire, puisque les producteurs de la Communauté doivent rivaliser avec les importations des pays tiers, où les normes appliquées sont beaucoup moins strictes.

Les producteurs des pays tiers préfèrent exporter vers l'Union européenne plutôt que de fournir les marchés de leurs propres pays parce que, dans le cadre des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ces exportations sont plus rentables.

**Michèle Striffler (PPE).** - Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, chers collègues, on l'a dit tout à l'heure, dans le monde un enfant meurt toutes les cinq secondes de faim et de pauvreté, et on estime à plus d'un milliard le nombre de personnes qui souffrent de malnutrition.

La question de la sécurité alimentaire mondiale revêt donc un caractère extrêmement urgent et doit se trouver au premier plan de l'agenda politique européen et international. Il est nécessaire de renforcer la cohérence des politiques européennes pour assurer la concrétisation du premier objectif du Millénaire pour le développement.

La facilité alimentaire d'un milliard d'euros est une première étape nécessaire, et il est essentiel que les mesures de mise en œuvre soient axées sur les petites et moyennes exploitations d'agriculture familiale et vivrière, en particulier celles gérées par des femmes, et sur les populations pauvres, donc celles qui sont le plus touchées par la crise alimentaire.

L'agriculture durable doit être un domaine prioritaire. Des mécanismes de financement novateurs, tels une taxe internationale sur les transactions financières, doivent être explorés pour accompagner l'adaptation au changement climatique, tout en étant accessibles aux petits exploitants des pays les plus vulnérables.

**Ricardo Cortés Lastra (S&D).** – (ES) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à la suite de la récente conclusion du sommet mondial de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la sécurité alimentaire, je voudrais exprimer ma déception quant à son impact social, médiatique et politique limité. Je suis très déçu, en particulier, du fait qu'aucun accord n'ait pu être conclu sur le paquet de 44 milliards de dollars qui devait aider les agriculteurs les plus pauvres et je suis triste à l'idée que tout va continuer comme avant.

Quand nous parlons de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement, nous oublions souvent la question de la rareté de l'eau, un problème essentiel aujourd'hui et qui le sera surtout demain. Dans le contexte actuel de crise économique et environnementale, plus que jamais nous avons besoin d'un engagement des pays développés à créer un nouveau forum international de réflexion, au plus haut niveau, dans le but de consolider le statut de bien public de l'eau, de partager les technologies et de développer des systèmes efficaces, durables et économiquement viables de gestion de l'eau.

Si nous ne nous préoccupons pas de sauvegarder nos ressources en eau, nous ne pourrons jamais remporter la bataille contre la faim.

Chris Davies (ALDE). – (EN) Madame la Présidente, dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle, Thomas Malthus prédisait que l'augmentation de la population dépasserait les disponibilités alimentaires. Aujourd'hui, ses idées sont discréditées de nombreuses manières parce qu'une série de révolutions agricoles ont transformé notre société. Mais il avait aussi raison: pendant la durée de vie de nombre d'entre nous, la population mondiale a triplé - triplé, c'est incroyable - et dans de trop nombreuses zones de la planète, cela excède nos disponibilités alimentaires. Nous devons en faire plus si nous voulons prévenir la famine et contrôler la croissance de la population, et pour ce faire il faut veiller à ce que les femmes partout dans le monde possèdent le contrôle de leur fertilité. Et nous devons sauver les vies des enfants. Le meilleur moyen de réduire la croissance de la population est de sauver les vies des enfants, afin que les adultes ne ressentent pas la nécessité d'avoir de grandes familles.

Ici, dans le monde occidental, nous ne pouvons pas nous passer de consommer de la viande: un gaspillage massif de ressources. Tout ce que je peux dire - et je vois que mon temps de parole est épuisé, Madame la Présidente - moi qui ai cessé de manger de la viande il y a 20 ans, si nous voulons sauver le monde et éradiquer la famine, alors mangeons vert et cessons de manger rouge.

**Peter Jahr (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, manger à sa faim est un droit humain et la faim est un crime contre l'humanité. Je pense aussi que l'humanité possède suffisamment de connaissances techniques et scientifiques pour garantir que personne dans le monde ne souffre de la faim. Bien sûr, il faut aussi de l'argent pour combattre la faim dans le monde. Mais ce n'est pas uniquement une question d'argent. Nous devons également remplir préalablement les exigences suivantes. Premièrement, établir une structure démocratique stable dans les pays en développement, deuxièmement, lutter contre la corruption, troisièmement établir un système agricole adéquat dans les pays en développement et ensuite seulement, investir dans l'agriculture. On parle trop peu de ces trois premiers points. En outre, dans ces pays une grande partie des financements disparaît, se retrouve entre de mauvaises mains et est utilisé à des fins de corruption.

**Marc Tarabella (S&D).** - Madame la Présidente, je voudrais approfondir le propos que j'ai tenu ici même avant-hier concernant la crise alimentaire dramatique dans laquelle est plongée principalement l'Afrique, et le manque évident de soutien des pays les plus industrialisés, ainsi que des pays émergents, envers le problème de sécurité alimentaire mondiale.

À l'occasion des débats qui ont eu lieu au sommet de la FAO, à Rome, plusieurs ONG ont accusé les multinationales de l'alimentaire de chercher à s'emparer des milliers d'hectares de terres très fertiles appartenant aux petits paysans du tiers-monde. Plus de 40 000 hectares ont déjà été ainsi acquis de l'Éthiopie jusqu'à l'Indonésie.

Elles ont également dénoncé la tendance de nombreux pays riches à favoriser l'utilisation de fertilisants chimiques et de nouvelles technologies en Afrique au lieu d'encourager le développement durable de l'agroécologie. Elles ont ainsi fustigé les firmes agrochimiques, l'utilisation des OGM et le développement des biocarburants au détriment des cultures vivrières.

Je demande à l'Union européenne de s'investir d'urgence dans la mise en place du projet de partenariat mondial, qui permettra de mieux coordonner les actions de lutte contre la faim. L'agriculture de subsistance est assurément la réponse la plus évidente, me semble-t-il.

**Elisabeth Köstinger (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, la sécurité alimentaire à long terme est l'un des défis majeurs de la politique agricole commune. En particulier, considérant les pénuries alimentaires, il faut souligner l'importance d'une PAC forte capable d'assumer un rôle clé à l'avenir et de relever les défis mondiaux.

Cela signifie qu'un financement adéquat et à long terme de la PAC est nécessaire. La PAC est une composante importante de la politique alimentaire et sécuritaire de l'UE et après 2013, elle jouera un rôle significatif dans la politique de développement et dans la politique extérieure de sécurité alimentaire. Il s'ensuit que des

écosystèmes fonctionnant parfaitement, des sols fertiles, des ressources hydriques stables et la poursuite de la diversification de l'économie rurale sont les priorités majeures. La coopération et la solidarité internationales, associées à des accords commerciaux équilibrés qui promeuvent (et ne menacent pas) la sécurité alimentaire sont un élément essentiel de la sécurité alimentaire mondiale et dans ce contexte une PAC forte peut apporter une contribution importante.

**Rareş-Lucian Niculescu (PPE).** – (RO) tout d'abord, au risque de répéter une idée déjà mentionnée par M. Stoyanov, je déplore le fait qu'il y ait tant de terres non cultivées dans de nombreux pays en Europe, alors que nous parlons de la faim dans le monde.

Deuxièmement, comme la proposition de résolution concerne cette question et que je suis heureux que le commissaire ait abordé ce sujet, je voudrais attirer l'attention sur le danger que représente l'objectif très à la mode de l'autosuffisance alimentaire. Cet objectif, qui n'est pas synonyme de sécurité alimentaire, pourrait avoir un effet indésirable dans les conditions actuelles, car le changement climatique affecte chaque région de manière différente. Cette situation rend les échanges plus nécessaires que jamais, contrairement à l'ambition de chaque pays de produire tous les produits qu'il veut consommer.

Marian Harkin, auteure. – (EN) Madame la Présidente, je voudrais simplement commenter deux questions soulevées au cours du débat à ce stade. Tout d'abord le lien entre la famine et le changement climatique. Comme M. Ban Ki-moon l'a dit à Rome, alors que la population mondiale augmente et que le climat de la planète est en train de changer, d'ici 2050 il nous faudra produire 70 % de nourriture en plus; or, les conditions climatiques deviennent plus extrêmes et plus imprévisibles. Par conséquent, tous les efforts positifs que nous faisons en matière de changement climatique affecteront positivement la production alimentaire.

L'autre question soulevée une fois encore est l'option facile consistant à blâmer la PAC, comme si la PAC était responsable de tous les maux du monde en développement. La PAC n'est pas parfaite, mais elle a été réformée. Si nous voulons que nos agriculteurs continuent à produire et à assurer la sécurité alimentaire de l'Europe, nous ne pouvons pas, à coups de règlements et de retraits des aides, les forcer littéralement à renoncer à leur activité.

Par exemple, quelqu'un a-t-il jamais effectué une étude sur la récente réforme du secteur du sucre dans l'UE pour voir si la décimation du secteur européen du sucre a bénéficié aux pays du tiers-monde ou si elle a bénéficié uniquement aux barons du sucre et aux propriétaires terriens en laissant les petits producteurs de sucre dans la misère? Je ne veux en aucune manière minimiser la question de la faim dans le monde, mais quand nous mettons en œuvre des solutions au problème, nous devons nous assurer qu'elles l'atténuent effectivement.

**Sari Essayah (PPE).** – (*FI*) Madame la Présidente, le jour même où nous discutons de la résolution sur la conférence de Copenhague sur le climat, les questions de sécurité alimentaire et le problème de la faim sont également au centre du débat et cela tombe bien, parce que ces sujets sont très étroitement liés.

Certains collègues ont déjà mentionné le fait qu'à cause de la politique climatique, nous avons également provoqué, en partie, davantage de problèmes. Par exemple, nous avons fixé des objectifs irréalistes en matière de biocarburant, ce qui a conduit à une situation où des terres ont été achetées aux pays en développement en vue de cultiver des plantes pour fabriquer des biocarburants. Si bien que des terres sont enlevées aux plus pauvres des pauvres qui pourraient les utiliser pour cultiver et développer leur production agricole.

Il y a eu des distorsions similaires dans la politique agricole. Elles ont abouti à l'exportation de la surproduction vers les pays en développement, empêchant ainsi le développement de l'agriculture dans ces pays. Il est extrêmement important de garder à l'esprit une vérité: dans le monde d'aujourd'hui, nous avons plus qu'assez de nourriture, mais le désir de la partager manque passablement.

**Czesław Adam Siekierski (PPE).** – (*PL*) Madame la Présidente, au dernier sommet de la FAO, les États participants ne sont pas parvenus à présenter une seule proposition constructive. L'absence de stratégie commune au niveau international est préoccupante, surtout dans le contexte d'une population mondiale en augmentation constante et qui devrait atteindre les neuf milliards en 2050.

Chacun de nous se rappelle bien les effets de la crise alimentaire de 2007, lorsque, à la suite d'une brusque augmentation des prix des produits agricoles de base, des millions de personnes dans le monde ont été confrontées à une pénurie alimentaire. Je pense que cette crise devrait nous servir de leçon. Nous devons cesser de prendre des mesures visant à limiter la production agricole, une activité dont, bizarrement, nous avons oublié qu'elle était si populaire dans l'UE il y a quelques années.

À la lumière des tendances mondiales du marché des produits alimentaires, je pense que toute tentative de limiter la PAC est une démarche malavisée qui menace à court terme la sécurité alimentaire de notre continent. Nous devrions aider les pays en développement à mettre en œuvre une politique agricole qui leur permettra de garantir la sécurité alimentaire de leurs citoyens.

Karel De Gucht, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, je déplore moi aussi qu'aucun leader du G8 n'ai été présent à Rome à l'exception du président de la Commission, M. Barroso, car cela renforce naturellement l'idée que c'était un sommet duquel il n'y avait pas grand-chose à attendre de neuf. À la lecture de la déclaration finale, je pense que c'est évident également. D'autre part, je pense qu'il est également très important que nous parvenions à maintenir le sujet de la sécurité alimentaire à l'agenda politique et les différents sommets qui ont eu lieu en 2009 ont certainement eu pour résultat qu'il figure désormais en bonne place sur l'agenda international et qu'à chaque fois que les leaders mondiaux se rencontrent, par exemple dernièrement à Pittsburgh pour le G20, ils discutent de coopération au développement et de politique de développement. En soi, c'est un élément très positif.

J'étais à Rome et je dois dire qu'à part la déclaration finale qui, je l'admets, est un peu décevante, il y a eu de très bonnes discussions ainsi qu'une très bonne présence, et qu'il peut en sortir quelque chose. Ainsi, il y a eu un débat entièrement consacré à la vente de terres fertiles par les pays en développement aux pays qui n'ont pas de terres arables; les acheter est en soi un très intéressant sujet de discussion sur lequel je pense que nous pouvons parvenir à trouver un terrain d'entente.

La deuxième chose que je voudrais dire, comme l'ont déjà souligné quelques députés, c'est que la PAC n'est évidemment pas l'idéal. Rien n'est parfait dans ce monde, mais si on examine l'effet de la politique agricole commune sur le monde en développement, je pense que nous pouvons affirmer qu'il s'agit, et de loin, du système le moins dangereux de grande zone d'échanges commerciaux eu égard aux effets de distorsion dans les pays en développement. L'OMC a reconnu que la plupart de nos subventions, voire toutes, ne provoquent pas de distorsion du commerce parce qu'elles soutiennent des revenus agricoles, pas les prix des produits agricoles.

Je suis également un peu, comment dirais-je, déçu que nous nous fassions sans cesse des reproches. L'Europe n'est pas parfaite non plus mais je pense qu'avec la facilité alimentaire, par exemple, nous avons fait un grand pas en avant. Cette initiative représente un milliard d'euros sur deux ans; elle ne sert pas à soutenir la fourniture de produits alimentaires, mais elle est principalement axée sur la fourniture de graines, etc., pour soutenir les petits producteurs agricoles dans le monde en développement. Je pense que c'est une véritable innovation. Cela a également été reconnu par la Banque mondiale, par exemple, qui va reprendre ce mécanisme. Ainsi, nous ne devrions pas sans cesse nous blâmer. À propos, cette facilité est une innovation que nous devons à mon prédécesseur. Il y a une chose avec laquelle je ne suis pas d'accord avec lui et il s'agit de quelque chose qui concerne quelqu'un qui, entre temps, s'est éclipsé, à savoir M. Le Hyaric. Il n'est pas socialiste, mon prédécesseur, il est communiste; je veux dire que vous devriez tournez vos regards vers ce groupe politique: il est communiste et c'est probablement ce qui explique le raisonnement qu'il tenait.

Ceci dit, à L'Aquila aussi nous avons pris nos responsabilités en tant que Commission européenne et nous avons pris un engagement portant sur 4 milliards de dollars, ce qui représente environ 20 % du paquet alimentaire et du paquet de soutien décidé à L'Aquila. Avec cette somme, nous sommes de loin le donateur le plus généreux ayant pris des engagements à L'Aquila, et nous allons aussi les honorer. Nous allons débloquer cette somme et la verser dès que possible.

Je terminerai en disant un dernier mot sur la nouvelle politique agricole et de sécurité alimentaire de l'UE parce que, dans le programme de travail 2010 de la Commission, il est prévu de présenter au Conseil et au Parlement une communication sur une politique agricole et de sécurité alimentaire rénovée pour l'Union européenne. Ce document passera en revue les questions actuelles concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire, par exemple les défis posés par le changement climatique, l'attention accrue à accorder à la nutrition et à la qualité des aliments, les filets de sécurité et les politiques de protection sociale, l'impact des biocarburants sur la production alimentaire ou l'utilisation et l'impact des nouvelles technologies et des biotechnologies, le recours accru à des approches basées sur les droits, les achats de terres à grande échelle, etc.

La communication visera tout d'abord à renouveler l'engagement de l'UE à aider les pays en développement à augmenter leur production agricole. Cet aspect reste crucial, notamment si l'on considère la demande croissante en produits alimentaires due à l'augmentation de la population mondiale et au changement des modèles de régimes alimentaires, ainsi qu'aux défis et aux menaces que le changement climatique fait peser sur la production agricole durable. Deuxièmement, elle aura pour but de lancer une réflexion sur la manière

dont l'UE pourrait utiliser au mieux son expérience et son savoir-faire pour soutenir l'émergence de politiques régionales et de cadres stratégiques pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Troisièmement, elle servira de base à l'ensemble de l'approche de l'UE en matière d'harmonisation des cadres politiques ECMS existants à la suite des engagements définis dans le plan d'action de L'Aquila. Quatrièmement, elle fera des suggestions quant à la manière dont l'UE pourrait contribuer à accélérer le processus de réalisation des OMD et notamment de l'OMD1 dans la perspective de la prochaine révision des OMD en septembre 2010 à New York. Cinquièmement, elle visera à améliorer la position de l'UE dans le contexte de l'évolution actuelle du système mondial de gouvernance agroalimentaire et, enfin, à traiter les questions qui ont récemment pris de l'importance sur l'agenda de la sécurité alimentaire.

Une consultation publique sur un document thématique a été lancée le 16 novembre et se terminera début janvier. Ainsi, nous consulterons toutes les parties prenantes et ensuite nous publierons une communication officielle de la Commission européenne.

**La Présidente.** – J'ai reçu, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement, six propositions de résolution<sup>(6)</sup>.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 26 novembre 2009.

# 19. Importations de viande en provenance de pays tiers (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur les importations de viande en provenance de pays tiers.

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (*EL*) Madame la Présidente, je vous prie de m'excuser, car cette question revêt un grand intérêt et comporte de nombreuses facettes: je vais donc m'étendre un peu sur ce sujet dans ma déclaration, dans l'intérêt des députés du Parlement.

(EN) La Commission s'est dotée d'une série d'exigences communautaires strictes en matière de santé publique et animale pour les viandes provenant de pays tiers.

Depuis plusieurs années, l'UE applique une politique d'importations très efficace qui tient compte des développements scientifiques et de la situation actuelle en matière d'épizooties dans les pays tiers. En particulier, elle exerce une vigilance particulière à l'égard de la fièvre aphteuse (FA) dans les pays tiers exportateurs car, comme vous le savez, l'UE est préservée de cette maladie qui peut potentiellement provoquer de graves dommages économiques. Des normes et des exigences très précises ont été établies au niveau de l'Organisation mondiale de la santé animale afin de prévenir la propagation de la FA.

L'accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires reconnaît que le fait que les pays puissent utiliser des normes différentes et des méthodes différentes d'inspection des produits n'augmente pas nécessairement les risques pour la santé publique et animale. L'UE ne peut imposer une réplique exacte de nos mesures législatives internes aux pays tiers, tout comme les pays tiers vers lesquels nous exportons, ne peuvent nous imposer leurs règles nationales. Nous ne pouvons qu'exiger que leurs mesures aient un effet équivalent aux nôtres.

Prenons l'exemple de la traçabilité. Dans l'UE, nous avons des règles très strictes en matière d'identification individuelle et de traçabilité du bétail. En cas d'apparition d'une maladie, nos règles facilitent le traçage des animaux potentiellement infectés, ce qui permet de limiter la propagation de la maladie. En outre, nos règles nous permettent de suivre les produits d'alimentation humaine ou animale à travers toutes les étapes de la production et de la distribution, de la ferme à la table. D'autre part, les règles de traçabilité applicables aux pays tiers exportant vers l'UE visent seulement à garantir que la viande importée n'implique pas de risques inacceptables pour l'UE. Ainsi, le champ d'application de ces règles est beaucoup plus limité que les règles en vigueur dans l'UE.

Je voudrais également souligner le fait que les mesures en matière de traçabilité du bétail dans l'UE ont été adoptées principalement en réaction à la crise de l'ESB qui, comme vous vous en souvenez, a provoqué une

<sup>(6)</sup> Voir procès-verbal.

chute spectaculaire de la confiance des consommateurs et une grave perturbation du marché intérieur relativement au commerce de viande bovine.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour expliquer de manière plus détaillée la cascade extrêmement efficace de mesures d'atténuation des risques que nous avons mises en place pour les importations de viande bovine et qui garantissent le niveau de protection le plus élevé possible de la santé publique et animale dans l'UE, tout en tenant compte des normes de l'OIE et en respectant pleinement les principes de l'accord SPS. Ces mesures peuvent être regroupées en cinq principaux niveaux de protection. Elles sont si complètes que seuls 12 pays tiers hors d'Europe sont en mesure de satisfaire à toutes ces exigences et, par conséquent, nous importons de la viande bovine uniquement en provenance de ces quelques pays.

Premièrement, les importations de viande bovine ne sont autorisées que de la part de pays tiers ou de certaines régions de ces pays qui ont été spécifiquement agréé(e)s à la suite d'une inspection de la Commission visant à vérifier les compétences de leurs autorités vétérinaires et la situation de la santé animale en général. Deuxièmement, le territoire d'origine des bovins doit être reconnu comme étant indemne de FA par l'OIE et l'Union européenne. Troisièmement, les pays exportateurs de viande bovine doivent être dotés d'un plan approuvé de surveillance des résidus spécifiques de produits vétérinaires médicaux, de facteurs de croissance et d'améliorateurs de performance qui sont limités ou qu'il est interdit d'administrer aux animaux producteurs d'aliments dans l'UE. Quatrièmement, toutes les importations de viande fraîche doivent provenir d'abattoirs agréés qui ont été autorisés officiellement à cette fin spécifique. Cinquièmement, nous avons des conditions spécifiques concernant la production et le stockage de la viande.

Nous avons un niveau supplémentaire de protection en autorisant l'importation de viande non désossée uniquement en provenance d'Australie, du Canada, du Chili, de Nouvelle-Zélande et des États-Unis. Pour les sept autres pays autorisés, seule la viande bovine désossée et mature sans abats peut être exportée vers l'Union européenne. Ce traitement garantit l'inactivation du virus de la FA, au cas où il serait encore présent malgré toutes les mesures précédentes que j'ai décrites, ce qui offre ainsi une sauvegarde supplémentaire. Les livraisons de viande destinées au marché de l'UE doivent être certifiées par un vétérinaire officiel qui garantit que toutes les conditions ci-dessus sont pleinement remplies.

Quand la livraison de viande arrive dans l'UE, des contrôles sont effectués par les services vétérinaires officiels des États membres à nos points d'inspection frontaliers. Toute viande importée doit subir des contrôles vétérinaires obligatoires aux frontières de l'UE. Les postes d'inspection frontaliers sont tenus d'effectuer des contrôles documentaires et d'identité et des contrôles physiques. Cent pour cent de la viande importée sont soumis aux vérifications documentaires et d'identité aux postes d'inspection frontaliers. En outre, un contrôle vétérinaire physique est effectué sur au moins 20 % de toutes les livraisons de viande importée. De plus, nous avons un niveau supplémentaire de protection du fait de notre interdiction dans toute l'UE de nourrir le bétail avec des eaux grasses ou des déchets de cuisine et de table. Cette mesure garantit que les espèces sensibles dans l'UE ne sont pas exposées au virus de la FA au cas où il entrerait dans l'UE malgré toutes les mesures précédentes que j'ai décrites.

Toutes les mesures que j'ai décrites sont entièrement harmonisées. En 2006, l'Autorité européenne de sécurité des aliments a reconnu que ces mesures sont très efficaces en matière de réduction du risque d'entrée de la FA dans l'UE. Dans son avis, l'EFSA déclare: «L'UE a ainsi mis en place un système sophistiqué de contrôle des importations. Ces efforts apparaissent comme très efficaces en ce qui concerne le commerce légal de viande et de produits carnés».

Cela m'amène à mon point suivant. Depuis l'harmonisation des conditions vétérinaires applicables aux importations dans les années 1970, nous n'avons jamais eu dans l'UE d'épidémie de FA via l'importation légale de viande. Je suis certaine qu'il est inutile de vous rappeler que l'épidémie de FA survenue au Royaume-Uni en 2001 a été provoquée par l'introduction illégale de viande - très probablement d'Asie - et de l'utilisation illégale d'eau grasse pour alimenter le bétail. Je pense donc que nous devrions concentrer nos efforts là où les risques sont réels et cibler les introductions illégales ou les importations individuelles plutôt que d'essayer de réglementer excessivement les importations légales. À cet égard, j'espère que vous avez tous vu les affiches apposées dans les aéroports de l'UE et en d'autres points d'entrée dans l'UE expliquant aux voyageurs les règles concernant l'introduction de produits d'origine animale.

Je sais que certains parmi vous ont exprimé des préoccupations quant à nos importations de viande bovine du Brésil. Je voudrais vous rappeler que des exigences supplémentaires ont été introduites pour les importations de viande bovine brésilienne en janvier de l'année dernière. Ces dispositions prévoient, en plus de toutes les exigences que j'ai déjà décrites, que les fermes d'élevage concernées soient auditées et agréées par les autorités brésiliennes. Les autorités brésiliennes exigent maintenant également que les bovins dont la viande est destinée

au marché de l'UE soient identifiés individuellement et enregistrés dans une base de données. Ces animaux représentent moins de 1,5 % du total du cheptel bovin brésilien, soit environ 2,9 millions d'animaux dans les fermes d'élevage agréées. En conséquence, les autorités brésiliennes ont réévalué les fermes d'élevage qui souhaitent produire de la viande bovine destinée à l'exportation vers l'UE. Sur un total de plus de 10 000 fermes d'élevage éligibles à l'exportation en novembre 2007, seules 1 708 sont actuellement agréées. Il s'ensuit que les importations dans l'UE de viande bovine brésilienne ont chuté spectaculairement. Début 2009, certaines déficiences ont été identifiées lors d'une inspection de la Commission et les autorités brésiliennes ont pleinement coopéré afin de remédier à ces manquements. De toute manière, les conclusions globales ne justifiaient pas d'autres restrictions aux importations de viande bovine du Brésil. En l'état actuel de la situation, imposer des restrictions supplémentaires aux importations de viande bovine du Brésil pourrait être interprété comme du protectionnisme par certains et pourrait conduire à une attaque de nos mesures devant l'OMC.

Il ne faut pas oublier non plus que l'UE devra faire face, de temps à autre, à des problèmes de santé animale ou de sécurité des aliments et nous insistons auprès des pays tiers pour qu'ils réagissent de manière proportionnée à ces problèmes. Par conséquent, nous devrions montrer l'exemple en respectant les règles qui régissent le commerce international.

Je voudrais conclure en assurant le Parlement que la Commission continuera à cibler les introductions illégales qui représentent le plus grand risque pour nos normes élevées. La Commission maintiendra également son actuelle approche proportionnée à l'égard des importations de viande bovine des pays tiers, y compris le Brésil. Cela nous permettra de maintenir le niveau élevé de santé publique et animale de l'UE et à celle-ci de conserver sa respectabilité au niveau international.

Esther Herranz García, au nom du groupe PPE. – (ES) Madame la Présidente, l'Union européenne impose aux producteurs de la Communauté les normes les plus élevées au monde en termes de sécurité alimentaire, de santé, de bien-être animal et d'environnement. Les éleveurs européens sont contraints d'appliquer ces normes en tant que condition préalable à l'obtention d'un soutien de l'Union européenne. Pour une grande majorité d'entre eux, ce soutien ne compense pas la charge accrue, et l'abandon des exploitations augmente à un taux alarmant. Ce processus continuera, à moins que des mesures adéquates ne soient prises.

Toutefois, examinons la question de plus près. Le déficit croissant de la production européenne est naturellement couvert par des importations de pays tiers, principalement du Brésil. Vu la pression exercée sur les éleveurs européens, il serait totalement malhonnête d'autoriser l'entrée sur le marché de la Communauté de livraisons de viande qui ne remplissent pas les exigences minimales imposées par l'Union européenne aux pays tiers.

Je voudrais également mettre en lumière le fait que ces exigences sont moins strictes que celles qui sont imposées à nos propres éleveurs, parce qu'il semblerait qu'imposer exactement les même normes aux importations des pays tiers serait aller contre les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Étant donné que l'OMC nous empêche d'imposer aux importations les mêmes normes que celles que nous imposons aux éleveurs européens, la Commission doit alors, à tout le moins, garantir que toute la viande qui franchit les frontières de la Communauté provient d'exploitations qui ont subi des inspections adéquates. Bloquer les importations en provenance de pays comme le Brésil n'aurait pas de sens puisqu'il y a une demande de la Communauté qui doit être satisfaite. Néanmoins, cela ne justifie pas que nous fermions les yeux et que nous refusions de voir les irrégularités que l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de l'Union européenne pourrait détecter au cours de ses inspections régulières.

Je voudrais savoir pourquoi la Commission est si encline à minimiser ces irrégularités alors que l'OAV, lors de sa dernière mission au Brésil, a confirmé que certaines autorités de certification ne satisfaisaient pas aux normes d'inspection nécessaires. L'OAV a également découvert de graves défauts dans le système de traçabilité utilisé par le Brésil et détecté des problèmes sur de nombreuses expéditions en transit vers l'Union européenne qui n'avaient pas les certificats nécessaires.

Considérant ces informations, comment peut-on garantir que les 1 500 fermes d'élevage brésiliennes satisfont effectivement aux critères imposés?

**Alan Kelly,** *au nom du groupe S&D.* – (*EN*) Madame la Présidente, quand on en vient à la question des importations de viande, nous, en Europe, nous devons établir les principes de base de notre politique en cette matière et nous doter d'une réglementation stricte mais juste.

Ces principes doivent être basés sur la sécurité et la confiance des consommateurs, la protection de l'environnement et - c'est vital - un terrain de jeu équitable pour les producteurs de viande. Actuellement, il

est flagrant que le système fonctionne de manière inéquitable aussi bien pour les éleveurs que pour les consommateurs. Nous contraignons les éleveurs à appliquer une série de pratiques onéreuses et consommatrices de temps uniquement pour leur permettre d'être floués par les produits carnés provenant de l'extérieur de l'UE, le Brésil en étant un parfait exemple. L'OAV fournit des preuves éclatantes à cet égard.

Cette situation est tout simplement intenable. Dans de nombreux cas, les pratiques agricoles au Brésil ne sont tout simplement pas à la hauteur des normes qui sont connues et acceptables pour les consommateurs européens. Si nous n'y prenons garde, les incitations à produire une viande sûre et de haute qualité disparaîtront parce que nous permettons à des produits de qualité inférieure de saper les prix et les revenus de nos éleveurs. De plus, évidemment, vu la manière dont la chaîne alimentaire est intégrée, une fois que la viande est dans le système elle est dispersée dans toute une série de produits et devient indétectable. Comment cela pourrait-il être équitable pour les consommateurs européens?

Les producteurs de viande bovine en Europe sont touchés de plein fouet par cette situation qui ne peut plus durer, ni pour eux ni pour les consommateurs. Il n'est pas du tout certain que les nouvelles mesures récemment mises en œuvre soient effectivement évaluées. Il existe de nombreux exemples de plaintes concernant de la viande soi-disant produite dans des fermes d'élevage agréées, alors qu'en fait elle ne provient pas de ces élevages.

Madame la Commissaire, je ne plaide absolument pas pour le protectionnisme, mais il est temps d'agir. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et laisser cette pratique continuer. Elle est tout simplement inéquitable. Elle est inéquitable pour les consommateurs européens et elle est inéquitable pour les producteurs d'Europe, qui doivent accepter des normes qui, parallèlement, ne sont ni acceptées ni appliquées par les producteurs brésiliens.

**George Lyon,** *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Madame la Présidente, je voudrais remercier la commissaire pour sa déclaration, dans laquelle elle a expliqué que le système de protections et de dispositions existant garantit que les importations en provenance de pays tiers satisfont aux normes les plus élevées possible. Je voudrais examiner, en particulier, le rapport de l'OAV sur le Brésil. Dans ce pays, des systèmes adéquats de traçabilité et des fermes d'élevage agréées sont au cœur des mesures dont l'UE a demandé l'introduction afin de prévenir toute menace ou risque que des produits carnés contaminés soient importés de ce pays vers l'UE. Ces mesures sont fondamentales, car elles permettent de garantir aux consommateurs, aux agriculteurs et aux contribuables de l'UE qu'il n'y a pas de risques.

N'oublions pas que la fièvre aphteuse est toujours un problème grave au Brésil. Or, le rapport de l'OAV de la Commission de février a mis en lumière un catalogue d'échec: des problèmes ont été constatés dans 50 % des fermes d'élevage qui ont été inspectées et qui sont agréées pour l'exportation vers l'UE. Dans 25 % de ces fermes d'élevage, les problèmes étaient graves: absence de marques d'oreilles, impossibilité d'identifier le bétail dans certaines fermes (ils n'avaient aucune idée d'où venaient les animaux), manque de documentation; il y avait des questions de conflit d'intérêt: les inspecteurs de l'UE ont découvert que l'un des superviseurs du gouvernement venait juste d'épouser la personne responsable de l'identification du bétail, et il s'est avéré qu'ils étaient propriétaires de certaines des bêtes de cet élevage où les enregistrements relatifs au bétail étaient imprécis.

Ce qui me préoccupe, Madame la Commissaire, c'est que le résumé de ce rapport de l'OAV déclare que tous les contrôles étaient généralement satisfaisants. Or, je suis désolé, mais le contenu ne confirme absolument pas cette conclusion et, en tant que groupe de nations, nous devons être sur nos gardes. Inutile de rappeler à l'Assemblée l'impact qu'une grande épizootie peut avoir sur les contribuables, les agriculteurs et les clients. Lors de la dernière grande épizootie survenue au Royaume-Uni, que vous avez évoquée dans votre allocution, la fièvre aphteuse s'est propagée et nous avons abattu un million d'animaux, ce qui a coûté quatre milliards de livres à nos contribuables. Voilà le genre de risque que nous courons si nous ne réglons pas cette question et c'est pourquoi nous devons être vigilants.

Je ne demande pas que des restrictions soient appliquées au Brésil; ce que je demande à la commissaire ici ce soir c'est l'assurance que ce sujet est pris au sérieux et que la Commission veille à ce que les manquements signalés dans le rapport soient corrigés d'ici le prochain rapport. Il nous faut un bulletin de santé vierge afin d'assurer les agriculteurs, les contribuables et les consommateurs qu'ils sont protégés et que des échanges commerciaux libres et équitables peuvent reprendre entre le Brésil et l'UE.

**Alyn Smith,** *au nom du groupe Verts/ALE.* – (EN) Madame la Présidente, je voudrais également remercier la commissaire pour sa déclaration très complète. C'est peut-être l'une des déclarations les plus complètes et les plus substantielles que nous ayons entendues de la bouche d'un commissaire ces derniers temps.

Ce sujet le mérite et, étant l'un des derniers vétérans de la première bataille de la viande bovine brésilienne, c'est un plaisir pour moi de voir tant de visages familiers dans cette Assemblée ce soir. J'espère que cela signifie que cette question nous intéresse et que nous la jugeons sérieuse. Vous avez notre soutien quant à ce que vous dites sur les contrôles des importations et sur la FA. À vrai dire, ce n'est pas tout à fait de cela qu'il s'agit et c'est pourquoi je suis très heureux que ceux qui voulaient élargir cette question aux importations en provenance des pays tiers soient parvenus à leurs fins.

Il ne s'agit pas seulement de viande bovine brésilienne. Il s'agit du principe plus général qui fait que nos consommateurs, nos électeurs et nos agriculteurs exigent que les importations provenant de pays cherchant à faire entrer leur production ici satisfassent à nos normes, et cela signifie toutes nos normes.

Alors je suis troublé d'entendre que vous acceptez qu'au Brésil les normes de traçabilité soient moins strictes que les nôtres, car cela ne pourrait pas créer un tel risque d'épizootie sur le territoire de l'Union européenne. Nos consommateurs veulent exactement les mêmes normes pour tous les biens qui entrent dans l'Union européenne. J'accepte votre argument si vous parlez de contrôle strict des maladies, mais nous parlons d'équité et d'égalité. Nos consommateurs exigent, nos agriculteurs exigent, et nous aussi, franchement, nous exigeons que soient appliquées exactement les mêmes normes de traçabilité au Brésil et dans tous les pays tiers. Car des inspecteurs de l'OAV qui reviennent de mission et disent que 50 % des inspections ont permis de constater des manquements ou des problèmes, cela revient à jeter de la viande rouge à une meute de loups affamés, comme vous le voyez peut-être ce soir. Pouvez-vous nous dire quand le prochain rapport de l'OAV sera publié, quand vous le prendrez réellement au sérieux et quand vous interdirez les importations de tout pays qui ne respecte pas nos normes?

**James Nicholson,** *au nom du groupe ECR.* – (*EN*) Madame la Présidente, la première chose que je voudrais dire clairement ici ce soir, c'est que ce ne sont pas les importations en provenance de pays tiers qui sont en cause. Il s'agit de la viande bovine brésilienne qui est importée en Europe. C'est là la question.

Je suis attristé d'être ici ce soir et que nous n'ayons pas de résolution. Je ne sais pas pourquoi, mais je constate que certains des grands groupes de ce Parlement n'étaient pas prêts à tenir tête à l'ambassadeur du Brésil qui a fait du lobbying la semaine dernière à Bruxelles. Cela vaut pour le groupe socialiste et je laisserai les libéraux s'expliquer eux-mêmes, car je comprends qu'ils ne se sont pas faits entendre à la Conférence des présidents pour nous permettre d'avoir une résolution sur la table.

Je veux que les choses soient claires. L'ambassadeur du Brésil n'a pas fait de lobbying auprès de moi. Peut-être a-t-il pensé que me rencontrer serait une perte de temps; je ne sais pas. Ou peut-être a-t-il pensé que j'étais «un dur à cuire» parce que - permettez-moi de le dire très clairement ici ce soir - à l'avenir, Madame la Commissaire, j'aime autant vous dire que vous, à la Commission, vous n'allez plus lier les mains des agriculteurs européens derrière leur dos avec des normes en matière de viande qu'ils respectent chaque jour ponctuellement, et ensuite venir ici nous faire la morale sur l'OMC et un tas d'autres choses.

Je dois vous dire, Madame la Commissaire, que nous sommes ici pour les cinq prochaines années. Je ne sais pas combien de temps vous allez rester là, mais vous, si vous êtes là, ou quiconque prendra votre place, il va vous falloir nous donner satisfaction de toutes les manières, formes, façons, et mesures possibles quant aux conditions à respecter pour que la viande qui est importée en Europe satisfasse aux mêmes normes que la nous produisons. Nous n'accepterons plus de solution de driktpfwwein in placefore achgeteinterensi-lesc it-18stry 18th-dior/2016/20eant/20triesed in-StOND/2015/2000UIIONstradm-I' o "Source, fiche 1, solution de second choix". Vous n'allez pas continuer à nous détruire. J'espère que vous allez passer la consigne à vos services, parce qu'il ne faut plus s'attendre à ce que nous acceptions cela au nom de ceux qui sont nos producteurs en Europe.

**John Bufton**, *au nom du groupe EFD*. – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais moi aussi exprimer mes graves préoccupations concernant la sécurité et l'adéquation des exportations de viande bovine brésilienne. De la viande non réglementée est importée de milliers de kilomètres aux dépens des éleveurs locaux. Cette viande apporte avec elle un risque de contamination par la fièvre aphteuse, comme nous l'avons entendu dire ce soir.

Le manque de réglementation stricte au Brésil signifie aussi que les exportateurs brésiliens possèdent un avantage compétitif inéquitable sur les éleveurs européens. L'énorme hypocrisie qui règne en matière d'exportations de viande bovine étrangère est encore plus flagrante dans le contexte des discussions sur le changement climatique. Alors qu'on nous demande de nous engager en faveur d'un agenda ambitieux sur le changement climatique, l'UE ferme les yeux sur le fait que le secteur brésilien de l'exportation de viande bovine est responsable de 80 % de la déforestation de la forêt vierge amazonienne.

Avant l'interdiction de 2007, 30 000 fermes d'élevage brésiliennes exportaient de la viande bovine vers l'UE. Aujourd'hui, 12 % seulement de ces exportations sont autorisées, mais de plus en plus de fermes d'élevage sont agréées chaque jour pour l'exportation vers l'UE. Une centaine de fermes par mois environ obtiennent ce droit.

L'Office alimentaire et vétérinaire, qui est à l'origine de cette question, a fait état de problèmes importants au Brésil concernant la certification des fermes et la traçabilité du bétail. La présence de bétail non identifié dans les abattoirs suscite de graves préoccupations. Il est également bien connu que de nombreux inspecteurs ont de fortes connexions avec, ou même possèdent, des exploitations ayant obtenu le droit d'exporter de la viande bovine.

Les éleveurs européens doivent respecter les règles introduites aux fins de la sécurité des consommateurs. Le fait que leurs homologues étrangers ne travaillent pas avec les mêmes règlements donne aux exportateurs étrangers un avantage compétitif inéquitable. Les producteurs de pays tiers à l'UE, qui peuvent exporter en masse de la viande à des prix beaucoup plus bas, créent de réels problèmes au secteur britannique de la viande bovine.

Certains des plus grands détaillants mondiaux, comme Carrefour et Wal-Mart, ont déjà exclu la viande bovine brésilienne de leurs rayons au motif que ce secteur est responsable de la déforestation. Chaque année, une zone de l'Amazonie de la taille de la Belgique est défrichée au profit du secteur lucratif de l'exportation de viande bovine. On estime que l'élevage du bétail est responsable de 80 % de la déforestation illégale.

Je suis stupéfié de constater qu'il existe un cadre réglementaire pour les éleveurs britanniques et européens et un autre pour les éleveurs brésiliens. Quel secteur agricole l'UE et la Commission soutiennent-elles vraiment?

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

Alyn Smith (Verts/ALE). – (EN) Madame la Présidente, je suis pour l'essentiel d'accord avec ce que M. Bufton a dit, mais je voudrais contester une des phrases qu'il vient de prononcer et l'interroger à ce sujet. Il a dit que de la viande non réglementée était importée dans l'UE. Vous avez dit cela, Monsieur Bufton, tout au début de votre exposé. Considérant le contenu de l'exposé de 15 minutes présenté auparavant par la commissaire, reconnaîtriez-vous que cela n'est clairement pas le cas, que votre sorte d'hyperbole nuit à cette affaire dans la discussion importante que nous avons ce soir sur une législation et un règlement très techniques; et qu'en fait vous ne faites pas avancer les choses mais qu'au contraire vous les entravez?

**John Bufton (EFD).** – (EN) Madame la Présidente, je vais répondre à cette question. Certes, si nous regardons ce qu'il se passe concernant la viande qui arrive dans le pays en provenance du Brésil et de pays de ce type, où nous savons qu'il y a des problèmes, c'est évidemment non réglementé. C'est très simple. Toute la question est là: c'est parfaitement clair. Alors je sais que l'argument que vous soulevez est très important, mais je vous dis maintenant que de la viande non réglementaire arrive de ces pays.

Pourquoi diable nous retrouvons-nous dans cette situation maintenant, au sein de l'Union européenne? De la viande arrive de l'étranger, nous avons entendu ce soir comment cette viande échappe à l'inspection dans ces endroits, dans les abattoirs, etc., et j'ai mentionné précédemment le fait que l'Office alimentaire et vétérinaire a fait rapport sur ces questions. La question est claire. Nous sommes du même côté dans cette affaire.

**Diane Dodds (NI).** – (EN) Madame la Présidente, je remercie la commissaire pour sa déclaration longue et complète. Comme beaucoup de collègues ici dans cette Assemblée ce soir, Madame la Commissaire, j'ai été quelque peu mystifiée par votre acceptation de l'idée que nous ne puissions rien faire en ce qui concerne les importations de viande des pays du tiers monde.

Juste avant dans votre déclaration, vous avez dit que, de même que des pays tiers ne peuvent imposer des normes à l'UE, l'UE ne peut imposer des normes à d'autres pays. Or, pour nombre de nos éleveurs, il semblerait que ce soit une position inéquitable à tenir et je suggère avec respect ce soir que, oui, nous pouvons imposer des normes jusqu'à ce que nous ayons une certitude. Et que, tant que nous n'obtiendrons pas de rapports alimentaires et vétérinaires qui nous disent qu'il y a réellement conformité aux règlements que nous respectons pour notre part, alors nous ne devrions pas importer de viande bovine de ces pays.

Nombre de nos agriculteurs souffrent à cause de l'énorme pression de la production et éprouvent un sentiment d'injustice et je pense que vous pouvez entendre dans cette Assemblée ce soir la colère que beaucoup ressentent relativement à cette question particulière.

**Mairead McGuinness (PPE).** – (*EN*) Madame la Présidente, en tant que co-auteure de cette question, je ne peux que soutenir la plainte de Jim Nicholson en regrettant que les socialistes, notamment, qui versent maintenant des larmes de crocodile sur cette question pour des motifs populistes, aient refusé de soutenir une résolution sur cette importante question. Il nous arrive parfois de nous énerver tard dans la nuit, mais parfois cela est justifié.

Madame la Commissaire, merci de cet exposé très long et très détaillé, que j'ai beaucoup apprécié, mais, si je peux me permettre, vous avez raté la cible en tirant à bout portant. Je vais parler sans ambages. Vous avez été contrainte d'agir uniquement sous la pression et à cause de l'action de l'Association des agriculteurs irlandais, qui a été rapportée par l'*Irish Farmers' Journal* et suivie par cette Assemblée. La pression politique vous a fait reprendre vos sens.

J'ai écouté attentivement votre exposé, j'ai pris des notes que je relirai. Toutefois, je voudrais vraiment que vous reconnaissiez que vous avez été contrainte d'agir. Puis-je attirer votre attention sur les chiffres que vous avez cités: il est vraiment stupéfiant d'entendre qu'en 2007, il y avait 10 000 fermes d'élevage éligibles aux exportations alors qu'actuellement elles ne sont plus que 1 700 à être autorisées à exporter. Devons-nous comprendre que les autres n'auraient pas dû exporter du tout? Ce sont des questions graves que nous posons et que nous avons raison de poser dans cette Assemblée au sujet de ces importations.

Il me reste peu de temps, alors permettez-moi de développer ce sujet en faisant deux remarques. Je ne crois pas que la Commission actuelle puisse traiter cette question adéquatement et de manière responsable. C'est pourquoi j'avertis le prochain collège des commissaires - le président et les membres - que moi-même et d'autres députés de cette Assemblée nous irons jusqu'au bout de cette question parce que nous devons persuader et convaincre nos producteurs qu'ils doivent respecter des normes élevées. Un de ces jours, ils vont se révolter s'ils voient que ces normes sont dévalorisées par des importations en provenance de pays tiers.

Peut-être ne réalisez-vous pas la colère qui gronde sur le terrain, mais laissez-moi vous dire qu'elle est bien là. Nous devrons également l'affronter au sujet des importations de céréales, pour lesquelles les règlements européens en matière de pesticides sont plus stricts en Europe, ainsi qu'au sujet des règlements sur le bien-être animal quand nous interdirons la production d'œufs de poules élevées en cage dans quelques années et les importations de poudre d'œufs de poules élevées dans de petites cages.

Rassurez-vous, Madame la Commissaire, il est peut-être tard mais nous sommes parfaitement éveillés et la prochaine Commission ferait bien d'être sur ses gardes.

Marc Tarabella (S&D). - Madame la Présidente, Madame la Commissaire, qu'est-ce qui différencie la viande de bœuf européenne de la viande de bœuf d'importation? Ce n'est pas forcément le goût, ce n'est pas uniquement le prix, c'est surtout et avant tout les normes sanitaires qui existent au sein de l'Union européenne et qui n'existent pas forcément au sein des pays tiers qui exportent leur viande.

Par exemple, en ce qui concerne la production de bœuf brésilien, les lacunes vétérinaires et sanitaires ont été largement évoquées dans un rapport du syndicat des producteurs irlandais remis à Bruxelles en 2007. Des tests effectués par l'Institut scientifique belge de santé publique ont également démontré que la qualité bactériologique de la viande de bœuf argentine était moins bonne que celle de la viande locale, par exemple, quand le bœuf arrive dans nos assiettes. Rien d'étonnant, si l'on considère qu'il faut environ deux mois pour que la viande argentine arrive sur le continent européen. Les circuits de consommation sont beaucoup plus courts en Belgique, par exemple, car la production est habituellement consommée dans le mois de l'abattage.

C'est pourquoi les normes sanitaires imposées par l'Union européenne ne doivent pas être uniquement respectées par les pays européens, mais il est également important que les pays tiers qui exportent de la viande en Europe respectent les mêmes normes. Si tel n'est pas le cas, cela montre que la Commission européenne, pour laquelle l'interdiction est prématurée et injustifiée, a échoué dans sa responsabilité à défendre les intérêts des consommateurs et pénalise les producteurs européens.

Enfin, les pays qui ont interdit l'importation de bœuf brésilien, comme les États-Unis, le Chili et le Japon, montrent à l'Europe la voie à suivre, puisque la qualité est une exigence essentielle chez nous. Agissons donc en conséquence afin de protéger nos producteurs, qui sont les garants de cette qualité.

**Marian Harkin (ALDE).** – (EN) Madame la Présidente, la commissaire a dit que nous ne pouvions pas imposer les même normes, mais que nous devons garantir qu'elles ont un effet équivalent. Elle a parlé de la traçabilité européenne de la ferme à la table, mais elle nous a dit aussi que dans les pays tiers, la portée de la

traçabilité est beaucoup plus limitée. Si la portée est beaucoup plus limitée - ce sont les mots de la commissaire - alors comment peut-elle avoir un effet équivalent?

Mais ma question porte sur le récent rapport de l'OAV sur les importations de viande bovine du Brésil. Mon problème est que tant la Commission que l'OAV minimisent constamment l'impact de leurs conclusions et qu'ils minimisent toute information contradictoire. Oui, des exigences supplémentaires ont été autorisées; mais comme l'a dit ma collègue M<sup>me</sup> McGuinness, seulement à la suite d'une pression insistante de la part de la commission de l'agriculture et de l'Organisation des agriculteurs irlandais.

J'ai enseigné les mathématiques pendant de nombreuses années et si j'avais donné à mes élèves 12 problèmes à résoudre - comme les 12 visites que la commissaire a rendues à des exploitations au Brésil - et qu'ils en aient résolu correctement six seulement, je n'aurais pas écrit «satisfaisant» sur leur copie d'examen. Si trois contiennent de petites erreurs et trois de grosses fautes, je ne considèrerais pas que c'est un bon résultat, surtout si j'avais passé des années à travailler avec eux pour améliorer leurs notes.

Les agriculteurs de l'UE veulent des échanges commerciaux équitables et libres, et les consommateurs de l'UE ont droit à la certitude. Il incombe à la Commission et à l'OAV de l'UE de garantir les deux. Je ne leur attribuerais certainement pas un «A» pour leur travail.

**Richard Ashworth (ECR).** – (*EN*) Madame la Présidente, j'ai été heureux d'entendre que la commissaire est décidée à maintenir des normes alimentaires dans l'UE, mais il y a deux points sur lesquels je voudrais la reprendre.

Premièrement, Madame la Commissaire, vous avez parlé d'affiches dans les aéroports. Je dois vous dire que je n'ai jamais vu aucun avertissement, ni assisté à aucun contrôle de produits alimentaires importés dans les aéroports de l'UE. Je vous suggère d'investiguer à ce sujet, parce que cela ne se passe pas dans la mesure que vous pensez.

Deuxièmement, je ne suis pas convaincu par votre argument concernant la viande bovine brésilienne. J'y suis allé en personne, j'ai vu des matières sur le sol et je soutiens les précédents orateurs à cet égard.

Les agriculteurs de l'UE respectent les normes les plus élevées au monde et c'est normal. Toutefois, cela implique un niveau de coût que nous ne pouvons pas répercuter sur les consommateurs. Il est donc scandaleusement inéquitable d'exposer les producteurs et les consommateurs européens à un produit qui n'est tout simplement pas conforme aux même normes que celles que nous sommes censés respecter.

L'expérience passée nous a montré que l'on ne peut pas laisser les intérêts commerciaux résoudre ce problème. Il faut une politique alimentaire européenne solide. Ce n'est pas du protectionnisme, c'est une politique agricole commune faisant précisément ce pour quoi elle a été conçue, à savoir garantir la quantité et la qualité de l'alimentation. Les deux points que j'ai soulevés montrent qu'elle est loin d'y parvenir.

Albert Deß (PPE). – (DE) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je suis reconnaissant à M<sup>me</sup> Herranz García d'avoir mis ce sujet sur la table du Parlement aujourd'hui. C'est une discussion qui est cruciale pour la politique alimentaire. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas d'humilier le Brésil ou d'autres pays. La question fondamentale est la suivante: avons-nous besoin de ces règlements stricts pour la production agricole européenne dans l'intérêt de la sécurité des consommateurs? Si la réponse est «oui», alors cela signifie que la protection des consommateurs est considérée comme un ensemble cohérent. Si les règlements sont nécessaires, alors les mêmes règles doivent s'appliquer aux importations que celles qui valent pour nos agriculteurs. La Commission ne doit pas autoriser les importations de pays qui ne remplissant pas ces exigences. Les éleveurs européens ne doivent pas être sanctionnés parce qu'une vache de leur troupeau n'a pas de marque d'oreille, alors que sont autorisées des importations de troupeaux dont aucune bête n'a de marque d'oreille. Cela n'est pas acceptable. Si la traçabilité est si importante pour la protection des consommateurs, alors elle doit également s'appliquer aux importations. Si nous ne pouvons pas garantir que c'est le cas, alors il est injuste de l'exiger de nos éleveurs.

J'ai l'impression que les services de la Commission qui sont responsables des importations pratiquent deux poids deux mesures. Comme cela a déjà été discuté, cloisonner l'Europe ne m'intéresse pas. Ce que je veux, c'est une concurrence loyale pour nos agriculteurs en Europe, afin que nous puissions continuer à garantir l'approvisionnement alimentaire d'un demi-milliard de personnes à l'avenir. Je peux vous garantir une chose, Madame la Commissaire, et vous pouvez passer le mot à votre successeur, le Parlement continuera à revenir à la charge à ce sujet. Nous ne cèderons pas tant que des conditions de concurrence loyale n'auront pas été

établies. Nous avons de bons arguments que nous ne nous lasserons pas de faire valoir afin que la sécurité alimentaire soit garantie en Europe à l'avenir.

**Ricardo Cortés Lastra (S&D).** –(*ES*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, la Commission européenne doit continuer de contrôler la conformité des importations en provenance de pays tiers avec les normes européennes, puisqu'une telle surveillance est bénéfique pour nous tous. Elle bénéficie à nos agriculteurs et à nos éleveurs qui ont travaillé dur pour se conformer aux normes européennes, elle bénéficie à nos consommateurs qui exigent des quantités croissantes de produits agricoles de haute qualité et d'animaux de boucherie élevés conformément aux règles sur la protection des végétaux et sur le bien-être animal et la traçabilité, et elle bénéficie aux pays tiers qui veulent exporter leurs produits vers l'Union européenne.

Enfin, je voudrais rappeler que ce problème n'est pas limité à un seul secteur ou à un seul pays. La question de la compétitivité de l'agriculture européenne est une question complexe qui exige un débat approfondi.

Julie Girling (ECR). – (EN) Madame la Présidente, ma région, le Sud-ouest de l'Angleterre, bénéficie d'une combinaison particulière de climat et de paysages qui produit de bons pâturages et une excellente viande bovine. Les agriculteurs britanniques sont parmi les plus efficaces au monde et ils travaillent, après avoir vécu d'amères expériences, en appliquant les plus hautes normes de bien-être animal et de traçabilité. Tous ces facteurs, associés à une population mondiale croissante et à des efforts accrus pour assurer la sécurité alimentaire, devraient faire d'eux des privilégiés.

Rien n'est plus éloigné de la vérité. Ils sont attaqués sur de nombreux fronts. Rien que cette semaine, nous voyons que ce Parlement va recevoir le lobby végétarien, qui affirme que les consommateurs de viande et, par association, les agriculteurs, sont des criminels climatiques. Et pourtant, ils constatent que l'UE manque de rigueur en traitant avec des pays qui défrichent leur forêt vierge pour élever du bétail. Comment les consommateurs pourraient-ils y voir une quelconque logique?

Les producteurs de viande bovine ne demandent pas de privilèges spéciaux, mais seulement des conditions de concurrence équitables. Il est absolument vital que nous les soutenions, non par protectionnisme, mais afin de nous assurer que toutes les exportations vers l'UE respectent ses normes élevées. Madame la Commissaire, je vous invite instamment à revoir votre copie, à vous retrousser les manches, à relire le rapport de l'OAV et à obtenir des résultats.

**Giovanni La Via (PPE).** – (*IT*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je pense que le sujet dont nous discutons ce soir ne représente qu'une petite partie d'un problème beaucoup plus vaste. La question de l'équité entre le traitement des importations et les conditions imposées à nos producteurs ne concerne pas seulement la viande et les importations de viande, mais également de nombreux autres secteurs de production.

Comme vous le savez très bien, l'Europe est importatrice nette de viande. La production de notre continent, l'Europe, ne couvre que 60 % de nos besoins. Nous sommes donc contraints d'importer. Or, nous voulons garantir les conditions de consommation et protéger la santé de nos consommateurs. Nous espérons que c'est la dernière fois que nous devons entendre ce que nous avons entendu aujourd'hui, à savoir qu'il n'est pas possible d'imposer des conditions similaires aux importations, parce que ce n'est certainement pas dans ce sens que nous devrions aller.

Si nous avons des règles de traçabilité des produits internes à l'UE qui contribuent à élever les normes dans l'intérêt de nos consommateurs, je pense qu'il est important que ces normes soient maintenues non seulement pour nos producteurs européens mais aussi pour les importations de l'étranger.

**Esther de Lange (PPE).** – (*NL*) Madame la Commissaire, en tant que dernière oratrice de la liste officielle des intervenants, je vais essayer de résumer ce débat. Je pense que l'une des manières de le faire consiste à citer le proverbe néerlandais qui dit que tous les moines d'un même ordre doivent porter la même robe. Je m'excuse auprès de quiconque devrait fournir une interprétation de ce proverbe à une heure aussi tardive mais, même s'il ne reste aujourd'hui pratiquement plus de moines aux Pays-Bas, nous continuons à utiliser ce proverbe quand nous voulons dire qu'à des situations semblables doivent s'appliquer des normes identiques. Par conséquent, toute exigence imposée aux producteurs de l'UE doit également s'appliquer aux producteurs des pays tiers qui veulent pénétrer notre marché. Sinon, il sera tout simplement impossible à nos agriculteurs d'être compétitifs.

Ce principe s'applique à l'identification et à l'enregistrement du bétail et aux mesures de préventions des maladies animales au Brésil. Toutefois, il devrait aussi s'appliquer aux poulets chlorés importés des États-Unis et aux hormones de croissance bovine dans le lait, et aux animaux clonés, et ainsi de suite, Madame la Commissaire, en écoutant mes collègues, j'ai l'impression que c'est précisément là-dessus que le Parlement va juger la nouvelle Commission: applique-t-elle ou non les mêmes normes à des situations identiques? Et ils ne vont pas les juger sur ce point, comme nous le faisons maintenant, au fil des cinq années de mandat, mais bien dès avant l'entrée en fonctions de la nouvelle Commission.

Madame la Commissaire, vous avez également parlé de la fièvre aphteuse. Je conviens avec vous que nous avons vraiment progressé un peu. Par exemple, on a accordé plus d'importance à la vaccination dans la lutte contre cette maladie. Dieu merci, parce que, rien que dans mon pays, 285 bêtes ont été abattues à cause de 26 cas de fièvre aphteuse. Toutefois, Madame la Commissaire, la prochaine Commission sera également jugée sur le point de savoir si nous avons réussi à mettre sur le marché de l'Union européenne des produits issus de ces animaux vaccinés.

**Peter Jahr (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les experts en agriculture du Parlement ont posé une exigence très simple. Ils demandent ni plus ni moins que les mêmes conditions de production soient appliquées en interne, c'est-à-dire dans l'Union européenne, et aux importations.

J'ai écouté avec intérêt M<sup>me</sup> Vassiliou nous expliquer pendant plus de dix minutes que, substantiellement, ce n'est pas possible. Elle aurait pu répondre avec plus de concision. Elle aurait pu dire simplement: «Oui, le Parlement a raison et je vais mettre ce principe en pratique et en tenir compte à l'avenir». Ce que mon groupe et désormais le Parlement demandent n'a rien à voir avec des restrictions au commerce. Au contraire, c'est une exigence capitale aux fins d'un commerce mondial équitable et de l'échange mutuel de biens. Nous voulons des règles équitables dans l'économie de marché de l'UE et à l'étranger, ni plus, ni moins. C'est ce que nous allons exiger maintenant et à l'avenir de la Commission. Vous pouvez y compter.

**Graham Watson (ALDE).** – (*EN*) Madame la Présidente, le sujet du débat précédent était la faim dans le monde. Ces deux débats sont liés. La commissaire a raison de faire ce qu'elle peut pour garantir la protection des consommateurs en Europe, et mes collègues dans cette Assemblée ont raison de lui demander des comptes et d'exiger le maintien des normes les plus élevées.

Mais la viande bovine est une production agricole commerciale. Elle est produite selon les moyens les moins chers que les pays peuvent utiliser. Hélas, produire un kilo de viande bovine exige cent fois plus d'eau que pour produire un kilo de soja.

Si nous sommes inquiets concernant la protection des consommateurs au plan mondial, nous prendrons deux mesures. Premièrement, nous aiderons davantage les pays tiers à mettre en place les types de systèmes de traçabilité dont ils ont besoin, et deuxièmement, nous suivrons le conseil donné par mon collègue Chris Davies dans le précédent débat, à savoir encourager tous nos concitoyens à cesser de consommer de la viande.

**Elisabeth Köstinger (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, nos concitoyens ont de fortes exigences en matière de sécurité et de qualité de leur alimentation. Ces exigences concernent non seulement la santé animale et la sécurité alimentaire, mais aussi les normes environnementales, la production et le bien-être animal. La traçabilité - et la transparence qui l'accompagne - des produits alimentaires du producteur au consommateur n'est garantie qu'en Europe. Nous avons intérêt à garantir que nos consommateurs sont protégés, que les produits agricoles européens sont compétitifs et, par conséquent, que le secteur agricole lui-même est compétitif. C'est pourquoi je pense qu'il est essentiel - et cela nous incombe en tant que députés du Parlement européen - que nous fassions avancer ce débat et que nous veillions à ce que le cadre politique nécessaire soit mis en place.

**Rareş-Lucian Niculescu (PPE).** – (RO) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, comme vous le savez, la Roumanie n'est pas autorisée à vendre du porc ni de produits de porc sur le marché européen; en revanche nous avons été autorisés, à partir de l'année prochaine, à importer du porc d'autres États membres et de l'exporter ensuite après l'avoir transformé.

En outre, nous devons également mettre en œuvre dans un délai maximal d'un an, des règles claires, strictes et onéreuses en matière d'abattage. Je suis convaincu que les éleveurs de porc roumains seraient extrêmement heureux si ces règles étaient remplacées par un système de contrôles superficiels et sélectifs, ou par quelques affiches disposées dans les aéroports. Je plaisante, bien sûr, mais les règles, si des règles doivent être appliquées, doivent être les mêmes et être obligatoires pour tout le monde.

**Michel Dantin (PPE).** - Madame la Présidente, Madame la Commissaire, merci pour votre exposé, un exposé qui, me semble-t-il, est à l'image du travail remarquable que vous avez fait au cours de votre mandat. L'Europe a fait le choix d'un modèle alimentaire pour protéger sa population. Nos concitoyens sont prêts à verser 100 euros par an et par habitant si nous garantissons la qualité de leur alimentation.

Nous avons, l'autre jour en commission, eu connaissance du rapport de l'OAV. Je dois vous dire qu'en tant que nouveau membre de cette Assemblée, j'ai éprouvé un très grand malaise en voyant la gêne de vos collaborateurs qui, manifestement, ne pouvaient pas répondre, ne voulaient pas répondre à nos questions.

Devons-nous avoir honte, Madame la Commissaire, d'avoir des règles strictes pour protéger nos consommateurs? Devons-nous avoir honte d'imposer ces règles à ceux qui veulent nourrir nos consommateurs? Sommes-nous honteux lorsque, pour vendre des avions ou des voitures, ces mêmes pays nous obligent à implanter telle ou telle usine ou nous fixent telle ou telle condition?

Nos conditions d'accès au marché sont des conditions importantes parce qu'elles touchent à l'alimentation, elles touchent à la santé de nos habitants. Nous n'avons pas à avoir honte.

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (*PL*) Madame la Présidente, nous voulons exporter, mais nous devons également importer. Le commerce accélère le développement, les parties intéressées à l'échange en tirent des bénéfices, mais il est évident qu'il faut imposer certaines exigences relativement à la qualité et au respect de normes appropriées et je suis sûr que nous sommes d'accord là-dessus. L'Europe a mis en place diverses formes d'inspection et d'audit afin de protéger son marché de l'entrée de produits alimentaires qui ne sont pas conformes aux normes européennes ou qui représentent une menace pour la santé publique. D'après ce que la commissaire a dit, nous ne pouvons pas escompter bénéficier des mêmes procédures d'audit que celles que nous appliquons à nos propres producteurs: ai-je correctement compris ce fait? Est-ce que cela veut dire, comme vous l'avez clairement indiqué, que seul l'effet de ces mesures devrait être le même? À titre de comparaison, je voudrais demander si, par exemple, la Russie ou un autre pays peut imposer des exigences pour les importations de biens en provenance de l'UE que nous ne pouvons pas imposer, par exemple, à la viande importée du Brésil? Est-ce que seuls les effets sont importants ici, comme dans le cas des importations en provenance du Brésil?

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, puis-je rappeler aux députés que ce que j'ai dit n'est pas que nous ne pouvons pas imposer de règles aux pays tiers. Je suis désolée de constater que même après un exposé de dix à quinze minutes, je n'ai pas réussi à expliquer les règles que nous imposons quand nous importons des biens de pays tiers.

Je dois vous rappeler que parallèlement au fait que nous sommes importateurs de viande de pays tiers - et pour le moment nous importons du Brésil seulement 5 % de notre demande en viande bovine dans l'Union européenne - nous sommes également de gros exportateurs vers des pays tiers, vers la Russie et ailleurs. Actuellement, nos exportations vers la Russie s'élèvent à un milliard d'euros par an, la majeure partie venant d'Irlande. Nous essayons de convaincre la Russie que nous ne pouvons pas accepter les mêmes règles que celles appliquées en Russie. Il y a des règles de commerce international, et nous appliquons des règles équivalentes, mais pas identiques, pour autant que nous jugions qu'elles sont suffisamment strictes pour protéger nos consommateurs.

C'est ce que nous faisons. La raison pour laquelle nous avons appliqué les règles de sécurité dans le cas du Brésil, c'est justement parce que nos missions OAV nous ont montré que quelque chose n'allait pas. Nous appliquons des règles très strictes. Je vous ai donné les chiffres.

En ce qui concerne la dernière mission au Brésil, il y avait effectivement des problèmes, mais je vous mets au défi d'examiner tous les rapports de nos missions OAV dans n'importe lequel des États membres et de faire une comparaison. Vous verrez qu'il y a également dans les États membres de très graves manquements, que nous demandons aux États membres et à leurs autorités de rectifier. C'est également ce que nous avons demandé au Brésil de faire.

Des problèmes ont été identifiés au Brésil. Dans un État où trois fermes d'élevage présentaient des défaillances importantes, les autorités brésiliennes ont pris des mesures correctives: les fermes d'élevage concernées se sont vu retirer leur agrément et les auditeurs responsables de leur audit devront perfectionner leur formation.

Dans trois autres élevages, des problèmes ont également été identifiés concernant principalement des retards de notification des mouvements d'animaux ou des incohérences des données enregistrées dans la base de données. Ces problèmes ont été considérés comme des problèmes mineurs par l'équipe de l'OAV. Néanmoins,

les autorités brésiliennes ont entrepris de réviser la base de données pour éviter l'enregistrement de données incorrectes

Quand elles partent en mission, les équipes de l'OAV gardent cela à l'esprit. Elles savent qu'elles trouveront des défauts. Notre tâche consiste à corriger les manquements que nous découvrons, que ce soit dans les États membres ou dans un pays tiers, parce que nous avons une obligation à l'égard de nos consommateurs. Je puis vous garantir que nous continuerons à envoyer des missions au Brésil et dans d'autres pays tiers pour nous assurer que lorsque des défauts sont identifiés, ils sont corrigés. Je dois également vous assurer que nous agissons très loyalement pour nos agriculteurs et nos producteurs à l'égard des pays tiers.

Il y a eu une remarque à propos de la Roumanie qui, comme la Bulgarie et, dans le passé, de nombreux autres États membres, a eu un problème avec la peste porcine classique. Nous avons entendu beaucoup de choses sur la Roumanie et la Bulgarie. Je vous mets au défi de demander à vos gouvernements respectifs quelle assistance nous avons offerte afin d'éliminer ce problème. Je suis sûre que la Roumanie sera en mesure d'exporter de la viande très prochainement, précisément grâce à l'aide que nous lui avons offerte, et que la Bulgarie sera bientôt débarrassée de la peste porcine classique.

Pour terminer, je tiens à vous assurer que notre responsabilité majeure est la protection des consommateurs européens et que nous voulons des conditions de concurrence justes et équitables pour tout le monde. Vous pouvez également être certains que nos missions OAV dans les pays tiers seront très strictes. Nous resterons vigilants et si quelque chose va de travers, nous essaierons d'y remédier. Nous resterons vigilants et stricts. Que plus de fermes d'élevage soient inscrites sur la liste ou non dépend entièrement des autorités brésiliennes et du fait qu'elles soient prêtes ou non à investir l'argent nécessaire pour que leurs fermes d'élevage soient agréées conformément à nos normes et capables d'exporter. Si elles ne sont pas prêtes à faire cet effort, alors elles ne figureront pas sur la liste.

La Présidente. – Le débat est clos.

### Déclarations écrites (article 149)

**Béla Glattfelder (PPE),** par écrit. – (HU) Les règlements de l'Union européenne en matière de sécurité alimentaire sont les plus stricts et les plus exigeants au monde. Toutefois, la conformité à ces règlements implique des coûts supplémentaires significatifs pour les agriculteurs d'Europe. Les produits européens ne peuvent pas être désavantagés par rapport aux produits provenant de pays tiers simplement parce que ces derniers sont produits conformément à des règlements en matière d'alimentation d'un niveau moins élevé. La santé des consommateurs européens ne doit pas être mise en danger par des produits dont la qualité est insuffisante ou qui ne sont pas sûrs. Les produits carnés peuvent représenter un nombre particulièrement important de risques sanitaires s'ils ne sont pas produits dans les conditions appropriées. C'est pourquoi la Commission européenne et les États membres doivent garantir que des conditions identiques sont applicables aux produits carnés produits dans l'UE comme à ceux provenant de pays tiers.

**Wojciech Michał Olejniczak (S&D),** *par écrit.* – (*PL*) Mesdames et Messieurs, récemment, la Commission européenne a constaté une augmentation significative des importations de viande bovine en provenance de pays tiers, notamment d'Argentine, du Brésil et d'Uruguay. Pour pouvoir importer tout produit dans l'UE, y compris de la viande bovine, il faut respecter des normes communautaires exigeantes, des normes dont la Commission européenne a encore récemment augmenté la rigueur. Toutefois, il arrive très souvent que des produits provenant de pays tiers ne satisfont pas à ces normes de sécurité alimentaire. Malgré cela, leurs prix nettement moins élevés les rendent compétitifs sur le marché. C'est également la raison pour laquelle soutenir nos agriculteurs et promouvoir les produits européens, qui satisfont à des normes élevées et sont sains et sûrs, est actuellement une question vitale. Le sujet dont nous discutons comporte un autre aspect. Nous devrions tirer un enseignement de la situation critique du marché des produits laitiers. Aujourd'hui, alors que de nombreux États membres de l'UE ne parviennent pas à gérer la surproduction de lait, peut-être serait-il judicieux de réfléchir à la manière de réorganiser la production de viande bovine. Merci de votre attention.

## 20. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

### 21. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 50)